Insee Dossier

Occitanie



N° 2

Juillet 2016

Le développement durable en Occitanie

Insee
Mesurer pour comprendre

AVANT-PROPOS

Le développement durable en Occitanie

Extension du tableau de bord au périmètre de la nouvelle région : mise à jour partielle de 35 indicateurs

Dans le cadre de la réforme territoriale qui a donné naissance aux nouvelles grandes régions, il a été décidé d'étendre au périmètre de la nouvelle région le tableau de bord de développement durable mis en place dans l'ex-région Midi-Pyrénées, et issu d'un partenariat entre la Région, l'Agence régionale du développement durable (Arpe), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf), le Secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar) et la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Il s'agit de dresser un état des lieux de la situation en Occitanie au regard du développement durable, d'en suivre les évolutions et de partager ce diagnostic avec les acteurs concernés, qu'ils soient décisionnels ou simples citoyens.

Cette extension à l'Occitanie du tableau de bord de développement durable est mise en œuvre en plusieurs étapes. Dans un premier temps, l'objectif est de produire ou d'adapter les 59 indicateurs choisis initialement pour l'ancienne région Midi-Pyrénées à l'échelle de la nouvelle région Occitanie. Ces fiches indicateurs ont été mises à disposition en trois étapes, au fur et à mesure de leur disponibilité. Ainsi, un premier lot de fiches a été mis en ligne en juillet 2016, un deuxième en mars 2017 et le troisième en février 2018.

Dans un second temps, de nouveaux indicateurs seront produits avec les partenaires pour rendre compte des nouveaux enjeux régionaux, comme par exemple la prise en compte du littoral méditerranéen, mais aussi pour éclairer la nouvelle stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020.

Les indicateurs sont répertoriés, comme dans l'édition initiale de janvier 2014, selon les cinq finalités définies dans la loi Grenelle 2 de juillet 2010 qui constitue désormais le cadre de référence des Agendas 21 et projets territoriaux de développement durable.

Jean-Philippe Grouthier

Directeur régional de l'Insee



Les indicateurs de cadrage apportent un éclairage structurel ou contextuel, ou concernent plusieurs finalités ou encore comportent une dimension exogène importante. Ils permettent aussi pour certains d'entre eux de caractériser la région à grands traits.

- **0-0 Les ressources naturelles et culturelles**
- **0-1 La démographie**
- **0-3 L'assolement**
- **0-5 L'évolution de l'emploi et du PIB**
- **0-6 Le PIB et le revenu disponible brut des ménages**
- **0-7 L'indice de développement humain IDH-2**

■ 0-0 Les ressources naturelles et culturelles de l'Occitanie

Mise à jour juillet 2016

Une position géographique qui offre une grande diversité de richesses naturelles

Avec ses 72 724 km² et ses treize départements, l'Occitanie est la deuxième région la plus étendue des régions métropolitaines, derrière la Nouvelle-Aquitaine. Elle est constituée de quatre grands ensembles géographiques, dont deux massifs montagneux, le Massif central au nord et les Pyrénées au sud. À l'ouest, la région s'ouvre sur la vallée de la Garonne, bordée de plaines et de coteaux. À l'est, le littoral méditerranéen s'étend du Roussillon à la vallée du Rhône le long de la côte languedocienne.

La partie ouest de la région est organisée autour de la plaine de la moyenne Garonne. Issue du Val d'Aran dans les Pyrénées catalanes en Espagne, la Garonne court sur plus de 600 km et représente le troisième fleuve français par ses débits ; elle reçoit de nombreux affluents, parmi lesquels l'Ariège et le Gers, qui prennent leur source dans les Pyrénées, le Tarn et le Lot qui naissent au mont Lozère. L'Adour, né dans le massif du Pic du Midi de Bigorre, irrigue Tarbes avant de rejoindre l'Atlantique.

La région couvre l'essentiel du versant français des Pyrénées et une partie du Massif central. Elle présente **une grande richesse de paysages** avec un relief très varié : haute montagne pyrénéenne à la frontière franco-espagnole, moyenne montagne dans le piémont pyrénéen, les Corbières ou sur les contreforts du Massif central (Cévennes, Montagne Noire, Monts de Lacaune, Aubrac, Margeride, Haut-Languedoc), plateaux bordant ces massifs (Lannemezan, Ségala Aveyronnais), causses et vallées encaissées caractéristiques du sud de l'Aveyron ou du centre du Lot, coteaux adoucis du Lauragais ou de la Gascogne, plaines des basses vallées de l'Ariège, du Tarn et de la Garonne. **Les nombreux cours d'eau** issus des deux massifs montagneux constituent l'amont du bassin Adour-Garonne orienté vers l'océan Atlantique.

Plus au sud, le seuil de Naurouze matérialise la ligne de partage des eaux entre l'Atlantique et la Méditerranée. Point culminant du canal du Midi, qu'il permet d'alimenter, le canal relie l'océan à la mer, grâce à sa prolongation par le canal latéral à la Garonne.

À l'est, la région est tournée vers la Méditerranée et constitue une sorte d'immense amphithéâtre à trois niveaux : les montagnes et hauts-plateaux, les piémonts et garrigues et la plaine littorale. Les Pyrénées-Orientales s'étendent jusqu'à la mer par les vallées de la Têt et du Tech, pour finir sur les escarpements de la côte Vermeille. Plus au nord, le littoral est bordé de plages de sable fin, interrompues par quelques découpes liées au relief (Montagne de la Clape, Cap d'Agde et Mont Saint-Clair à Sète) et jalonnées de nombreux étangs qui s'abritent derrière les cordons dunaires, percés de chenaux faisant communiquer les lagunes et la mer. L'étang de Thau est le plus grand et le plus profond des étangs du littoral de la région. La côte rocheuse, très réduite, caractérise le littoral d'Argelès jusqu'à la frontière espagnole (côte Vermeille). La limite est de la région est constituée par le Rhône et une partie de son delta (Camargue gardoise).

Massifs montagneux, plateaux et plaines alluviales offrent des ressources minérales importantes : roches calcaires et roches éruptives viennent compléter la ressource en granulats que constituent les alluvions. Sont par ailleurs exploités les talcs de Luzenac, les marbres de Saint-Béat, les calcaires à ciment de Martres-Tolosane, les granits du Sidobre, les pierres plates du Lot et le quartz pour l'industrie du silicium. Les milieux littoraux et méditerranéens offrent également des ressources halieutiques importantes et une très grande richesse écologique, à la fois en faune et en flore.

À mi-chemin entre Atlantique et Méditerranée, mais protégée par les Pyrénées, la partie ouest de la région présente un climat contrasté, caractérisé par de fortes chaleurs estivales et une pluviosité capricieuse. C'est l'une des parties du territoire national les plus ensoleillées en dehors du littoral méditerranéen : avec plus de 2 200 heures de soleil par an, Toulouse, Millau et Gourdon sont parmi les villes de France métropolitaine les plus ensoleillées. Le printemps est généralement marqué par de fortes pluies, et souvent des orages très violents, en particulier sur la Gascogne, tandis que les automnes sont doux et ensoleillés. Deux vents dominent : le vent d'ouest, accompagné le plus souvent de pluie, et le vent d'autan, chaud et remarquable par sa violence et ses rafales, qui apporte les entrées maritimes de Méditerranée par le couloir situé entre la Montagne Noire et les Corbières. La montagne, qu'il s'agisse des Pyrénées ou du Massif central, génère des précipitations abondantes, un enneigement important, permanent aux altitudes les plus élevées, et un bon ensoleillement hivernal.

Protégée des perturbations océaniques par les Pyrénées et le Massif central, la partie littorale de la région est sous influence méditerranéenne : bénéficiant d'un des ensoleillements les plus élevés de France, elle connaît des étés très secs, des pluies irrégulières et des orages violents. Les précipitations y sont les plus fortes à l'automne, notamment lors des épisodes cévenols, où l'air chaud de Méditerranée rencontre une dépression venant de l'Atlantique sur les sommets des Cévennes : des averses impressionnantes provoquent alors souvent des crues abondantes en contrebas dans la plaine languedocienne. Des averses de grêle et de fortes pluies se produisent quelquefois en hiver. C'est aussi l'une des zones les plus venteuses de France, avec la présence du mistral et de la tramontane, vents secs soufflant en été. Le sirocco (vent d'Afrique du Nord) s'invite parfois aussi dans la région. Les effets de l'Atlantique se font sentir jusque sur le Lauragais, la haute vallée de l'Agout et l'Aubrac. La partie ouest des Pyrénées-Orientales et les sommets des Cévennes connaissent un climat montagnard.

De vastes espaces naturels et cultivés, faiblement peuplés

Avec 5 684 000 habitants en 2013 pour 72 700 km², l'Occitanie est relativement peu densément peuplée. La densité de population s'établit à 78 habitants par km² contre 117 pour l'ensemble de la métropole. Elle se classe loin derrière l'Île-de-France (996 hab./km²) et les Hauts-de-France (188 hab./km²). Néanmoins, la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val-de-Loire et la Nouvelle-Aquitaine sont moins densément peuplées.

Les espaces agricoles représentent la moitié du territoire de l'Occitanie, soit un peu moins qu'en moyenne en France métropolitaine (59 % du territoire national). La production agricole y est variée : cultures d'oléagineux et de céréales dans la vallée de la Garonne, vignobles notamment le long de la côte languedocienne, élevage de bovins, ovins et caprins dans les coteaux et les

montagnes... L'Occitanie est la 1ère région de France pour la surface en vigne, en cultures fruitières, pour le nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique, et la 2e pour l'emploi agricole permanent.

À côté des espaces agricoles, les espaces naturels offrant une grande diversité de milieux couvrent 45 % du territoire, contre 35 % en moyenne en France métropolitaine. **La forêt** s'étend sur 43 % de la surface de la région ; elle est localisée essentiellement dans les massifs montagneux : Pyrénées et Massif central. Les forêts de la région sont majoritairement feuillues (70 % de la surface boisée). Elles constituent une ressource encore largement sous-utilisée, tant sur le plan énergétique qu'économique, en particulier en raison des difficultés à exploiter cette ressource en montagne. Le rôle que joue la forêt en termes de gestion de la pollution, en tant que puits à carbone, est aussi essentielle dans les zones où elle est implantée. La forêt est particulièrement précieuse en périphérie de l'agglomération toulousaine où les étendues boisées sont limitées face au développement de l'urbanisation.

Rapportés à la population, les espaces naturels et agricoles prennent une place plus importante en Occitanie qu'ailleurs : un habitant y dispose de 1,5 fois plus d'espace naturel et d'espace agricole qu'en moyenne dans l'ensemble de la métropole. Les espaces naturels se situent plutôt sur les massifs montagneux ou à leur proximité alors que les espaces cultivés se concentrent dans les plaines de la Garonne, du Gers et du littoral méditerranéen.

Un patrimoine naturel à protéger et valoriser

L'Occitanie présente une grande variété de milieux naturels. Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) couvrent **52 % du territoire**, contre 24 % pour la France métropolitaine. Les chartes de parc naturel régional font partie, comme Natura 2000, des protections contractuelles du patrimoine. L'Occitanie abrite **6 parcs naturels régionaux** : les Causses du Quercy, les Grands Causses, le Haut-Languedoc, les Pyrénées ariégeoises, les Pyrénées catalanes et la Narbonnaise en Méditerranée. De plus, deux parcs sont à l'étude : Aubrac et Comminges-Pyrénées. La région est aussi le berceau de **deux parcs naturels nationaux** : le parc national des Pyrénées, créé en 1967, et le parc national des Cévennes, créé en 1970, qui est le seul parc national français de moyenne montagne. Par ailleurs la région abrite 13 réserves naturelles régionales et 17 réserves naturelles nationales.

Un riche patrimoine culturel

La région Occitanie dispose également d'un important patrimoine culturel. La présence de 134 musées de France et de **8 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco** témoignent d'un passé riche où la préhistoire et l'histoire ont laissé de fortes empreintes. Les huit sites inscrits sont le canal du Midi, les Pyrénées-Mont Perdu, la cité épiscopale d'Albi, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, le Pont du Gard, la ville fortifiée historique de Carcassonne, les Causses et Cévennes et enfin les fortifications de Villefranche-de-Conflent et de Mont-Louis édifiées par Vauban.

La préhistoire a laissé quelques vestiges de l'art pariétal, notamment en Ariège, dans le Quercy et dans le Gard. En 118 avant notre ère, le proconsul romain Domitius fonde la ville de Narbonne et fait construire la **Via Domitia**, véritable trait d'union entre Rome et les territoires conquis en Espagne. À Nîmes, les **arènes** parfaitement conservées, la Maison Carrée, le Temple de Diane ou la Tour Magne dominant la cité font partie des joyaux romains de la région. À une cinquantaine de kilomètres de là, le **Pont du Gard**, symbole du génie des bâtisseurs romains, permettait l'acheminement de l'eau jusqu'à Nîmes.

L'art roman se développe aux XIe et XIIe siècle et de nombreux édifices subsistent de la période médiévale. Les multiples itinéraires des pèlerins vers Saint-Jacques de Compostelle favorisent l'édification de nombreuses **églises romanes** comme à Conques, Moissac et la basilique Saint-Sernin à Toulouse qui est le plus grand édifice roman de France. Parmi les centaines de sites romans relevant de diverses influences (romaine, wisigothique, hispanique et lombarde), les abbayes de Gellone, de Fontfroide, de Saint-Martin du Canigou sont également remarquables.

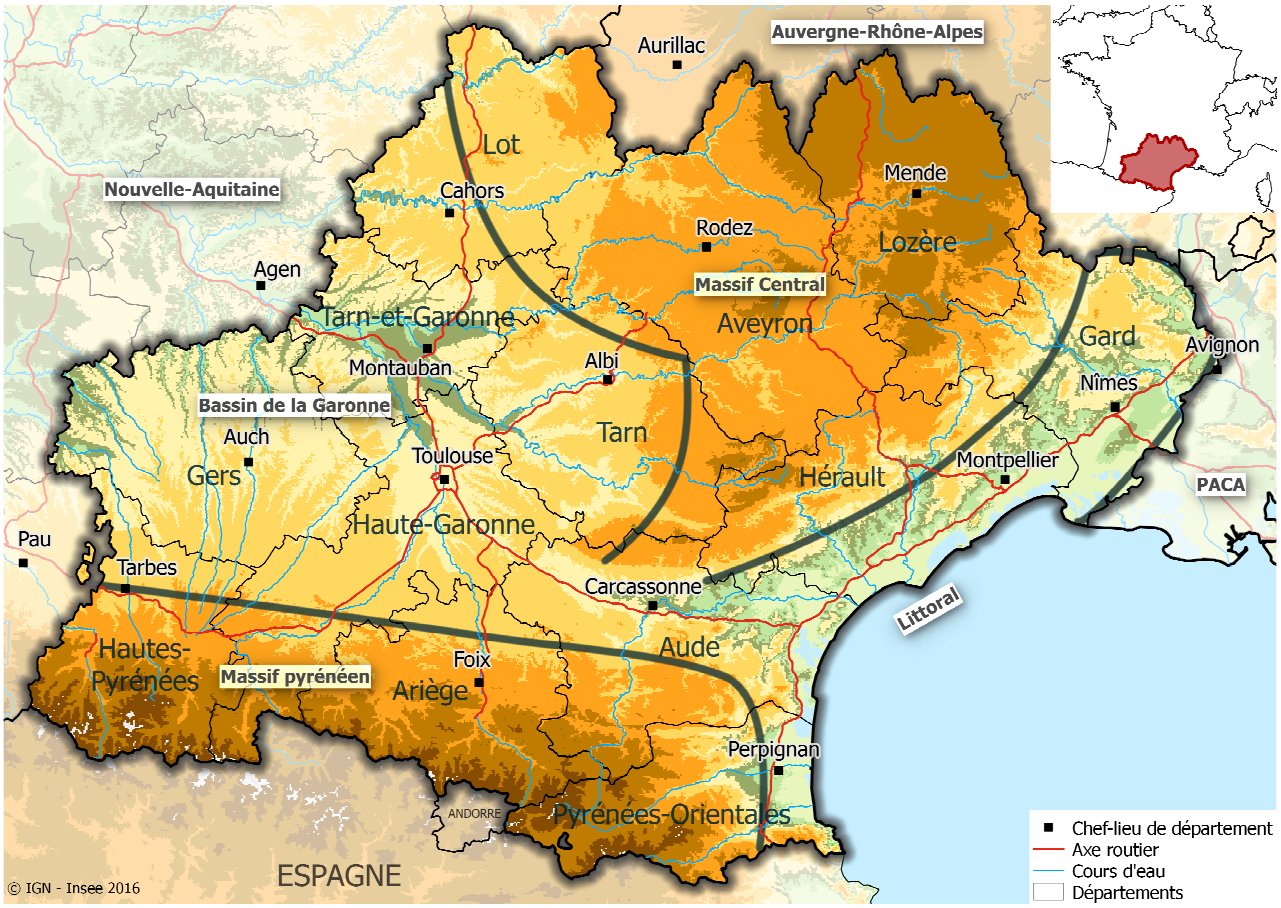
La période gothique a aussi laissé des édifices mémorables comme les **cathédrales** d'Albi et de Saint-Bertrand-de-Comminges. Dans l'Aude, les **châteaux du Pays Cathare** ont été érigés par les rois de France entre les XIIe et XIVe siècles afin de protéger la frontière avec le royaume d'Aragon, comme notamment les cinq « fils de Carcassonne » : Aguilar, Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus, Termes.

La création de **bastides**, ou villes neuves, au cours des XIIIe et XIVe siècles, correspond à l'expansion démographique et commerciale qui suivit les troubles de la période précédente. Caractéristiques de l'urbanisme médiéval, ces « villes nouvelles du Moyen-Âge » constituent l'un des traits caractéristiques de l'ouest de la région qui en compte plusieurs centaines. Caractérisées par leur plan en damier et leur marché central, les bastides innovent avec la présence centrale d'une grande place publique. Certaines sont devenues des villes comme Montauban, Villefranche-de-Rouergue, Montréjeau, Revel ou Grenade.

À ce riche patrimoine architectural s'ajoute une solide tradition gastronomique, fondée sur des produits du terroir qui se retrouvent sur de nombreux marchés locaux actifs et réputés. Les festivals qui animent de nombreux sites, des spécialités artisanales issues pour certaines d'une longue tradition complètent l'attrait touristique de la région fondé aussi sur le regain d'intérêt pour la nature. ■

L'Occitanie, 2ème région métropolitaine la plus étendue

Carte physique de la région Occitanie



■ 0-1 La démographie

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Reflet de l'occupation d'un territoire par une population, la pression démographique est un élément à prendre en compte dans toute analyse liée au développement durable. D'abord parce que la population exerce une pression sur les ressources naturelles et qu'elle contribue au changement climatique, ensuite parce que sa répartition et sa structure influent sur la cohésion de la société et des territoires, mais aussi sur l'épanouissement des individus.

Par la pression que les besoins d'une population nouvelle imposent sur le milieu naturel, la croissance démographique met à rude épreuve la capacité d'un territoire à accueillir de nouveaux habitants. L'afflux de population se traduit ainsi par une plus forte consommation des ressources naturelles et par une occupation plus grande du territoire, comme en témoignent l'artificialisation et la consommation croissantes des terres agricoles. Il génère aussi un coût supplémentaire pour la collectivité en termes d'équipement, comme celui des réseaux de distribution ou de traitement des eaux, pour ne citer que quelques exemples.

La répartition des populations nouvelles dans les différents espaces, urbain, périurbain, rural, n'est pas neutre du point de vue de l'impact environnemental. L'étalement urbain et le fort accroissement des zones périurbaines traduit par exemple une hausse des navettes domicile - travail pour des actifs généralement moins concentrés dans l'espace que les emplois. De ce point de vue, les zones densément peuplées ne sont pas forcément les plus pesantes sur l'environnement.

Le zonage en aires urbaines permet de mesurer l'influence des villes et de leurs agglomérations sur le territoire : la prise en compte des déplacements domicile-travail autour des pôles urbains, où se concentre l'emploi, permet une approche fonctionnelle du territoire pour mesurer l'influence des villes au-delà de leurs limites géographiques. Il rend compte de la très grande diversité des formes de peuplement du territoire, des plus urbanisés, les pôles des grandes aires urbaines généralement très densément peuplés, aux communes isolées hors influence des pôles, en passant par l'espace périurbain autour de ces grands pôles et les pôles de taille intermédiaire et leurs aires d'influence. Pour tenir compte des évolutions en cours, le zonage en aires urbaines a été redéfini en 2010.

L'indicateur retenu est celui de l'évolution relative de la population dans les différents espaces du zonage en aires urbaines. Dans une région particulièrement concernée par l'afflux de populations nouvelles, cet indicateur se révèle pertinent pour suivre les tendances à l'œuvre sur la répartition territoriale de la population. D'autres indicateurs, comme la part de la population vivant dans tel ou tel espace et la densité de chacun d'eux, viennent compléter cette analyse de cadrage démographique.

Analyse

La population de l'Occitanie progresse chaque année de 1,0 % en moyenne entre 2007 et 2012, grâce surtout à un excédent migratoire parmi les plus importants du pays. Ce dynamisme se retrouve principalement dans les grandes aires urbaines, dans lesquelles la population s'enrichit aussi d'un excédent des naissances sur les décès. Les communes multipolarisées ou les couronnes des moyens et petits pôles bénéficient également d'un accroissement sensible de leur population, alors que la population des communes isolées de toute influence d'un pôle reste stable en raison d'un solde naturel très négatif.

Avec ses treize départements répartis sur 72 700 km², l'Occitanie est la deuxième plus vaste région métropolitaine après la Nouvelle-Aquitaine. Elle compte 5 627 000 habitants au 1er janvier 2012, soit 256 000 habitants de plus qu'en 2007. L'Occitanie est aussi la deuxième région la plus dynamique de métropole, après la Corse, avec une croissance démographique de 1,0 % par an en moyenne, soit deux fois plus qu'en moyenne en France métropolitaine. Ce fort dynamisme s'explique d'abord par une attractivité importante se traduisant par un solde migratoire apparent positif : la population s'accroît ainsi de 0,8 % chaque année entre 2007 et 2012 du seul fait des échanges migratoires. Seule la Corse fait mieux (+ 1,1 %).

L'attractivité de la région est surtout le fait des espaces périurbains des grandes aires urbaines, qui attirent beaucoup plus d'habitants qu'ils n'en perdent. C'est également le cas des communes sous l'influence de plusieurs pôles urbains. Néanmoins tous les autres types d'espaces attirent également des habitants sur la période 2007-2012.

Le solde naturel pèse seulement pour un cinquième de l'évolution de la population de la région : grâce à l'excédent des naissances sur les décès, la population augmente légèrement, de 0,2 % par an en moyenne, soit deux fois moins qu'en moyenne en France métropolitaine. Néanmoins, les disparités territoriales sont fortes au sein de la région : seules les grandes aires urbaines bénéficient d'un excédent naturel important (+ 0,4 % par an en moyenne), la plupart des autres territoires comptant plus de décès que de naissances. En particulier, le déficit naturel dans les communes isolées hors influence des pôles annule totalement l'effet positif du solde migratoire apparent sur la croissance de la population.

Une part toujours croissante de la population vit dans les 24 grandes aires urbaines de la région : elles abritent 68,1 % des habitants en 2012 contre 67,7 % cinq ans auparavant. Les couronnes périurbaines bénéficient du dynamisme démographique le plus marqué, avec une croissance annuelle de 1,8 %, contre + 0,8 % dans les grands pôles eux-mêmes.

La forte augmentation de population dans les grandes aires urbaines réside d'abord dans un solde migratoire positif, qui se traduit par des arrivées plus nombreuses que les départs, contribuant à faire augmenter la population de 0,7 % par an en moyenne. Les couronnes périurbaines, vastes espaces, ruraux pour la plupart, voient arriver de nombreux habitants, souvent en provenance des agglomérations sous l'influence desquelles ils se trouvent. Dans ces couronnes périurbaines, l'excédent migratoire entraîne ainsi à lui seul une hausse de population de 1,4 % par an en moyenne entre 2007 et 2012. Ces territoires bénéficient également d'un excédent naturel : avec une population plus jeune que les autres zones, le nombre de naissances y est supérieur à celui des décès, d'où une croissance de la population de 0,4 % par an en moyenne.

Les grandes aires urbaines de l'Occitanie (207 habitants au km²) sont plus densément peuplées que l'ensemble des grandes aires urbaines de province (199 habitants au km²). Néanmoins au sein des grands pôles urbains, la densité s'élève à seulement 614 habitants au km² en moyenne en Occitanie, contre

653 habitants au km² en province. La densité est très différente dans les 24 grands pôles de la région, allant de 158 habitants au km² pour l'agglomération de Castelsarrasin jusqu'à 1 117 habitants au km² pour celle de Toulouse et 1 313 pour celle de Montpellier. L'espace périurbain est en revanche plus densément peuplé : 81 habitants au km² dans la région, contre 73 habitants au km² en province.

Les communes multipolarisées attirent aussi beaucoup de nouveaux habitants dans la région. Ces territoires restent cependant peu peuplés, avec seulement 38 habitants au km², soit bien moins qu'en moyenne en province (44 habitants au km²). Au final, 11,6 % de la population régionale vit dans ces communes multipolarisées, contre 13,1 % en province.

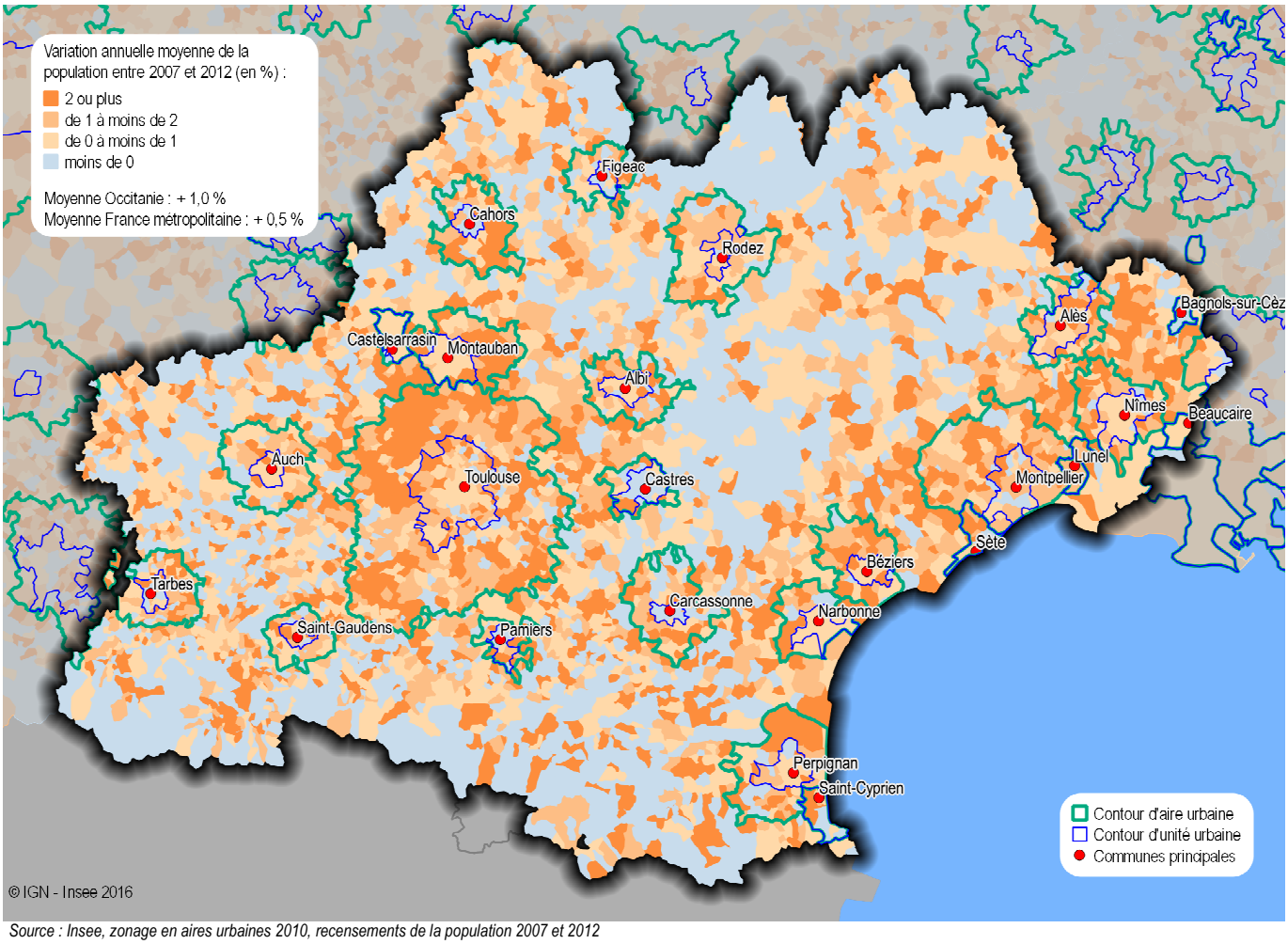
En 2007, 8,7 % de la population régionale vivait dans l'une des 1 540 communes isolées hors influence d'un pôle. Ces communes ne comptent plus que 8,3 % de la population en 2012. En province, 5,7 % de la population seulement vit dans ce type de communes, rurales pour la plupart. La densité y est très faible, que ce soit en Occitanie (16 habitants au km²) ou dans l'ensemble des régions de province (20 habitants au km²).

En Occitanie, les aires d'influence des pôles d'emploi de taille moyenne, soit ceux qui offrent entre 5 000 et 10 000 emplois, regroupent 6,1 % de la population, avec une densité de 92 habitants au km². C'est plus que dans l'ensemble de la province, où 4 % de la population vit dans ces aires moyennes, à la densité cependant plus forte (103 habitants au km²). Dans ce type d'espace, la population progresse de 0,5 % par an en moyenne dans la région entre 2007 et 2012. La population des pôles moyens augmente faiblement (+ 0,4 % par an), alors que leurs couronnes, en général peu étendues, progressent beaucoup plus (+ 1 %). Comme les grandes aires urbaines, ces aires moyennes sont très attractives, avec un excédent migratoire (+ 0,6 % par an en moyenne) qui contribue à la croissance démographique, aussi bien au sein des pôles urbains que de leur couronne. Mais, contrairement aux grandes aires, le solde naturel y est déficitaire (- 0,1 %), ce qui entraînerait une baisse de la population en l'absence de mouvements migratoires.

Enfin, la population des petites aires, centrées autour de petits pôles offrant entre 1 500 et 5 000 emplois, augmente au même rythme que celle des aires moyennes (+ 0,4 % par an entre 2007 et 2012). Comme les aires moyennes, le solde naturel est déficitaire (- 0,4 %) tandis que le solde migratoire augmente de 0,8 % par an en moyenne. ■

Forte densification des espaces périurbains de l'agglomération toulousaine et des grandes agglomérations du littoral

Variation annuelle moyenne de la population en Occitanie entre 2007 et 2012 (en %)



Source : Insee, zonage en aires urbaines 2010, recensements de la population 2007 et 2012

La population croît de façon importante dans les grandes aires urbaines et les communes multipolarisées

Évolution de la population entre 2007 et 2012 selon les catégories du zonage en aires urbaines 2010

	Population en 2012	Part dans la population régionale en 2012 (en %)	Taux d'évolution annuel moyen entre 2007 et 2012 (en %)			Densité en 2012 (hab./km²)	
			de la population	du solde naturel	du solde migratoire	Occitanie	Province
Grandes aires urbaines	**3 833 441**	**68,1**	**1,1**	**0,4**	**0,7**	**206,9**	**198,5**
Grands pôles (plus de 10 000 emplois)	2 687 669	47,8	0,8	0,4	0,4	614,1	652,9
Couronnes des grands pôles	1 145 772	20,4	1,8	0,4	1,5	81,0	73,2
Moyennes aires	**345 846**	**6,1**	**0,5**	**-0,2**	**0,6**	**91,6**	**102,5**
Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)	292 191	5,2	0,4	-0,2	0,6	174,7	193,9
Couronnes des moyens pôles	53 655	1,0	1,0	0,1	0,9	25,5	31,2
Petites aires	**326 266**	**5,8**	**0,4**	**-0,4**	**0,8**	**88,6**	**96,0**
Petits pôles (1 500 à 5 000 emplois)	301 896	5,4	0,4	-0,4	0,8	115,0	126,9
Couronnes des petits pôles	24 370	0,4	0,8	0,0	0,8	23,1	22,0
Communes multipolarisées	**654 894**	**11,6**	**1,3**	**0,0**	**1,3**	**37,9**	**43,7**
Communes isolées hors influence d'un pôle	**466 411**	**8,3**	**0,0**	**-0,6**	**0,6**	**15,8**	**20,4**
Occitanie	**5 626 858**	**100,0**	**1,0**	**0,2**	**0,8**	**77,4**	**96,8**

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

Pour en savoir plus :

- « Montpellier Méditerranée Métropole : une métropole toujours attractive », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n° 18, mars 2016
- « Populations légales au 1er janvier 2013 : 5 683 878 habitants en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées », *Insee Flash Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n° 1, janvier 2016
- « Toulouse et l'espace littoral, moteurs du dynamisme démographique de la région », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n° 2, janvier 2016
- « Toulouse et Montpellier : un rôle structurant dans la démographie de la nouvelle région depuis 50 ans », *Insee Analyses Midi-Pyrénées* n° 24, septembre 2015
- « Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : Le grand sud attractif », *Insee Analyses Midi-Pyrénées* n° 16, avril 2015
- « Trente ans de démographie des territoires », *Insee Première* n°1483, janvier 2014

■ 0-3 L'assolement

Mise à jour février 2018

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles renouvelables (sols, eau…), doit tenir compte des limites de leur renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers l'éco-efficacité de la production, la consommation des ressources et la viabilité financière des exploitations.
L'assolement est la division des terres d'une exploitation agricole en parties distinctes, appelées soles, consacrées chacune à une culture donnée pendant une saison culturale. Sur chaque sole, les cultures peuvent varier d'une année (voire d'une saison) à l'autre : c'est la succession ou « rotation culturale ». L'assolement est un indicateur de diversité des cultures dans l'espace à un moment donné ; la rotation est un indicateur de diversité des cultures dans le temps (succession des cultures sur une même parcelle).
L'assolement d'une exploitation agricole est le résultat de choix techniques, économiques et éventuellement d'ordre réglementaire : cela a été le cas par exemple, dans les années 90, avec l'obligation de mise en jachère d'un certain pourcentage des terres arables pour pouvoir bénéficier des aides de la politique agricole commune européenne (PAC).

L'agriculteur cherche à optimiser son assolement pour satisfaire les objectifs de production de l'exploitation. Les critères économiques à prendre en compte sont le marché, le prix de vente, les investissements à mettre en œuvre, le niveau des subventions. Les facteurs techniques, au sens large, incluent les règles de rotation des cultures, l'organisation du travail, la disponibilité du matériel, ainsi que les facteurs écologiques (adaptation au climat, aux contraintes de sol, de topographie). Enfin l'agriculteur doit prendre en compte les moyens humains, en quantité, qualification et savoir-faire.

La connaissance de l'assolement d'un territoire permet de comprendre en partie l'évolution de certains facteurs de production agricole tel que le recours aux intrants, c'est-à-dire à l'ensemble des produits utilisés afin d'améliorer le rendement à court terme de la culture : fertilisants, produits phytosanitaires, eau d'irrigation.

Analyse

En 2016, la surface agricole utilisée (SAU) en Occitanie couvre 3 492 milliers d'hectares soit 48 % de la superficie régionale. Elle se répartit en 53 % de terres arables (grandes cultures, cultures légumières), 38 % de surfaces toujours en herbe (STH) et 9 % de cultures permanentes entretenues (vignes et vergers). Le vignoble régional, principalement localisé en Languedoc-Roussillon, représente plus de 80 % des surfaces de cultures permanentes.

En 26 ans, la SAU régionale a diminué de 8 %, soit une perte de 302 milliers d'hectares. L'artificialisation du sol n'est pas seule en cause, la déprise agricole et la spécialisation des agriculteurs ont aussi contribué à la fonte des surfaces, à des degrés divers selon le type de culture. Les politiques publiques expliquent aussi les évolutions contrastées des surfaces utilisées dédiées d'une part aux terres arables, d'autre part aux prairies permanentes et aux cultures pérennes. La politique agricole commune (PAC) européenne des années 1990 a en particulier fortement incité les agriculteurs à abandonner prairies et vergers au profit des grandes cultures. Ainsi, les terres labourables ont connu une première période d'augmentation, de l'ordre de 0,2 % par an, jusqu'au début des années 2000. Elles ont ensuite diminué de 0,2 % par an en moyenne jusqu'en 2016. *In fine*, leur surface est restée relativement stable sur la période (respectivement 1 861 et 1 854 milliers d'hectares en 1990 et 2016).

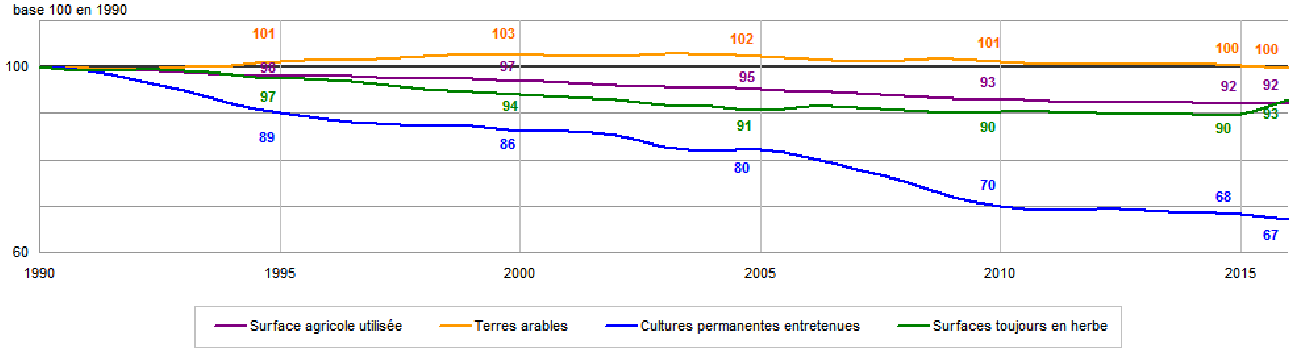
Les surfaces toujours en herbe (STH) n'ont cessé de diminuer, à un rythme d'abord soutenu jusqu'en 2000, puis moins rapide ensuite. En 26 ans, près d'un hectare de STH sur dix a fait l'objet de conversion, d'artificialisation ou de déprise. Ces surfaces jouent pourtant un rôle écologique important, notamment pour la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux, en servant de filtres aux eaux superficielles. La PAC vise désormais à les maintenir et encourage la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau.

Les cultures permanentes entretenues ont payé le plus lourd tribut. Elles diminuent à un rythme soutenu (- 1,6 % par an en moyenne) sur toute la période 1990-2016. Ce sont 149 milliers d'hectares qui ont été arrachés ou abandonnés en 26 ans dans la région Occitanie, soit près du tiers de la surface exploitée en 1990.

En moyenne, trois cultures, le blé, le tournesol et le maïs, occupent plus du quart de la sole des exploitations dans la région et 44 % de leurs terres arables. Ces grandes cultures dominantes sont principalement localisées dans l'ancienne région Midi-Pyrénées. En 2016, le maïs représente 10 % des terres arables, en baisse de 5 points par rapport à 1990. Les surfaces en tournesol sont relativement stables sur toute la période, elles constituent 11 % des terres arables en 2016. Culture d'été relativement sobre, le tournesol exige peu de traitements et est accommodant en toutes conditions climatiques.
Les soles de blé (23 % des terres arables en 2016) sont plus sujettes à des variations dans le temps, au gré des cours mondiaux ainsi que des aléas climatiques. ■

En 26 ans des terres arables très stables en superficie

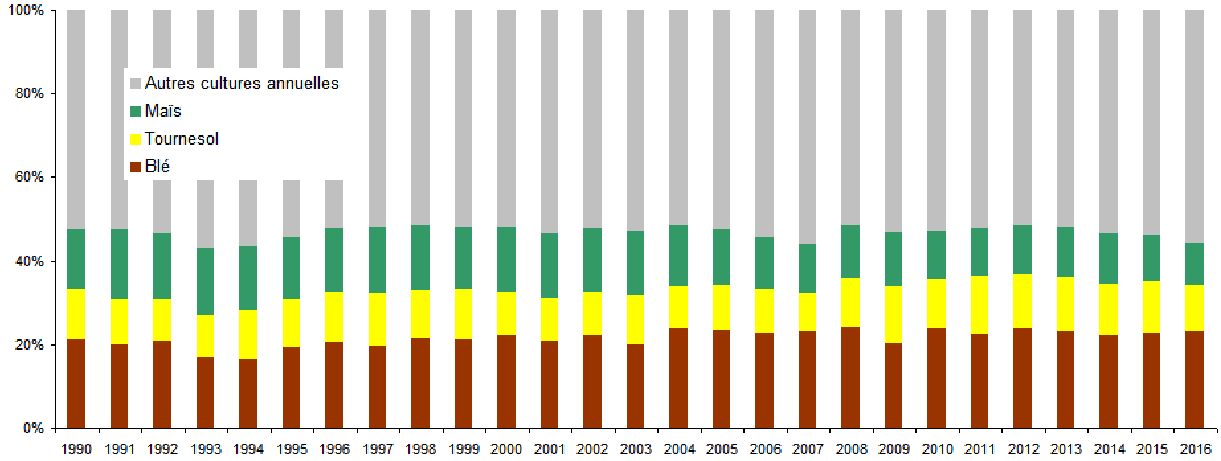
Évolution des surfaces agricoles entre 1990 et 2016 en Occitanie



Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

Près de 50 % des terres arables occupées par trois cultures

Répartition des terres arables entre 1990 et 2016 en Occitanie



Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

Pour en savoir plus :

- Agreste, la statistique, l'évalution et la prospective agricole – Occupation et utilisation du territoire

■ 0-5 L'évolution de l'emploi et du PIB

Mise à jour février 2018

Pertinence

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la richesse produite sur le territoire de la région. Une croissance du produit intérieur brut (PIB) observée sur le long terme signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement. Elle peut permettre aussi d'améliorer le niveau de vie des habitants ou de mieux prendre en charge les problèmes sociaux ou environnementaux.

Le nombre d'emplois est le premier facteur qui détermine l'importance du PIB d'une région. Les actifs ayant un emploi contribuent en effet, dans la région où ils travaillent (et où ils ne résident pas forcément) à la formation du PIB régional. L'indicateur retenu ici est le PIB par emploi. Rapporté au nombre d'emplois, le PIB est un bon indicateur de la productivité apparente du travail dans l'économie et autorise les comparaisons entre régions en gommant les différences de taille. Les écarts entre les PIB régionaux par emploi s'expliquent par les spécialisations sectorielles des régions et par des différences de productivité du travail, à secteurs d'activités comparables, pouvant provenir de différences de capital productif ou d'organisation du travail.

Rapprocher la dynamique de l'emploi de l'évolution du PIB permet, en complément, de suivre l'évolution de la productivité apparente du travail tout en veillant à la richesse en emplois de la croissance, notamment dans les périodes de retournement conjoncturel.

Le PIB est mesuré en euros courants sur la dernière année disponible (ici 2014, c'est-à-dire aux prix de 2014), tandis que son évolution est calculée en euros constants (en « volume »), ici aux prix constants de 2010, c'est-à-dire en retirant les effets liés à l'évolution des prix. On utilise pour cela des indices de prix nationaux par branche, à défaut de disposer d'indices de prix régionaux. Les prix sont donc supposés évoluer de manière identique sur tout le territoire, ce qui n'est pas forcément le cas pour certaines branches, comme pour les prix de l'immobilier par exemple où les conditions locales peuvent avoir une forte influence.

Le PIB est un indicateur imparfait au sens du développement durable. De nouveaux indicateurs d'inégalité, de qualité de vie et de développement durable sont en cours de construction, conformément à la nouvelle loi « Eva Sas » adoptée en avril 2015 sur la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition et l'évaluation des politiques publiques. En effet, la croissance du PIB par emploi ne prend pas en compte les conditions environnementales de cette progression. À l'extrême, les dépenses de réparation de l'environnement suite à un dommage écologique grave contribuent à la croissance du PIB. De même, le PIB ne traduit pas la dimension sociale du développement économique ; il constitue simplement une composante de l'indicateur de développement humain (IDH) mis en place par les Nations Unies pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde, et de sa variante l'IDH-2 retenue par l'Association des régions de France (ARF) et déclinée par région de métropole (cf. fiche 0-7 « L'indice de développement humain IDH-2 »).

Analyse

L'Occitanie, avec un PIB par emploi de 69 100 euros en 2014, se place au 10e rang des 13 régions métropolitaines. Entre 1990 et 2014, la richesse produite par emploi, en retirant l'influence des prix, progresse de 0,9 % par an dans la région. Cette progression de la productivité apparente du travail est analogue à celle de la métropole mais un peu plus rapide qu'en moyenne en province (+ 0,7 %). Sur cette même période, le PIB et l'emploi progressent tous deux plus vite en Occitanie qu'en province.

En 2014, le produit intérieur brut (PIB) par emploi s'élève à 69 100 euros en Occitanie, en euros courants, ce qui place la région au 10e rang des 13 régions métropolitaines. L'Occitanie se situe en dessous de la province (70 600 euros par emploi) et de la France métropolitaine (78 700 euros par emploi) où l'Île-de-France se distingue beaucoup des autres régions, avec une productivité apparente du travail bien plus élevée (105 500 euros par emploi).

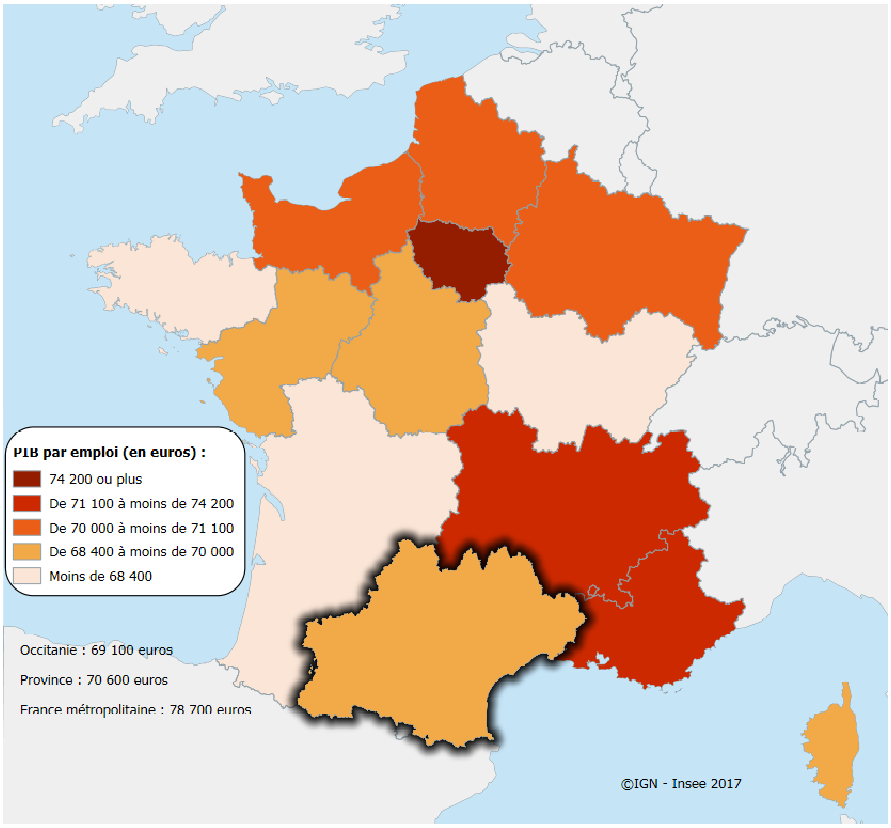
Dans la région, la structure du tissu productif influe négativement sur le niveau du PIB par emploi, compte tenu notamment du poids relativement faible de l'industrie (12,4 % de la valeur ajoutée de la région, contre 16,2 % en province) et de la plus forte représentation du tertiaire non marchand (27,4 % contre 25,8 %). En effet, la productivité apparente du travail varie beaucoup d'un secteur à l'autre. Elle est ainsi très forte dans le tertiaire marchand alors qu'elle est plus faible dans le non marchand.

Entre 1990 et 2014, le PIB en euros constants (en « volume ») et l'emploi progressent tous deux plus vite en Occitanie qu'en moyenne de province. La hausse du PIB atteint 1,9 % par an dans la région, contre 1,4 % en province. Dans le même temps, l'emploi s'accroît de 1,0 % par an en Occitanie et de 0,6 % en province. En conséquence, la productivité du travail augmente un peu plus vite dans la région qu'en moyenne en province : + 0,9 % contre + 0,7 %. Cette croissance régionale est identique à celle de la France métropolitaine, influencée par le dynamisme de l'Île-de-France (+ 1,3 %).

Avant la crise financière et économique de 2008, la croissance du PIB et celle de l'emploi sont plus prononcées dans la région qu'en province. Les évolutions sont plus contrastées après la crise. Le PIB recule en Occitanie comme en province mais de façon moins soutenue. Dans le même temps, l'emploi continue de progresser mais à un rythme moindre, alors qu'il baisse en province. La sortie de crise est plus longue dans la région : alors que la croissance repart en province entre 2009 et 2010, il faut attendre une année de plus pour que le PIB augmente en Occitanie et retrouve son niveau antérieur. Depuis, aussi bien l'emploi que la richesse créée progressent plus vite dans la région qu'en province. ■

Une productivité apparente du travail en retrait en Occitanie, comparée à la moyenne de province

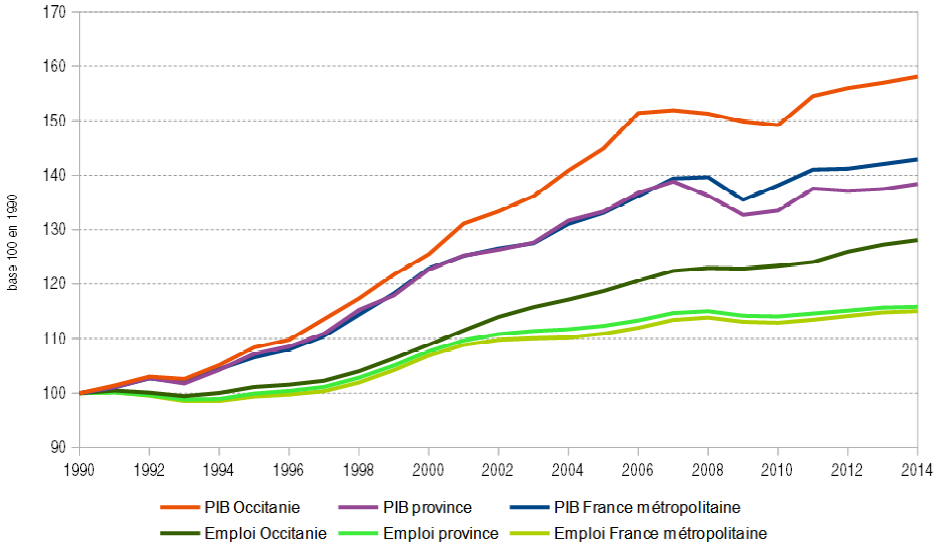
PIB régionaux par emploi en 2014 en euros courants



Source : Insee, comptes régionaux base 2010 (PIB semi-définitifs)

Une croissance plus soutenue et plus riche en emplois en Occitanie

Évolution du PIB en volume et de l'emploi total moyen



Sources : Insee, estimations localisées d'emploi, comptes régionaux base 2010 (PIB en euros constants, définitifs jusqu'en 2013, semi-définitifs pour 2014)

Pour en savoir plus :

- « Le PIB par habitant reste plus faible mais l'écart avec la province se réduit depuis 1990 », *Insee Analyses Occitanie n° 42*, juin 2017
- « Les comptes de la Nation en 2014 - Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première n° 1549*, mai 2015

■ 0-6 Le PIB par habitant et le revenu disponible brut des ménages

Mise à jour février 2018

Pertinence

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la richesse produite sur le territoire de la région. Une croissance du produit intérieur brut (PIB) observée sur le long terme signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement. Elle peut permettre aussi d'améliorer le niveau de vie des habitants ou de mieux prendre en charge les problèmes sociaux ou environnementaux.

Le PIB rapporté au nombre d'habitants permet des comparaisons entre les régions. Les différences régionales de PIB par habitant peuvent se décomposer en prenant en compte deux indicateurs : le PIB par emploi et l'emploi par habitant.

$$\frac{PIB}{habitant} = \frac{PIB}{EMP} x \frac{EMP}{habitant}$$

Le premier facteur reflète à la fois la structure d'activité régionale et la productivité de l'emploi dans chaque secteur (cf. fiche 0-5 « L'évolution de l'emploi et du PIB »). Le second dépend de facteurs sociodémographiques tels que la structure par âge de la population ou la propension à se présenter sur le marché du travail des personnes en âge de travailler.

L'emploi par habitant peut à son tour être décomposé en trois facteurs :

- l'indicateur d'attractivité qui rapporte les emplois occupés localisés dans la région (notés EMP) au nombre de personnes en emploi résidant dans la région ou « population active occupée » (notée PAO) ;

- le taux d'emploi, qui rapporte la population active occupée à la population en âge de travailler, soit celle de 15 à 64 ans (notée PEAT) ;

- un effet démographique, qui donne la part de la population en âge de travailler dans la population résidente totale.

Au final, le PIB par habitant peut se décomposer ainsi :

$$\frac{PIB}{habitant} = \frac{PIB}{EMP} x \frac{EMP}{PAO} x \frac{PAO}{PEAT} x \frac{PEAT}{habitant}$$

L'échelle régionale constitue en outre le niveau privilégié d'élaboration des politiques territorialisées de développement économique. L'indicateur est mesuré en euros courants sur la dernière année disponible (ici 2014, c'est-à-dire aux prix de 2014) tandis que son évolution est calculée en euros constants (en « volume »), c'est-à-dire en retirant les effets liés à l'évolution des prix. On utilise pour cela des indices de prix nationaux par branche, à défaut de disposer d'indices de prix régionaux. Les prix sont donc supposés évoluer de manière identique sur tout le territoire, ce qui n'est pas forcément le cas pour certaines branches, comme pour les prix de l'immobilier par exemple où les conditions locales peuvent avoir une forte influence.
La part du PIB régional dans le PIB national (mesurée en euros courants) permet d'approcher la contribution de la région à la production de la richesse nationale, en lien avec ses spécialisations sectorielles.

Le PIB est un indicateur imparfait au sens du développement durable. De nouveaux indicateurs d'inégalité, de qualité de vie et de développement durable sont en cours de construction, conformément à la nouvelle loi « Eva Sas » adoptée en avril 2015 sur la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition et l'évaluation des politiques publiques. En effet, la croissance du PIB par habitant ne prend pas en compte les conditions environnementales de cette progression. À l'extrême, les dépenses de réparation de l'environnement suite à un dommage écologique grave contribuent à la croissance du PIB. De même, le PIB ne traduit pas la dimension sociale du développement économique ; il constitue simplement une composante de l'indicateur de développement humain (IDH) mis en place par les Nations Unies, et de sa variante l'IDH-2 retenue par l'Association des régions de France (ARF) et déclinée par région de métropole (cf fiche 0-7 « L'indice de développement humain IDH-2 »).

En complément de l'indicateur du PIB régional, le revenu disponible brut des ménages (RDB) mesure le revenu à la disposition des ménages pour consommer et épargner. Cet indicateur intègre l'ensemble des revenus, les revenus d'activité comme les revenus du patrimoine, les retraites et les prestations sociales, auxquels sont soustraits les impôts directs et les cotisations sociales : il mesure donc les revenus disponibles après redistribution. Il intègre ainsi les solidarités entre les ménages à travers les redistributions sociales et fiscales.

Analyse

Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 26 700 euros en 2014, l'Occitanie se situe bien en deçà de la moyenne des régions métropolitaines (32 700 euros) tirée par l'Île-de-France. L'écart est moindre par rapport à la moyenne de province (27 800 euros) et se réduit sur les 24 dernières années. En matière de revenu disponible brut par habitant, l'Occitanie se situe en avant-dernière position des 13 régions métropolitaines.

La contribution de la région Occitanie à la richesse produite sur le territoire métropolitain progresse en 24 ans, passant de 6,6 % en 1990 à 7,3 % en 2014. Dans le même temps, son poids démographique augmente plus vite, passant de 8,0 % à 9,0 % de la population métropolitaine. Ainsi, lorsque l'on rapporte la richesse créée à la population régionale, l'Occitanie se situe bien en dessous de la moyenne métropolitaine.

En 2014, le produit intérieur brut (PIB) par habitant atteint 26 700 euros en Occitanie, contre 27 800 euros en province et 32 700 euros en France métropolitaine. La région se situe au 10e rang des 13 régions métropolitaines à égalité avec le Centre-Val de Loire et derrière le Grand Est (27 100 euros). Sa richesse par habitant est ainsi bien en dessous de celles d'Auvergne-Rhône-Alpes (31 100 euros) et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (30 300 euros), qui occupent respectivement les 1er et 2e rang des régions de province. L'Île-de-France est très atypique et affiche un PIB par habitant de 53 900 euros.

Plusieurs facteurs entrent en jeu dans la moindre performance de l'Occitanie. Tout d'abord la région présente une productivité apparente du travail (ou PIB par emploi) moindre qu'en moyenne de province. En Occitanie, un actif en emploi génère en moyenne 69 100 euros de richesse au cours de l'année 2014, contre 70 600 euros en province. Le plus faible taux d'emploi de la région joue aussi en défaveur de la richesse par habitant : la moindre part des actifs occupés dans la population en âge de

travailler est la combinaison d'un taux de chômage plus élevé en Occitanie qu'en moyenne en province et d'un taux d'activité plus faible, c'est-à-dire d'une moindre propension à se présenter sur le marché du travail. Enfin, la plus faible part de la population en âge de travailler qui s'explique par une proportion plus élevée des 65 ans ou plus qu'en moyenne en province, éloigne aussi le PIB par habitant de la région de celui de la province.

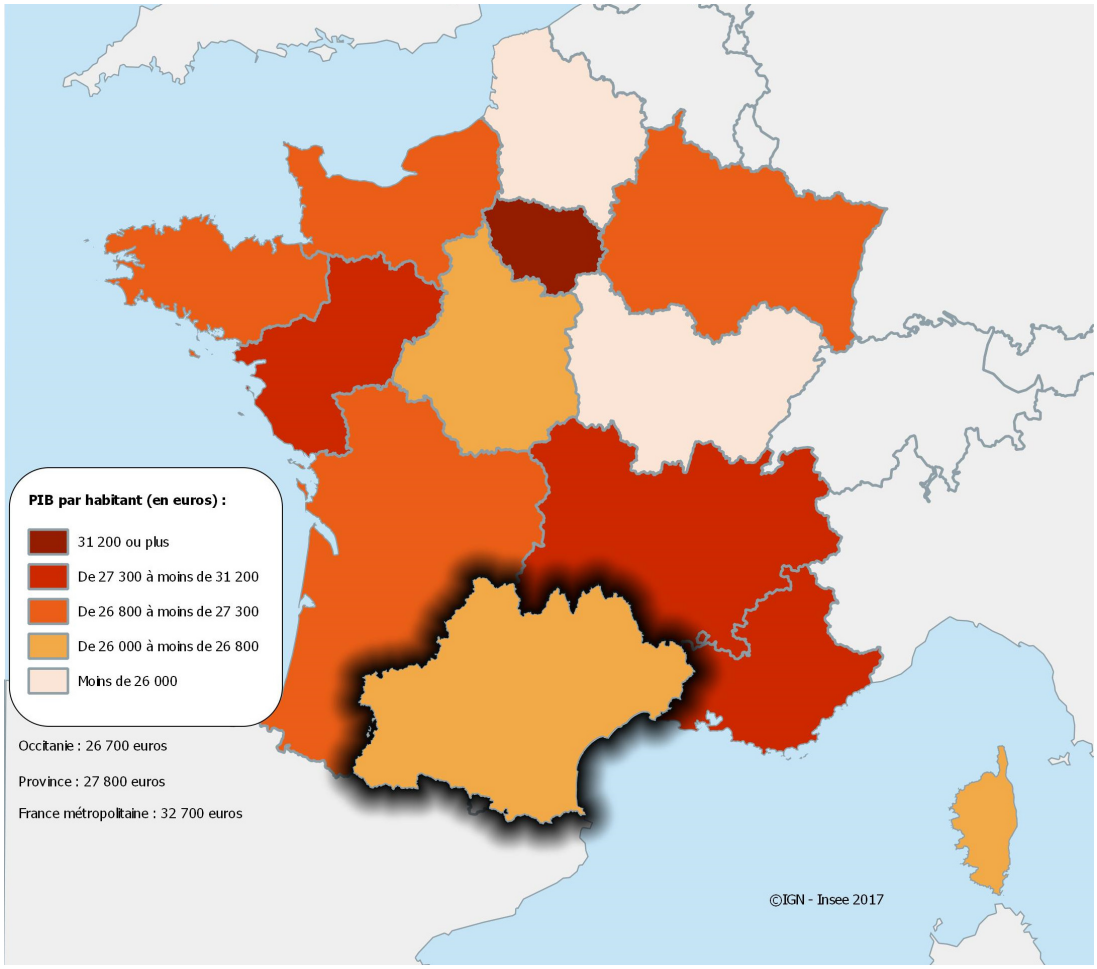
Au final, un seul élément joue en faveur de la région : une attractivité en matière d'emploi moins défavorable qu'ailleurs en province.
En effet, en Occitanie, le nombre d'emplois exercés dans la région est inférieur au nombre de personnes en emploi qui y résident. Le solde des entrées et des sorties d'actifs en emploi pour la région est donc négatif. Mais ce déficit est encore plus important en province, du fait de l'attractivité de l'Île-de-France vis-à-vis des régions limitrophes, mais aussi de l'attractivité des pays frontaliers pour les régions concernées.

L'écart du PIB par habitant entre la région et la France métropolitaine atteint 18,4 % en 2014, il se creuse légèrement par rapport à 1990 (- 17,8 %). En revanche, l'écart se réduit avec la province, passant de - 6,4 % en 1990 à - 4,1 % en 2014, trois des quatre composantes jouant en faveur de l'Occitanie sur la période 1990-2014.
En effet, la productivité du travail augmente plus dans la région qu'en moyenne en province, contribuant ainsi à la réduction de l'écart de richesse par habitant. Le taux d'emploi, qui connaît une hausse un peu plus forte dans la région qu'en province, participe aussi à ce rattrapage. En revanche, la part de la population en âge de travailler dans la population totale diminue plus vite en Occitanie qu'en province et éloigne le PIB par habitant de la région de celui de la province.
Quant à l'indicateur d'attractivité, il reste stable dans la région depuis 24 ans alors qu'il baisse en province, ce qui permet de réduire l'écart de PIB par habitant.

La moindre performance de la région en matière de richesse produite par habitant se retrouve aussi au niveau du revenu disponible, malgré les transferts sociaux et fiscaux qui contribuent à rééquilibrer les revenus entre territoires. Ainsi le revenu disponible brut (RDB) des ménages rapporté au nombre d'habitants situe l'Occitanie à la 11e position des régions métropolitaines, avec 19 000 euros par habitant en 2014. La faiblesse des salaires et traitements bruts explique ce positionnement de la région. ■

L'Occitanie parmi les régions ayant les plus faibles niveaux de richesse par habitant

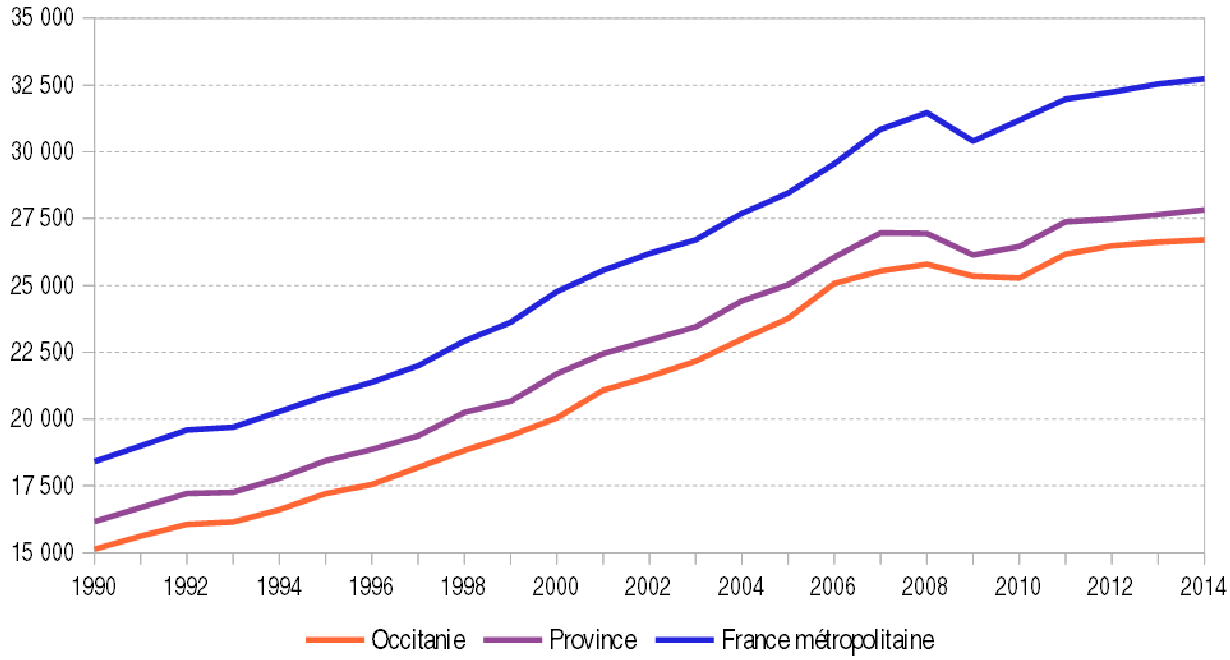
PIB régionaux par habitant en 2014, en euros courants



Source : Insee, comptes régionaux base 2010 (PIB semi-définitifs)

Une richesse par habitant en Occitanie toujours en deçà de la moyenne française

Évolution du PIB par habitant en volume entre 1990 et 2014



Avertissement : le PIB par habitant en volume, mesuré aux prix constants de 2010, c'est-à-dire corrigé des effets de l'inflation, autorise les comparaisons temporelles. En 2014, le PIB par habitant en volume est plus faible que le PIB en euros courants, calculé aux prix de 2014. Les écarts entre les territoires sont conservés, car le calcul des PIB régionaux en volume mobilise les mêmes indices de prix nationaux par branche d'activités pour toutes les régions comme au niveau national.

Sources : Insee, recensements de la population, comptes régionaux base 2010 (PIB en euros constants, définitifs jusqu'en 2013, semi-définitifs pour 2014)

Pour en savoir plus :

- « Le PIB par habitant reste plus faible mais l'écart avec la province se réduit depuis 1990 », *Insee Analyses Occitanie n° 42*, juin 2017
- « Les comptes de la Nation en 2014 - Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première n° 1549*, mai 2015

■ 0-7 L'indice de développement humain IDH-2

Mise à jour février 2018

Pertinence

En 2009, la « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », présidée par l'économiste Joseph Stiglitz, recommandait d'améliorer la mesure de la qualité de la vie. Cette recommandation avait pour objectif de dépasser l'évaluation de la seule production de richesse économique via un indicateur unique, le produit intérieur brut (PIB). Dans la foulée du rapport, de nombreuses initiatives nationales et internationales ont vu le jour, afin de proposer de nouveaux indicateurs de richesse. Complémentaires au PIB, ces indicateurs mesurent le développement durable d'un pays ou d'une région dans ses multiples dimensions en intégrant, outre le progrès économique, le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles. Depuis 2015, le gouvernement français est ainsi tenu de publier, chaque année, un rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse qui explicite les choix faits au service d'une croissance durable. En se dotant d'un tel tableau de bord, restreint à dix indicateurs et inscrit dans la loi, la France, à l'image de l'Australie ou de la Belgique par exemple, essaie d'ancrer dans les esprits cette lecture multidimensionnelle du progrès sociétal pour un bien-être équitable et soutenable et d'en faciliter la diffusion.

L'indice de développement humain (IDH) a été précurseur en la matière. Il s'agit d'un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1990 afin d'évaluer le niveau de développement humain. Il varie de 0 (développement le plus faible) à 1 (développement le plus élevé) et est calculé comme la moyenne de trois sous-indices reflétant chacun une dimension définie par le PNUD : la santé, l'éducation et le niveau de vie. La santé est approchée par l'espérance de vie à la naissance, mesurant indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels. Le niveau d'éducation, mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation, traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société. Quant au niveau de vie, approché à partir du produit intérieur brut par habitant, il vise à englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices, tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

L'IDH s'avère difficile à calculer à une échelle infra-nationale en raison notamment de l'indisponibilité de certaines données comme le taux d'alphabétisation. Tel qu'il a été défini par le PNUD, il ne permet donc pas une approche territoriale fine des disparités de développement humain. Afin de permettre aux régions de se comparer les unes aux autres, une variante de cet indice, l'IDH-2, a été proposée et appliquée au cas de la communauté urbaine de Lyon et de la région Île-de-France. La différence entre l'IDH-2 et sa version traditionnelle repose sur le choix de deux nouvelles variables permettant de refléter ces dimensions à l'échelle régionale et infra-régionale et aux nouveaux modes de calcul des trois sous-indices qui le composent. Il s'agit de :

- l'espérance de vie à la naissance, comme mesure de la capacité à vivre longtemps et en bonne santé ;
- le pourcentage de la population de plus de 15 ans sortie diplômée du système scolaire, pour approcher la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances ;
- le revenu fiscal médian par unité de consommation, comme indicateur de la capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables.

Depuis 2011, Régions de France retient l'IDH-2 comme l'un des indicateurs de contexte, alternatif au PIB, permettant aux régions françaises de définir une vision partagée d'un développement humain et durable des territoires. Cet indicateur a une double vocation. Outil pédagogique afin d'approcher la situation des régions au regard du développement humain et de s'en approprier les enjeux, il constitue aussi un outil de pilotage des politiques publiques de développement durable.

Comme tous les indicateurs composites ou synthétiques, l'IDH-2 et l'IDH présentent néanmoins des limites, notamment parce qu'ils supposent que leurs composantes sont commensurables. En effet, de par sa formule même de calcul, l'indicateur de développement humain conduit par exemple à des valorisations monétaires implicites de l'espérance de vie : cela revient à considérer qu'une augmentation de l'espérance de vie serait substituable à une augmentation de revenu ou à une augmentation de la part de la population diplômée, car procurant une même valeur de l'indicateur IDH-2. De plus, étant fondé sur des moyennes, il ne tient pas compte de la distribution de ces composantes dans chaque territoire. Il ignore aussi la corrélation entre les différents aspects de la qualité de vie.

Analyse

L'Occitanie est la 6e région de France métropolitaine ayant l'indicateur de développement humain (IDH-2) le plus élevé. Ce résultat masque cependant des disparités selon la dimension considérée : la région est seulement en 11e position au regard du niveau de vie, mais en 5e pour l'éducation et en 3e pour la santé.

Avec un indice de développement humain (IDH-2) de 0,77 en 2013, l'Occitanie est au 6e rang des régions de France métropolitaine, à un niveau proche de celui de la Nouvelle-Aquitaine et du Centre-Val de Loire. En tête de ce classement, l'Île-de-France (0,81) est suivie de près par les Pays de la Loire, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne (environ 0,79). Ce résultat masque de fortes disparités selon la dimension considérée. Alors qu'elle est seulement la 11e région métropolitaine au regard du niveau de vie, l'Occitanie se place en 5e position au regard de la part de la population des 25-34 ans diplômés. Concernant l'espérance de vie, la région est même sur la troisième marche du podium. À titre de comparaison, la situation est inverse pour le Centre-Val de Loire : 4e région métropolitaine en matière de revenus, elle se positionne moins bien sur les deux autres dimensions du développement humain : 7e en matière de santé et d'éducation, ce qui la place finalement au 7e rang du développement humain. Un indice comparable ne traduit donc pas nécessairement les mêmes réalités sociales.

Par ailleurs, avec un produit intérieur brut de 26 620 euros par habitant en 2013, l'Occitanie occupe le 10e rang des régions de métropole. La région est comparable au Centre-Val de Loire (9e position), mais loin derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (30 256 euros par habitant, 3e position). La région est ainsi mieux positionnée en matière de développement humain que de

production de richesse économique. À cela s'ajoute un taux de pauvreté élevé en Occitanie (4e région la plus pauvre) : en 2013, 17 % de la population régionale vit avec moins de 60 % du revenu médian de métropole (soit avec moins de 1 005 euros par mois pour une personne seule). ■

Méthodologie : calcul de l'IDH-2

L'IDH-2 correspond à la moyenne arithmétique de trois indices intermédiaires, à savoir un indice de santé, un indice d'éducation et un indice de revenus.

$$IDH2 = \frac{I_{santé} + I_{éducation} + I_{revenus}}{3}$$

1) indice de santé : il repose sur l'espérance de vie. L'espérance de vie globale n'étant pas connue au niveau régional, c'est ici la moyenne de l'espérance de vie des femmes (EVF) et de celle des hommes (EVH) qui est utilisée :

$$I_{santé} = \frac{(EV_F + EV_H)/2 - 65}{85 - 65}$$

L'indice varie de 0 si l'espérance de vie est égale à 65 ans à 1 si elle est de 85 ans. En-deçà et au-delà de ces valeurs de référence, l'indice est arbitrairement fixé à 0 ou 1 respectivement. Le seuil plafond correspond à celui de l'IDH, soit 85 ans, et le seuil plancher est fixé à 65 ans, ce qui équivaut en France à l'âge au-dessous duquel l'Inserm considère qu'une personne est décédée prématurément.

2) indice d'éducation : il repose sur la part de la population diplômée. La variable utilisée ici est la part des 25-34 ans, inscrits ou non dans un établissement d'enseignement et diplômés. La valeur plancher est fixée à 50 % : en dessous de ce taux, les systèmes éducatifs ne sont pas jugés satisfaisants.

$$I_{éducation} = \frac{Part\ pop.diplômée - 50}{100 - 50}$$

L'indice varie de 0 si la part de diplômés est de 50 % à 1 si elle atteint 100 %. En-deçà de 50 %, l'indice est arbitrairement fixé à 0.

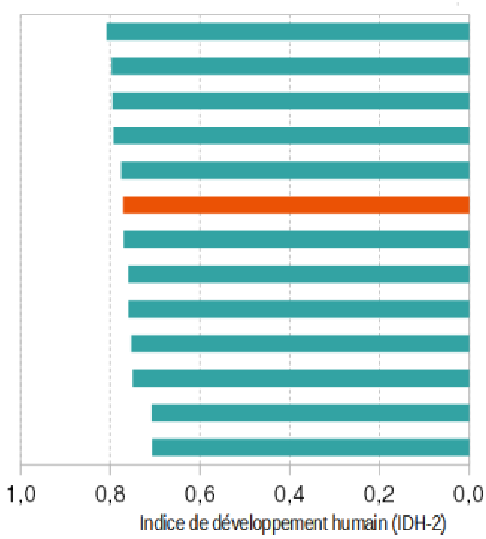
3) indice de revenus : il repose sur le niveau de vie (NDV), c'est-à-dire sur les revenus prenant en compte la composition du ménage.

$$I_{revenus} = \frac{\ln(NDV) - \ln(5\ 000)}{\ln(30\ 000) - \ln(5\ 000)}$$

L'utilisation d'une fonction logarithmique implique qu'une même augmentation du revenu des ménages pèsera d'autant moins sur la progression de l'IDH-2 qu'elle part d'un niveau élevé de cette variable. L'indice varie de 0 si le revenu fiscal médian par unité de consommation vaut 5 000 euros à 1 s'il s'élève à 30 000 euros. En-deçà et au-delà de ces valeurs de référence, l'indice est arbitrairement fixé à 0 ou 1 respectivement.

En Occitanie, le développement humain est soutenu par un bon score en matière de santé et d'éducation

Indice de développement humain (IDH-2) et positionnement des sous-indices de santé, d'éducation et de revenus, par région, en 2013



Région	Rang de la région pour l'indice de...		
	... santé	... éducation	... revenus
Île-de-France	1	6	1
Pays de la Loire	5	2	6
Auvergne-Rhône-Alpes	2	4	2
Bretagne	10	1	3
Nouvelle-Aquitaine	6	3	9
Occitanie	3	5	11
Centre-Val de Loire	7	7	4
Bourgogne-Franche-Comté	9	9	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	12	8
Grand Est	11	10	5
Normandie	12	8	10
Corse	8	13	12
Hauts-de-France	13	11	13

Lecture : parmi les régions de métropole, l'Occitanie se classe au 6e rang quant à l'IDH-2 et au 3e rang en matière de santé.

Champ : France métropolitaine

Sources : *Insee, état civil, recensement de la population et Filosofi 2013*

Pour en savoir plus :

- « Quel niveau de développement humain pour les territoires d'Occitanie ? », aua/T, *Perspectives Villes*, juillet 2017
- « Les nouveaux indicateurs de richesse 2016 », Rapport annuel, Service d'information du gouvernement
- « Niveaux de vie, productivité et bien-être en longue période : la France et les principaux pays développés », *Insee Références*, L'économie française, édition 2017
- « Les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable en France », dépliant Insee, 2016
- « La quantification du bien-être et de sa soutenabilité : monétiser ou ne pas monétiser ?», Centre de Recherche en Économie et Statistique, *La lettre du CREST* n° 90, mars 2013
- « Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs », Association des régions de France (ARF), janvier 2012
- « Les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : quelques illustrations », M. Clerc, M. Gaini, D. Blanchet, *Insee Références*, L'économie française, édition 2010
- « Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social » - J. Stiglitz, A. Sen, J-P.Fitoussi, 2009

Pour limiter l'élévation de la température mondiale, la France s'est fixée comme objectif de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Maîtrise de la demande en énergie, de l'étalement urbain, et recours aux énergies renouvelables et aux modes de déplacements alternatifs devront orienter les choix de développement territorial. Les changements amorcés et l'inertie du système climatique rendent les années à venir décisives, mais en parallèle, prévenir les effets inévitables du réchauffement déjà à l'œuvre obligera à prendre des mesures d'adaptation dans différents domaines. Outre la problématique du changement climatique, la dégradation de la qualité de l'air est préoccupante. Elle implique des conséquences directes en termes d'effets physiques et pathologiques, mais aussi en termes d'épidémiologie, c'est-à-dire d'atteinte à l'état de santé général de la population.

■ **1-8 Les déplacements entre les lieux de domicile et de travail**

■ **1-9 Les parts modales des déplacements domicile-travail**

■ 1-8 Les déplacements entre les lieux de domicile et de travail

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Les déplacements de personnes ont des effets avérés sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Les transports sont en effet à l'origine d'une part importante des rejets de polluants et de gaz à effet de serre (GES) entraînant un risque de réchauffement climatique.
Parmi les six gaz à effet de serre retenus dans le protocole de Kyoto, le dioxyde de carbone (CO2, ou encore gaz carbonique) est le plus répandu.

La France a pour objectif la mise en oeuvre d'une transition vers une économie sobre en gaz à effet de serre. Par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, elle s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et à les diviser par quatre à l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs, la loi instaure de nouveaux outils de planification dont la stratégie nationale bas carbone et les budgets carbone.

Les trajets entre le domicile et le lieu de travail correspondent à moins d'un quart des déplacements usuels des Français. Bien que ces déplacements ne représentent qu'un tiers des émissions de CO2 liées aux déplacements en véhicules particuliers des ménages, ils cristallisent un enjeu majeur en matière de développement durable, plus précisément en termes de dégradation de la qualité de l'air mais aussi de cohésion sociale et de bien-être des personnes. L'éloignement croissant du lieu de travail, lié au phénomène de périurbanisation, accentue la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et source de pollution atmosphérique importante.

La prise en compte des déplacements entre le domicile et le lieu de travail des personnes concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (finalité 3), l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux indicateurs sont retenus pour évaluer l'impact des déplacements domicile-travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent sur une autre commune que celle où ils résident, et la distance médiane (en temps ou en km) du trajet domicile-travail, autrement dit la distance parcourue ou le temps de trajet de la moitié des navetteurs. Ces indicateurs présentent des limites. D'abord, un actif est considéré comme « stable » à partir du moment où il réside et travaille sur la même commune, mais cela ne correspond pas toujours à une distance courte entre son lieu de travail et son lieu de résidence. Ensuite, les temps de déplacement sont calculés en faisant l'hypothèse que l'ensemble des déplacements se font par la route : en réalité, un certain nombre de navetteurs prennent les transports en commun, sans que l'on sache si les temps de trajet sont plus longs ou plus courts.

Avertissement : le distancier Metric qui sert à mesurer les distances et les temps de trajet remplace l'ancien distancier Odomatrix pour cette nouvelle édition du dossier , ce qui ne permet pas les comparaisons avec les éditions antérieures. Ce nouveau distancier présente l'avantage de s'appuyer sur des fonds routiers récents (BDTOPO 2012 de l'IGN). Pour les navettes, les distances sont calculées de chef-lieu à chef-lieu.

Un autre indicateur est directement lié aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail : la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail. La fiche « 4.7 - Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail » lui est d'ailleurs consacrée. Enfin, le remplacement de l'usage de la voiture par des modes de transport plus doux et plus respectueux de l'environnement reste l'un des objectifs majeurs liés au développement durable. Cet aspect est traité dans la fiche « 1.9 - Les parts modales des déplacements domicile-travail ».

Analyse

Entre 2007 et 2012, la proportion des actifs occupés quittant leur commune de résidence pour aller travailler (58 %) s'est accrue de 1,6 point en Occitanie. Les temps de trajet dépassent les 25 minutes pour la moitié de ces navetteurs, et même 45 minutes autour des grandes agglomérations.

En 2012, près de 60 % des actifs occupés d'Occitanie travaillent hors de leur commune de résidence. Ce sont donc près de 1,3 million de navetteurs qui se déplacent quotidiennement. Pourtant, l'Occitanie figure parmi les régions métropolitaines où le taux de navetteurs est le plus faible, derrière la Corse (42 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (48 %) (64 % en moyenne en province). Ce faible taux de déplacement s'explique en partie par le caractère rural de la région.

La moitié des navetteurs parcourent plus de 14,9 km pour rejoindre leur lieu de travail, comme en province (14,8 km). Aux heures de pointe, cela correspond à un temps de trajet d'au moins 25 minutes. Cette valeur cache une grande disparité entre la périphérie des quatre principales agglomérations de la région, Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan, et le reste du territoire : en raison de la concentration des emplois dans ces agglomérations, les actifs résidant dans leur périphérie sont ceux qui mettent le plus de temps pour rejoindre leur lieu de travail. Pour quelques navetteurs, les distances domicile-travail sont parfois très longues, à l'instar par exemple de ceux qui habitant à Nîmes vont travailler à Marseille, mais ce phénomène reste néanmoins marginal.

Entre 2007 et 2012, la part des actifs occupés travaillant hors de leur commune de résidence s'accroît un peu (+ 1,6 point contre + 1,5 en province). Dans la région, la distance médiane entre le domicile et le lieu de travail augmente légèrement (+ 400 mètres), tandis que le temps de trajet se stabilise.

Au sein de la région, les disparités sont marquées d'un département à l'autre. La proportion d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence est très faible en Lozère : 47 % des actifs en emploi changent de commune pour aller travailler, contre 66 % dans les Hautes-Pyrénées ou 64 % en Ariège. Pour autant, dans ces deux départements où la part des navetteurs est la plus forte, les distances ne sont pas les plus élevées. Dans le Gers et le Tarn-et-Garonne, où la part des navetteurs est en forte augmentation ces cinq dernières années (de plus de 2,5 points), la moitié des navetteurs doivent parcourir près d'une vingtaine de kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail. Assez logiquement, c'est en Haute-Garonne, dans l'Hérault et le Gard que les

temps de trajet aux heures de pointe sont les plus élevés. Dans ces départements urbanisés, la majorité des actifs travaillant hors de leur commune de résidence mettent plus de 26 minutes pour aller travailler et des temps de trajet supérieurs à 45 minutes sont fréquents pour les actifs se déplaçant vers les grands pôles d'emploi. En Haute-Garonne et dans l'Hérault où les temps de trajet sont les plus longs, la part des navetteurs progresse moins vite que dans les autres départements d'Occitanie : respectivement + 0,4 point en cinq ans dans l'Hérault et + 1,2 en Haute-Garonne. ■

De plus en plus de travailleurs font la navette

Répartition des actifs occupés selon le lieu de travail

	Nombres d'actifs occupés						Part des navetteurs (%)	
	Stables *		Navetteurs		Total			
	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012
Ariège	20 950	20 440	35 560	36 810	56 510	57 250	62,9	64,3
Aude	62 000	61 490	61 950	66 820	123 950	128 310	50,0	52,1
Aveyron	54 030	51 390	58 830	60 590	112 860	111 980	52,1	54,1
Gard	105 570	106 150	148 950	160 080	254 520	266 230	58,5	60,1
Haute-Garonne	216 240	223 130	314 940	341 230	531 180	564 360	59,3	60,5
Gers	32 140	30 800	42 020	45 370	74 160	76 170	56,7	59,6
Hérault	169 150	179 450	204 840	221 410	373 990	400 870	54,8	55,2
Lot	29 030	27 740	37 580	38 950	66 610	66 700	56,4	58,4
Lozère	17 500	16 830	14 360	14 840	31 850	31 670	45,1	46,9
Hautes-Pyrénées	33 000	30 170	56 850	57 500	89 850	87 680	63,3	65,6
Pyrénées-Orientales	67 000	65 210	83 730	89 400	150 740	154 620	55,5	57,8
Tarn	59 840	57 770	82 430	87 200	142 270	144 960	57,9	60,2
Tarn-et-Garonne	40 850	40 360	51 180	56 180	92 030	96 540	55,6	58,2
Occitanie	**907 300**	**910 940**	**1 193 230**	**1 276 390**	**2 100 520**	**2 187 330**	**56,8**	**58,4**
Province	7 556 820	7 331 280	12 594 450	13 049 430	20 151 270	20 380 710	62,5	64,0
France métropolitaine	**9 110 930**	**8 918 260**	**16 349 570**	**16 853 120**	**25 460 500**	**25 771 380**	**64,2**	**65,4**

* Actifs résidant et travaillant dans la même commune
Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la région
Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales au lieu de résidence

Des trajets plus longs en Haute-Garonne, dans l'Hérault et le Gard

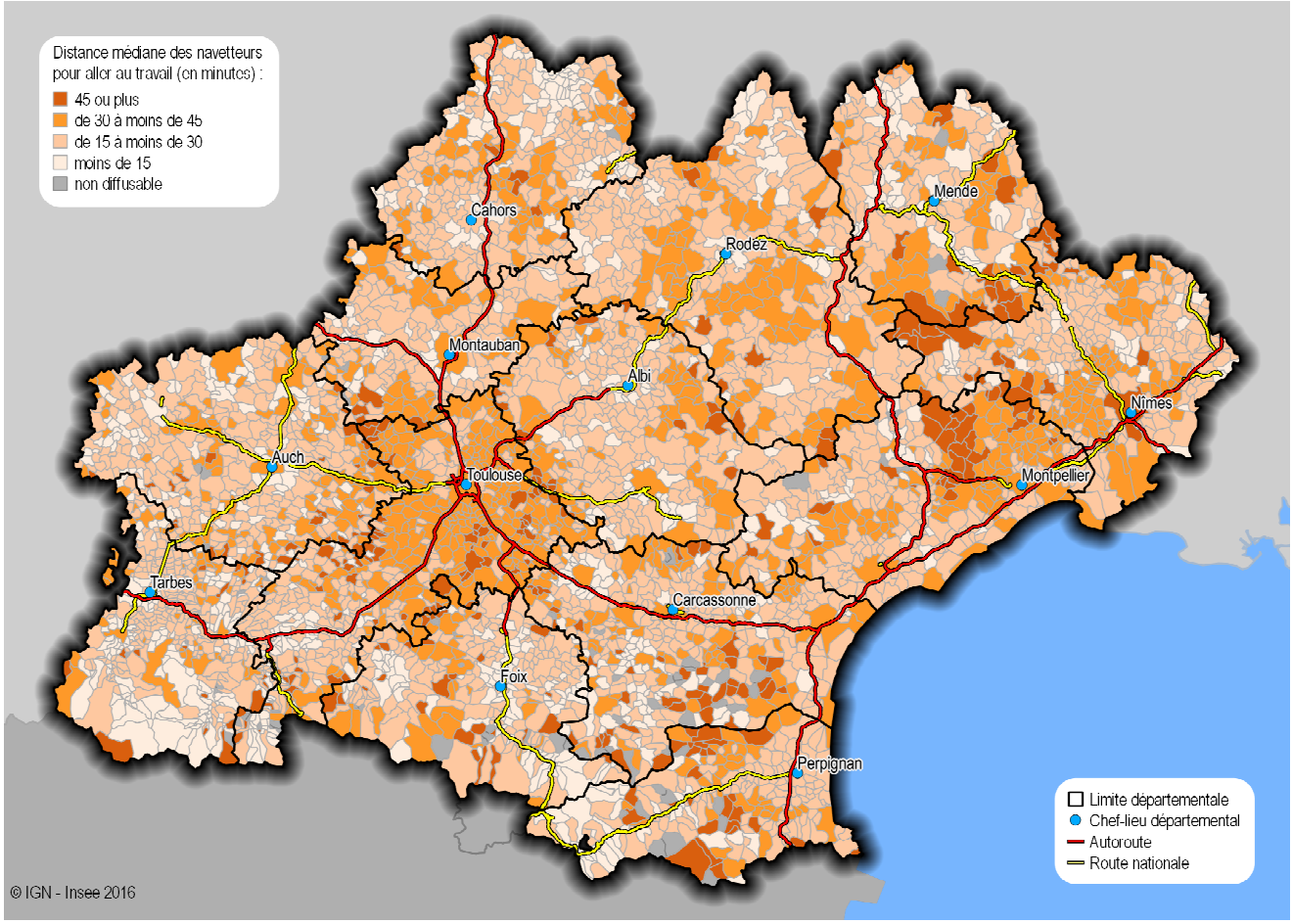
Distance médiane de déplacement pour les navetteurs en Occitanie

	Distance médiane			
	En kilomètres		En minutes, aux heures de pointe	
	2007	2012	2007	2012
Ariège	13,8	14,6	17	18
Aude	13,7	14,4	21	22
Aveyron	13,6	14,0	20	21
Gard	14,2	15,3	25	26
Haute-Garonne	16,2	16,2	31	30
Gers	17,8	18,6	22	22
Hérault	12,9	13,5	27	27
Lot	13,0	13,6	17	18
Lozère	15,4	15,4	20	20
Hautes-Pyrénées	11,2	11,5	17	18
Pyrénées-Orientales	11,8	12,1	20	20
Tarn	14,8	15,7	20	21
Tarn-et-Garonne	17,7	17,9	23	24
Occitanie	**14,5**	**14,9**	**25**	**25**

Lecture : en 2012, en Ariège, la moitié des navetteurs résident à plus de 14,6 km de leur lieu de travail et mettent plus de 18 mn pour s'y rendre.
Sources : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales au lieu de résidence ; Inra UMR1041 CESAER, Distancier Metric

Des temps de trajet plus longs en périphérie des grandes agglomérations

Distance médiane entre le lieu de résidence et le lieu de travail des navetteurs en Midi-Pyrénées en 2012 (en minutes)



Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale au lieu de résidence

Pour en savoir plus :

- « La mobilité liée au travail », *Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine*, février 2015
- « Les émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail et domicile-études en Languedoc-Roussillon », *Insee Languedoc-Roussillon Repères Synthèse* n° 02, avril 2011
- « L'accès aux emplois et aux équipements en Midi-Pyrénées - 16 zones d'emplois et 127 bassins de vie », *Insee Dossier Midi-Pyrénées* n° 2, février 2015
- « En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux et plus longs », *Insee Flash Occitanie* n° 3, juin 2016

■ 1-9 Les parts modales des déplacements domicile-travail

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Les déplacements de personnes ont des effets avérés sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Les transports sont à l'origine d'une part importante des rejets de polluants et de gaz à effet de serre (GES) entraînant un risque de réchauffement climatique.

Parmi les six gaz à effet de serre retenus dans le protocole de Kyoto, le dioxyde de carbone (CO2 ou encore gaz carbonique) est le plus répandu.

La France a pour objectif la mise en oeuvre d'une transition vers une économie sobre en gaz à effet de serre. Par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, elle s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et à les diviser par quatre à l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs, la loi instaure de nouveaux outils de planification dont la stratégie nationale bas carbone et les budgets carbone.

L'objectif de développement de modes de transport plus économes en émissions de gaz à effet de serre et moins polluants passe par un recours accru aux transports en commun et à des modes autres que la voiture, notamment des modes de transport doux (vélo, marche), pour aller au travail.

L'indicateur choisi ici est le rapport entre le nombre d'actifs se déplaçant pour aller travailler selon le mode de transport utilisé et le nombre total d'actifs occupés résidant dans une zone donnée. Cet indicateur des parts modales des déplacements entre le domicile et le lieu de travail permet de suivre l'évolution des comportements de mobilité au fil du temps et de la mettre en relation avec les politiques publiques poursuivant cet objectif. L'indicateur a néanmoins ses limites. D'abord, il ne prend pas en compte les déplacements autres que ceux liés au travail, comme ceux liés aux loisirs ou aux achats par exemple.

Ensuite, il ne tient pas compte de la longueur et de la durée de ces déplacements : ces paramètres, s'ils étaient disponibles, permettraient d'affiner l'analyse en affectant un impact environnemental à chaque type de transport par exemple. Enfin, il ne mesure pas non plus la combinaison des différents modes de transport utilisé (voiture et train avec utilisation d'un parking relais, covoiturage, etc.), dont la connaissance serait là aussi utile pour affiner l'analyse.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (finalité 2), ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4). Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (fiche « 1.8 – Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ») et la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail (fiche « 4.7 – Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail »).

Analyse

La voiture reste le mode de transport largement privilégié pour se rendre à son travail, en Occitanie comme dans les autres régions de province. Son usage ne recule qu'en Haute-Garonne et dans l'Hérault, où la présence de grandes agglomérations induit d'autres comportements. Au sein de celles-ci, l'offre de transports en commun est la plus diversifiée de la région. L'utilisation des transports en commun est de loin plus répandue en Haute-Garonne, où elle augmente sensiblement entre 2007 et 2012.

En Occitanie en 2012, plus de trois actifs occupés sur quatre (78 %) utilisent leur voiture comme mode de transport principal pour aller travailler et moins d'un actif occupé sur dix (6 %) prend les transports en commun, des chiffres très proches de la province (respectivement 77 % et 8 %). Au sein de la région, quatre départements se distinguent par une utilisation moindre de la voiture : l'Aveyron (77 %), la Lozère (75 %), l'Hérault (75 %) et la Haute-Garonne (74 %). Les deux derniers départements, par leur poids démographique, tirent la moyenne régionale vers le bas.

Entre 2007 et 2012, la part des déplacements domicile-travail effectués en voiture baisse de deux points en Haute-Garonne et d'un point dans l'Hérault, tandis qu'elle se stabilise ou augmente faiblement dans les autres départements de la région. Au total, sur l'ensemble de la région Occitanie, elle reste stable.

Bien qu'en augmentation depuis 2007, l'utilisation des transports en commun ne représente encore que 6 % des déplacements domicile-travail en 2012 dans la région (5 % en 2007). La Haute-Garonne est de loin le seul département où l'augmentation est significative (+ 3 points). En 2012, 13 % des déplacements y sont effectués en transports en commun. Le caractère très urbain du département et le poids de l'agglomération toulousaine sont autant d'éléments d'explication. Au cours des dernières années, les modes de transport alternatifs à la voiture dans l'agglomération et sa périphérie se sont en effet largement développés pour accompagner la forte croissance démographique : métro, vélo libre service, TER cadencés, bus à haut niveau de service (BHNS)… La Haute-Garonne concentre ainsi plus de la moitié des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun dans la région. Dans les autres départements, la part des transports en commun varie peu et reste assez faible à l'exception de l'Hérault (8 %). L'agglomération montpelliéraine a récemment développé son réseau de transports en commun, avec notamment la mise en service de nouvelles lignes de tramways. ■

La voiture reste largement plébiscitée pour se rendre au travail

Répartition des actifs en emploi selon le mode de transport principal utilisé pour se rendre au travail en 2012

	Voiture	Transports en commun	Autres modes de transport	Total
Ariège	46 590	1 330	9 490	57 410
Aude	103 290	3 200	22 100	128 600
Aveyron	86 790	1 820	23 470	112 080
Gard	216 210	10 860	39 600	266 670
Haute-Garonne	415 930	72 710	76 550	565 190
Gers	62 590	1 290	12 480	76 350
Hérault	301 830	33 150	66 590	401 570
Lot	54 150	1 280	11 400	66 840
Lozère	23 680	490	7 530	31 710
Hautes-Pyrénées	72 040	1 720	14 080	87 830
Pyrénées-Orientales	124 420	5 480	25 410	155 310
Tarn	119 660	4 270	21 260	145 180
Tarn-et-Garonne	79 610	2 420	14 650	96 670
Occitanie	**1 706 780**	**140 030**	**344 600**	**2 191 410**
Province	15 988 510	1 587 090	3 175 940	20 751 530
France métropolitaine	18 219 370	3 905 970	4 026 740	26 152 070

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale au lieu de résidence

Les transports en commun peinent à se développer hormis en Haute-Garonne

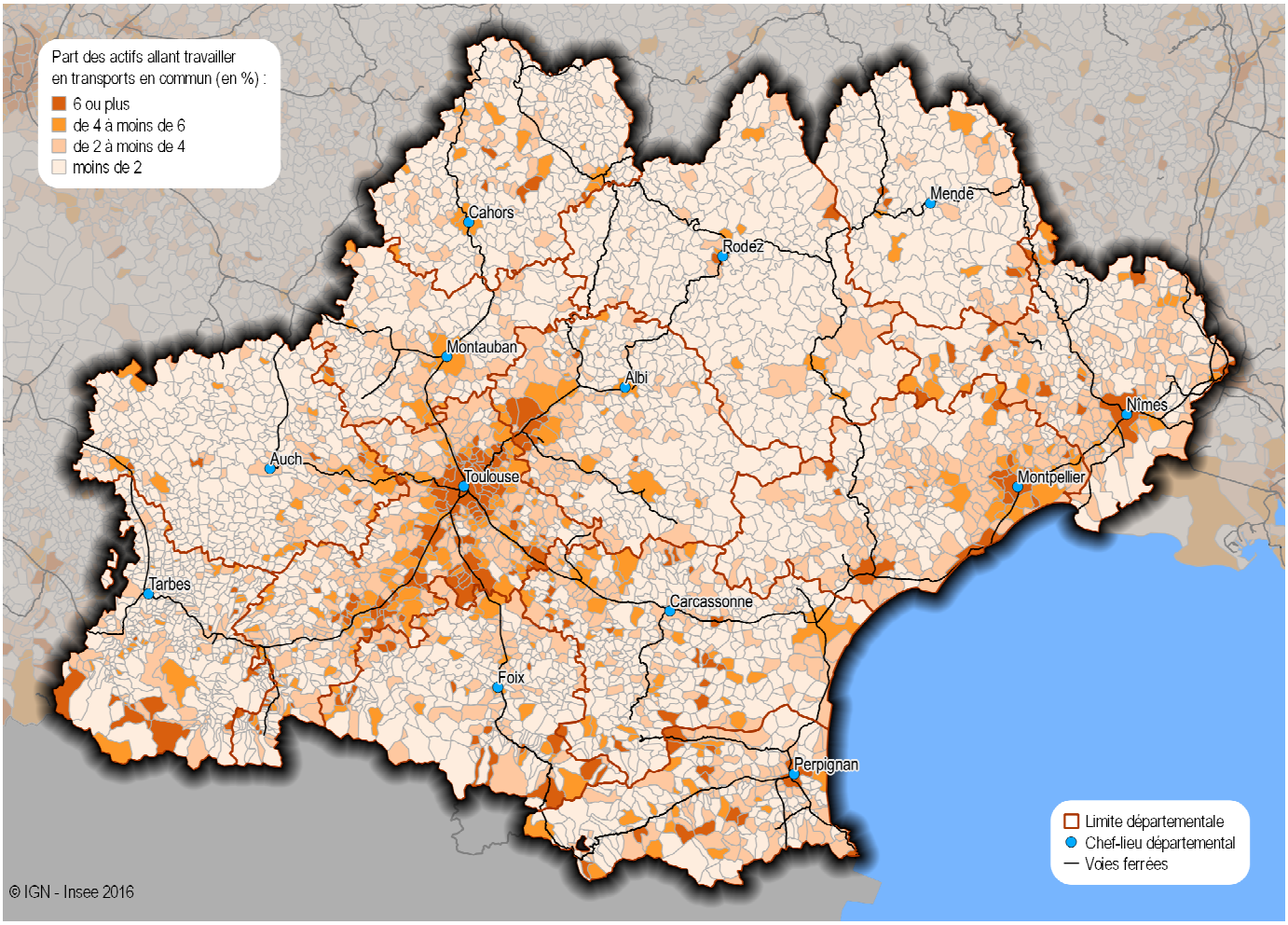
Évolution de la part modale des déplacements domicile-travail entre 2007 et 2012 en Occitanie (en %)

	Voiture		Transports en commun		Autres modes de transport	
	2007	2012	2007	2012	2007	2012
Ariège	80	81	2	2	18	17
Aude	79	80	3	2	19	17
Aveyron	75	77	1	2	23	21
Gard	81	81	4	4	16	15
Haute-Garonne	76	74	10	13	14	14
Gers	80	82	2	2	19	16
Hérault	76	75	7	8	17	17
Lot	79	81	2	2	19	17
Lozère	73	75	1	2	26	24
Hautes-Pyrénées	81	82	2	2	17	16
Pyrénées-Orientales	80	80	3	4	17	16
Tarn	81	82	3	3	16	15
Tarn-et-Garonne	81	82	3	3	16	15
Occitanie	**78**	**78**	**5**	**6**	**17**	**16**

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales au lieu de résidence

En dehors des aires urbaines de Montpellier, de Nîmes et de Toulouse, les transports en commun sont peu utilisés

Part des actifs occupés allant travailler en transports en commun en Occitanie en 2012 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale au lieu de résidence

Pour en savoir plus :

- « En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux et plus longs », *Insee Flash Occitanie* n° 13, juin 2016
- « La mobilité liée au travail », *Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine,* février 2015
- « Les émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail et domicile-études en Languedoc-Roussillon », *Insee Languedoc-Roussillon Repères Synthèse* n° 02, avril 2011
- « Déplacements quotidiens en Midi-Pyrénées – La voiture reste en pôle position », *6 Pages Insee Midi-Pyrénées* n° 128, septembre 2010

La biodiversité apporte des biens et des services innombrables et pour la plupart irremplaçables. Elle offre, qui plus est, un potentiel d'adaptation majeur. L'action de l'homme contribue à une perte rapide de variété du vivant à un rythme sans équivalent connu dans l'histoire de l'humanité. La segmentation de l'espace, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols, les aménagements des cours d'eau et des berges, les pollutions par pesticides, l'altération des habitats, l'exploitation massive de certaines espèces ainsi que l'introduction d'espèces étrangères représentent autant de menaces. Il est ainsi urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver notre diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Ceci demande des modifications de comportements, ainsi que des choix économiques et politiques forts.

2-6 La production de granulats

■ 2.6 La production de granulats

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Les granulats, matières premières constituées de morceaux de roches naturelles (sables, graviers) ou obtenus artificiellement par concassage de roches naturelles, sont utilisés dans la construction et, plus encore, dans les travaux publics. En 2010, les travaux publics (génie civil, voirie et réseaux) consomment près des deux tiers de la production régionale de granulats (près de 80 % au niveau national). Cette ressource est non renouvelable, et la gestion de son extraction, en particulier celle des granulats alluvionnaires, représente un enjeu important en France. Les premiers travaux menés en France pour estimer la ressource alluvionnaire exploitable ont porté sur le bassin de la Seine, particulièrement sollicité ; ils laissent entrevoir un épuisement des ressources à courte échéance (une soixantaine d'années). Au caractère non renouvelable de la ressource s'ajoute l'impact paysager et écologique que peuvent avoir l'extraction des matériaux en roche massive ou dans les sites alluviaux et le remblaiement de zones humides.

Conscient de ces enjeux, le code de l'environnement a rendu obligatoire depuis 1994 des schémas départementaux des carrières. La loi du 24 mars 2014, dite loi « Alur », élève l'échelle de planification du département à la région, en instituant désormais un schéma régional des carrières incluant de nouveaux éléments. Il « définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Il prend en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, y compris marines et issues du recyclage, ainsi que les besoins en matériaux dans et hors de la région, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage. Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional et recense les carrières existantes. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites ». Ce schéma doit en outre prendre en compte le plan régional de l'agriculture, le schéma régional de cohérence écologique et en particulier, comme les anciens schémas départementaux des carrières, être compatible avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE).

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée en 2013 entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) de l'ancienne région Midi-Pyrénées. La Charte Environnement offre ainsi un cadre privilégié à la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des exploitants. Elle retient trois objectifs principaux. Premièrement, il s'agit de mieux faire partager les enjeux de la politique en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et ceux de la profession. Deuxièmement, la charte vise à réduire l'impact des carrières sur l'eau et les milieux aquatiques, par une réduction des prélèvements d'eau, la prévention des pollutions accidentelles et la gestion des déchets dangereux. En parallèle, la réduction des quantités de matériaux d'origine alluvionnaire reste une priorité de nombreux SDAGE en France. Troisièmement, la convention cherche à développer les retours d'expérience et leur valorisation en matière de gestion des zones humides. Dans le cadre de la « Trame verte et bleue », mesure phare du Grenelle de l'environnement de 2007 qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité à travers la préservation et la restauration des continuités écologiques, de nouveaux types de réaménagement sont à imaginer.

Par ailleurs, l'Unicem s'est engagée en juin 2016 dans une démarche de partenariat tri-annuelle avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour concilier développement économique des territoires et préservation de l'environnement.

Si des marges de manœuvre existent pour éviter l'épuisement de la ressource, elles restent encore peu exploitées en France. Il en est ainsi de la recherche et du développement de matériaux de substitution (recyclage, valorisation de déchets de chantier…). Des choix d'aménagement pourraient aussi diminuer les besoins de granulats, notamment en matière d'infrastructures de transport : la construction d'un kilomètre d'autoroute nécessite une quantité trois fois plus importante de granulats que la construction d'un kilomètre de voie ferrée.
L'indicateur retenu présente l'évolution de la production de granulats. Il rend compte de la part relative des granulats issus de roches massives ou de récupération et de ceux issus de roches meubles.

Analyse

Avec 38 millions de tonnes produites en 2013, l'Occitanie pèse pour plus de 10 % dans la production de granulats en métropole, arrivant ainsi en 4e position. La région Occitanie dispose d'importantes ressources naturelles en granulats, en particulier grâce à la présence de nombreux cours d'eau et de zones littorales. Néanmoins, la production de granulats par concassage de roches massives ou par recyclage de matériaux est largement majoritaire : elle représente près des deux tiers de la production totale de la région. Entre 2006 et 2013, la production régionale de granulats s'est tassée d'environ 10 millions de tonnes (- 22 % contre - 15 % en métropole).

En 2013, la région Occitanie produit 38,2 millions de tonnes de granulats, soit 10,5 % de la production métropolitaine. Ce volume de production de granulats est le quatrième le plus élevé de métropole, derrière les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est. L'Occitanie est relativement bien dotée en ressources du fait de ses vallées alluvionnaires et de son sous-sol riche en roches massives exploitables. Pour autant, la production baisse régulièrement depuis 2006 et ce malgré une légère hausse en 2011. Ainsi entre 2006 et 2013, la production se contracte de 22 % dans la région (- 15 % en métropole). Cette baisse est surtout sensible au plus fort de la crise économique et financière en 2008-2009. Dans le BTP, mais aussi dans la mise en œuvre et l'entretien des réseaux routiers et autoroutiers, les activités se sont en effet réduites à cette période entraînant de moindres besoins en granulats.

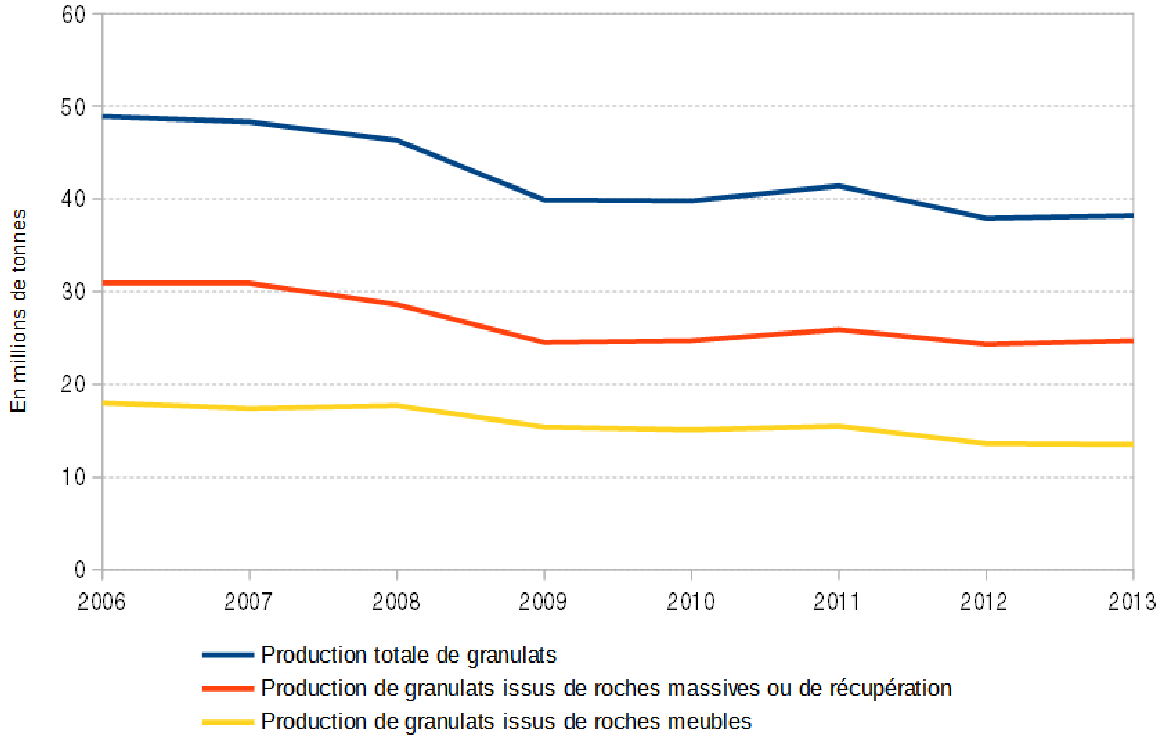
On distingue deux types de produits dans la production globale de granulats : les granulats issus de roches massives ou de récupération et ceux issus de roches meubles. Ces derniers sont issus principalement de l'extraction des gisements alluvionnaires, dans le bassin de la Garonne ou le long du littoral. Tant au niveau régional que national, la production de granulats issus de roches massives ou de récupération représente près des deux tiers de la production totale de granulats. Cette part est en augmentation régulière depuis 2006, passant de 63 % à 65 % en 2013 dans la région, dépassant ainsi le niveau de France métropolitaine qui s'établit à 63 % en 2013.

Dans un contexte global de baisse de la production de granulats entre 2006 et 2013, le recul en Occitanie est plus marqué pour l'exploitation des roches meubles : - 25 % contre - 20 % pour la production issue de roches massives ou de récupération. Au niveau de la métropole, l'ampleur de la baisse de production issue de roches meubles est comparable, alors qu'elle est plus limitée pour les granulats provenant de roches massives ou de récupération (- 10 % entre 2006 et 2013).

La production régionale de granulats est très concentrée : respectivement 20 % et 19 % des granulats sont produits en Haute-Garonne et dans l'Hérault, car les centres de production sont généralement au plus près des lieux de consommation. Les quantités produites, parfois très faibles dans certains départements (seulement 1 % de la production régionale dans le Gers), laissent à penser que les granulats transitent d'un département à l'autre, engendrant ainsi des nuisances environnementales supplémentaires, étant donné que le transport se fait quasi exclusivement par route. ■

Une production en baisse depuis 2006

Évolution de la production de granulats en Occitanie de 2006 à 2013



Source : Unicem, Insee

Pour en savoir plus :

- « Des indicateurs de développement durable pour les territoires », *Repères*, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie - Service de l'observation et statistiques, Commissariat général au développement durable, janvier 2014.
- « L'industrie française des granulats en 2013 », UNICEM
- « La Charte Environnement des industries de carrières », UNICEM

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social. Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

- 3-1 Le surendettement des ménages
- 3-2 La pauvreté
- 3-4 Le vieillissement de la population
- 3-5 L'accessibilité aux soins de proximité
- 3-6 L'accès aux équipements
- 3-7 Le taux d'emploi des 20 à 64 ans
- 3-8 Les salariés en formes particulières d'emploi
- 3-9 Le chômage
- 3-10 Les inégalités de salaires entre hommes et femmes
- 3-11 La vie associative
- 3-12 Les risques technologiques et miniers

■ 3.1 Le surendettement des ménages

Mise à jour mars 2017

Pertinence

La pauvreté et l'exclusion sont des signes de dénuement financier qui traduisent la non-satisfaction de besoins de base. Le principe de solidarité qui prévaut dans la démarche de développement durable suppose de chercher à éradiquer ce phénomène. Sans pour autant être en situation de pauvreté ou d'exclusion, un nombre croissant de ménages ont recours aux procédures de traitement du surendettement. Ce phénomène traduit une nouvelle forme de précarisation. Il touche des ménages dont la situation financière, à un moment donné, ne leur permet plus de faire face à leurs dettes, qu'elles résultent de crédits à la consommation, de crédits immobiliers ou encore de charges courantes (loyers, impôts, factures…). Il génère en outre, directement ou indirectement, d'autres difficultés liées au surendettement : en matière d'accès à la santé, au logement ou encore en termes de scolarité des enfants.

La loi Neiertz de 1989 a mis en place une commission de surendettement dans chaque département, dont la mission est de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés par les particuliers qui ont contracté un endettement excessif ou qui sont confrontés à une réduction de leurs ressources à la suite d'un accident de la vie (divorce, chômage, maladie...). La commission peut d'abord orienter le dossier de surendettement vers une procédure amiable qui repose sur la négociation d'un plan conventionnel de redressement. En cas d'échec des négociations, elle peut ensuite proposer aux autorités judiciaires des recommandations visant à étaler le remboursement des dettes, réduire les taux d'intérêt, voire suspendre le paiement des dettes et/ou procéder à un effacement partiel de la dette. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Borloo du 1er août 2003, la commission peut demander l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel, inspirée de la faillite civile pour les personnes physiques, et placée sous le contrôle des juges.

L'indicateur suivi est l'évolution du nombre de dossiers de surendettement déclarés recevables (90 % des dossiers déposés en 2014) par les commissions de surendettement des treize départements de la région Occitanie.

Analyse

Depuis 2008, début d'une crise économique et financière, le phénomène de surendettement s'accroît plus fortement en Occitanie qu'en moyenne en France métropolitaine. Il est principalement causé par une diminution des ressources, souvent due à un « accident de la vie », perte d'emploi, divorce ou séparation. L'Occitanie fait néanmoins toujours partie des régions métropolitaines les moins concernées par le surendettement, avec moins de 4 dossiers déposés pour 1 000 habitants. De fortes disparités existent au sein de la région en 2013, avec un nombre de dossiers pour 1 000 habitants qui varie quasiment du simple (2,2 en Aveyron) au double (4,1 en Tarn-et-Garonne et dans le Lot).

En 2014, 16 400 dossiers de surendettement sont déclarés recevables par les différentes commissions de surendettement en Occitanie, soit 8,4 % de l'ensemble des dossiers recevables en métropole (195 700). Avec moins de 4 dossiers déposés pour 1 000 habitants de 15 ans ou plus, l'Occitanie figure parmi les régions les moins affectées par le surendettement aux côtés de la Corse, de l'Île-de-France, de la Bretagne et des Pays de la Loire.

Alors qu'entre 2000 et 2008 le nombre de dossiers recevables en Occitanie augmente de 3,5 % par an (+ 3,1 % en métropole), la crise financière de 2008 fait s'envoler le nombre de dossiers recevables (+ 5,6 % par an entre 2008 et 2014 contre + 4,3 % en métropole). La hausse est particulièrement marquée en 2009, dans la région (+ 15,6 %) comme ailleurs en métropole (+ 14,2 % en moyenne France métropolitaine). *A contrario*, on observe une baisse du nombre de dossiers recevables en 2012, en Occitanie (- 0,7 %) de manière moins marquée qu'en métropole (- 4,0 %). Cette évolution s'explique sans doute par l'adoption en 2010 de la loi portant réforme du crédit à la consommation, encadrant plus fortement l'accès à celui-ci. Sur l'ensemble de la France métropolitaine, la procédure de rétablissement personnel, solution retenue lorsque la situation du débiteur est irrémédiablement compromise, augmente d'année en année pour, au final, plus que doubler, depuis 2008.

De fortes disparités existent au sein de la région en 2013. Le surendettement est proportionnellement plus important dans le Tarn-et-Garonne et dans le Lot avec 4,1 dossiers recevables pour 1 000 habitants. À l'opposé, l'Aveyron et la Lozère sont les départements les moins touchés : ils comptent respectivement 2,2 et 2,3 dossiers recevables pour 1 000 habitants. Dans neuf départements sur treize, la pression de la crise de 2008 a eu comme conséquence une accélération de l'endettement des ménages entre 2008 et 2014, par rapport à la période 2000-2008. Seuls le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et la Lozère font exception, avec un rythme qui ralentit.

Une étude de la Banque de France dresse en 2014 le profil des personnes surendettées et précise la nature du surendettement.

En Occitanie, le montant moyen d'endettement par dossier s'élève à 44 500 euros en 2014 contre 42 600 en 2013, soit une progression de 4,5 %. L'augmentation de la part de l'endettement immobilier, dont l'encours est plus important que les autres types d'endettement, permet d'expliquer une partie de cette hausse. Ainsi, la dette immobilière qui représentait 42 % du montant des dettes financières en 2013, progresse de 2 points en 2014. Elle se retrouve dans 15 % des dossiers recevables en 2014 (+ 1 point). Pour autant, les dettes à la consommation, présentes dans 78 % des dossiers recevables, représentent encore la partie la plus importante des dettes financières (55 %), notamment en raison des crédits renouvelables, plus importants en volume et moindres en encours. En 2014, la population surendettée dont le dossier est recevable se caractérise dans la région comme dans l'ensemble de la France métropolitaine par la prédominance de personnes divorcées ou séparées (37 % dans la région), sans personne à charge et ayant entre 35 et 54 ans. Parmi les personnes surendettées,

les trois quarts sont locataires et les femmes sont davantage représentées (55 %). Parallèlement, autour de 30 % des personnes surendettées sont sans emploi ; 40 % disposent de ressources faibles, situées entre le montant du RSA et inférieures ou égales au Smic. Pour une majorité d'entre elles, les capacités de remboursement sont nulles. ■

Développement du surendettement plus marqué en Occitanie

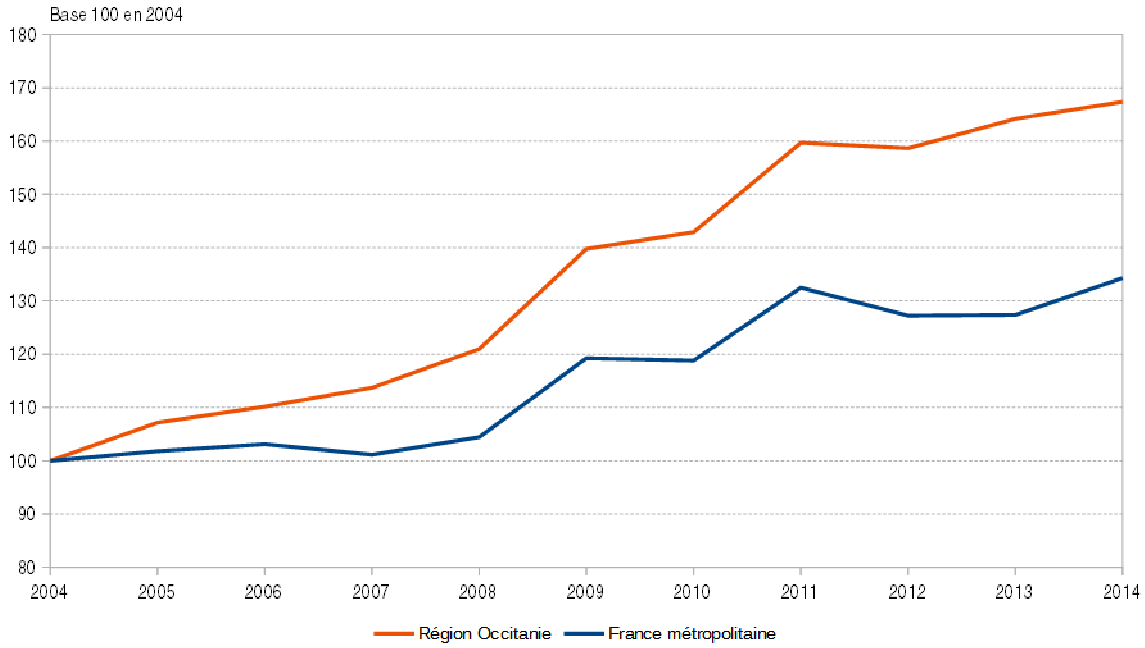
Taux d'évolution annuel moyen du nombre de dossiers de surendettement (en %)

	Entre 2000 et 2008	Entre 2008 et 2014
Tarn et Garonne	3,0	7,3
Haute-Garonne	2,0	7,2
Aveyron	2,0	6,9
Hautes-Pyrénées	6,7	6,8
Tarn	0,7	6,8
Aude	4,4	6,7
Ariège	7,8	6,6
Gers	2,6	6,2
Lot	-1,4	5,4
Gard	4,6	4,4
Hérault	5,2	3,8
Pyrénées-Orientales	3,8	3,6
Lozère	8,7	2,7
Occitanie	**3,5**	**5,6**
France métropolitaine	**3,1**	**4,3**

Source : Banque de France

La crise de 2008 a nettement aggravé le surendettement en Occitanie

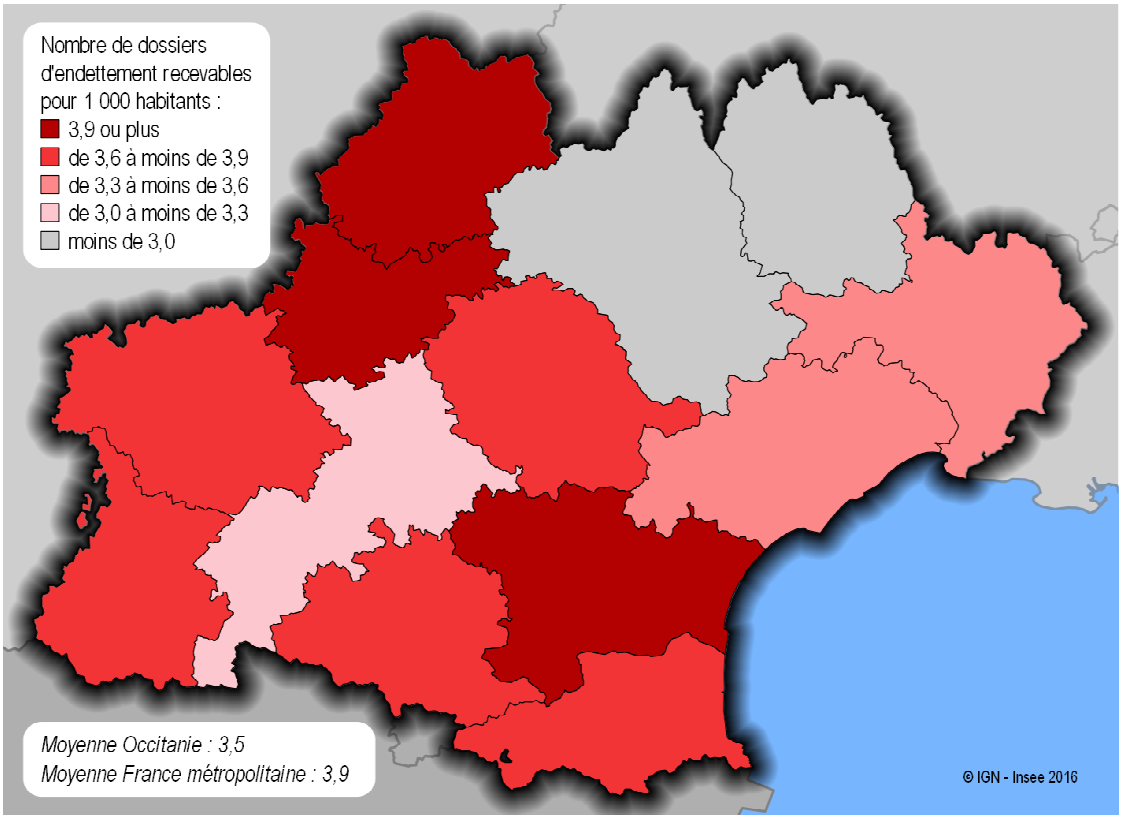
Évolution du nombre de dossiers de surendettement recevables



Source : Banque de France

Un endettement qui varie pratiquement du simple au double selon le département

Nombre de dossiers d'endettement recevables en 2014 pour 1 000 habitants de 15 ans ou plus



Pour en savoir plus :

- « Enquête typologique 2014 sur le surendettement des ménages », Banque de France, juillet 2015

■ 3-2 La pauvreté

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio en 1992, elle est aussi réaffirmée dans la nouvelle stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive » dont elle constitue un des cinq objectifs prioritaires. En France, elle est au cœur des objectifs du nouveau Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), adopté au niveau national le 21 janvier 2013 et décliné régionalement en 2014.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi… La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème.

L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté relative égal à 60 % du revenu médian national d'une année donnée. En deçà d'un certain seuil, on peut en effet considérer que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus possible. Le revenu pris en compte pour le calcul de ce seuil est le revenu net après distribution (paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables) ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Afin de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager…), on utilise un système de pondération, attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.
Cet indicateur (revenu disponible par UC) est donc le même pour tous les individus du ménage et correspond au « niveau de vie ».

Le niveau de vie « médian » partage la population en deux moitiés : dans la première, chaque personne dispose d'un niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans la seconde, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur complémentaire qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il correspond à l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil même : plus il est élevé, plus la pauvreté est intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté ainsi calculé est un taux de pauvreté relative, dont le seuil évolue chaque année et qui ne doit pas être pris pour un minimum vital. Il ne prend en compte que la pauvreté monétaire, il ne tient pas compte du patrimoine immobilier ou foncier, ni de difficultés matérielles autres d'existence (pauvreté en conditions de vie, privations…) ni des « capabilités » des individus à agir en tant qu'acteur social pour leur propre bien-être. Le seuil de 60 % du revenu médian est retenu car il autorise des comparaisons internationales, mais il n'en fait pas moins débat : ainsi le taux de pauvreté varie presque du simple au double selon que l'on utilise un seuil à 50 ou à 60 %.

À compter de 2012, le nouveau dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) permet une observation du revenu disponible des ménages à un niveau territorial plus fin qu'auparavant, jusqu'à la commune. Il offre une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté. Seules les données millésimées 2012 sont disponibles à la date de la publication. L'analyse en évolution ne peut donc être menée sur cet exercice.

Analyse

En 2012 plus de 910 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Occitanie, soit près de 17 % de la population régionale. Ce taux situe la région dans le quart supérieur des régions où la pauvreté sévit le plus. Un chômage plus prégnant ainsi qu'une plus forte part d'inactifs, notamment de retraités, expliquent l'essentiel de cet écart. Dans la région plus qu'ailleurs, les jeunes, les personnes âgées, les familles monoparentales et les personnes vivant seules sont particulièrement touchés.
Les disparités départementales sont importantes : l'Aude, les Pyrénées Orientales, le Gard et l'Hérault figurent parmi les dix départements les plus frappés par la pauvreté, alors que la Haute-Garonne se situe au sein des départements les moins touchés. À un niveau plus localisé, la pauvreté touche plus fortement les territoires ruraux éloignés des centres d'emploi dans la région. Néanmoins, elle n'épargne pas les pôles urbains qui concentrent davantage de population, et en particulier leurs villes-centres. La pauvreté est plus prégnante dans les pôles urbains situés le long du littoral et dans une moindre mesure, dans leurs couronnes périurbaines, que dans le réseau d'aires urbaines autour du pôle métropolitain toulousain. Globalement, le taux de pauvreté est le plus élevé sous la diagonale allant de Saint-Girons à l'ouest de l'Ariège, jusqu'aux Cévennes aux confins de la Lozère et du Gard.

En Occitanie, 913 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2012, soit avec moins de 989 euros mensuels disponibles (après paiement des impôts et versement des prestations sociales) et par unité de consommation (UC). Ce seuil correspond à 989 euros pour une personne seule, 1 286 euros pour une personne seule avec un enfant de moins de 14 ans, ou encore 2 473 euros pour un couple avec deux enfants de 14 ans ou plus. Cette situation de pauvreté concerne 16,7 % de la population de la nouvelle région, soit sensiblement plus qu'en France métropolitaine (14,3 %). Seules trois régions ont un taux de pauvreté plus élevé : la Corse (20,4 %), les Hauts_de_France (18,1 %) et PACA (16,9 %).

Ce taux de pauvreté régional masque de fortes disparités territoriales. Les départements les plus marqués par l'activité touristique et où l'agriculture emploie aussi une forte main d'œuvre saisonnière subissent plus les effets de la pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté dépasse les 20 % dans l'Aude ou les Pyrénées-Orientales et il atteint 20 % dans le Gard. Les départements situés à l'ouest de la région sont davantage préservés, en particulier la Haute-Garonne dont l'économie est diversifiée et tournée vers des fonctions métropolitaines, elle affiche le taux le plus bas de la région, soit 12,1 %. Globalement, la pauvreté est plus présente sous la diagonale allant de Saint-Girons à l'ouest de l'Ariège, jusqu'aux Cévennes aux confins de la Lozère et du Gard.

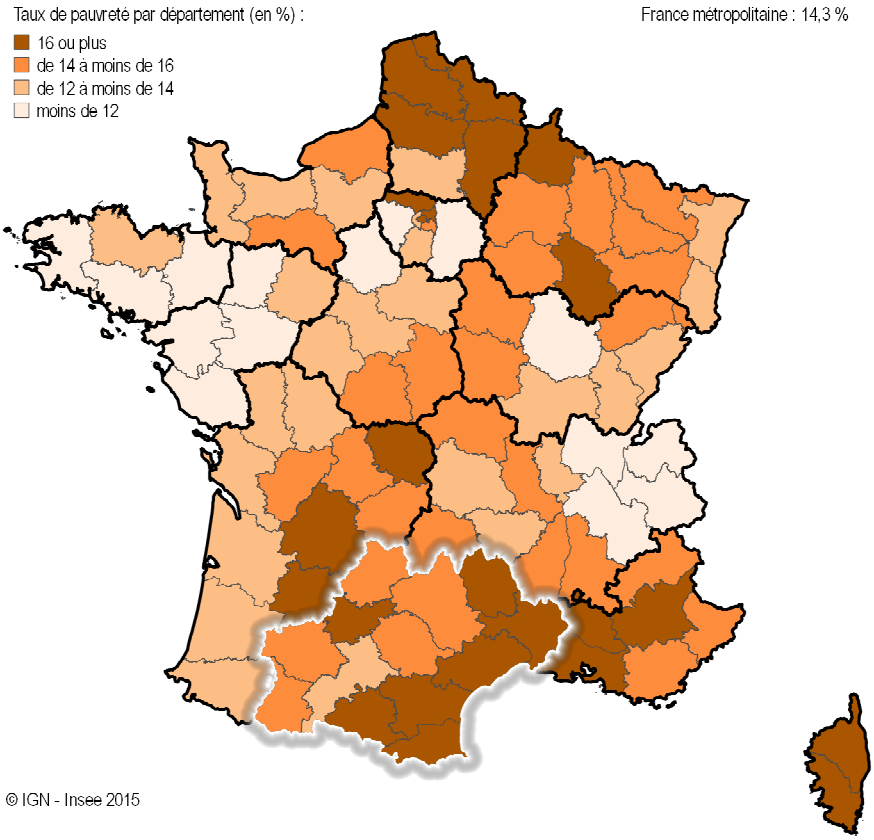
Comparée à la moyenne métropolitaine, la pauvreté en Occitanie est plus développée dans les espaces ruraux éloignés des centres d'emplois, mais également dans les villes-centres des grands pôles urbains. C'est dans le rural que le taux de pauvreté est le plus élevé (20,7 %) et que l'écart est le plus marqué avec la France métropolitaine. Les villes abritent davantage de ménages pauvres en nombre, mais aussi en part (17,8 %), en lien avec la présence d'un parc locatif social plus dense ou d'un parc de logements anciens voire vétustes. Les taux de pauvreté sont moins élevés dans les grands pôles urbains gravitant autour de Toulouse, puisque ceux-ci bénéficient de l'influence du pôle métropolitain toulousain. À l'inverse, les pôles situés sur la côte languedocienne sont plus exposés à la pauvreté.

En Occitanie comme ailleurs en métropole, les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres ménages : près de 34 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté en 2012 (près de 30 % en France métropolitaine). En effet, les ressources proviennent d'une seule personne qui assume la charge des enfants et les économies d'échelle liées au nombre de personnes composant le ménage sont par conséquent très amoindries. Les personnes seules sont aussi plus touchées que les couples (avec ou sans enfant), les hommes seuls (21,9 %) davantage que les femmes seules (20,8 %), soit plus qu'en moyenne en métropole (17,2 % pour les hommes et 15,8 % pour les femmes).

Dans la région, plus d'un quart des jeunes de moins de 30 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté (21,9 % en moyenne métropolitaine). Les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, la multiplication des contrats précaires en début de vie active sont autant d'éléments d'explication. ■

Pauvreté : de fortes disparités départementales en Occitanie

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté* en 2012 (en %)

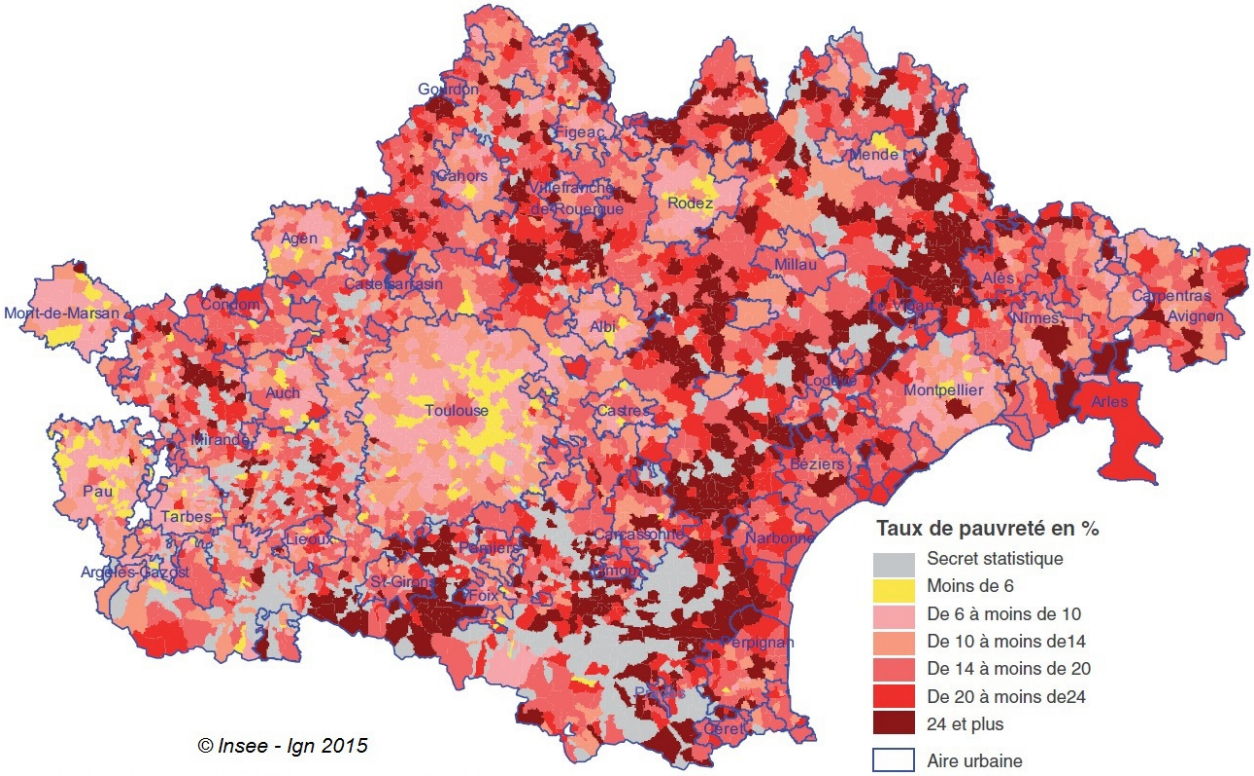


* Le seuil de pauvreté monétaire est égal à 989 euros par mois et par unité de consommation en 2012

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal 2012

La pauvreté touche plus fortement les territoires ruraux

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en Occitanie en 2012 (en %)



Note : les données issues de Filosofi sont soumises au secret statistique. Aucune statistique n'est diffusée pour les très petites zones (moins de 50 ménages fiscaux et moins de 100 personnes)

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal 2012

Les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres types de ménages

Taux de pauvreté et niveaux de vie médians selon le type de ménage et l'âge du référent fiscal en Occitanie en 2012

Type de ménage	Tranche d'âge du référent fiscal	Nombre de ménages	Nombre d'UC	Nombre de personnes	Taux de pauvreté à 60 %	Revenu disponible médian par UC (niveau de vie)
Famille monoparentale		260 055	412 713	627 251	33,9	14 328
Couple sans enfant		612 651	918 977	1 225 302	8,6	21 927
Couple avec enfant(s)		626 702	1 368 230	2 375 826	14,7	19 519
Ménage complexe		102 016	244 489	410 956	17,7	18 913
Femme seule		473 017	473 017	473 017	20,8	16 411
Homme seul		354 278	354 278	354 278	21,9	16 983
	Moins de 30 ans	209 280	274 663	368 227	26,1	16 035
	30-39 ans	355 803	595 932	985 527	18,4	18 212
	40-49 ans	449 247	827 642	1 342 547	19,0	18 184
	50-59 ans	439 753	735 441	1 058 148	16,0	20 541
	60-74 ans	568 089	815 247	1 071 150	11,7	20 940
	75 ans et plus	406 547	522 780	641 032	13,9	18 082
Ensemble de la région		**2 428 719**	**3 771 704**	**5 466 629**	**16,7**	**18 888**

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal 2012

Pour en savoir plus :

- « Filosofi, une nouvelle loupe pour examiner les revenus », *Insee Analyses Midi-Pyrénées* n°18, juin 2015
- « Forte pauvreté rurale et urbaine », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°11, juin 2015
- « En Midi-Pyrénées, 424 000 personnes sous le seuil de pauvreté en 2011 », *Insee Analyses Midi-Pyrénées* n°6, novembre 2014
- « 508 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon », *Enjeux et perspectives sociales* n°1, juin 2014, POSS-LR

■ 3-4 Le vieillissement de la population

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Les liens entre générations sont au cœur des préoccupations du développement durable : il est donc important de connaître les tendances démographiques, de les appréhender par classe d'âge et de les projeter dans l'avenir. Le vieillissement notable de la population nécessite en effet d'adapter la manière de satisfaire les besoins des générations présentes, en particulier des personnes âgées. Certaines de ces adaptations relèvent de décisions nationales : c'est le cas du financement des systèmes de santé publique et des régimes de retraite. D'autres dispositifs, comme le développement de services d'aide à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie, sont financés ou bien mis en place localement, ce qui justifie de prendre en compte les évolutions démographiques à l'échelle régionale.

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge de la dépendance deviendra un enjeu majeur d'ici les vingt prochaines années. Ces phénomènes n'affecteront pas les territoires de la même façon, ce qui pointe un enjeu en matière d'aménagement du territoire, en termes d'implantation et d'accessibilité des services à la personne et de santé ainsi que de structures d'accueil.

Le vieillissement de la population mérite aussi d'être considéré dans la préoccupation d'entretien et de transmission de nos patrimoines, que ce soit sur un plan culturel ou d'organisation du travail. Le vieillissement de la population active soulève en effet la question des transferts de compétences entre générations.

Analyse

La population de la région Occitanie s'élève à 5 627 000 habitants au 1er janvier 2012, dont 20 % de personnes de 65 ans ou plus (contre 18 % en France métropolitaine). À l'image des régions voisines du sud de la France, la population est en moyenne plus âgée que celle du nord. Parallèlement, les jeunes de moins de 20 ans représentent 23 % de la population régionale, soit un peu moins qu'en métropole (24 %). Le vieillissement de la population se poursuit depuis le milieu des années 70 et cette tendance devrait s'accentuer dans les années à venir.

Depuis 1975, le vieillissement de la population de la région Occitanie continue sa lente mais inéluctable progression. Ainsi, en 2012, les 65 ans ou plus restent encore proportionnellement moins nombreux (20 %) que les jeunes de moins de 20 ans (23 %), mais les projections de population font apparaître une inversion dans les années 2020. Malgré le dynamisme démographique de la région, l'une des plus attractives de métropole, les 65 ans ou plus représenteraient alors plus d'un quart de la population régionale d'ici 2030 (+ 6 points), tandis que les moins de 20 ans un peu plus d'un cinquième (- 1 point). L'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges avancés et dans le même temps le recul de la mortalité, entraînent en effet de facto une hausse significative des 65 ans ou plus.

Si les hypothèses d'évolutions démographiques projetées pour la région se confirmaient, elles produiraient des effets inégaux selon les départements. Déjà en 2012, seuls quatre départements comptent davantage de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de 65 ans ou plus. En Haute-Garonne et dans l'Hérault, l'apport migratoire, particulièrement sensible dans les métropoles de Toulouse et Montpellier qui accueillent de nombreux étudiants, permet de maintenir un indice de vieillissement (rapport entre les 65 ans ou plus et les moins de 20 ans) à un niveau bas. Vient ensuite le Tarn-et-Garonne qui, en plus d'un accroissement naturel important, profite de l'installation de jeunes actifs travaillant sur Toulouse. Le Gard bénéficie aussi d'excédents naturels et migratoires élevés. Dans l'Aude et le Tarn, les populations jeunes et seniors s'équilibrent, grâce à un excédent migratoire important et un solde naturel où les naissances compensent les décès. Tous les autres départements de la région Occitanie ont un indice de vieillissement d'ores et déjà supérieur à 1 en 2012, ce qui se traduit par des déséquilibres importants, comme dans le Lot, où l'on trouve 1 jeune de moins de 20 ans pour 1,3 habitant âgé de 65 ans ou plus. Il s'agit là de l'indice le plus élevé de la région, suivi de près par l'Aveyron, le Gers et les Hautes-Pyrénées.

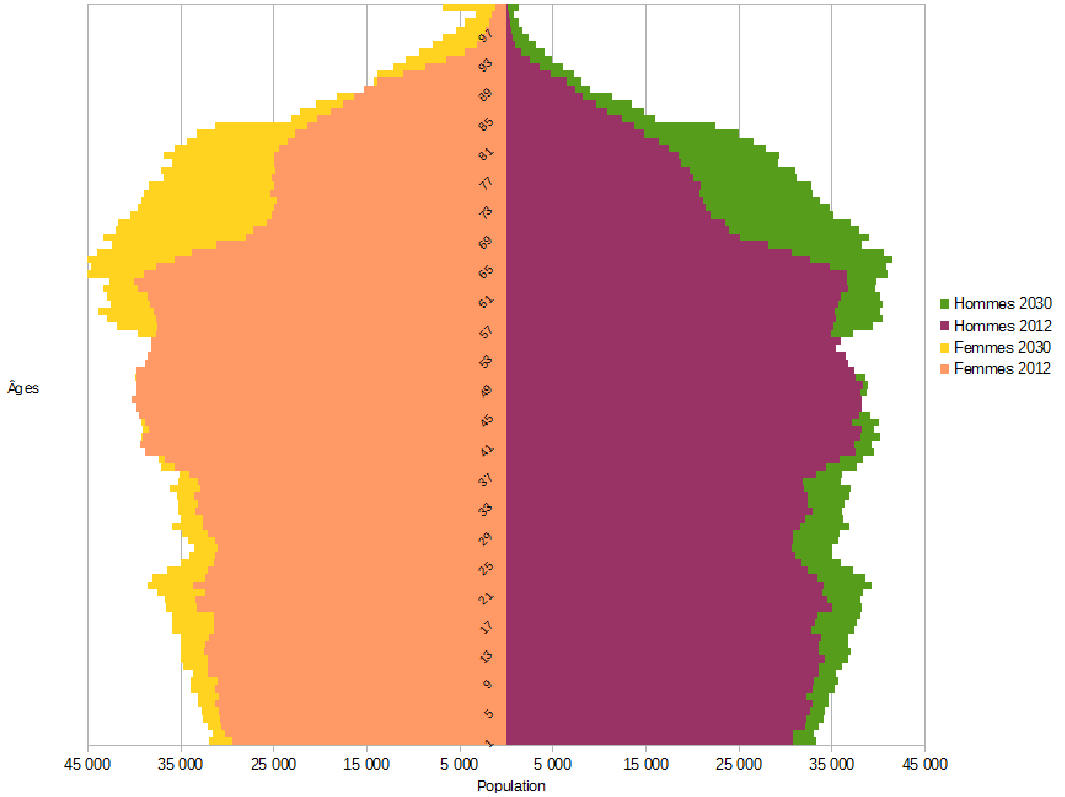
À l'horizon 2030, seule la Haute-Garonne conserverait une population jeune encore suffisamment importante pour dépasser celle des 65 ans ou plus. Il y aurait encore, si le scénario de projection dit « central » se vérifiait, moins de 0,9 personne âgée pour 1 jeune. Dans les autres départements, les personnes de 65 ans ou plus seraient plus nombreuses que les moins de 20 ans, même si le Tarn-et-Garonne resterait finalement proche de l'équilibre (1,1 personne âgée pour un jeune). Les départements où le vieillissement de la population était déjà prononcé en 2012, devraient rester les plus âgés.

En lien avec ce vieillissement marqué de la population, la dépendance, plus fréquente à partir de 80 ans (elle touche alors 1 personne sur 5), devrait affecter un nombre croissant de personnes âgées en Occitanie comme ailleurs en France métropolitaine. Ainsi, entre 2007 et 2030, le nombre de personnes âgées dépendantes augmenterait de plus de 50 %. Pour autant, d'un département à l'autre, cet accroissement serait bien différent, s'échelonnant de 32 % en Aveyron à plus de 60 % dans le Gard et en Haute-Garonne. Les structures par âge de la population actuelle, des évolutions démographiques et des comportements migratoires variables influent sur ces différences. Ainsi, une proportion importante de personnes entre 40 et 74 ans dans un département entraîne une part de personnes âgées élevée en 2030, puisque ces générations auront alors entre 60 et 94 ans. Ce sera le cas en Haute-Garonne et dans le Tarn-et-Garonne. À l'opposé, dans les départements qui ont d'ores et déjà une population plus âgée, la part des seniors augmenterait moins d'ici 2030, d'où une moindre croissance de la population dépendante.

Le vieillissement de la population devrait s'accompagner d'un ralentissement de la croissance de la population active en Occitanie à partir de 2025. Après une hausse de près de 1,0 % par an entre 2007 et 2025, la population active ne progresserait plus que de 0,3 % par an à l'horizon 2030. Avec l'arrivée à la retraite des générations du baby-boom nées dans les années 60, les sorties des seniors sont en augmentation. Cependant, cette croissance, même amoindrie, de la population active régionale devrait rester supérieure à la moyenne métropolitaine, à condition toutefois que l'attractivité de la région reste la même. Pour autant, les disparités territoriales au sein de la région pourraient s'accentuer puisque la croissance de la population active se concentrerait dans quelques zones

d'emplois, en particulier celle de Toulouse, mais aussi celles de Montauban et Narbonne. ■

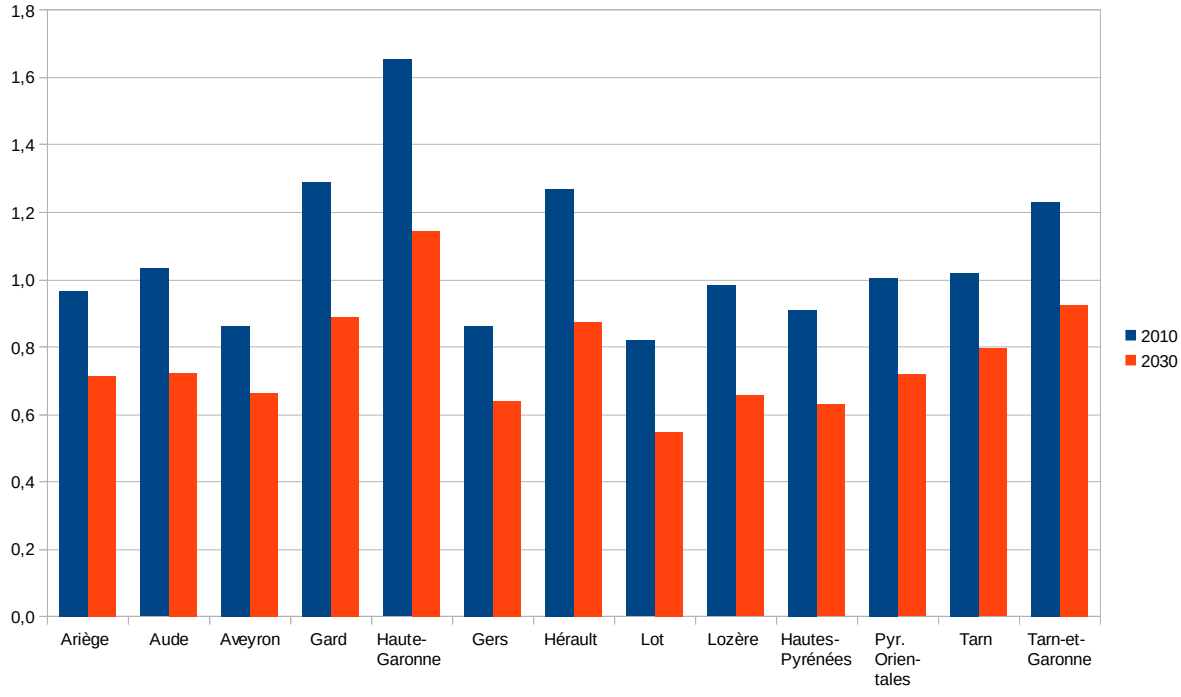
Pyramides des âges 2012 et 2030 en Occitanie



Sources : Insee, recensement de la population 2012, projections Omphale 2010

Plus de personnes âgées que de jeunes dans 6 départements sur 13 en 2010

Rapport entre les moins de 20 ans et les 65 ans ou plus



Sources : Insee, recensement de la population 2010, projections Omphale 2010

Près de 51 000 personnes âgées potentiellement dépendantes supplémentaires entre 2010 et 2030

Évolution de la population âgée et de la population potentiellement dépendante* par département - projections 2010-2030

Départements	Projections de la population âgée potentiellement dépendante		Projections de la population âgée (60 ans et plus)	
	Évolution 2010-2030		Évolution 2010-2030	
	En effectifs	En %	En effectifs	En %
Ariège	1 200	29	20 100	45
Aude	4 000	41	51 000	49
Aveyron	2 100	25	27 700	32
Gard	7 800	49	91 700	51
Haute-Garonne	9 900	48	132 900	54
Gers	1 500	29	22 900	39
Hérault	10 000	45	122 300	48
Lot	1 700	34	24 500	43
Lozère	900	39	10 200	46
Hautes-Pyrénées	2 000	30	22 700	33
Pyrénées-Orientales	4 700	38	57 700	44
Tarn	3 000	30	41 400	38
Tarn-et-Garonne	2 100	37	32 400	53
Occitanie	**50 900**	**40**	**657 500**	**46**

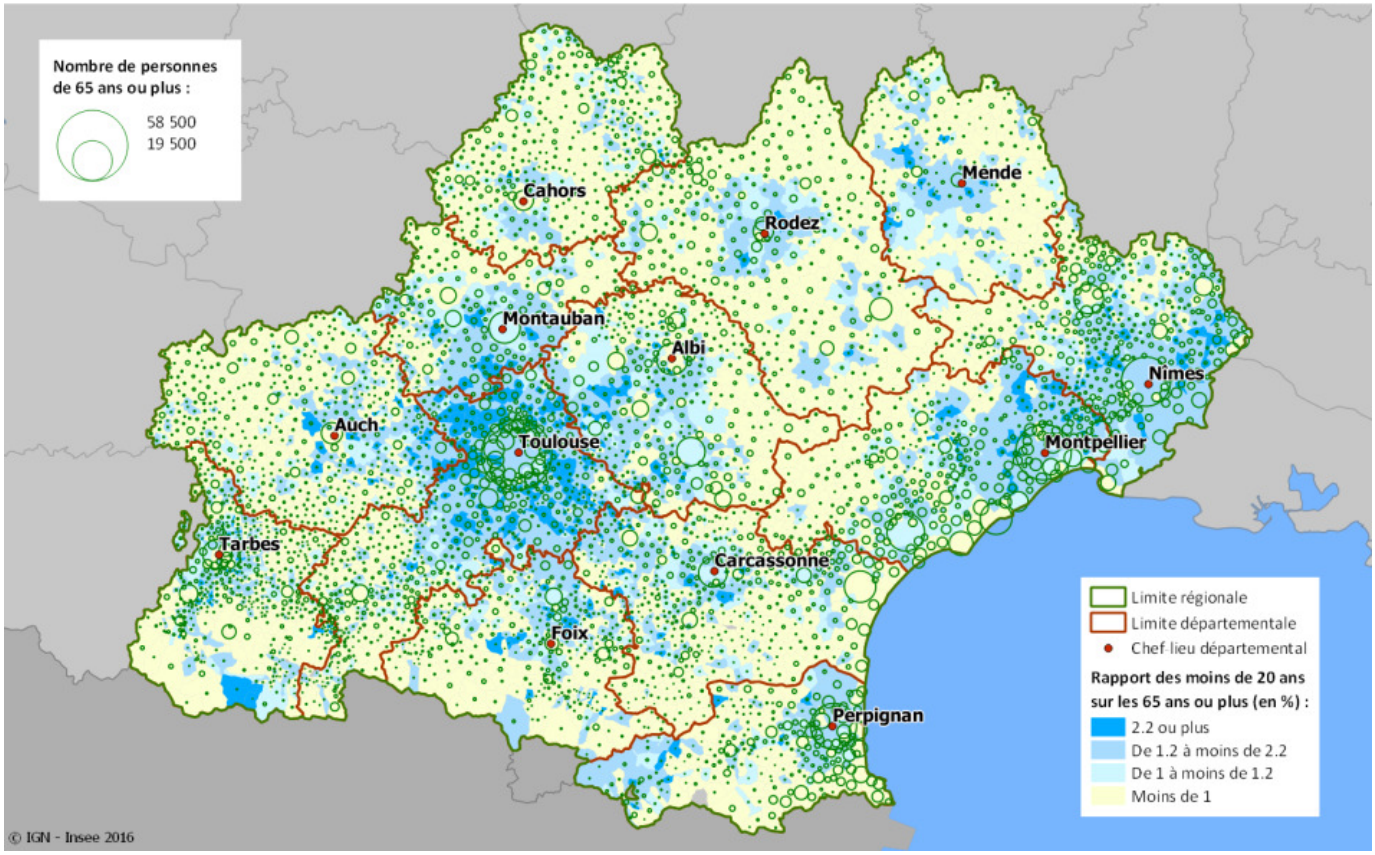
* La grille AGGIR positionne les personnes âgées de 60 ans ou plus selon six niveaux de perte d'autonomie : du GIR 1 pour les personnes les plus dépendantes, au GIR 6 pour les autonomes. Les personnes sont dites dépendantes lorsqu'elles relèvent des GIR 1 à 4.

Lecture : entre 2010 et 2030, d'après les projections de population, l'Ariège verrait le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmenter de 45 %, soit 20 100 personnes supplémentaires. Parmi ces personnes, 1 200 seraient potentiellement dépendantes, soit une augmentation de 29 % du nombre de personnes âgées dépendantes.

Source : Insee, Omphale 2010

Les jeunes bien plus nombreux que les 65 ans ou plus dans le périurbain

Part de la population de moins de 20 ans sur la population de 65 ans ou plus en Occitanie en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

Pour en savoir plus :

- « En Languedoc-Roussillon, 27 300 personnes âgées dépendantes en 2030 », *Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n° 8, octobre 2012
- « 23 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030 », *6 Pages Insee Midi-Pyrénées* n° 143, septembre 2012
- « Projections de population en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2040 », *Repères Chiffres pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n° 8, décembre 2010
- « Population de Midi-Pyrénées en 2040 », *6 Pages Insee Midi-Pyrénées* n° 130, décembre 2010

■ 3-5 L'accessibilité aux soins de proximité

Mise à jour mars 2017

Pertinence

La présence de services de santé, particulièrement ceux de proximité, est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, ainsi que pour faciliter l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (personnes âgées, enfants…). Elle peut également faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien ou développement des emplois, attraction d'entreprises).

Par ailleurs, l'éloignement de la population des services de santé augmente le nombre et la longueur des déplacements, dont beaucoup sont effectués en voiture, générant ainsi des rejets atmosphériques supplémentaires.

L'indicateur retenu - la part de la population habitant à plus de 20 minutes d'au moins l'un des cinq services de santé de proximité indiqués ci-dessous - représente une vision globale de l'offre minimale de soins de proximité dans les différents territoires. Cet indicateur permet ainsi de se faire rapidement une idée du niveau d'enclavement des territoires par rapport à l'offre de soins.

Les cinq services de santé de proximité retenus pour cet indicateur regroupent les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens. Les résultats sont détaillés par bassin de vie (plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants).

Les temps d'accès sont mesurés depuis le domicile jusqu'aux services de soins. Le choix a été fait de ne pas prendre en compte d'autres accès possibles et fréquents, à partir du trajet domicile-travail par exemple, car les populations les plus consommatrices de services de santé de proximité sont retraitées. Les temps de trajet donnés supposent que les utilisateurs disposent d'un moyen de transport motorisé. Ils sont calculés de chef-lieu à chef-lieu de commune aux heures dites creuses et sont nuls par convention à l'intérieur d'une commune.

Avertissement : le distancier Metric qui sert à mesurer les distances et les temps de trajet a remplacé l'ancien distancier Odomatrix pour cette nouvelle édition du dossier et ne permet pas les comparaisons avec les éditions antérieures. Ce distancier présente l'avantage de s'appuyer sur des fonds routiers récents (BDTOPO 2012 de l'IGN) et de permettre l'estimation de distance infracommunale.

Analyse

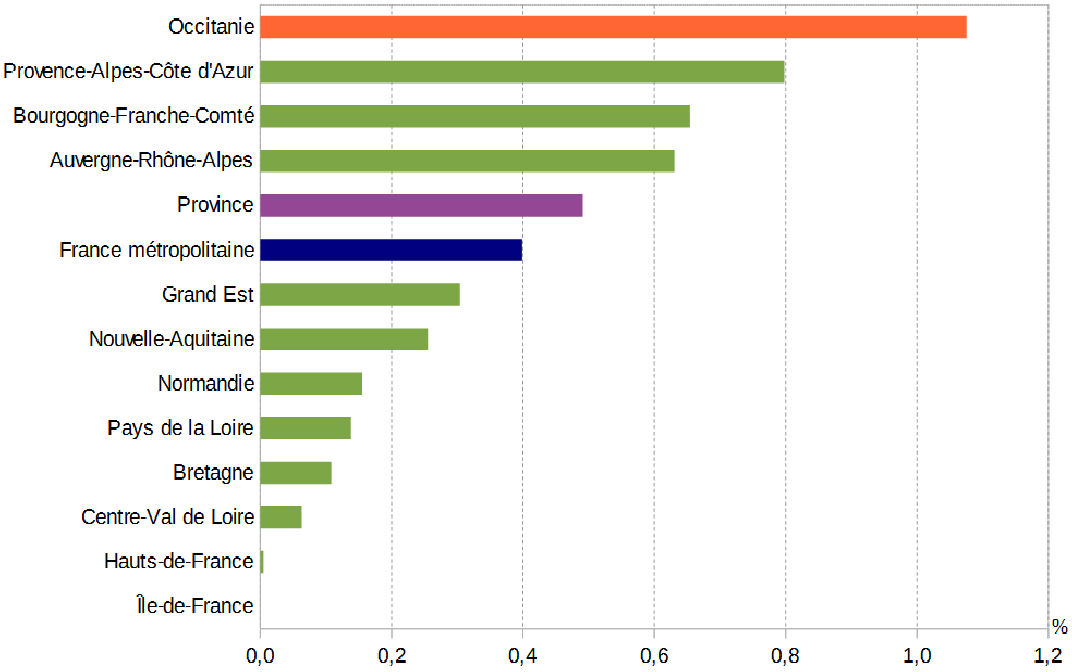
En 2012, 60 500 habitants de la région Occitanie, soit 1,1 % de la population, sont confrontés à des difficultés d'accès aux soins de proximité. C'est presque trois fois plus qu'en moyenne en France métropolitaine. La Lozère est le département le plus enclavé par rapport à l'offre de soins : plus d'un habitant sur cinq réside à plus de 20 minutes de l'un des services de santé de proximité. L'éloignement concerne en priorité les chirurgiens-dentistes.

En Occitanie, plus d'une personne sur cent habite en 2012 dans l'une des 306 communes situées à plus de 20 minutes d'au moins l'un des services de santé de proximité. Cela représente 60 500 habitants dans la région. C'est presque trois fois plus que la moyenne de France métropolitaine. L'Ariège, l'Aveyron et surtout la Lozère sont les départements les plus enclavés par rapport à cette offre de soins. Ainsi, plus de deux Lozériens sur dix rencontrent des difficultés d'accès aux soins de proximité. Les bassins de vie ruraux ou montagneux sont logiquement les plus enclavés. C'est le cas des bassins de vie de Laguiole (dans sa partie aveyronnaise) et de Langogne (dans sa partie lozérienne), où plus de deux habitants sur trois sont éloignés de plus de 20 minutes d'au moins l'un des services de santé de proximité.
À l'opposé, en Haute-Garonne, dans l'Hérault, le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, pratiquement personne n'habite à plus de 20 minutes de l'un de ces services.

Le chirurgien-dentiste est le praticien dont l'absence est la plus fréquente. Pour les communes ayant des difficultés d'accès aux services de santé de proximité, c'est d'ailleurs bien souvent le seul professionnel parmi les cinq retenus qui est situé à plus de 20 minutes. Cependant, certaines communes, notamment en zone de montagne, cumulent des difficultés d'accès à tous les professionnels de santé de proximité. Ainsi, dans les bassins de vie d'Espéraza (Aude) et d'Amélie-les-Bains-Palalda (Pyrénées-Orientales), une commune sur cinq est éloignée de plus de 20 minutes de tous les services de santé de proximité. ■

Les difficultés d'accès concernent à peine plus de 1 % de la population en Occitanie

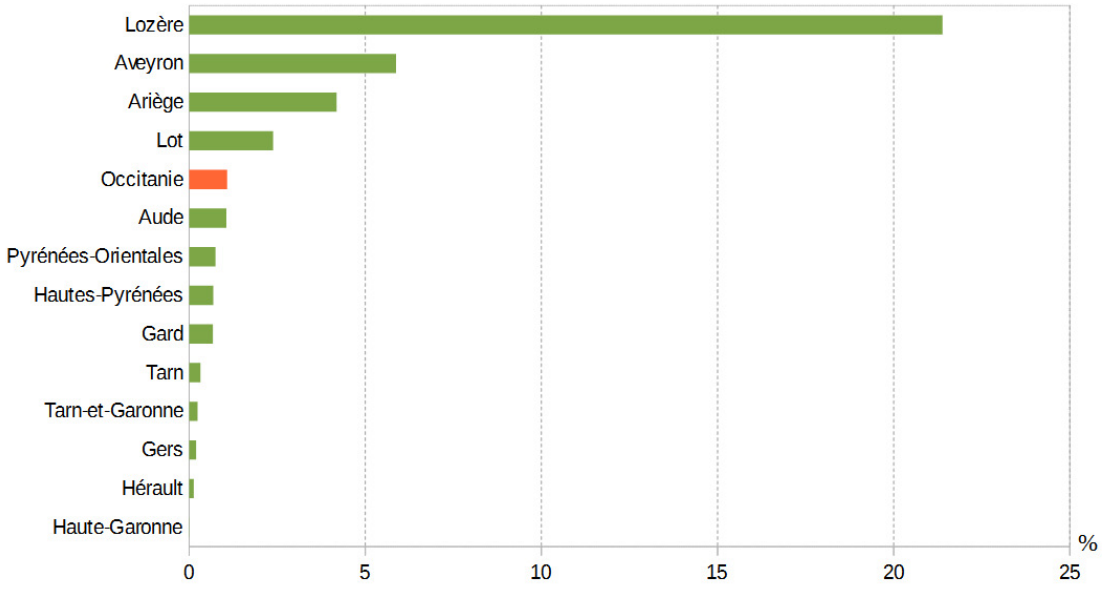
Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité (en %) *



* Note : la Corse (12,2 %) n'apparaît pas sur le graphique, mais est comptabilisée dans la moyenne
Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

D'importantes difficultés d'accès aux soins de proximité en Lozère

Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité (en %)



Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

Pour en savoir plus :

- « Des services rapidement accessibles pour une majorité d'Héraultais » - *Insee Flash Occitanie* n° 16, septembre 2016
- « Accessibilité aux soins en pédiatrie, ophtalmologie, gynécologie et psychiatrie en Languedoc-Roussillon : une accessibilité globalement supérieure à la moyenne nationale » *Insee Languedoc-Roussillon Repères Synthèse* n° 6, juin 2014
- « Les pharmacies depuis 2000 » - *Insee Première* n° 1525, décembre 2014«
- « Équipements en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - Faible densité ne rime pas toujours avec faible accessibilité » - *Insee Analyses Occitanie* n° 1, janvier 2016
- « Offre de soins de premier recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité », *Insee Première* n° 1418, octobre 2012

■ 3-6 L'accès aux équipements

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Un accès rapide aux commerces et services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes et pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).
À défaut, le manque d'équipements multiplie les déplacements, dont beaucoup s'effectuent en voiture, source de rejets atmosphériques. Cette insuffisance engendre de l'insatisfaction, peut entraîner le départ des populations les plus mobiles ou constituer un frein à l'installation de nouveaux arrivants. Enfin, elle génère de l'enclavement pour des populations en situation de précarité.

Deux indicateurs sont retenus ici. Le premier est le temps d'accès moyen aux équipements. C'est le temps moyen nécessaire pour accéder, depuis son domicile, à un ensemble de 34 commerces et services d'usage courant, dits « de la gamme intermédiaire », comme le supermarché, la librairie, le collège, l'opticien, la gendarmerie, etc. Le temps de trajet est mesuré aux heures dites creuses. L'autre indicateur est la moyenne des parts de la population résidant à plus de 15 minutes des différents équipements de cette gamme, dans les mêmes conditions.

L'échelon territorial retenu est le bassin de vie, plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les deux indicateurs choisis résument le potentiel d'approvisionnement offert aux habitants d'un bassin de vie, les contraintes de mobilité quotidienne et les risques d'enclavement.

Avertissement : le distancier Metric qui sert à mesurer les distances et les temps de trajet remplace l'ancien distancier Odomatrix pour cette nouvelle édition du dossier et ne permet pas les comparaisons avec les éditions antérieures. Ce distancier présente l'avantage de s'appuyer sur des fonds routiers récents (BDTOPO 2012 de l'IGN) et de permettre l'estimation de distance infracommunale.

Analyse

En 2012, l'accès aux équipements de la gamme intermédiaire est en moyenne un peu plus long en Occitanie qu'en France métropolitaine. Les difficultés d'accessibilité se concentrent surtout dans les départements les plus ruraux où les disparités entre les habitants sont aussi maximales.

En 2012, les habitants d'Occitanie mettent en moyenne un peu moins de 7 minutes à rejoindre un équipement de la gamme intermédiaire : c'est une durée quasiment identique (une demi-minute de plus) qu'en moyenne en métropole.

Les temps d'accès sont supérieurs à la moyenne régionale dans les départements les plus ruraux : entre 9 et 10 minutes dans l'Aveyron, le Lot, le Gers, l'Ariège et jusqu'à 14 minutes pour la Lozère. Ces départements regroupent 15 des 35 bassins de vie aux temps d'accès deux fois supérieurs à la moyenne régionale. Ces 35 bassins de vie sont peu denses en termes de population : ils représentent 15 % des 233 bassins de vie de la région mais ne concentrent que 3,6 % des habitants. Il faut ainsi plus de 25 minutes en moyenne pour accéder aux équipements intermédiaires dans le bassin de vie de Florac (Lozère) et plus de 19 minutes dans les bassins de vie d'Entraygues-sur-Truyère, de Mur-de-Barrez et de Réquista (Aveyron). Les temps d'accès sont également élevés (plus de 15 minutes) pour les habitants des bassins de vie d'autres régions limitrophes : ceux de Lembeye dans les Pyrénées-Atlantiques, d'Argentat en Corrèze ou encore de Maurs dans le Cantal.

A contrario, les temps d'accès sont inférieurs à la moyenne régionale dans les quatre départements les plus urbanisés : la Haute-Garonne, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et le Gard. En particulier, à mesure que l'on se rapproche de la côte méditerranéenne, l'accessibilité est facilitée.

Dans la région, la part de la population habitant à plus de 15 minutes en moyenne des équipements de la gamme intermédiaire (8,6 % soit 484 000 habitants en 2012) est supérieure de 2,2 points à la moyenne métropolitaine.

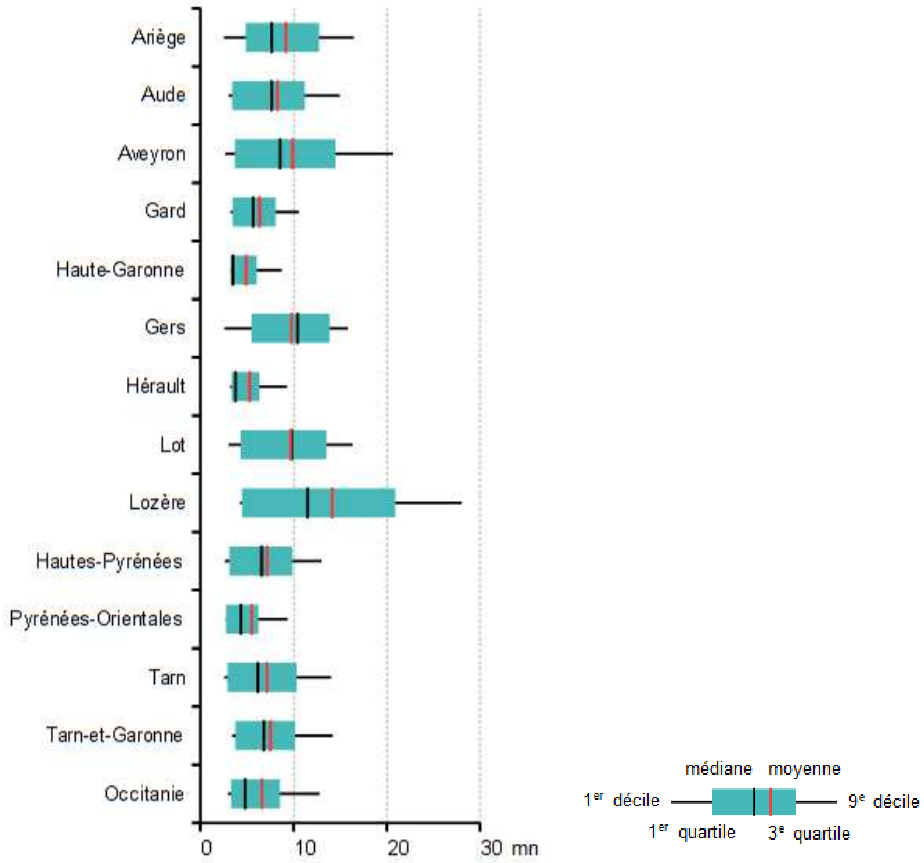
Dans les départements urbains comme la Haute-Garonne, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, moins de 6 % de la population habite à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires. C'est trois fois plus en Aveyron, dans le Gers et dans le Lot et ce taux atteint même 38 % en Lozère. Dans certains bassins de vie de ces départements, plus de la moitié de la population met plus de 15 minutes pour accéder aux équipements intermédiaires. Les bassins de vie de Réquista ou d'Entraygues-sur-Truyère en Aveyron, ou encore celui de Florac en Lozère sont dans ce cas.

Les départements ruraux sont aussi ceux où les disparités sont les plus fortes. En Lozère, les 25 % d'habitants les plus éloignés des équipements intermédiaires mettent 4,7 fois plus de temps que les 25 % les plus proches (3,9 fois en Aveyron, 3,6 fois dans le Tarn). À l'opposé, les disparités sont moindres en Haute-Garonne et en Hérault (moins de 2 fois).

En termes de temps d'accès, des disparités existent entre les équipements de la gamme : si moins de 3 % de la population régionale habite à plus de 15 minutes d'un commissariat ou d'un hébergement pour personnes âgées, c'est plus de 17 % pour une parfumerie ou une piste d'athlétisme. Concernant l'accès à une gare, plus de deux personnes sur dix mettent plus de 15 minutes pour s'y rendre. ■

Les disparités en temps d'accès sont très fortes en Lozère, dans l'Aveyron et dans le Tarn

Temps moyen d'accessibilité en aller simple aux équipements de la gamme intermédiaire en Occitanie en 2012 (en minutes)



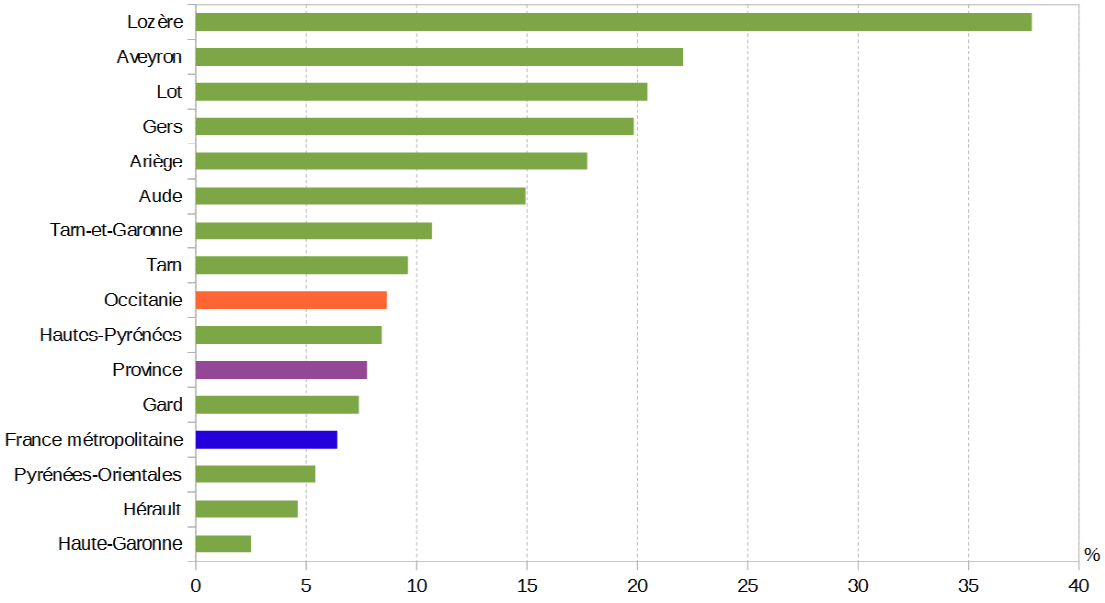
Lecture : la boîte à moustaches permet de représenter non seulement la moyenne (ligne rouge), mais aussi la dispersion, soit dans l'ordre de lecture du bas vers le haut : le 1er décile, le 1er quartile, la médiane, le 3e quartile et le 3e décile.

Ainsi, pour l'Ariège, 25 % des habitants mettent moins de 4 minutes 48 (1er quartile) en moyenne pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire, 50 % mettent moins de 7 minutes 36 (médiane) et 75 % moins de 12 minutes 42 (3e quartile). Les 25 % des habitants les plus éloignés des équipements intermédiaires mettent 2,6 fois plus de temps que les 25 % les plus proches (rapport interquartile). 10 % des Ariégeois mettent moins de 2 minutes 30 (1er décile) et 10 % plus de 16 minutes 24 (9e décile). Le temps de trajet moyen est de 9 minutes 12.

Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

Une part importante de la population éloignée des équipements dans les départements les plus ruraux

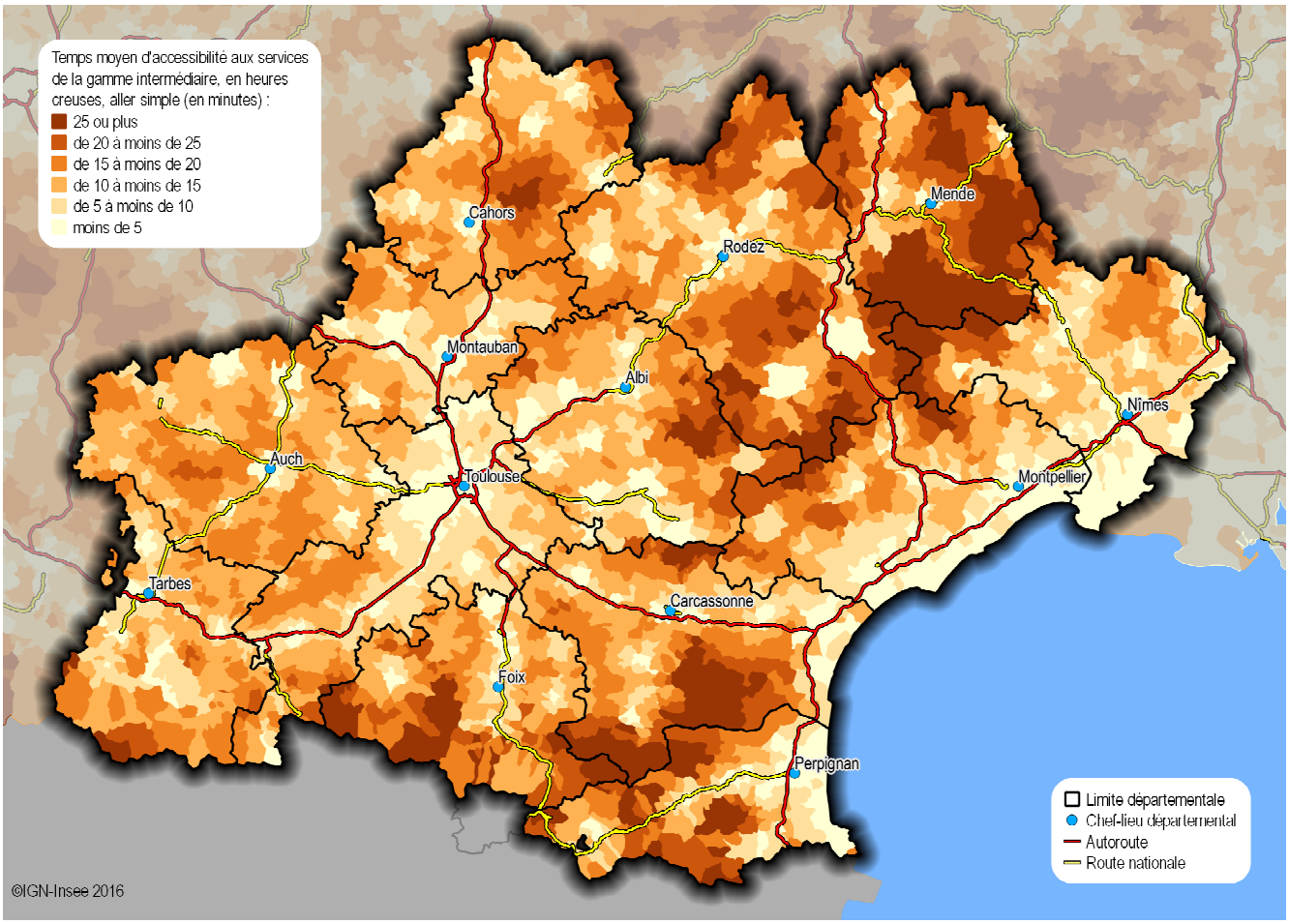
Part de la population résidant à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires en 2012 (en %)



Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

Couserans, Corbières et Causses enclavés

Temps moyen d'accès aux équipements et services de la gamme intermédiaire en 2012 en Occitanie



Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

Pour en savoir plus :

- « Des services rapidement accessibles pour une majorité d'Héraultais » - *Insee Flash Occitanie* n° 16, septembre 2016
- « Accessibilité des services au public dans l'Hérault » - *Insee Analyses Occitanie* n° 27, septembre 2016
- « Équipements en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - Faible densité ne rime pas toujours avec faible accessibilité » - *Insee Analyses Occitanie* n° 1, janvier 2016
- « L'accès aux emplois et aux équipements en Midi-Pyrénées - 16 zones d'emplois et 127 bassins de vie » - *Insee Dossier Midi-Pyrénées* n° 2, février 2015

■ 3-7 Le taux d'emploi des 20 à 64 ans

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement. Il constitue en effet un élément essentiel de qualité de vie et un facteur important d'intégration et de cohésion sociale. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et une part suffisante de la population en emploi, celles-ci devant en outre être relativement équilibrées selon l'âge et le sexe.

Cette préoccupation peut être éclairée par le taux d'emploi, rapport de la population active en emploi pour un sexe ou un âge donné, à la population de cet âge ou de ce sexe. Ainsi, en 2000, le Conseil européen extraordinaire de Lisbonne avait notamment fixé comme objectif un taux d'emploi de 50 % en 2010 pour les personnes de 55 à 64 ans, afin de soutenir la croissance économique et consolider les systèmes de protection sociale face au vieillissement de la population active. En 2010, la Commission européenne a redéfini sa stratégie de croissance sur dix ans « pour une Europe intelligente, durable et incisive », intitulée « Europe 2020 », et a retenu l'objectif d'un taux d'emploi d'au moins 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit en particulier de favoriser une plus grande participation des femmes et des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'oeuvre.

Le taux d'emploi en 2012 retenu ici est calculé à partir des résultats du recensement de la population réalisé selon une méthode s'appuyant sur des enquêtes annuelles par sondage depuis le millésime 2006. Compte tenu de cette nouvelle méthode, les comparaisons entre deux millésimes doivent se faire sur un pas de cinq ans. Par ailleurs, le concept d'emploi y est sensiblement élargi au regard des recensements généraux antérieurs et couvre mieux les situations mixtes qui touchent surtout les étudiants et les retraités, catégories nombreuses aux deux extrémités de la population des 20 à 64 ans. En conséquence, la comparaison avec les recensements généraux antérieurs s'avère particulièrement délicate et difficilement interprétable en ce qui concerne l'emploi des jeunes et des seniors.

Analyse

En Occitanie comme en France métropolitaine, l'activité économique s'appuie sur une population active occupée dont la structure par âge est déséquilibrée : en 2012, si 66 % des 20 à 64 ans ont un emploi, ce taux est faible pour les 55 à 64 ans (41 %) et en particulier entre 60 et 64 ans (19 %). Les femmes d'Occitanie ont un taux d'emploi légèrement inférieur à l'ensemble des Françaises de métropole (63 % contre 65 %) et l'écart entre hommes et femmes est important quel que soit l'âge, dans la région comme en métropole.

En 2012, 66,4 % de la population d'Occitanie âgée de 20 à 64 ans occupe un emploi : c'est un taux en légère progression par rapport à 2007 (+ 0,4 point). Le taux d'emploi régional est inférieur à celui de France métropolitaine qui connaît quant à lui une légère baisse sur cette période (69,0 % en 2012 et 69,2 % en 2007). C'est dans les deux cas un taux bien inférieur à l'objectif d'au moins 75 % fixé en 2010 par l'Europe dans sa stratégie de croissance sur dix ans « Europe 2020 ».

Ce taux d'emploi est très variable selon la tranche d'âge, dans la région comme en France métropolitaine. Alors qu'il atteint 80 % pour la population des 30 à 54 ans, il n'est que de 41 % pour les 55 à 64 ans (42 % en moyenne en métropole), bien en deçà de l'objectif de 50 % fixé par la stratégie de Lisbonne pour 2010 et cette tranche d'âge. Il tombe à 19 % pour les personnes de 60 à 64 ans.

En Occitanie, 46 % des jeunes de 20 à 24 ans occupent un emploi en 2012, qu'il s'agisse d'un emploi durable ou d'un travail plus précaire. Ce taux réduit au regard de leurs aînés s'explique essentiellement par la poursuite des études, mais aussi par des difficultés plus grandes chez les jeunes pour accéder à un emploi lorsqu'ils se présentent sur le marché du travail. Le taux d'emploi des 20 à 24 ans est plus faible en Occitanie qu'en France métropolitaine (50 %) car les étudiants y sont plus nombreux qu'ailleurs, du fait de l'offre de formation et de l'attractivité des universités et des grandes écoles dans les métropoles de Toulouse et Montpellier.

En 2012, le taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans en Occitanie est inférieur d'environ deux points à celui de France métropolitaine (63 % contre 65 %). Il est aussi nettement inférieur à celui des hommes, dans la région comme en métropole (- 7 points), même s'il dépasse dans les deux cas la cible fixée par le sommet de Lisbonne (60 % à l'horizon 2010).

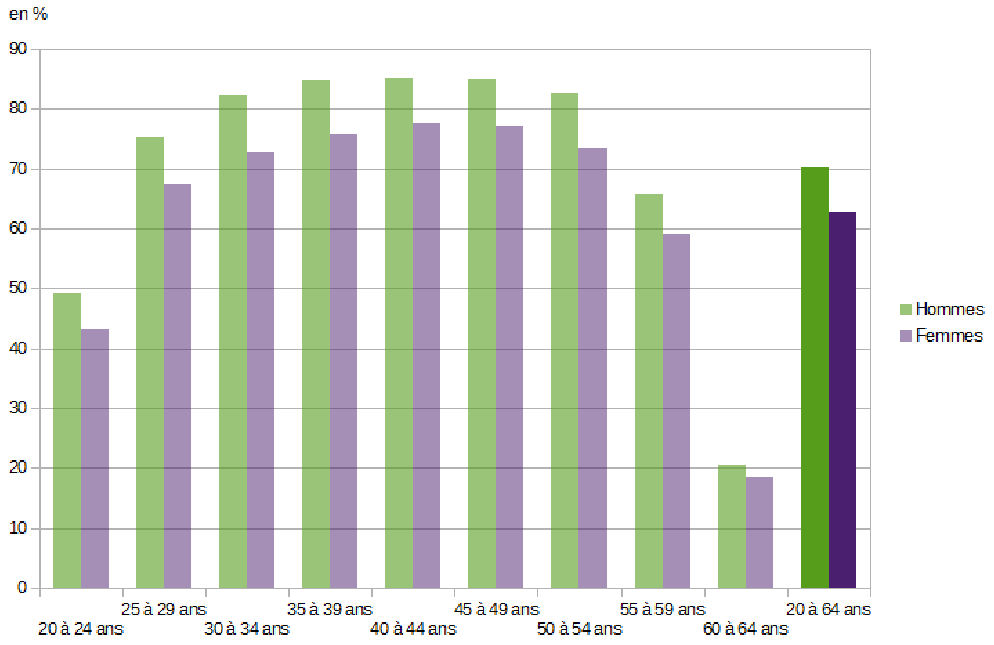
L'inégalité d'accès à l'emploi selon les âges se vérifie aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Quelle que soit la tranche d'âge, le taux d'emploi des femmes est nettement inférieur à celui des hommes, de l'ordre de 9 points pour les 30-54 ans en 2012 dans la région, comme en moyenne en métropole. L'écart est plus réduit chez les jeunes, traduisant l'évolution des comportements parmi les jeunes générations. Il ne s'atténue ensuite qu'au-delà de 55 ans, certaines femmes devant en effet prolonger leur activité pour compléter leur nombre de trimestres cotisés.

Entre 2007 et 2012, le taux d'emploi des femmes augmente légèrement, en Occitanie (+ 2 points) un peu plus vite qu'en France métropolitaine (+ 1 point), réduisant ainsi en partie le retard dans la région. À l'inverse, le taux d'emploi diminue pour les hommes : de 1 point en Occitanie (70 % en 2012) et de 3 points en France métropolitaine (71 % en 2012). Ainsi les différences de taux d'emploi entre les sexes continuent de se réduire.

Au niveau infrarégional, le taux d'emploi des 20-64 ans varie très fortement. Il est inférieur à 65 % dans les zones d'emploi du pourtour méditerranéen en 2012, il atteint 74 % dans la zone d'emploi de Rodez et 71 % dans celle de Toulouse. ■

Le taux d'emploi diminue fortement à partir de 55 ans

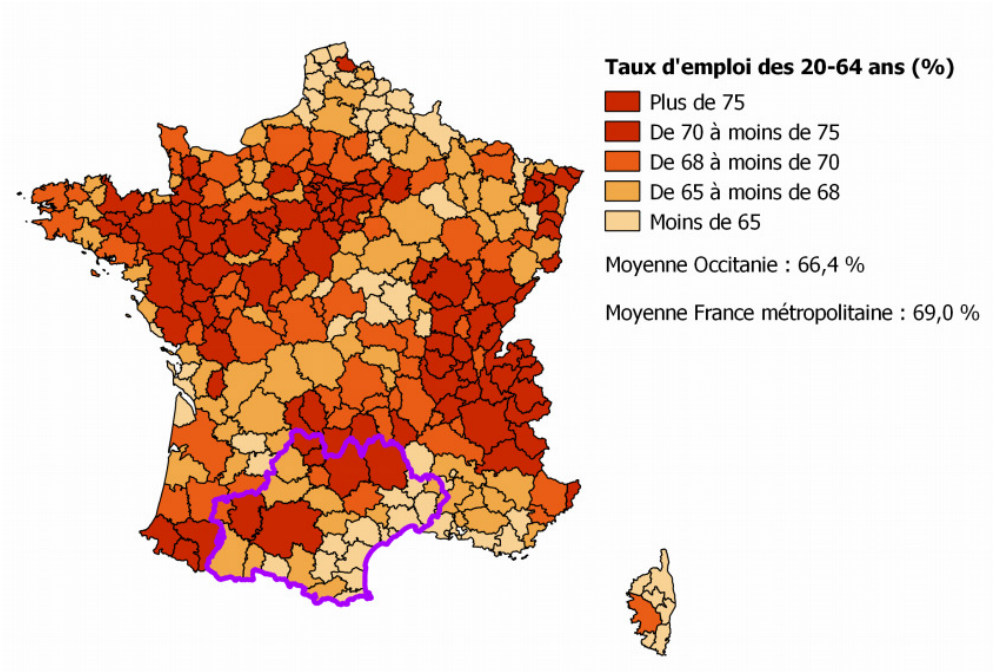
Taux d'emploi par sexe en Occitanie en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

Un taux d'emploi plus faible sur le pourtour méditerranéen

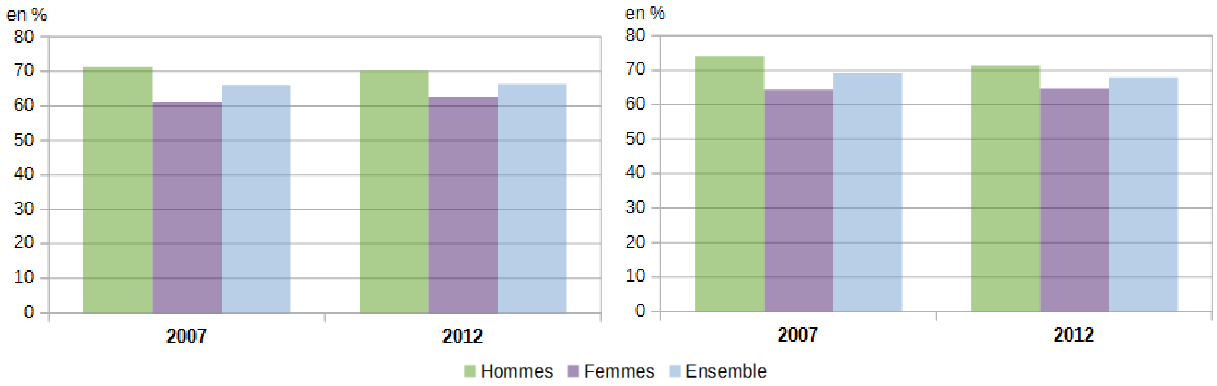
Taux d'emploi par zone d'emploi en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

Le taux d'emploi varie peu entre 2007 et 2012, dans la région comme en France métropolitaine

Taux d'emploi en Occitanie en 2007 et 2012 *Taux d'emploi en France métropolitaine en 2007 et 2012*



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

Pour en savoir plus :

- « Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 », Insee, décembre 2015
- « Le taux d'emploi des hommes et des femmes - Des écarts plus marqués en équivalent temps plein », Insee Première n°1462, août 2013
- « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2013 », Dares Analyses n°012, février 2015

■ 3-8 Les salariés en formes particulières d'emploi

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Élément essentiel de qualité de vie et facteur d'intégration et de cohésion sociale, l'emploi est un indicateur important pour apprécier la durabilité du développement. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et relativement équilibrée selon l'âge et le sexe. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée par le Conseil européen en 2000 et révisée à mi-parcours en 2005 visait aussi un objectif d'emplois « de qualité » et une plus grande cohésion sociale. La stratégie « Europe 2020 » qui lui succède en 2010 réaffirme ces principes à travers notamment l'objectif d'une « croissance inclusive » devant permettre d'améliorer la participation au marché du travail et d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

Le marché du travail a en effet profondément évolué au cours des trois dernières décennies. Dans un contexte de compétition internationale très vive et de montée du chômage, la flexibilité de l'emploi s'est développée. Ceci a pour conséquence une baisse de la protection de la main-d'œuvre. Le modèle où l'emploi était stable et durable avec une quasi-exclusivité du contrat à durée indéterminée (CDI) a été remplacé par un modèle aux formes d'emploi variées, même si le CDI à temps complet reste dominant.

Les formes particulières d'emploi (FPE) retenues ici regroupent les emplois salariés qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée à temps plein. Il s'agit des contrats à temps partiel (CDI ou CDD) et des contrats à durée limitée : intérim, CDD dans leur ensemble, stages rémunérés en entreprise, emplois aidés et apprentissage. Ces deux dernières catégories sont encadrées par des dispositifs qui répondent à des objectifs spécifiques de formation et d'insertion soutenus par l'action publique. Selon le statut d'emploi, le secteur d'activité ou les caractéristiques sociales des salariés, ces formes particulières d'emploi peuvent constituer une étape transitoire du parcours professionnel et une voie d'accès à l'emploi stable ou au contraire inscrire durablement le salarié dans l'instabilité et la précarité face à l'emploi.

Analyse

En 2013 en Occitanie, un quart des actifs en emploi occupent une forme particulière d'emploi, principalement un contrat à temps partiel, qu'il s'agisse d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD). Les femmes sont deux fois plus souvent en forme particulière d'emploi que les hommes. Elles sont surtout salariées à temps partiel alors que les hommes sont davantage en CDD à temps complet, en intérim ou en contrat d'apprentissage. Les jeunes sont également les plus touchés par les formes particulières d'emploi ainsi que les non diplômés.

En 2013, 2,2 millions d'habitants d'Occitanie ont un emploi, soit 86 % de la population active régionale. Parmi ces personnes en emploi, 58,2 % travaillent en tant que salariés sous contrat à durée indéterminée (CDI) à temps complet. Même si ce statut d'emploi stable et durable reste dominant dans la région, il est nettement moins répandu qu'en moyenne en France métropolitaine (- 5 points). Les non-salariés sont en revanche plus représentés en Occitanie (17 % des personnes en emploi) qu'en métropole (13 %). Le quart restant des travailleurs occupe une forme particulière d'emploi : salariés, ils sont alors en apprentissage ou en emploi aidé, travaillent dans l'intérim, sont en stage rémunéré en entreprise, ou encore bénéficient d'un CDD (qu'il soit à temps partiel ou à temps complet) ou d'un CDI à temps partiel. Cette proportion d'actifs en FPE (24,9 %) est supérieure d'un point à celle de la France métropolitaine et correspond à 548 000 actifs en emploi en 2013 dans la région.

Entre 2008 et 2013, la part des FPE dans l'emploi s'est légèrement réduite en Occitanie (- 0,3 point contre - 0,1 en France métropolitaine), mais de manière moins marquée que la part des CDI à temps complet (- 0,6 point). Ce sont surtout les emplois non salariés qui se sont développés sur la période (+ 0,9 point), boostés par la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur début 2009. Toutefois, l'écart observé entre l'Occitanie et la France métropolitaine en matière de diffusion des CDI à temps complet s'est un peu réduit en cinq ans (- 5,1 points en 2013 contre - 5,3 points en 2008).

La forme particulière d'emploi la plus répandue est le CDI à temps partiel, qui concerne 47 % des travailleurs en FPE dans la région, suivi du CDD (35 % des FPE, dont 15 % pour les CDD à temps partiel). Les contrats à temps partiel, CDD ou CDI, représentent ainsi près des deux tiers des formes particulières d'emploi (62 %) dans la région et concernent 15 % de l'ensemble des actifs occupés. Ils sont ainsi plus diffusés en Occitanie qu'en moyenne en France métropolitaine (59 % des FPE et 14 % des actifs occupés).

Les femmes sont plus concernées par les formes particulières d'emploi que les hommes, en Occitanie comme en moyenne en France métropolitaine. Ainsi, 34,9 % des femmes en emploi occupent une forme particulière d'emploi en 2013 contre 15,6 % des hommes dans la région. En 2008, avant le déclenchement de la crise, ces proportions étaient de 36,6 % pour les femmes et de 15,2 % pour les hommes. En cinq ans, si le nombre de salariés en FPE a augmenté aussi bien pour les femmes que pour les hommes, les FPE sont devenues un peu moins fréquentes chez les femmes en raison d'une hausse plus rapide parmi elles du nombre de salariés en CDI à temps complet. Ainsi, l'écart entre hommes et femmes s'est réduit.

Les femmes sont surtout en CDI à temps partiel (59 % d'entre elles en 2013). Au total, trois quarts des femmes en FPE sont à temps partiel (CDI ou CDD), soit encore 26 % des femmes actives occupées.

Le temps partiel est beaucoup moins fréquent chez les hommes, surtout lorsqu'ils sont en CDI : seuls 23 % des hommes en FPE ont un CDI à temps partiel en 2013. En revanche, les hommes occupent plus souvent un CDD à temps complet : près d'un tiers des hommes en FPE, soit le double des femmes. Ils sont également plus souvent en contrat d'apprentissage et en intérim : 27 % contre 6 % des femmes en FPE.

La fréquence des formes particulières d'emploi varie fortement selon l'âge du travailleur. Pour la plupart des jeunes, cela s'inscrit dans un processus d'insertion professionnelle, la part des FPE diminuant fortement jusqu'à 25 ans pour se stabiliser plus ou moins ensuite. Ainsi, 86 % des jeunes de 15 à 19 ans en emploi en Occitanie sont en forme particulière d'emploi en 2013 et 57 % des 20 à 24 ans. Cette proportion tombe à 24 % parmi les 25 à 39 ans tandis que les 40 à 54 ans sont

les moins concernés, même si cette situation touche encore près d'une personne en emploi sur cinq dans cette tranche d'âge.

Entre 2008 et 2013, la part des FPE dans l'emploi total a eu tendance à croître sauf pour les plus jeunes et les plus âgés. En effet, pour les 15-19 ans, la forte baisse des formes particulières d'emploi entre 2008 et 2013 est révélatrice de difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi accrues avec la crise, même si cette baisse est plus contenue que celle des CDI à temps complet. Pour les 20-24 ans, le développement relatif particulièrement marqué des FPE (leur part augmentant de 4 points en cinq ans) traduit une précarisation accrue de leur situation professionnelle. En effet, le nombre des FPE a augmenté de 1,8 % entre 2008 et 2013, alors que dans le même temps le nombre d'emplois stables en CDI à temps complet a diminué de plus de 18 %. Quel que soit l'âge, les femmes sont toujours plus concernées par les formes particulières d'emploi que les hommes.

Globalement, le risque de travailler sous forme particulière d'emploi diminue avec le niveau d'études. Ainsi, en Occitanie, parmi les personnes en emploi qui ne sont titulaires d'aucun diplôme ou uniquement du brevet des collèges, près d'une sur trois est en FPE en 2013. Celles qui ne disposent que d'un baccalauréat sont aussi très concernées par les formes particulières d'emploi (28 %). À l'opposé, seulement 21 % des personnes en emploi, titulaires d'au moins un diplôme universitaire de 2e cycle, sont sous FPE. Les titulaires de diplômes professionnels comme le CAP ou le BEP sont aussi relativement moins touchés par les formes particulières d'emploi (24 %).

Entre 2008 et 2013, la relative protection du diplôme s'est renforcée : la part des FPE parmi les titulaires d'un diplôme d'études supérieures diminue de 0,7 point, alors même qu'elle progresse de 0,6 point pour les non diplômés. ■

Le CDI à temps complet moins fréquent en Occitanie

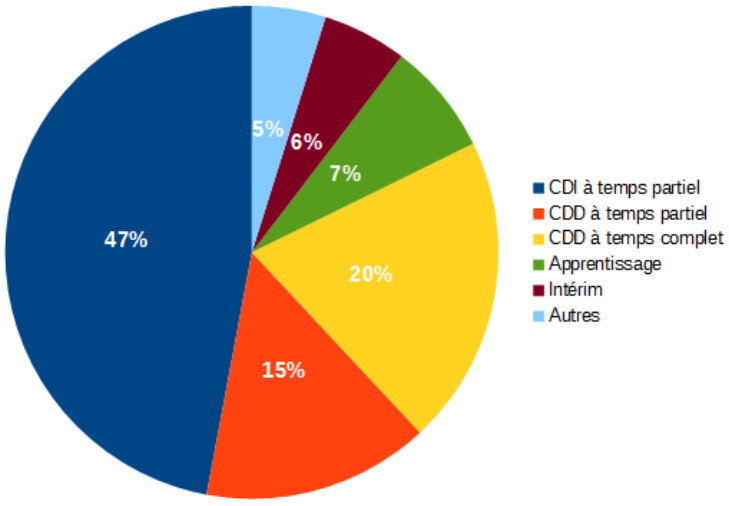
Conditions d'emploi en Occitanie et en France métropolitaine

		Formes particulières d'emploi	CDI à temps complet	Non salariés	Ensemble
Occitanie	2013	24,9	58,2	16,9	100
	2008	25,2	58,8	16,0	100
France métropolitaine	2013	23,9	63,3	12,8	100
	2008	24,0	64,1	11,9	100

Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2013

Le CDI à temps partiel représente la moitié des formes particulières d'emploi

Répartition des formes particulières d'emploi en Occitanie en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013

Plus de femmes en FPE que d'hommes mais l'écart se réduit

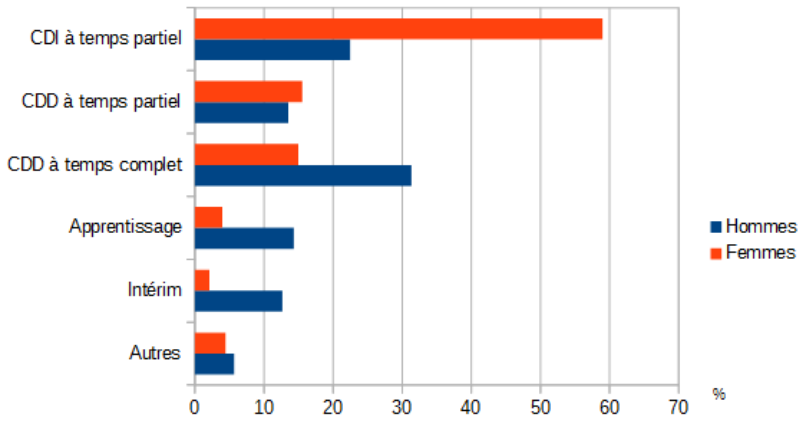
Conditions d'emploi par sexe et âge en Occitanie

		Formes particulières d'emploi	CDI à temps complet	Non salariés	Ensemble	Part des FPE dans l'emploi (en %)
Hommes	2013	178 903	729 083	238 131	1 146 117	15,6
	2008	171 024	732 229	223 368	1 126 621	15,2
	Évol. 2013/2008 (en %)	4,6	-0,4	6,6	1,7	
Femmes	2013	369 116	553 163	134 324	1 056 603	34,9
	2008	366 168	519 111	116 108	1 001 387	36,6
	Évol. 2013/2008 (en %)	0,8	6,6	15,7	5,5	
15 à 19 ans	2013	29 887	3 185	1 664	34 736	86,0
	2008	33 661	4 807	1 648	40 116	83,9
	Évol. 2013/2008 (en %)	-11,2	-33,7	1,0	-13,4	
20 à 24 ans	2013	84 094	55 852	8 247	148 193	56,7
	2008	82 587	68 244	7 274	158 105	52,2
	Évol. 2013/2008 (en %)	1,8	-18,2	13,4	-6,3	
25 à 39 ans	2013	182 242	469 808	98 751	750 801	24,3
	2008	190 680	490 487	95 008	776 175	24,6
	Évol. 2013/2008 (en %)	-4,4	-4,2	3,9	-3,3	
40 à 54 ans	2013	178 903	572 006	173 957	924 866	19,3
	2008	175 388	549 417	165 262	890 067	19,7
	Évol. 2013/2008 (en %)	2,0	4,1	5,3	3,9	
55 à 64 ans	2013	64 094	175 104	77 443	316 641	20,2
	2008	49 204	133 608	62 581	245 393	20,1
	Évol. 2013/2008 (en %)	30,3	31,1	23,7	29,0	

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013

Les femmes en FPE sont plus souvent à temps partiel que les hommes

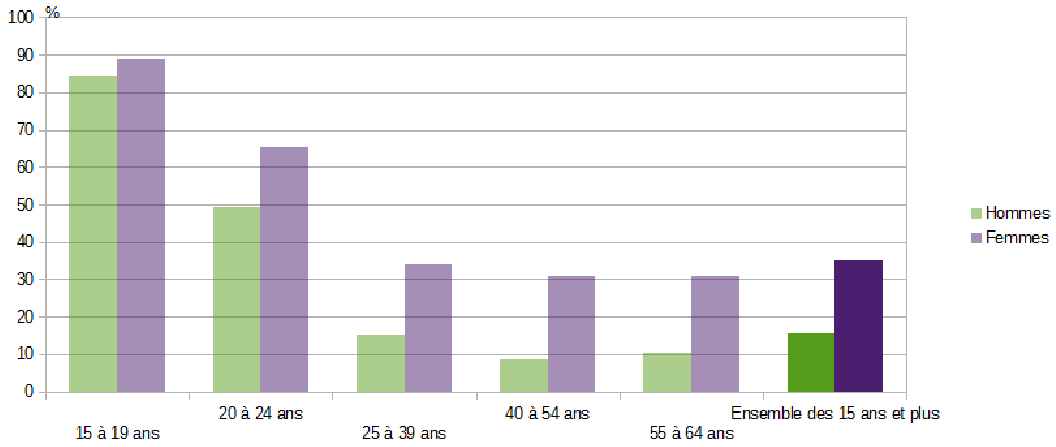
Répartition des formes particulières d'emploi selon le sexe en Occitanie en 2013 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2013

Les jeunes plus souvent en formes particulières d'emploi

Formes particulières d'emploi par âge et par sexe en Occitanie en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013

Pour en savoir plus :

- « L'après premier emploi durable des jeunes : plus de stabilité mais encore des situations fragiles », *Repères synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n°11, novembre 2012
- « Emploi des jeunes : le temps partiel particulièrement répandu en Midi-Pyrénées », *6 Pages Insee Midi-Pyrénées* n° 134, juin 2011
- « Les formes particulières d'emploi en France : un état des lieux », Centre d'économie de la Sorbonne, document de travail, 2010

■ 3-9 Le chômage

Mise à jour février 2018

Pertinence

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il met à mal la cohésion sociale en créant une inégalité du citoyen devant un élément majeur de la vie qui est l'accès à l'emploi et peut déboucher sur des situations de précarité. Il a également un impact macroéconomique dans la mesure où il affecte l'activité productive et a un coût en matière de prestations. Il est influencé aussi bien par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives. Le chômage de longue durée augmente le risque d'exclusion sociale. C'est pourquoi les politiques nationales et européennes en matière d'emploi visent à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi de ceux qui en sont le plus souvent exclus.

La stratégie « Europe 2020 » adoptée en 2010 a pour ambition de concilier l'amélioration des indicateurs de développement durable en matière de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement au plan mondial. Elle s'est en particulier fixée, parmi les cinq grands objectifs retenus, un taux d'emploi d'au moins 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit notamment de développer les compétences et l'emploi en facilitant la mobilité du travail et le développement des compétences tout au long du cycle de vie, en vue d'accroître la participation active et de mieux rapprocher l'offre et la demande d'emploi sur les marchés du travail. Plus récemment en 2015, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a retenu parmi les 17 objectifs universels de développement durable (ODD), l'objectif 8 qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Le chômage est défini selon le Bureau International du Travail (BIT) comme la situation d'une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui est à la fois sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche active d'un emploi. L'indicateur retenu ici correspond à cette définition. Il est complété, pour approcher le phénomène de chômage de longue durée, par la statistique administrative correspondant à la part des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits depuis un an ou plus dans l'ensemble des demandeurs de catégories A, B et C[1] inscrits à Pôle emploi.

Analyse

Mi 2017 le chômage concerne 11,0 % de la population active en Occitanie, contre 9,2 % en France métropolitaine. Malgré une baisse au cours des deux dernières années, il atteint toujours des valeurs élevées proches de celles de la fin des années 1990. En dehors des quatre départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Gers et du Lot, la moyenne nationale est atteinte ou dépassée dans les neufs autres. Les départements littoraux ont les plus forts taux de chômage de la région et sont, avec l'Aisne, les départements de métropole les plus touchés. Le chômage de longue durée est en forte progression depuis le début de la crise.

Fin juin 2017, le chômage touche 11,0 % de la population active de la région Occitanie, contre 9,2 % en France métropolitaine. Après avoir diminué tendanciellement depuis le début des années 2000, le taux de chômage régional a augmenté régulièrement depuis le second trimestre 2008, qui marque l'entrée dans une nouvelle crise financière et économique, jusqu'au deuxième trimestre 2015 en Occitanie comme en France métropolitaine. Malgré une baisse enclenchée depuis près de deux ans, les records historiques de la fin des années 1990 sont toujours atteints. Dans ce contexte, la région continue d'avoir un taux de chômage supérieur à celui de la métropole, mais l'écart se réduit quelque peu depuis mi 2015.

Les femmes actives sont un peu moins touchées par le chômage que les hommes en 2016, en Occitanie comme en France métropolitaine. L'effet des chocs économiques depuis 2008 a été plus néfaste pour les hommes, occupant plus souvent des postes dans des secteurs davantage touchés comme l'industrie ou la construction.

L'Occitanie est la deuxième région la plus touchée par le chômage des jeunes, derrière les Hauts-de-France. Le taux de chômage des jeunes actifs de moins de 25 ans y dépasse 30,1 % en 2016, soit un niveau bien plus élevé que celui de la métropole (24,1 %). Les plus jeunes sont en Occitanie 3,9 fois plus touchés par le chômage que les personnes âgées de 50 ans ou plus, ce qui est aussi le cas en France métropolitaine mais de manière un peu moins marquée. Depuis 2008, le taux de chômage des moins de 25 ans croît de 7,6 points contre + 5,8 points en France métropolitaine.

Fin juin 2017, la région comptait 567 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les catégories en recherche active d'emploi (A, B et C). Depuis le début de la crise, ce chiffre a augmenté de 88 % entre juin 2008 et juin 2017, soit un peu plus vite qu'en métropole (+ 81 %).
Le chômage s'inscrit aujourd'hui de plus en plus dans la durée. Ainsi, alors que les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus représentaient un peu moins du tiers des demandeurs d'emploi en juin 2008, ils sont désormais 44 % en juin 2017. Le nombre de chômeurs de longue durée a ainsi augmenté plus vite que le nombre total de chômeurs (+ 165 %). Pour autant, cette part de chômage de longue durée se situe légèrement en deçà du niveau métropolitain.

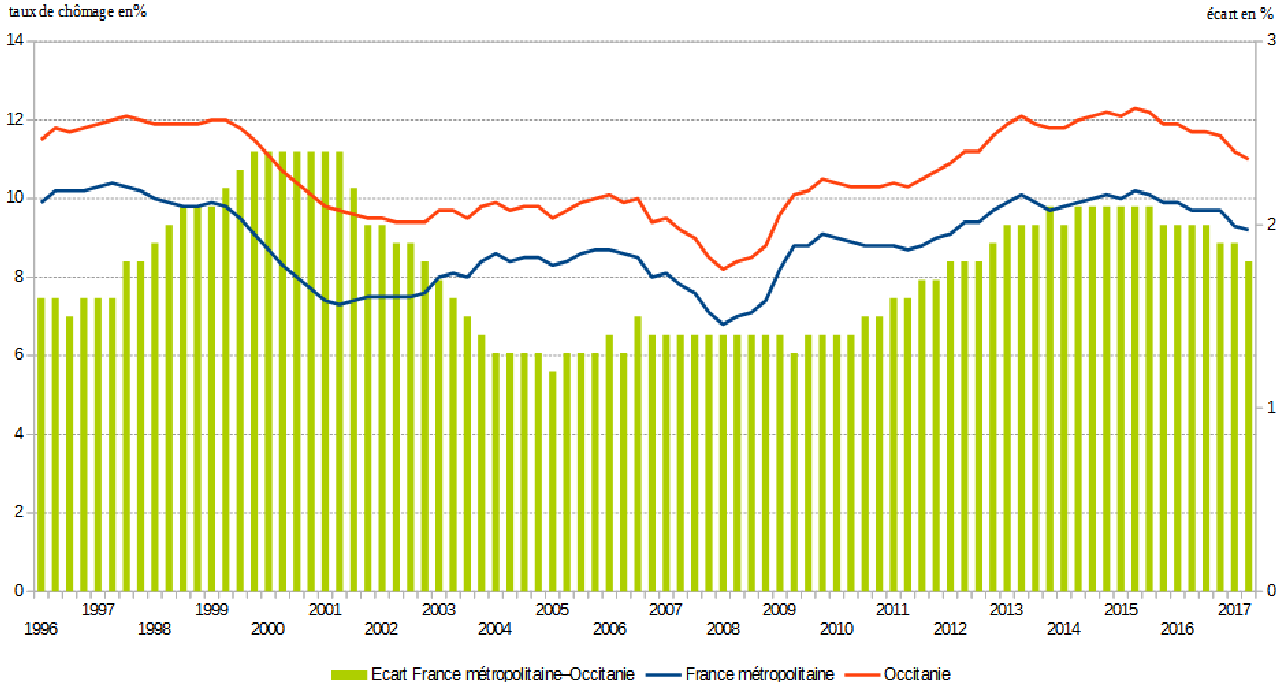
Les départements de la région Occitanie sont diversement affectés par le chômage. Au deuxième trimestre 2017, neuf des treize départements de la région ont un taux de chômage supérieur ou égal à la moyenne métropolitaine (9,2 %), notamment les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault

[1] Catégories A, B et C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite au cours du mois.

et le Gard dont les taux de chômage sont parmi les plus élevés de métropole. Ce taux est inférieur à 9,2 % dans seulement quatre départements ruraux, la Lozère (5,9 %), l'Aveyron (7,1 %) le Gers (7,2 %) et le Lot (8,9 %), la Lozère étant le deuxième département de France le moins touché derrière le Cantal (5,7 %). Entre début 2016 et le deuxième trimestre 2017, le taux de chômage se stabilise ou diminue dans tous les départements d'Occitanie, après avoir fortement augmenté depuis 2000. La baisse est particulièrement sensible en Haute-Garonne, dans l'Aude et le Gard (- 1,1 point), elle est également marquée le Gers et les Pyrénées-Orientales (- 1,0 point). À l'intérieur même des départements, des disparités existent : les taux de chômage dans les zones d'emploi s'étendent de 5,9 % en Lozère pour s'élever jusqu'à plus de 16,9 % à Agde-Pézenas au deuxième trimestre 2017. ■

Un écart toujours fort mais qui tend à diminuer

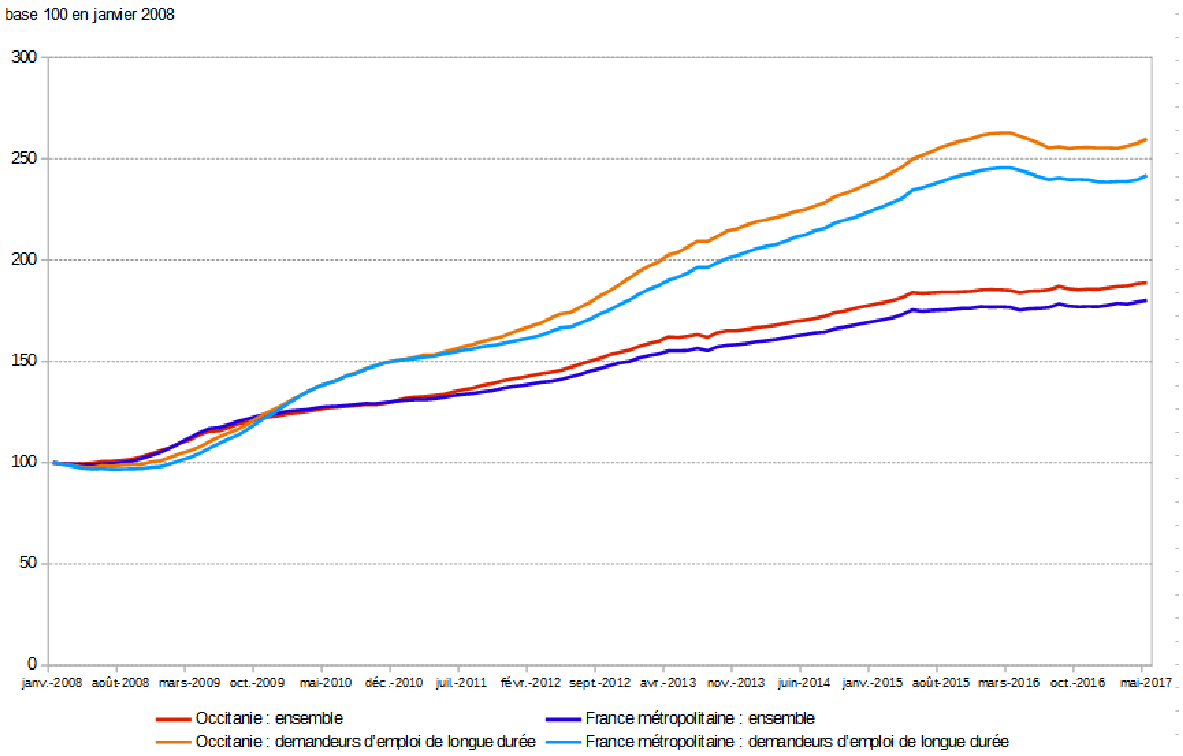
Évolution des taux de chômage (série trimestrielle corrigée des variations saisonnières)



Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

La région plus touchée par une hausse du chômage de longue durée

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) – Série corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrés



Sources : DARES – Pôle emploi

Pour en savoir plus :

- « Bilan économique 2016 – Occitanie – Embellie de l'économie régionale en 2016 », *Insee Conjoncture Occitanie* n° 8, mai 2017
- « Nouvelle accélération de l'emploi salarié - Note de conjoncture régionale - 2e trimestre 2017 », *Insee Conjoncture Occitanie* n° 10, octobre 2017
- « Une croissance solide de l'emploi - Note de conjoncture régionale - 1er trimestre 2017 », *Insee Conjoncture Occitanie* n° 9, juillet 2017
- « L'emploi salarié marchand poursuit sa hausse au 4 e trimestre 2016 », *Insee Conjoncture Occitanie* n° 7, avril 2017

■ 3-10 Les inégalités de salaires entre femmes et hommes

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Le développement durable suppose l'égalité des femmes et des hommes dans les différents domaines de la vie sociale. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 affirme ce principe parmi ses objectifs. Plus largement, parmi les 17 objectifs du programme de développement durable retenus par les États membres de l'ONU à l'horizon 2030[1], l'objectif 5 vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Par-delà ce principe d'égalité, gravé dans le préambule de la Constitution française de 1946, la France a fait le choix de passer par le cadre législatif afin de lutter contre des disparités professionnelles persistantes, depuis la loi Roudy de 1983 sur l'égalité professionnelle jusqu'à la loi sur l'égalité salariale de mars 2006. Le but est de supprimer les écarts de rémunération entre femmes et hommes et de favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Plus récemment, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes promulguée le 4 août 2014 vise à combattre les inégalités persistantes entre femmes et hommes dans les sphères privée, professionnelle et publique, en réformant le congé parental et en renforçant les obligations de parité.

Les disparités professionnelles entre femmes et hommes ne se limitent pas aux inégalités de salaires : les femmes sont davantage exposées au chômage ainsi qu'à la précarité professionnelle.

Le choix est de s'intéresser ici aux disparités de salaires, indicateur emblématique des inégalités professionnelles.

Pour mesurer les disparités de salaire, l'indicateur retenu ici est l'écart des salaires horaires nets moyens perçus respectivement par les femmes et les hommes au lieu de travail. Le salaire horaire permet de faire abstraction des effets sur le salaire du temps de travail, les femmes étant plus souvent à temps partiel que les hommes.

Les écarts des salaires horaires nets moyens sont calculés sur le champ des secteurs privé et public, y compris particuliers employeurs mais hors chefs d'entreprise, apprentis, stagiaires et salariés des activités extra-territoriales. Les salaires sont nets de toutes cotisations sociales, y compris de la CSG (contribution sociale généralisée) et de la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

Analyse

En Occitanie comme en France de province, les femmes restent nettement moins bien rémunérées que les hommes, en dépit de leur participation croissante au marché du travail et d'une progression de leur qualification. En 2012, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de 17 % à celui des hommes dans la région. Les inégalités salariales sont plus importantes pour les cadres que pour les autres professions et elles s'amplifient aussi avec l'âge.

En 2012, en Occitanie, l'écart de salaire horaire net entre femmes et hommes est un peu moins marqué qu'en France de province mais reste conséquent : les femmes perçoivent en moyenne un salaire horaire net inférieur de 17 % à celui des hommes (contre - 19 % en province). Pour autant, les femmes sont plus diplômées que les hommes (28 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement dans la région, contre 26 % des hommes) et sont aujourd'hui bien plus présentes sur le marché du travail (le taux d'activité des femmes en Occitanie de 15 à 64 ans est de 69 % contre 75 % pour les hommes).

Selon les départements, les écarts entre femmes et hommes sont plus ou moins prononcés. La Lozère est ainsi le département le moins inéquitable de la région en 2012 (- 11 %) tandis qu'en Haute-Garonne les femmes gagnent un cinquième de moins (- 21,5%) que les hommes: ceci est dû à la présence de hauts revenus dans le département dévolus principalement aux hommes.

Entre 2009 et 2012, les disparités salariales se réduisent dans la plupart des départements. C'est en Aveyron que le recul des inégalités est le plus marqué (- 2,3 points en trois ans). En Lozère, dans les Hautes-Pyrénées et dans les Pyrénées-Orientales, l'écart reste stable. En Haute-Garonne, les inégalités restent les plus fortes de la région en 2012.

L'écart de salaire horaire net s'explique en partie par le fait que femmes et hommes n'occupent pas les mêmes emplois et donc n'appartiennent pas aux mêmes catégories socio-professionnelles. Les femmes exercent notamment moins souvent des emplois de cadres : seulement 10 % des femmes salariées en Occitanie sont des cadres , contre 16 % pour les hommes. Le salaire horaire net des cadres est en moyenne deux fois supérieur à celui des ouvriers. La moindre représentation des femmes dans ces emplois induit, pour ces dernières, un salaire horaire net global plus faible. Mais ces différences n'expliquent pas la totalité des écarts.

En effet, au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle, le salaire horaire net moyen des femmes est toujours inférieur à celui des hommes. L'écart est toutefois sensiblement différent d'une catégorie à l'autre. La différence est relativement faible pour les professions intermédiaires (9 %) et les ouvriers qualifiés ou non (respectivement 9 % et 11 %) en Occitanie en 2012. Elle est plus élevée pour les employés (16 %) et particulièrement forte pour les cadres (19 %).

Ces écarts sont en partie dus aux métiers et aux fonctions différentes exercées par les femmes et les hommes au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle. C'est le cas en particulier parmi les employés mais aussi parmi les cadres : pour ces

[1] *Programme adopté en septembre 2015 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats (5P)*

derniers, les femmes peuvent être touchées par ce qui est communément appelé le « plafond de verre », c'est-à-dire la difficulté récurrente à atteindre des postes à haute responsabilité et donc des salaires plus élevés.

En Occitanie comme ailleurs en province, l'écart de salaire horaire entre les femmes et les hommes s'amplifie avec l'âge, le salaire masculin évoluant plus vite que le salaire féminin. Ainsi, en 2012 dans la région, si la différence est de 7 % pour les salariés de moins de 26 ans, elle atteint 16 % pour ceux qui ont entre 26 et 49 ans voire 24 % pour les 50 ans ou plus. Ce phénomène peut être attribué en partie aux interruptions de carrières des femmes, plus nombreuses que celles des hommes, pour beaucoup liées à l'arrivée d'enfants, ce qui peut représenter un frein dans leur parcours professionnel.

Les écarts de salaires entre femmes et hommes peuvent s'expliquer par de multiples facteurs. Ainsi, outre le fait que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois, peuvent également intervenir le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, le type de contrat ainsi que des facteurs individuels non observables dans la source mobilisée tels que le niveau de diplôme, l'expérience professionnelle ou encore l'ancienneté dans l'entreprise. ■

Des disparités salariales entre hommes et femmes qui persistent

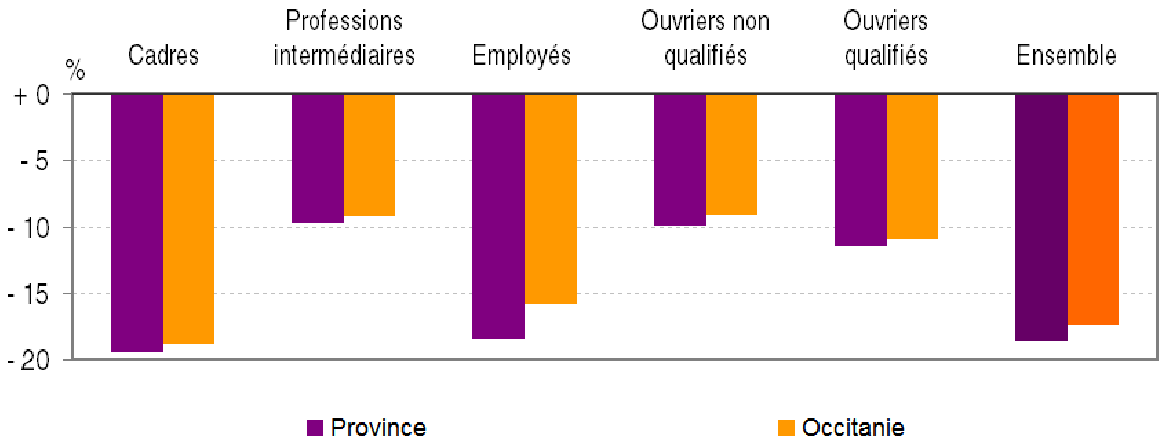
Écart de salaire horaire net moyen des femmes par rapport aux hommes de 2009 à 2012 selon le département en Occitanie (en %)

	2009	2010	2011	2012
Haute-Garonne	- 22,2	- 21,1	- 20,9	- 21,5
Hautes-Pyrénées	- 16,2	- 16,1	- 16,5	- 16,4
Gard	- 17,3	- 16,1	- 16,5	- 16,2
Hérault	- 16,4	- 15,0	- 15,1	- 15,3
Tarn-et-Garonne	- 15,6	- 15,2	- 15,4	- 15,1
Lot	- 15,6	- 14,0	- 14,7	- 14,6
Ariège	- 15,4	- 14,6	- 14,8	- 14,3
Tarn	- 15,4	- 14,1	- 14,6	- 14,0
Aveyron	- 16,2	- 14,8	- 15,0	- 13,9
Aude	- 13,7	- 12,7	- 13,7	- 13,3
Pyrénées-Orientales	- 13,2	- 12,6	- 13,4	- 13,0
Gers	- 14,4	- 14,8	- 13,5	- 12,9
Lozère	- 10,6	- 9,9	- 11,2	- 10,6
Province	**- 19,8**	**- 18,1**	**- 18,4**	**- 18,5**

Note : la rétropolation sur le champ de la nouvelle région Occitanie n'est pas disponible pour les années 2009 à 2011.
Lecture : en 2012 en Haute-Garonne, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de 21,5 % à celui des hommes.
Champ : secteurs privé et public y compris particuliers employeurs, hors chefs d'entreprise, apprentis, stagiaires et salariés des activités extra-territoriales.
Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009 à 2012.

En Occitanie, des écarts plus faibles qu'en province, notamment pour les employés

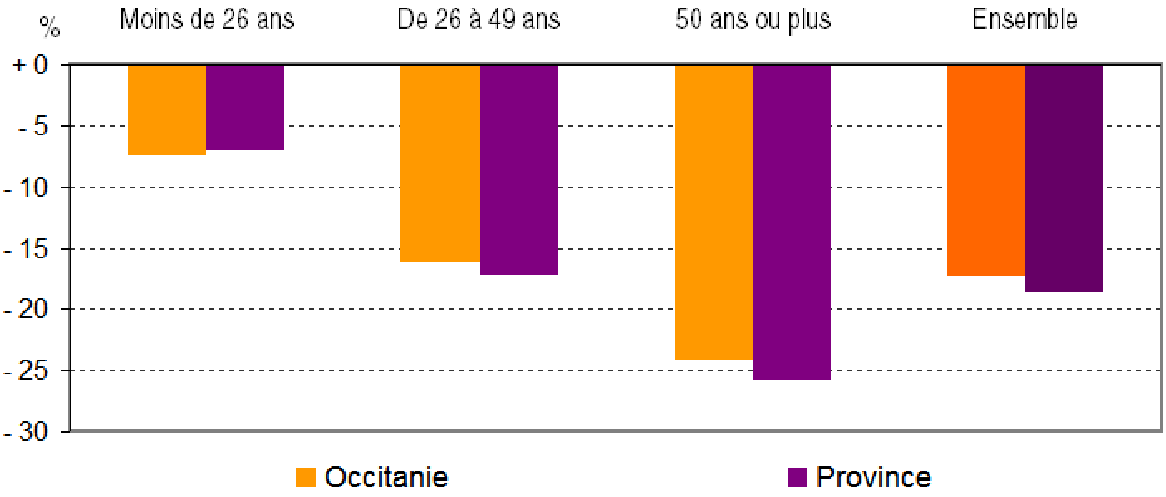
Écart de salaire horaire net moyen des femmes par rapport aux hommes en 2012, selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Source : Insee, Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) 2012 (secteurs privé et public y compris particuliers employeurs, hors chefs d'entreprise, apprentis, stagiaires et salariés des activités extra-territoriales)

Les écarts se creusent tout au long de la carrière professionnelle

Écart de salaire horaire net moyen des femmes par rapport aux hommes en 2012, selon la tranche d'âge (en %)



Champ : secteurs privé et public y compris particuliers employeurs, hors chefs d'entreprise, apprentis, stagiaires et salariés des activités extra-territoriales

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2012

Pour en savoir plus :

- « Non-salariés et dirigeants salariés d'entreprise – Les femmes gagnent en moyenne les trois quarts du revenu des hommes », *Insee Analyses Occitanie* n° 30, novembre 2016
- « Les inégalités professionnelles entre les sexes peinent à se réduire », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n° 20, avril 2016
- « Les femmes minoritaires au sein de la fonction publique dirigeante », *Insee Flash Occitanie* n°7, mars 2016
- « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – *Chiffres clés* – Édition 2016 », Direction générale de la Cohésion sociale, février 2016.
- « Emplois, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2016.
- « Des facteurs persistants d'inégalité salariale femmes-hommes », *6 Pages Insee Midi-Pyrénées* n° 153, novembre 2013.
- « Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes », *Insee Première* n° 1436, mars 2013.
- « Femmes et hommes, regards sur la parité », *Insee Références*, édition 2012.
- « Les écarts de revenu salarial entre personnes s'expliquent au premier chef par des différences de durée d'emploi sur l'année », *Insee France Portrait Social*, 2011

■ 3-11 La vie associative

Mise à jour février 2018

Pertinence

Le secteur associatif génère du lien social : créer une association relève en effet souvent d'une initiative citoyenne et d'une volonté d'engagement de femmes et d'hommes au service de l'action collective et de la cohésion sociale. Lorsqu'une association voit le jour, que ce soit pour pratiquer ou gérer une activité, défendre une idée ou un intérêt, il y a au départ une volonté d'agir ensemble et un projet commun. Les activités et autres manifestations organisées par les associations participent le plus souvent à l'amélioration des conditions de vie. Le suivi de la vie associative, mesurée à travers son dynamisme, constitue donc un indicateur du développement durable pour ce qui concerne sa troisième finalité, relative à la cohésion sociale.

L'indicateur retenu ici est le nombre de créations d'associations pour 10 000 habitants. Il s'agit du rapport entre le nombre de créations d'associations recensées au Journal officiel au 31 décembre de l'année étudiée et la population correspondante. En effet, aux termes de la loi de 1901, toute association souhaitant se constituer en personne morale doit se déclarer à la préfecture du siège social de l'association (à l'exception des départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), ce qui donne lieu à parution au Journal officiel. Depuis 2007, l'enregistrement de l'objet de l'association s'effectue selon la nomenclature très détaillée du Répertoire national des associations (RNA) développé par le ministère de l'Intérieur.

Dans la mesure où une association peut déclarer plusieurs domaines d'activité, il est difficile de connaître avec précision le nombre de créations par catégorie, mais un traitement des inscriptions au RNA permet néanmoins d'approcher la répartition des créations d'associations selon le domaine. Il aurait été intéressant de compléter cet indicateur par un indicateur de participation associative, comme la part de la population adhérant à au moins une association, mais cette information n'est pas disponible au niveau régional.

Analyse

En 2016, près de 8 300 nouvelles associations ont vu le jour en Occitanie. Au cours des quinze dernières années, la dynamique associative régionale est cyclique, oscillant entre 7 200 et 8 500 créations annuelles. La région affiche cependant une forte dynamique en la matière : avec plus de 14 créations annuelles pour 10 000 habitants, l'Occitanie se place, après la Corse, en haut du classement de France métropolitaine.

Chaque année, depuis trois ans, ce sont autour de 8 300 associations qui sont créées en Occitanie, soit plus de 12 % des créations de France métropolitaine. La région retrouve ainsi la forte dynamique associative qui prévalait en 2007-2008. Entre-temps et du fait de la crise économique et financière démarrée en 2008, les créations annuelles d'associations avaient diminué jusqu'à atteindre en 2012 un niveau historiquement bas dans la région (7 200 créations). L'initiative associative régionale suit ainsi des variations annuelles semblables à celles observées à l'échelle de la France métropolitaine.

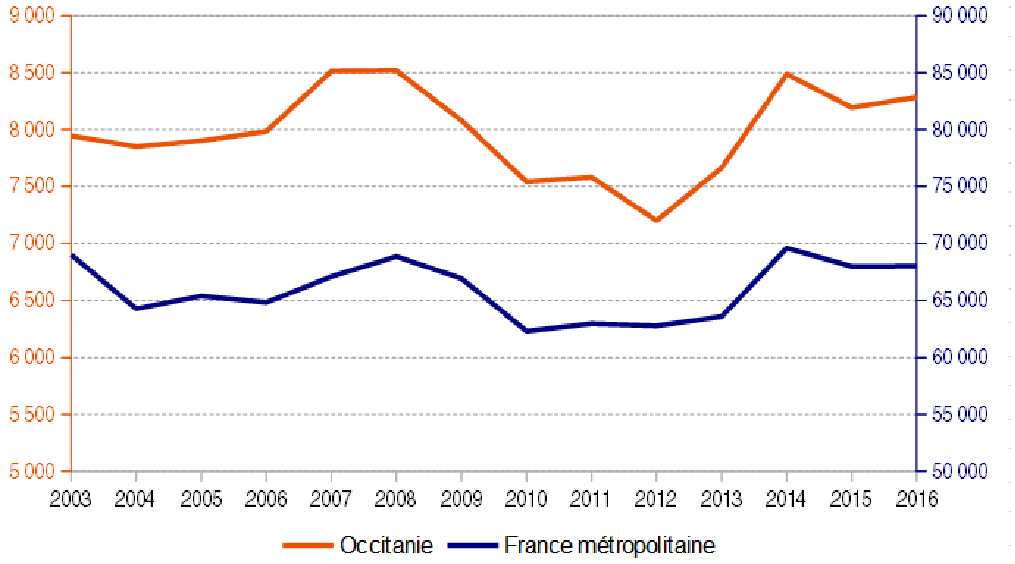
Le nombre de créations d'associations par habitant situe l'Occitanie en haut du classement des régions métropolitaines : en 2016, ce sont plus de 14 associations pour 10 000 habitants qui ont vu le jour. Seule la Corse fait mieux, avec près de 16 structures créées pour 10 000 habitants. À titre de comparaison, la moyenne métropolitaine (hors Grand Est) s'établit à 11 associations pour 10 000 habitants quand seulement 8 voient le jour dans les Hauts-de-France, dernière région du classement. La région Grand Est, de par son histoire et les spécificités juridiques de trois départements, ne peut être comparée aux autres régions.

Au niveau départemental, deux départements ruraux, la Lozère et l'Ariège, arrivent en tête, juste devant l'Hérault : en 2016, 17 associations pour 10 000 habitants ont été créées dans les deux premiers, contre 16 pour le troisième. Avec seulement 10 créations pour 10 000 habitants, le Tarn-et-Garonne est le dernier département de la région en la matière, le seul avec un taux inférieur à la moyenne de France métropolitaine.

Au cours des trois dernières années, le premier domaine d'activités des associations créées est celui des arts et de la culture : 23 % des créations relèvent de ce domaine (contre 22 % en moyenne en métropole). Vient ensuite celui des sports et activités de plein air, qui représente 16 % des nouvelles structures (un point de plus qu'en métropole). La région Occitanie se distingue aussi par une part plus importante de créations dans le domaine des clubs de loisirs (12 % contre 9 %) et moins importante pour les amicales (5 % contre 7 %). ■

En Occitanie, les créations annuelles d'associations suivent la tendance métropolitaine

Évolution du nombre de créations d'associations de type loi 1901 en Occitanie et en France métropolitaine de 2003 à 2016



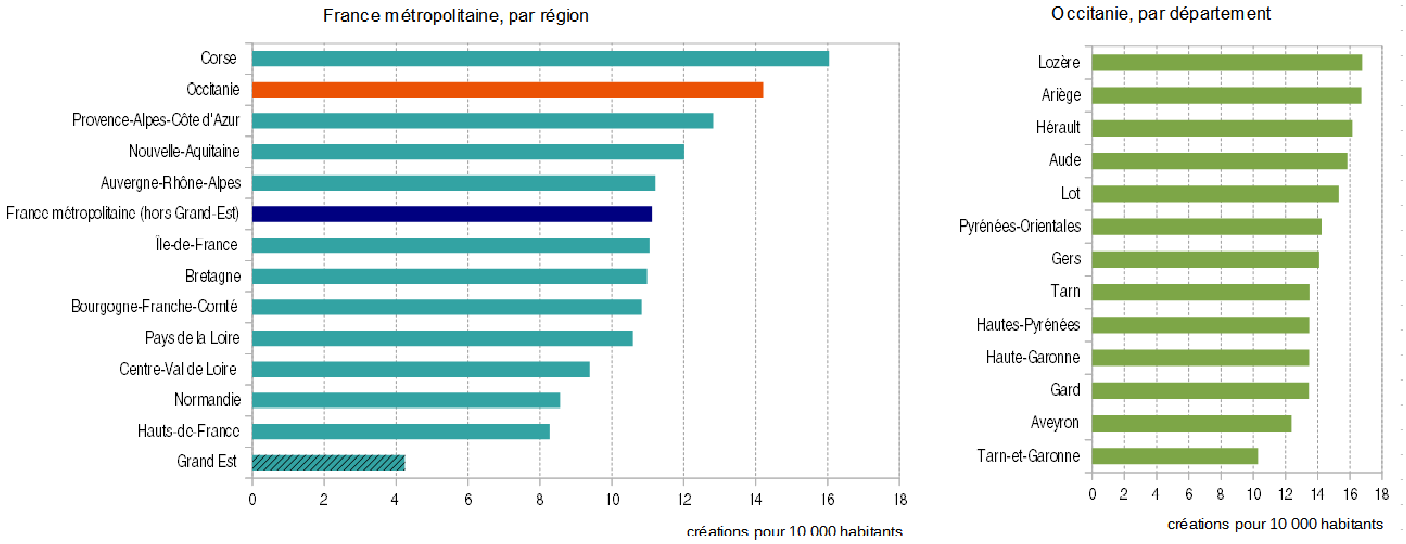
Lecture : en 2016, 8 300 associations ont été créées en Occitanie et 68 000 en France métropolitaine.

Champ : associations de loi 1901 enregistrées chaque année entre le 1er janvier et le 31 décembre

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

L'Occitanie, deuxième région créatrice d'associations ; la Lozère et l'Ariège en tête des départements de la région

Taux de création d'associations pour 10 000 habitants, par région de métropole et par département d'Occitanie, en 2016



Note : du fait d'une législation spécifique en Alsace et en Moselle, les données de la région Grand Est ne sont pas comparables à celles des autres régions.

Lecture : en 2016, pour 10 000 habitants, plus de 14 associations ont été créées en Occitanie.

Champ : associations de loi 1901 enregistrées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

Les pratiques culturelles et artistiques sont les premiers domaines de créations d'associations, en Occitanie comme en France métropolitaine

Répartition des associations créées au cours des années 2014, 2015 et 2016 par domaine d'activités en Occitanie et en France métropolitaine (en %)

Domaine d'activités	Occitanie	France métropolitaine
Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles	23	22
Sports, activités de plein air	16	15
Clubs de loisirs, relations	12	9
Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)	5	7
Action socioculturelle	5	5
Éducation, formation	5	6
Environnement, cadre de vie	4	3
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	4	4
Santé	4	3
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat	3	5
Autres *	18	20

* Aide à l'emploi, information, patrimoine, cercles de réflexion, services aux personnes âgées, défense de droits fondamentaux, pêche, activités religieuses ou politiques, anciens combattants...

Lecture : de 2014 à 2016, 23 % des associations créées en Occitanie intervenaient dans les domaines des arts et de la culture.

Champ : associations de loi 1901 enregistrées entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2016

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

Pour en savoir plus :

- « Trente ans de vie associative : une participation stable mais davantage féminine », *Insee Première* n° 1580, janvier 2016
- « Essentiels de la vie associative dans les départements », Recherches et Solidarités, édition 2016
- « Regard sur la vie associative en Midi-Pyrénées », *Les cahiers de la DRJSCS* n° 7, juin 2013

■ 3-12 Les risques technologiques et miniers

Mise à jour février 2018

Pertinence

Un risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant, dit « aléa », avec un territoire. Son importance dépend de la nature, de la probabilité et de l'intensité de l'aléa mais aussi des populations et biens exposés et de leur vulnérabilité.

Depuis 1994, la circulaire relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et d'établir la liste des communes concernées. À la suite de l'accident de l'usine AZF intervenu à Toulouse le 21 septembre 2001 et ayant entraîné la mort de 31 personnes, 2 500 blessés ainsi que de lourds dégâts matériels, la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages impose désormais à l'État l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les établissements classés « Seveso seuil haut », au sens de l'arrêté ministériel du 26 mai 2014. Les établissements Seveso, seuils haut et bas, sont les installations industrielles qui présentent le plus de risques pour la population résidant autour de ces sites. Le classement dans l'une ou l'autre catégorie dépend à la fois du type d'activité et des quantités de matières dangereuses utilisées ou stockées dans les établissements. L'objectif des PPRT est double : gérer les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et encadrer l'urbanisation future autour des établissements concernés. Ils visent à limiter l'exposition de la population aux conséquences des accidents, dont l'impact est notamment appréhendé au travers des études de danger réalisées par les industriels. Approuvés par arrêtés préfectoraux après enquête publique, ces PPRT peuvent définir des servitudes et l'obligation de mesures de protection de la population, hors gestion de crise. Au plan national, les quelque 600 sites classés « Seveso seuil haut » nécessitent l'élaboration d'environ 420 PPRT, un plan pouvant couvrir plusieurs sites industriels voisins.

Par ailleurs, le code minier préconise l'élaboration et la mise en œuvre par l'État de plans de prévention des risques miniers (PPRM) sur des territoires donnés, à partir de la connaissance des zones d'aléas miniers résiduels dues aux anciennes exploitations minières et des enjeux associés. La décision d'élaborer des PPRM est prise en tenant compte d'une part, du niveau des aléas miniers résiduels (effondrement localisé de terrain, tassement ou glissement de terrain, émanation de gaz de mine…) sur les territoires concernés, d'autre part, des enjeux associés. En effet, d'après les études d'aléas réalisées par Géodéris, l'expert de l'État dans le domaine de l'après-mine, l'existence de zones d'aléas miniers résiduels induit en surface des risques pour la sécurité des personnes et des biens. Ces risques nécessitent de maîtriser et de réglementer l'urbanisation. Les PPRM ont pour principal objectif d'assurer la sécurité des personnes, tout en permettant une vie locale acceptable et en limitant les risques pour les biens. Deux anciens bassins miniers sont ainsi potentiellement concernés par un PPRM en Occitanie. Sur les autres anciennes exploitations minières faisant l'objet d'études détaillées des aléas miniers, un porter à connaissance est réalisé auprès des communes concernées.

Analyse

En Occitanie, 38 sites Seveso « seuil haut » doivent faire l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Au 1er janvier 2017, 33 PPRT sont approuvés. Très inégalement répartis sur le territoire, les sites sont concentrés en Haute-Garonne et dans le Gard. Dans la région, l'unique plan de prévention des risques miniers approuvé concerne six communes du bassin de Decazeville.

En Occitanie, sur les 47 établissements à haut risque dits Seveso seuil haut, 38 établissements doivent faire l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) au titre de la loi du 30 juillet 2003. Dans la mesure où un plan peut couvrir plusieurs sites industriels voisins, 35 PPRT ont été prescrits sur la région. Au 1er janvier 2017, 33 PPRT sont approuvés, dont 9 prévoient des mesures foncières et 21 prescrivent des travaux de protection des logements des riverains pour environ 700 logements. Deux PPRT sont en cours d'élaboration (prescrits).

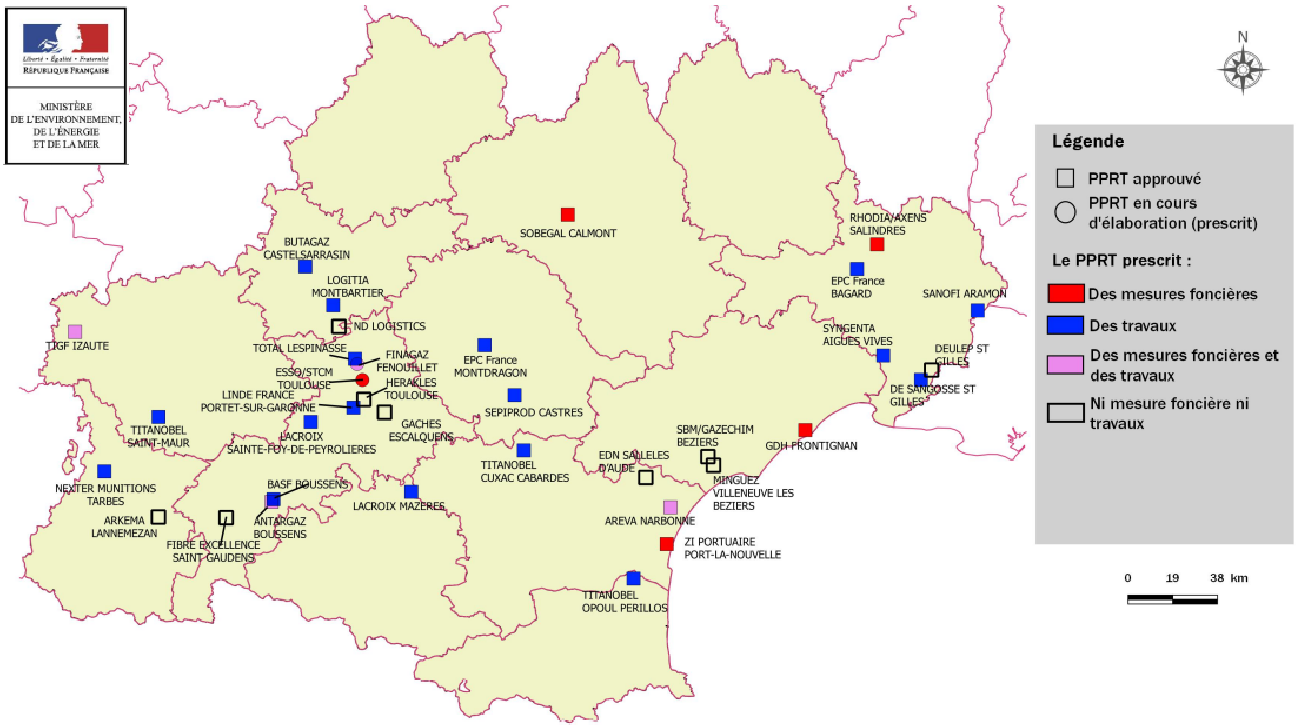
L'exposition aux risques technologiques est très inégalement répartie dans la région. Elle est principalement concentrée dans deux départements, la Haute-Garonne et le Gard. En Haute-Garonne, les PPRT concernent surtout des établissements concentrés autour de Toulouse et dont l'activité est liée à la concentration de la population, dépôts pétroliers ou gaziers pour l'essentiel. Dans le Gard, l'héritage minier du département, la proximité des raffineries pétrolières des Bouches-du-Rhône et d'axes de communication majeurs expliquent la concentration de nombreuses industries chimiques (agrochimie et explosifs notamment).

Les activités industrielles qui présentent des risques technologiques sont principalement celles relevant du secteur de la chimie, des dépôts pétroliers ou gaziers. Au-delà de l'élaboration des PPRT, leur mise en œuvre, qui relève majoritairement de la responsabilité des collectivités territoriales, est la nouvelle priorité. Au 1er janvier 2017, deux logements ont fait l'objet d'une mesure de délaissement et une trentaine de propriétaires ont renforcé leur logement pour se protéger d'un accident majeur.

En Occitanie, il existe un unique plan de prévention des risques miniers (PPRM) approuvé, lié aux anciennes exploitations minières : le PPRM du bassin de Decazeville qui s'inscrit sur le territoire de six communes. Prescrit en décembre 2012, ce PPRM est approuvé en juin 2017. Celui du bassin de Carmaux, qui s'étendait sur le territoire de sept communes et a été approuvé en juillet 2012, est annulé par le tribunal administratif de Toulouse en décembre 2015. ■

33 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvés en Occitanie

Plans de prévention des risques technologiques en Occitanie au 1er janvier 2017



Source : DREAL Occitanie/DRI
Protocole IGN/MEDDTL 2011

Pour en savoir plus :

- Le site national sur les plans de prévention des risques technologiques
- Les plans de prévention des risques miniers en Occitanie

L'épanouissement de tous les êtres humains

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires. Pour autant, ces besoins ne sont pas toujours équitablement satisfaits au sein des populations : entre territoires, entre populations urbaine et rurale, entre classes sociales et catégories socioprofessionnelles, entre travailleurs et chômeurs...

- 4-1 État de santé, espérance de vie et mortalité prématurée
- 4-3 Les disparités de niveaux de vie
- 4-4 Les disparités de niveaux de diplôme des 25-34 ans
- 4-5 L'illettrisme chez les jeunes
- 4-7 Les actifs occupés résidant à plus de 60 minutes de leur lieu de travail
- 4-8 Le taux de satisfaction des demandes HLM

■ 4.1 État de santé, espérance de vie et mortalité prématurée

Mise à jour mars 2017

Pertinence

« Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales » constitue l'un des neuf axes stratégiques identifiés par la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020. L'espérance de vie à la naissance et ses différences par catégories sociales ou régionales est à ce titre l'un des indicateurs retenus au niveau national pour répondre à un enjeu majeur de bien-être en mesurant les résultats globaux de la politique de santé. L'espérance de vie à la naissance est définie par le nombre d'années théoriques restant à vivre à un nouveau-né, compte tenu de la structure de la mortalité par âge constatée au moment de sa naissance. Cet indicateur résume le positionnement des territoires par rapport à l'ensemble des facteurs de mortalité, qui tiennent à l'environnement sanitaire et social, aux comportements individuels à risque, mais aussi à la structure de l'activité économique.

L'augmentation de l'espérance de vie témoigne d'une nette amélioration de l'état de santé de la population. Après avoir été essentiellement due, jusqu'au début des années quatre-vingt, à la baisse de la mortalité dans les premières années de la vie, elle résulte dorénavant davantage d'une meilleure prise en charge des maladies aux âges plus avancées, y compris des états de dépendance.

L'utilisation de cet indicateur en lien avec les causes de décès pour évaluer les besoins de prévention devient donc moins pertinente. C'est pourquoi les responsables de la santé publique sont de plus en plus préoccupés, en France comme dans la plupart des pays comparables, de la mortalité prématurée, définie généralement comme étant la mortalité survenant avant 65 ans.

La mortalité prématurée constitue également un indicateur d'inégalités sociales devant la mort, inégalités qui sont particulièrement marquées avant 65 ans. Chez les hommes en activité professionnelle, il existe une nette hiérarchie selon la catégorie socio-professionnelle : chez les ouvriers-employés, le taux de mortalité prématurée est trois fois plus élevé que chez les cadres supérieurs et professions libérales, et deux fois plus élevé que chez les cadres moyens et commerçants. On utilise pour cet indicateur des taux standardisés, c'est-à-dire ceux que l'on observerait dans la région si elle avait la même structure par âge que la population nationale.

Analyse

L'Occitanie fait partie des régions françaises où l'espérance de vie à la naissance est l'une des plus élevées, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes (4e rang pour les deux). Ces quinze dernières années, l'espérance de vie a crû de presque trois ans pour les femmes et de quatre pour les hommes, notamment en raison d'une baisse de la mortalité des plus âgés. Entre 1999 et 2013, le taux de mortalité prématurée baisse également, celui des hommes restant deux fois supérieur à celui des femmes.

Les habitants de la région Occitanie ont une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées de France métropolitaine. Elle atteint, en 2014, 79,7 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes. L'Occitanie se situe ainsi au quatrième rang des régions de métropole pour les femmes derrière les Pays de la Loire, l'Île-de-France (85,9 ans) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (85,8 ans). Concernant les hommes, la région se classe aussi quatrième, juste derrière l'Île-de-France (80,8 ans), l'Auvergne-Rhône-Alpes (80,1 ans) et la Corse (79,9 ans). Par rapport à la moyenne métropolitaine, les femmes de la région Occitanie ont une espérance de vie à la naissance supérieure de deux mois, quand les hommes vivent cinq mois plus vieux. Au sein de la région, ce sont dans les départements de la Haute-Garonne, du Tarn et du Gard que les hommes vivent le plus longtemps. L'Aveyron, le Tarn et la Haute-Garonne détiennent les records de longévité pour les femmes.

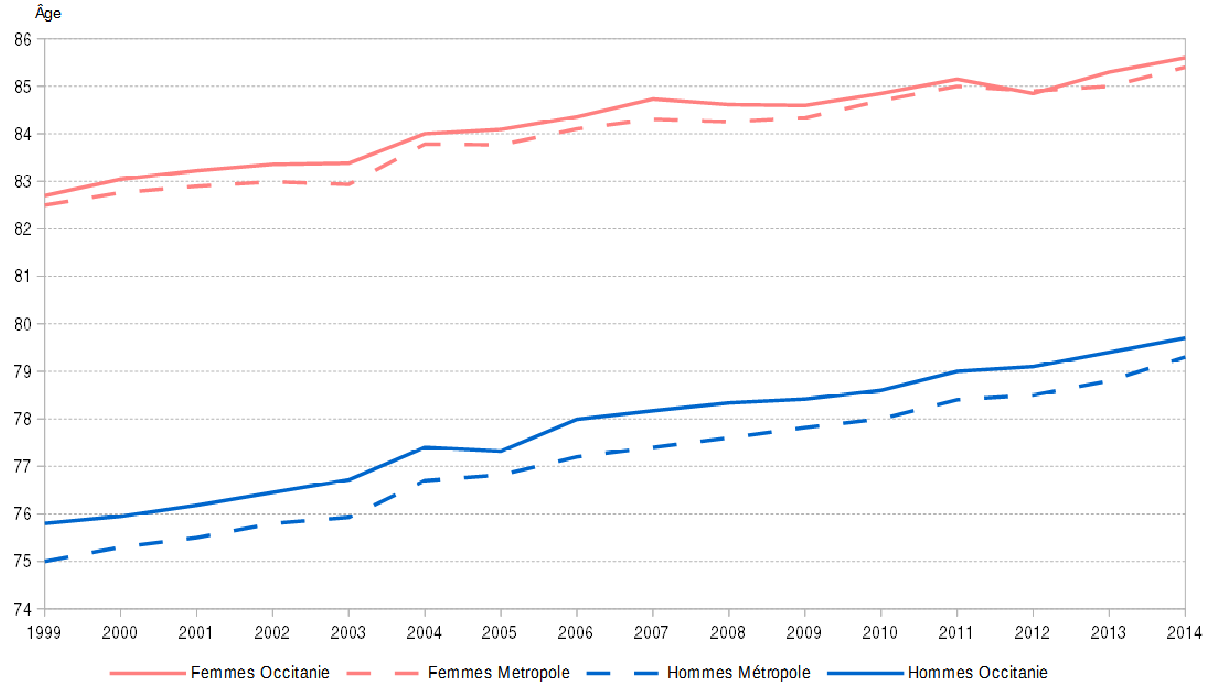
Entre 1999 et 2013 en Occitanie, l'espérance de vie des femmes croît de 2,9 années, et celle des hommes de 3,9 années, contre respectivement 2,6 et 4 années en métropole. La différence d'espérance de vie entre femmes et hommes, au profit des femmes, s'est ainsi réduite d'un an en près de quinze ans, passant de 6,9 années de différence en 1999 à 5,9 années en 2014. Les femmes adoptent plus fréquemment qu'auparavant des conduites à risques, comme le tabagisme, alors que, dans le même temps, les hommes s'y exposent moins. Néanmoins, le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) baisse en Occitanie depuis quinze ans (de 2,0 ‰ en 1999 à 1,8 ‰ en 2013 en taux standardisés). Celui des hommes reste deux fois plus élevé que celui des femmes (2,5 ‰ contre 1,2 ‰ en 2013).

La mortalité infantile s'établit en Occitanie à 3,1 pour 1 000 enfants nés vivant entre 2012 et 2014, contre 3,5 ‰ en moyenne en France. Dorénavant, la baisse de la mortalité infantile n'est plus un facteur déterminant dans l'allongement de la durée de vie, c'est la baisse de la mortalité des plus âgés qui contribue à l'augmentation de l'espérance de vie. En 2014, le taux de mortalité standardisé des 65 ans ou plus s'établit à 35,4 ‰ en Occitanie alors qu'il est encore de 36,8 ‰ en France métropolitaine. Il diminue fortement entre 1999 et 2014, de 8,4 points en Occitanie contre 7,7 en France métropolitaine.

Ces indicateurs régionaux recouvrent des disparités départementales importantes : le taux de mortalité infantile en 2014 reste à un niveau très élevé en Ariège (4,3 ‰), en Lozère et dans le Tarn-et-Garonne (4,0 ‰), et le plus faible en Haute-Garonne (2,4 ‰). De même, le taux de mortalité prématurée standardisé est au plus haut en Ariège, dans l'Aude et les Pyrénées orientales (2,0 ‰ en 2014) et au plus bas en Haute-Garonne (1,6 ‰). ■

Homme ou femme, on vit plus vieux en Occitanie

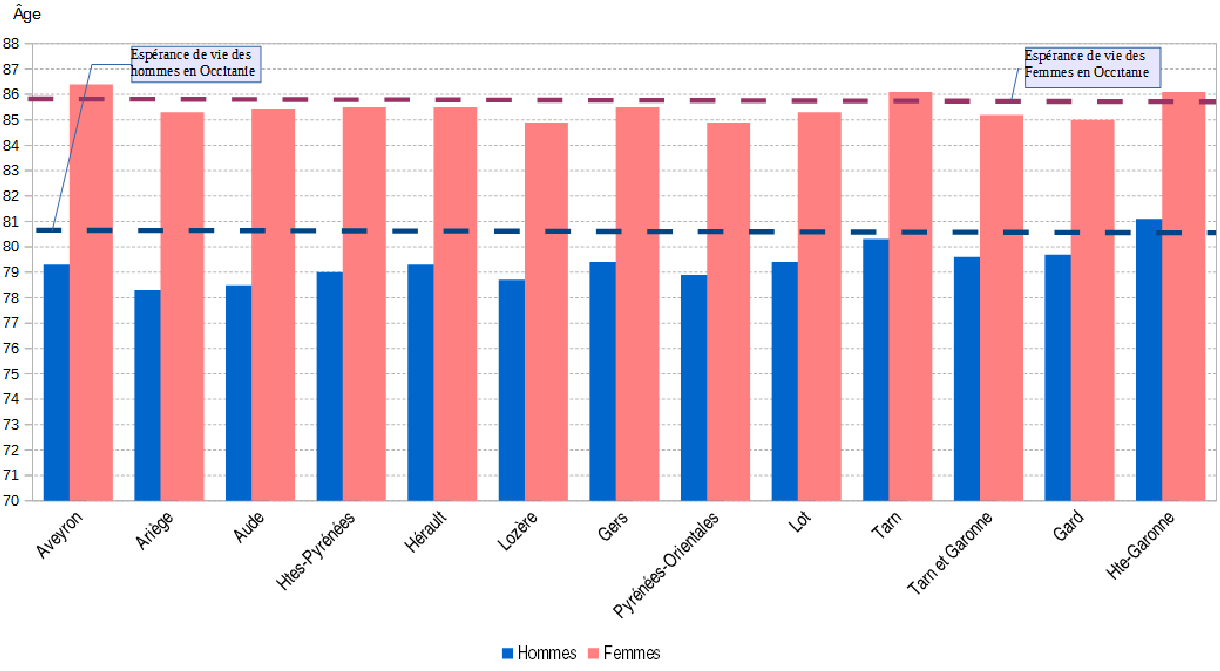
Évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe (en années)



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Les Aveyronnais ont le plus fort écart de vie entre les hommes et les femmes

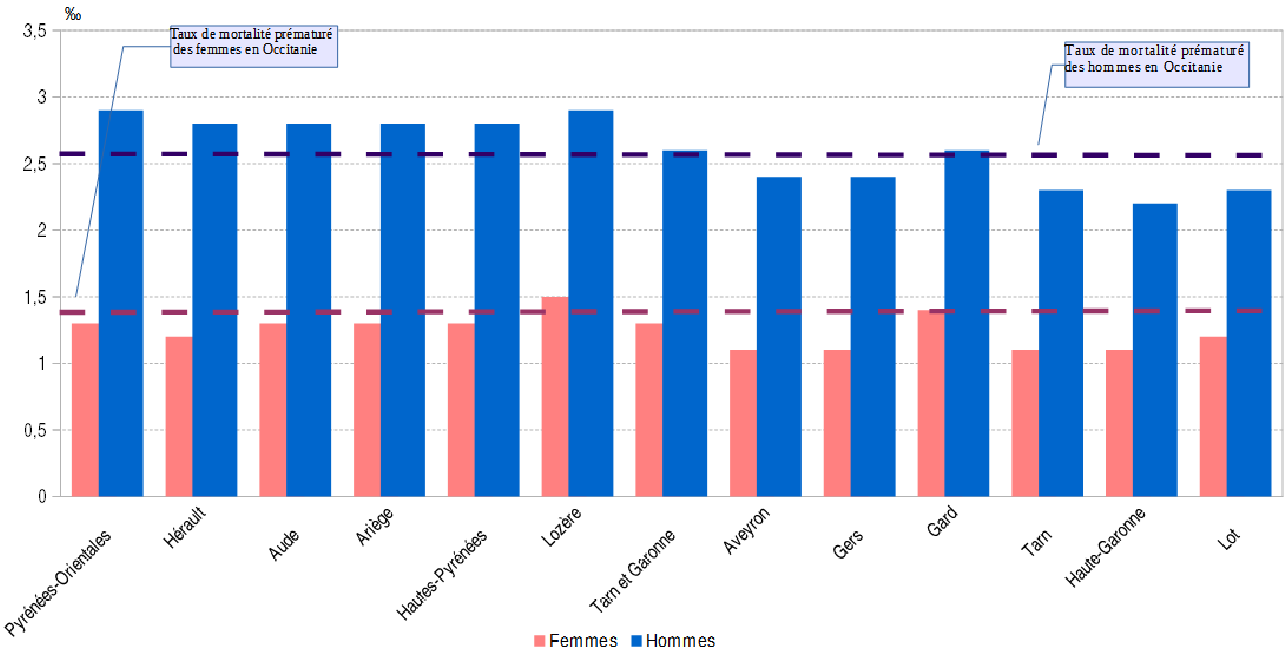
Espérance de vie à la naissance par département et par sexe en 2014



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

La moitié des départements d'Occitanie ont un taux de mortalité prématuré des hommes 2,2 fois plus important que celui des femmes

Taux de mortalité prématuré par sexe en 2013



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Pour en savoir plus :

- « Baisse des naissances en 2015, mais moins marquée en Occitanie », *Insee Analyses Occitanie* n° 33, décembre 2016
- « Tableaux de l'économie francaise - chapitre 3.6 - Espérance de vie - Mortalité », *Insee Références*, mars 2017
- « Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers », *Insee Première n° 1584,* février 2016
- « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales devant la mort demeurent », *Insee Première n° 1372,* octobre 2011

■ 4-3 Les disparités de niveaux de vie

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. Permettre l'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. La distribution des niveaux de vie donne une image globale des inégalités monétaires. Elle apporte des indications sur les modalités du partage des fruits de la croissance et sur l'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité. Elle permet également d'alerter quant aux risques que fait courir à la société un défaut de cohésion sociale. La réduction des disparités de niveaux de vie constitue un enjeu majeur en termes de solidarité entre les territoires et les générations.

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), ramené au nombre d'unité de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager…), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

L'indicateur principal de disparité des niveaux de vie retenu ici correspond au rapport inter-décile du niveau de vie du territoire étudié. C'est le rapport entre le 9^{e} décile et le 1er décile, définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Grâce au nouveau dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal), l'observation du revenu disponible des ménages est désormais possible à un niveau territorial plus fin qu'auparavant, jusqu'à l'échelle communale et infracommunale. Un indicateur complémentaire est également retenu : le revenu médian par unité de consommation, c'est-à-dire le revenu disponible en deçà (ou au-dessus) duquel se situe la moitié de la population étudiée.

Analyse

En 2012, les disparités de niveaux de vie sont davantage marquées en Occitanie qu'en moyenne en province, en raison de bas revenus plus faibles dans la région.

Les situations sont très contrastées entre les 13 départements de la région. Les niveaux de vie mensuels médians s'échelonnent d'environ 1 450 euros dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales jusqu'à 1 790 euros en Haute-Garonne qui arrive largement en tête des 13 départements.

C'est dans l'Hérault que les disparités sont les plus importantes et en Lozère, en Aveyron et dans les Hautes-Pyrénées qu'elles sont les plus faibles. Au niveau infra-départemental, les disparités sont les plus marquées au sein des grands pôles urbains et dans les campagnes les plus isolées.

L'Occitanie fait partie des régions où les disparités de niveaux de vie sont les plus marquées, après la Corse et Paca et loin derrière l'Île-de-France. Ainsi, en 2012, les 10 % d'habitants les plus aisés de la région disposent d'un niveau de vie mensuel plancher d'au moins 2 894 euros par unité de consommation (UC), soit 3,5 fois plus que le niveau plafond des 10 % les plus modestes (822 euros). Ces fortes disparités dans la région s'expliquent surtout par l'importance des bas revenus. En effet l'Occitanie est aussi dans le peloton de tête pour les plus faibles revenus disponibles médians par unité de consommation, derrière les Hauts-de-France et la Corse.

Les situations sont contrastées entre les 13 départements qui composent la région. Le revenu médian en Haute-Garonne s'élève à près de 1 800 euros mensuels, bien au-delà de la moyenne régionale (1 574 euros), quand l'Aude et les Pyrénées-Orientales se situent autour de 1 450 euros. Ces deux départements sont aussi ceux qui présentent les plafonds de bas revenus parmi les plus faibles, mais pas pour autant les plus fortes disparités. En effet, les écarts les plus conséquents entre le niveau de vie plafond des 10 % des habitants les plus pauvres et le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés se constatent dans l'Hérault (3,8) et dans une moindre mesure dans le Gard et en Haute-Garonne (3,6). Des bas revenus particulièrement faibles dans l'Hérault et le Gard, alliés à des hauts revenus plus élevés dans l'Hérault, expliquent ces fortes disparités. La Haute-Garonne se distingue à la fois par un revenu plancher et un revenu plafond bien plus élevés que les autres départements de la région (+ 12,4 % et + 13,4 % par rapport à la moyenne régionale). À l'opposé, les écarts de niveaux de vie les plus faibles se trouvent dans l'Aveyron, la Lozère et les Hautes-Pyrénées : le revenu disponible plancher des 10 % les plus aisés y est 3,1fois supérieur au revenu plafond des 10 % les plus pauvres.

Les prestations sociales (allocations familiales, allocations logement et minima sociaux) hors pensions de retraite et indemnités de chômage ont pour objectif de réduire les disparités de niveaux de vie entre les populations et les territoires. Elles représentent 5,7 % du revenu disponible des ménages de la région en 2012, soit plus que les 5 % métropolitains. Ce sont logiquement les bas revenus qui bénéficient de l'essentiel de ces prestations. Ainsi dans l'Aude, les Pyrénées Orientales et le Gard, départements où les revenus médians et les seuils de bas revenus sont les plus faibles, les prestations représentent autour de 7 % des revenus, et jusqu'à 41 % pour les personnes les plus modestes (1er décile). A contrario, dans l'Aveyron, le Gers et le Lot ainsi qu'en Haute-Garonne, la part des prestations sociales versées est moindre (de 4,5 à 4,7 % des revenus).

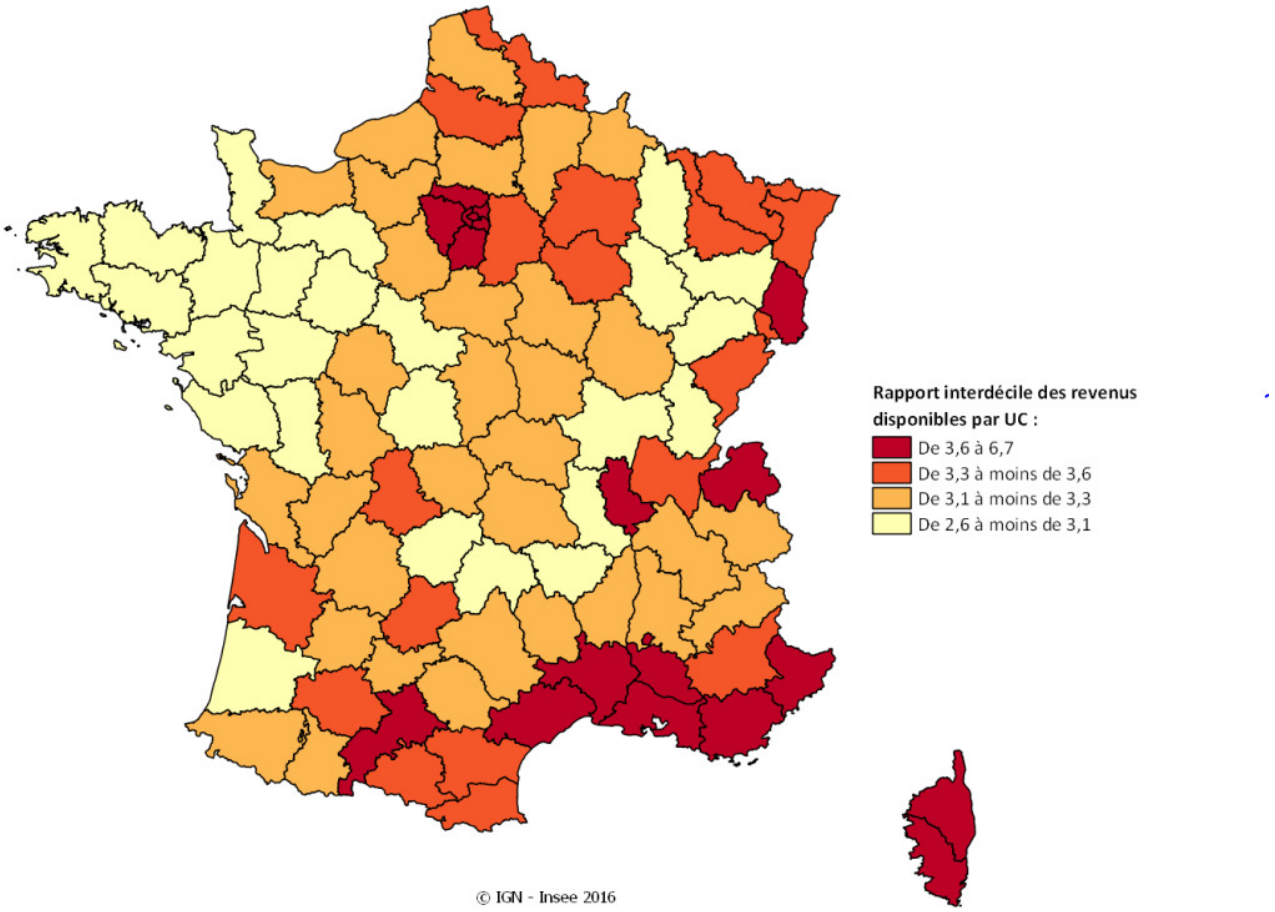
Le zonage en aires urbaines dessine une autre répartition de la géographie des revenus, très liée à l'influence des villes. De manière générale, le niveau de vie médian est plus élevé dans l'espace urbain, en particulier dans les couronnes des grands pôles urbains ; au sein même des grands pôles, il est bien plus élevé en banlieue qu'en ville-centre. Ces territoires résidentiels concentrent une part plus forte des revenus d'activité qui tirent les niveaux de vie vers le haut. Les revenus disponibles médians sont a contrario les plus faibles dans les communes isolées qui échappent à l'influence des pôles, comme dans l'arrière-pays, le long du littoral et en dessous d'une diagonale allant de Saint-Girons à l'ouest de l'Ariège jusqu'aux Cévennes aux confins de la Lozère et du Gard.

Ce sont les grands pôles urbains et dans une moindre mesure leurs couronnes périurbaines qui présentent les seuils de hauts revenus les plus élevés, dans la région comme ailleurs en France

métropolitaine. C'est aussi au sein même de ces grands pôles que les disparités sont les plus fortes, puisque les revenus planchers des 10 % les plus aisés y sont presque quatre fois plus élevés que les revenus plafonds des 10 % les moins favorisés. Ces territoires hébergent à la fois les populations les plus aisées, aussi bien en banlieue que dans les villes-centres, mais aussi des populations plus modestes, comme les jeunes ou les bénéficiaires de minima sociaux. En effet, l'habitat social est souvent plus dense dans les villes-centres, avec parfois un parc de logements anciens voire vétustes. ■

Des inégalités plus fortes dans le Sud-Est et dans le Nord-Est

Rapport interdécile des revenus disponibles par UC (unité de consommation) et par département en France en 2012



Source : Insee-Dgfip, Filosofi 2012

Un revenu médian élevé en Haute-Garonne et des disparités de niveaux de vie plus fortes dans l'Hérault

Dispersion des revenus par département en 2012

Départements	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (en)			Disparité des niveaux de vie
	Médian	1er décile (D1)	9e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Lozère	1 528	850	2 600	3,1
Hautes-Pyrénées	1 574	884	2 709	3,1
Aveyron	1 556	881	2 721	3,1
Tarn et Garonne	1 533	839	2 668	3,2
Tarn	1 558	868	2 764	3,2
Gers	1 589	870	2 828	3,3
Lot	1 566	859	2 809	3,3
Ariège	1 507	804	2 638	3,3
Aude	1 436	758	2 556	3,4
Pyrénées-Orientales	1 460	766	2 659	3,5
Haute-Garonne	1 790	924	3 282	3,6
Gard	1 502	764	2 746	3,6
Hérault	1 534	772	2 900	3,8
Occitanie	**1 574**	**822**	**2 894**	**3,5**
Province	**1 617**	**883**	**2 923**	**3,3**
France métropolitaine	**1 649**	**875**	**3 103**	**3,5**

Source : Insee-Dgfip, Filosofi 2012

Un revenu médian élevé dans les couronnes des grands pôles urbains

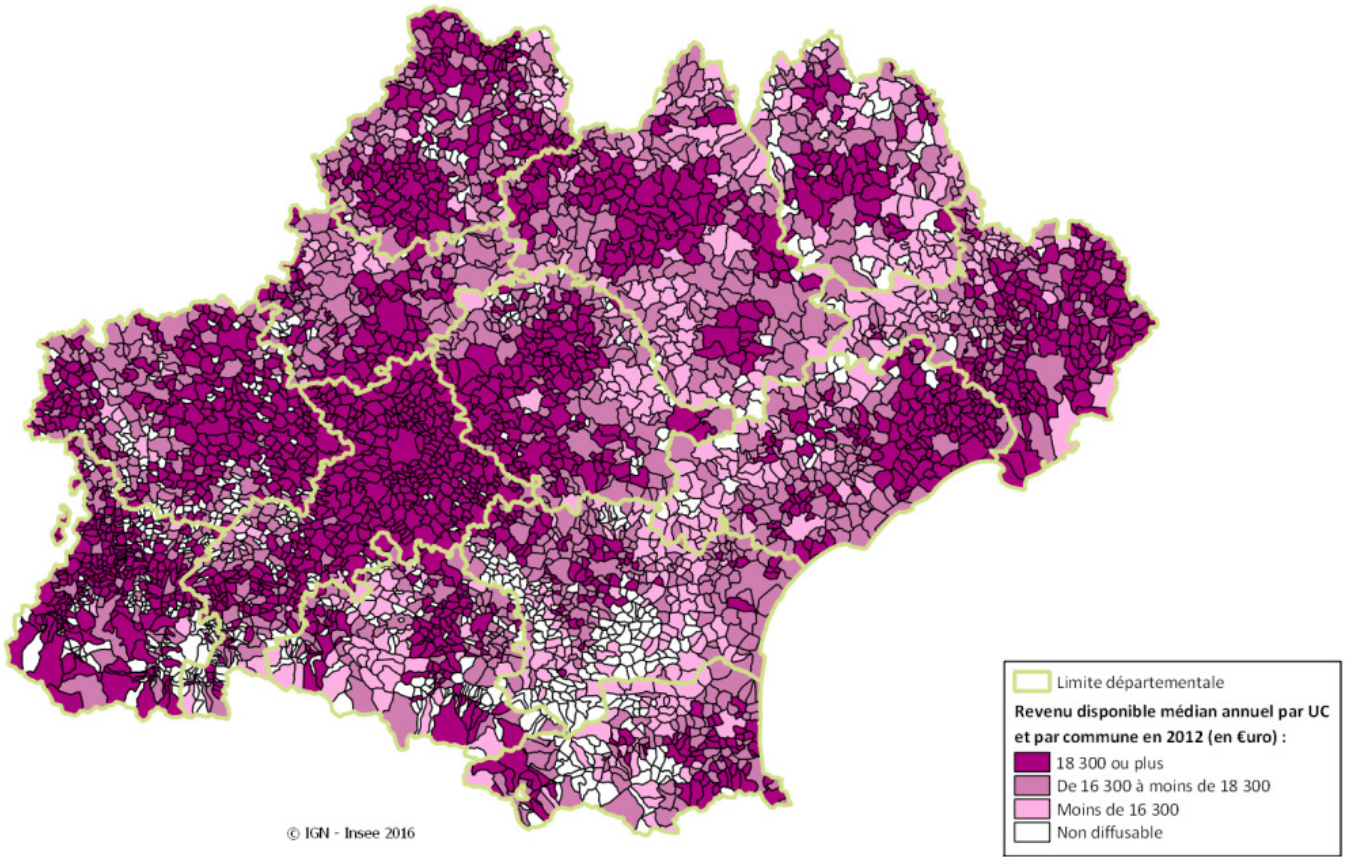
Dispersion des revenus par zonage en aires urbaines en 2012

	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (en)			Disparité des niveaux de vie
	Médian	1er décile (D1)	9e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Moyens pôles	1 569	904	2 610	2,9
Petits pôles	1 601	915	2 686	2,9
Couronnes des grands pôles urbains	1 664	926	2 871	3,1
Couronnes des petits pôles	1 507	825	2 613	3,2
Communes isolées hors influence des pôles	1 512	813	2 612	3,2
Couronnes des moyens pôles	1 475	804	2 639	3,3
Autres communes multipolarisées	1 505	823	2 727	3,3
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	1 429	760	2 536	3,3
Grands pôles urbains	1 600	795	3 073	3,9
Occitanie	**1 574**	**822**	**2 894**	**3,5**
Province	**1 617**	**883**	**2 923**	**3,3**
France métropolitaine	**1 649**	**875**	**3 103**	**3,5**

Source : Insee-Dgfip, Filosofi 2012

Des inégalités plus fortes dans le Sud-Est et dans le Nord-Est

Rapport interdécile des revenus disponibles par UC (unité de consommation) et par département en France en 2012



Source : Insee-Dgfip, Filosofi 2012

Pour en savoir plus :

- « Disparités de revenus et ségrégation dans les pôles urbains de Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n° 23, juin 2016
- « Forte pauvreté rurale et urbaine en Languedoc Roussillon », *Insee Analyses Languedoc Roussillon* n° 11, juin 2015
- « Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées » - Édition 2015 (données 2013), *Insee Dossier Midi-Pyrénées* n° 3, mai 2015
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2016, *Insee-Références*, juin 2016
- Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr

■ 4-4 Les disparités de niveaux de diplôme des 25-34 ans

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Le capital humain (les compétences, les apprentissages et les talents) est un facteur d'adaptation de plus en plus sollicité dans les enjeux économiques, environnementaux et de globalisation des échanges. En le renforçant, les évolutions prévisibles et nécessaires peuvent être mieux anticipées.

Du point de vue des personnes, l'accès à l'éducation et à l'emploi constitue une dimension importante du développement humain et du bien-être. L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, si elle ne garantit pas une insertion sur le marché de l'emploi, est un moyen de diminuer fortement les risques de chômage, et ce d'autant plus que le niveau de qualification est élevé. Par delà l'insertion professionnelle, le système éducatif doit aussi permettre à chaque jeune de se construire en tant qu'individu et citoyen.

Du point de vue des entreprises, les diplômes obtenus constituent une information très significative dans l'approche de la capacité de la population à répondre à leurs besoins. En particulier, l'importance des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population en âge de travailler, et plus spécifiquement parmi les jeunes, est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance, y compris les défis économiques de l'innovation et du développement.

L'indicateur principal retenu concerne la population non scolarisée de la tranche d'âge 25-34 ans (qui correspond à la fin du cursus de formation initiale incluant les études les plus longues) et sa répartition selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.

Un autre indicateur concerne le taux de sortie du système scolaire sans diplôme ou qualification. Il illustre la part des jeunes présentant les risques les plus importants en termes d'insertion professionnelle. Ces jeunes directement menacés par la pauvreté et l'exclusion représentent un enjeu majeur de solidarité entre les générations. La lutte contre le décrochage scolaire est ainsi une priorité pour les ministères en charge de l'éducation et de la jeunesse. C'est aussi un enjeu ciblé au niveau européen : dans le cadre de la stratégie Europe 2020, les États membres ont retenu comme objectif une diminution d'au moins 10 % d'ici 2020, à l'échelle européenne, de la part des jeunes en décrochage scolaire. En référence à la stratégie européenne, l'indicateur ne prend pas en compte les diplômes d'un niveau inférieur ou équivalent au premier cycle d'enseignement secondaire. Il mesure ainsi la part des jeunes de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et qui n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplôme de rang plus élevé.

Analyse

Dans la région Occitanie en 2012, 42,7 % des jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, soit une part légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine (43,2 %). Ce taux varie de 32,3 % dans l'Aude à 55,4 % en Haute-Garonne, premier département de province au regard de ce critère.

À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés peu ou pas diplômés sont proportionnellement aussi nombreux dans la région qu'en moyenne métropolitaine (14,7 %). Là encore, il existe une forte hétérogénéité selon les départements, cette part variant quasiment du simple au double entre l'Aveyron (10,7 %) et les Pyrénées-Orientales (20,6 %).

Composante importante du développement humain et du bien-être, le niveau de qualification dans la région Occitanie est légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine : en 2012, la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés y est de 42,7 % contre 43,2 %. Cela représente 259 000 jeunes en 2012 dans la région. Celle-ci se situe toutefois au quatrième rang des régions ayant la part la plus élevée, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne. En effet, en Île-de-France, cette part atteint 54,2 %, tirant la moyenne métropolitaine vers le haut. Si l'on exclut l'Île-de-France, la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur tombe à 40,1 %. En Occitanie, la présence d'une offre de formation post-bac développée et variée, ainsi que l'attractivité de la région pour des populations jeunes et diplômées ou en passe de le devenir, contribuent à son bon positionnement.

Néanmoins, les disparités sont très marquées à l'intérieur de la région. C'est, après l'Île-de-France, la région où l'écart entre les départements est le plus grand. En effet, La Haute-Garonne est le 3e département français pour la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés et le 1er département de province (55,4 %), loin devant l'Hérault en 15e position (43 %), qui accueille aussi un important pôle d'enseignement supérieur dans la métropole de Montpellier. À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, l'Aude apparaît en queue de peloton, avec à peine un tiers des 25-34 ans non scolarisés diplômés du supérieur (85e rang des départements métropolitains).

La concentration géographique des jeunes diplômés du supérieur en Haute-Garonne (36 % des jeunes diplômés de la région) s'explique en partie par la forte implantation des fonctions métropolitaines supérieures dans l'agglomération toulousaine. C'est aussi le cas mais de manière moins marquée pour l'Hérault (20 % des jeunes diplômés) au regard des autres départements de la région, du fait de la relative concentration de ce type d'emplois dans l'agglomération montpelliéraine. Dans les autres départements, la structure économique et sociale offre relativement moins d'emplois qualifiés. L'importance des territoires ruraux expliquent aussi ces écarts à l'intérieur de la région.

Entre 2007 et 2012, la part des diplômés du supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés progresse plus faiblement en Occitanie (+ 1,9 point) qu'en métropole (+ 2,3 points). Là encore, les situations sont différenciées entre les départements de la région. La hausse est la plus forte et même supérieure ou équivalente à la moyenne métropolitaine en Lozère (+ 2,6 points) et dans le Gers (+ 2,4). Elle progresse aussi de 2,2 points en Haute-Garonne, où cette part était déjà très élevée. Dans les autres départements de la région, la hausse ne dépasse pas 1,8 point. Elle est la plus faible dans les Hautes-Pyrénées (+ 0,7) et en Tarn-et-Garonne (+ 0,5).

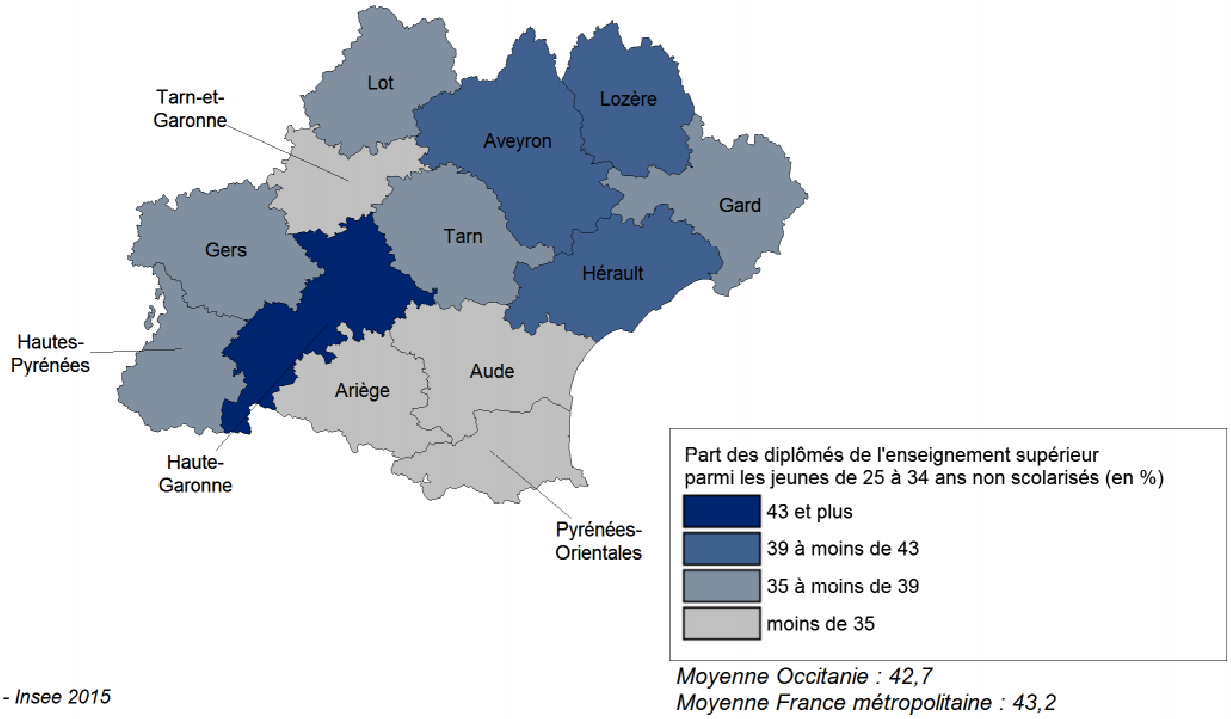
À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, le taux de jeunes peu ou pas diplômés parmi les 25 à 34 ans non scolarisés en Occitanie se situe dans la moyenne métropolitaine (14,7 %). Cependant, ce taux varie du simple au double selon le département. Il est particulièrement élevé dans les Pyrénées-Orientales, le Gard, le Tarn-et-Garonne et

l'Aude, alors qu'il demeure faible en Haute-Garonne et dans l'Aveyron.

Entre 2007 et 2012, ce taux diminue moins fortement en Occitanie (- 1,2 point) qu'en France métropolitaine (- 1,6 point), la baisse concerne tous les départements de la région. Cependant cette évolution est presque nulle dans les Pyrénées-Orientales et le Gers (- 0,3 point dans chacun de ces départements). L'Aude est le seul département de la région où la part des jeunes peu ou pas diplômés chute plus fortement qu'en France métropolitaine (- 1,8 point). ■

Une très forte part de diplômés de l'enseignement supérieur en Haute-Garonne

Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés en 2012



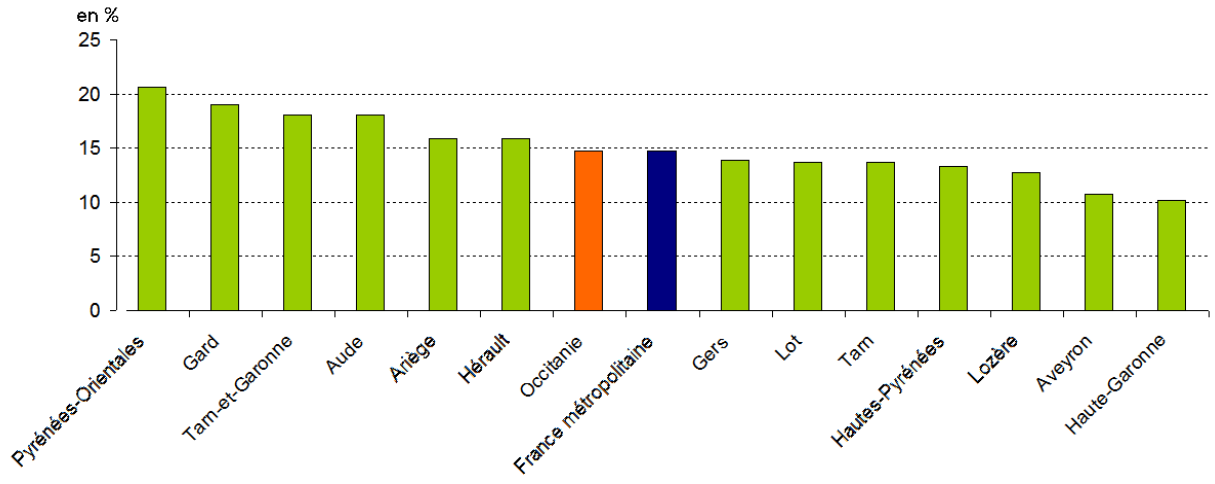
Moyenne Occitanie : 42,7
Moyenne France métropolitaine : 43,2

© IGN - Insee 2015

Source : Insee, recensement de la population 2012

Une part de jeunes peu diplômés presque deux fois plus élevée dans les Pyrénées-Orientales qu'en Aveyron

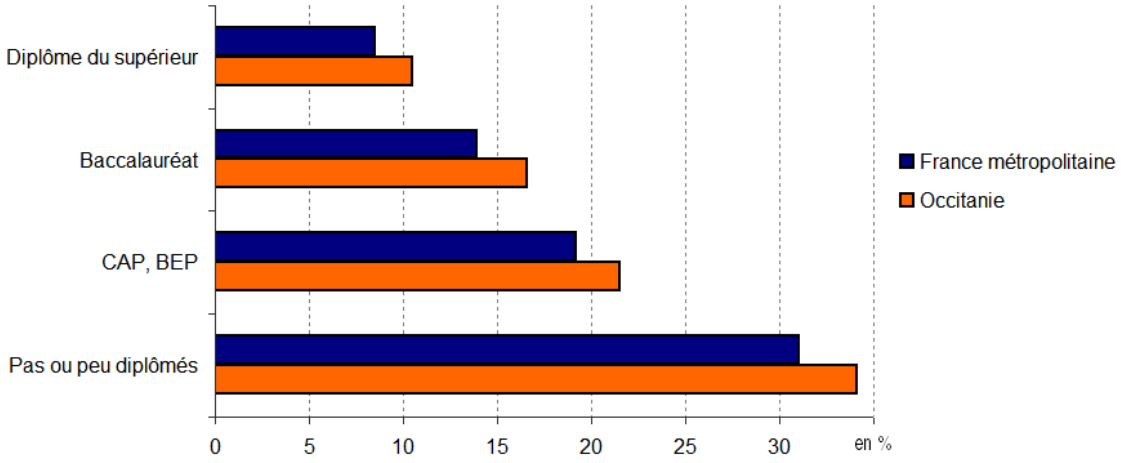
Part des jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés peu ou pas diplômés en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

Les jeunes pas ou peu diplômés plus touchés par le chômage

Taux de chômage (au sens du recensement) des 25-34 ans non scolarisés en fonction du niveau de diplôme en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

Une légère baisse du nombre de jeunes peu ou pas diplômés entre 2007 et 2012

Part des peu ou pas diplômés parmi les jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés

	Jeunes peu ou pas diplômés	
	Part de ces jeunes parmi les 20-24 ans non scolarisés en 2012 (en %)	Évolution du nombre entre 2007 et 2012 (en points)
Ariège	20,4	-1,7
Aude	25,3	0,2
Aveyron	14,9	0,2
Gard	24,6	-1,9
Haute-Garonne	16,7	0
Gers	17,8	-0,4
Hérault	22,9	-1,3
Lot	19	0,5
Lozère	16,2	-1,9
Hautes-Pyrénées	18	0,3
Pyrénées-Orientales	26,3	-2,7
Tarn	19,3	-1,4
Tarn-et-Garonne	23,9	-1,5
Occitanie	**20,9**	**-0,8**
France métropolitaine	**20,2**	**-0,8**

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

Pour en savoir plus :

- « Le décrochage scolaire », ministère de l'Éducation nationale, 2014
- « Diagnostic Régional Emploi Formation Midi-Pyrénées : bilan à mi-parcours », 2014
- « Observer l'emploi et la formation pour un diagnostic régional partagé », Atout Métiers Languedoc-Roussillon

■ 4-5 Illettrisme chez les jeunes

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Selon l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI), « l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples »[1]. L'accès à de tels savoirs et compétences de base est cependant nécessaire pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle. Les situations d'illettrisme, en particulier chez les jeunes, témoignent de lacunes dans la transmission de notre patrimoine culturel aux générations futures. L'illettrisme, souvent conjugué avec d'autres facteurs, est aussi source d'exclusion sociale.

Pour toutes ces raisons, la lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu du développement durable. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 définit comme suit les enjeux de la lutte contre l'illettrisme : « Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences, c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète ». Au niveau mondial, le programme universel de développement durable (Agenda 2030) adopté en septembre 2015 par les 193 pays membres de l'ONU s'est fixé, parmi les 17 objectifs retenus, d' « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (objectif 4). Au niveau national, l'ANLCI préconise la mise en place de schémas régionaux de lutte contre l'illettrisme, concertés, dont la finalité est de fédérer et d'optimiser l'action des différents intervenants : pouvoirs publics, société civile et acteurs économiques.

À l'échelle des anciennes régions, un Schéma régional[2] de lutte contre l'illettrisme et pour l'accès aux compétences de base (SCRIBE) couvrait les années 2008-2012 dans l'ex-région Midi-Pyrénées, tandis qu'un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme couvrait la période 2008-2011 dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon. Depuis la mise en place de la nouvelle région Occitanie au 1er janvier 2016, une rencontre régionale des acteurs régionaux et locaux est intervenue en décembre 2016 sous l'impulsion de l'ANLCI « pour que l'illettrisme recule en Occitanie », dans l'objectif de partager les bonnes pratiques et amplifier la mobilisation.

La mesure de l'illettrisme est complexe. La grille d'évaluation des difficultés de lecture et d'écriture n'est pas unique, elle est plus ou moins précise et évolue dans le temps. L'évaluation varie aussi selon qu'elle est effectuée sur la base de tests proposés à une population donnée ou qu'elle résulte d'une enquête déclarative. L'illettrisme chez les jeunes est mesuré ici d'après les tests de lecture et de compétence du français effectué dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), ex-Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Cette mesure porte sur les cohortes de jeunes de 17 ans, de nationalité française et des deux sexes, qui participent à ces journées. Depuis 2009, de nouveaux tests sont proposés aux jeunes et la mesure a été fiabilisée : standardisation des modes de passation (consignes strictement identiques dans tous les centres avec un temps imparti pour l'épreuve de vitesse rigoureusement respecté d'une session à l'autre) ; automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores. Seront considérés en situation d'illettrisme les jeunes en grande difficulté de lecture, c'est-à-dire ceux ne maîtrisant pas deux des trois compétences évaluées, soit les traitements complexes requis par la compréhension d'un document et les connaissances lexicales. Ils peuvent en revanche avoir atteint ou pas le seuil de maîtrise fixé en matière d'automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots, troisième compétence évaluée.

Analyse

En 2014, les jeunes âgés de 16 à 17 ans résidant en Occitanie présentent moins de difficultés de lecture qu'au niveau France métropolitaine : ils sont 8,0 % à ne pas maîtriser les traitements complexes requis par la compréhension d'un document contre 8,6 % en métropole. Cette proportion dépasse néanmoins les 10 % dans trois départements de la région (Ariège, Tarn-et-Garonne et Lot).

En cinq ans, l'évolution est favorable dans tous les départements, avec une baisse moyenne de 1,2 point au niveau régional. L'année 2014 marque cependant une légère hausse. Parmi ces jeunes en difficulté de lecture, 3,4 % peuvent être considérés en situation d'illettrisme en Occitanie (3,5 % en France métropolitaine). C'est 0,9 point de moins qu'en 2009.

D'après les tests effectués lors de la Journée Défense et Citoyenneté 2014, auprès des jeunes âgés de 16 à 17 ans, les quelque 64 000 jeunes résidant en Occitanie présentent moins de difficultés de lecture qu'au niveau métropolitain. Toutefois 8,0 % d'entre eux sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle contre 8,6 % en métropole. L'Occitanie est ainsi la quatrième région de métropole la moins touchée par ce phénomène, derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bretagne et l'Île-de-France. À l'autre extrémité se trouvent les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire (respectivement 11,8 % et 11,5 %). Parmi ces jeunes, certains sont en très grande difficulté de lecture et peuvent être considérés en situation d'illettrisme d'après les critères de l'ANLCI : ils utilisent en outre un champ lexical très peu étendu ou n'ont pas encore installé les mécanismes de base du traitement du langage écrit. Cela concerne 3,4 % des jeunes passant les tests lors de la JDC (3,5 % en métropole), l'Occitanie se situant aussi pour cet indicateur au quatrième rang métropolitain.

[1] *Extrait du « Cadre national de référence « de l'ANLCI*

[2] *Outre l'illettrisme, le Schéma régional prend en compte l'analphabétisme qui touche des personnes qui n'ont jamais été scolarisées dans quelque pays que ce soit, et les difficultés que peuvent rencontrer les personnes pour lesquelles le français est une langue étrangère.*

Depuis 2009, la part des jeunes en difficulté de lecture baisse régulièrement jusqu'en 2013, passant de 9,2 % à 7,7 % en Occitanie (soit - 1,5 point), avant de remonter à 8,0 % en 2014. La même tendance s'observe au niveau métropolitain, quoique un peu moins marquée : - 1,1 point entre 2009 et 2013 puis + 0,1 en 2014).

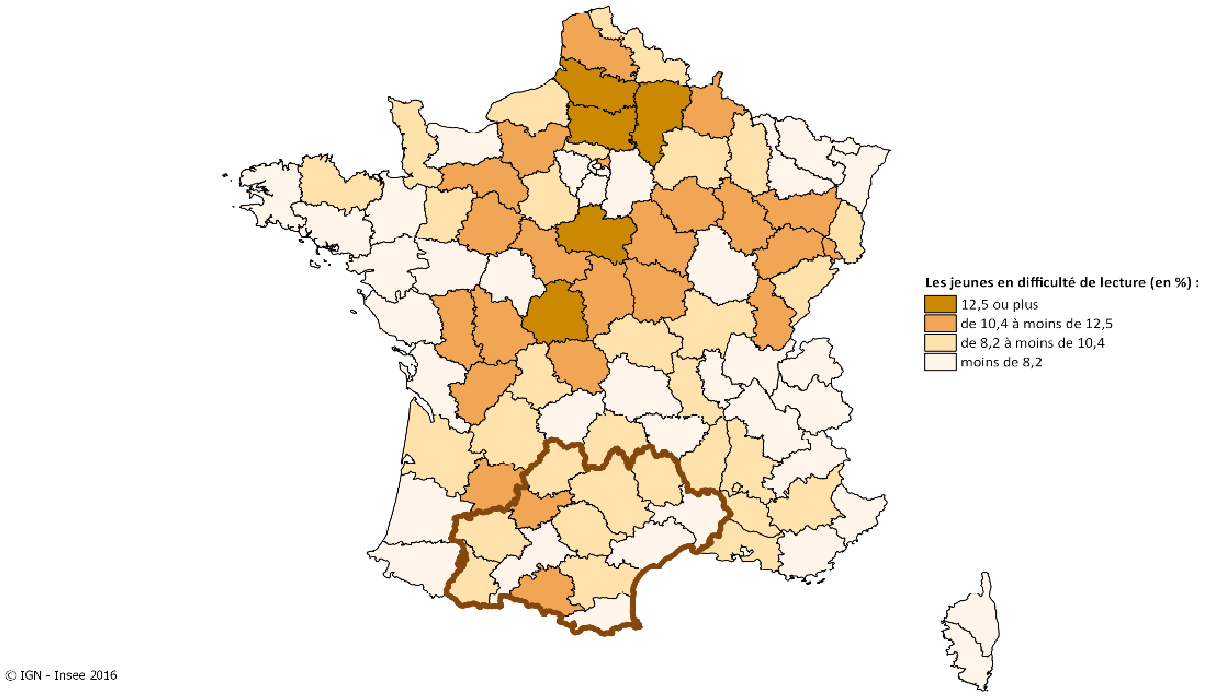
De la même manière, le nombre de jeunes en situation d'illettrisme baisse entre 2009 et 2013 en Occitanie comme en métropole (respectivement - 0,9 et - 1 point), puis 2014 marque une remontée de 0,3 point en Occitanie alors que le niveau national se stabilise. Sur l'ensemble de la période, la part des jeunes en situation d'illettrisme diminue toutefois moins vite que celle des jeunes en difficulté de lecture, en région comme en métropole.

Au niveau des départements, les écarts sont conséquents dans la région : la part des jeunes en difficulté de lecture en 2014 s'étend de 6,6 % dans l'Hérault à 11,9 % en Ariège. Le Tarn-et-Garonne et le Lot ont plus de 10 % de jeunes en difficulté de lecture, le Tarn et l'Aude plus de 9 %. La proportion de jeunes en situation d'illettrisme est également très contrastée d'un département à l'autre : elle varie de 2,8 % à 5,3 % et l'on retrouve les départements déjà touchés par les difficultés de lecture, comme l'Ariège, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, alors que le Gard et les Hautes-Pyrénées sont les moins concernés.

Dans un contexte de hausse des effectifs de jeunes présents à la JDC entre 2009 et 2014, trois départements de l'Occitanie voient augmenter leur part de jeunes en difficulté de lecture sur cette période : le Lot (+ 1,7 point), l'Aveyron et le Tarn-et-Garonne (+ 0,3 point). Ailleurs dans la région, cette proportion diminue, de plus de 2,5 points dans l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales. Les jeunes en situation d'illettrisme sont, en proportion, moins nombreux dans tous les départements, sauf le Lot et la Lozère (respectivement + 0,5 et + 0,1 point entre 2009 et 2014). La part des jeunes en situation d'illettrisme recule le plus nettement dans le Gard et les Pyrénées-Orientales (respectivement - 2,1 et - 1,5 point). ■

Une situation moins défavorable en Occitanie comparée au nord de la France

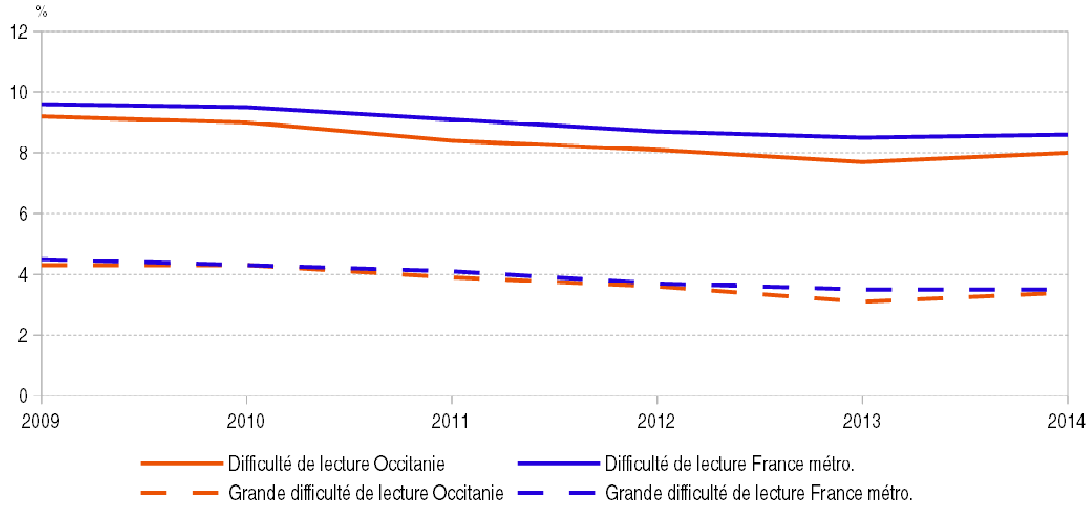
Proportion de jeunes en difficulté de lecture selon le département en 2014 (en %)



Sources : Ministère de la Défense, DSN ; MENJVA-MESR-DEPP

Des jeunes moins souvent en difficulté de lecture en Occitanie malgré des situations d'illettrisme très présentes

Évolution du taux de jeunes en difficulté (et très grande difficulté) de lecture de 2009 à 2014, en %



Sources : Ministère de la Défense, DSN ; MENJVA-MESR-DEPP

L'Ariège reste le département le moins favorisé malgré la baisse de la proportion de jeunes en difficulté de lecture

Proportions de jeunes en difficulté (ou très grande difficulté) de lecture

	2014			Évolutions 2014/2009		
	Effectif de la JDC (en nombre)	Part des jeunes en difficulté de lecture (en %)	Dont en grande difficulté de lecture (en %)	Effectif de la JDC (en %)	Part des jeunes en difficulté de lecture (en pts de %)	Dont en grande difficulté de lecture (en pts de %)
Ariège	1 619	11,9	5,3	- 1,6	- 1,3	- 0,6
Tarn et Garonne	2 985	10,8	4,1	2,1	0,3	- 0,3
Lot	1 862	10,3	3,7	3,2	1,7	0,5
Tarn	4 540	9,9	4,2	2,2	- 0,6	- 1,1
Aude	3 892	9,4	4,0	11,9	- 1,9	- 1,6
Gers	2 029	9,3	3,4	7,1	-0,3	0,9
Aveyron	2 895	8,5	3,3	5,9	0,3	- 0,1
Lozère	802	8,5	3,2	4,1	- 0,7	0,1
Hautes-Pyrénées	2 524	8,3	2,8	9,0	-0,4	- 0,7
Haute-Garonne	14 686	7,7	3,3	8,9	-0,1	- 0,3
Pyrénées-Orientales	4 657	7,0	3,2	- 0,2	- 2,6	- 1,5
Gard	8 767	6,9	2,7	6,6	- 2,7	- 2,1
Hérault	12 759	6,6	3,1	13,8	- 2,5	- 1,3
Occitanie	**64 017**	**8,0**	**3,4**	**6,2**	**- 1,2**	**- 0,9**
France métropolitaine	738 223	8,6	3,5	3,4	-1 ,0	- 0,8

Source : Ministère de l'Éducation Nationale - DEPP JDC 2014

Pour en savoir plus :

- « Partager les bonnes pratiques - Carte en région 2015-2017 », ANLCI (Agence nationale de Lutte contre l'Illettrisme)
- « Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », DEPP, *Note d'information* n°14, mai 2016
- « Journée Défense et Citoyenneté 2014 : un jeune sur dix handicapé par ses difficultés en lecture », DEPP, *Note d'information* n°16, mai 2015
- « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul », *Insee Première* n° 1426, décembre 2012

■ 4-7 Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Le temps d'accès au lieu de travail peut être considéré comme un indicateur de l'épanouissement individuel et, au-delà, une composante de la cohésion sociale, dans le contexte de périurbanisation croissante et de dynamisme démographique irriguant même les territoires ruraux. En effet, l'éloignement des actifs de leur lieu de travail accentue le nombre, la distance et la durée des déplacements, notamment de ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et sources de rejets atmosphériques.

L'indicateur retenu - la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail - met en évidence des situations de tensions potentielles. La durée d'une heure peut être considérée comme la limite au-delà de laquelle le sentiment de bien-être des actifs dans leur vie quotidienne se dégrade fortement. Le temps calculé pour chaque individu est celui nécessaire en automobile, aux heures de pointe, durant lesquelles s'effectuent la majorité des déplacements domicile-travail pour se rendre de son domicile à son lieu de travail.

Le distancier Metric (Mesure des trajets inter-communes / carreaux) est utilisé pour le calcul des distances entre et à l'intérieur des communes. Il fournit une estimation de la durée du déplacement en heures creuses ou en heures pleines, prenant en compte la nature du réseau routier et sa fréquentation ; il s'appuie sur le réseau routier récent de 2012 (fonds routiers BDTOPO 2012 de l'IGN). Pour les navettes supracommunales, les distances sont calculées de chef-lieu à chef-lieu. Pour les navettes infra-communales, c'est-à-dire au sein d'une même commune, l'hypothèse est faite que l'ensemble des salariés se rendent au chef-lieu de leur commune.

Les effets sur la distance ou les temps de trajet liés à l'utilisation d'un autre mode de transport que la voiture, ou à une solution multimodale, ne sont pas pris en compte. Les trajets supérieurs à 200 km sont écartés : il n'est en effet pas possible de distinguer les déplacements hebdomadaires des déplacements quotidiens, ni de quantifier le phénomène de bi-résidence qui se cache vraisemblablement derrière ces trajets longs. Cela conduit à éliminer de l'ordre de 32 000 actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail, soit à réduire le taux de 1,4 point.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (finalité 2) ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (cf. fiche 1-8 « Les déplacements entre les lieux de domicile et de travail ») et les modes de transport utilisés par les navetteurs (cf. fiche 1-9 « Les parts modales des déplacements domicile-travail »).

Analyse

En 2012, en Occitanie, 2,7 % des actifs occupés résident à plus d'une heure de leur lieu de travail. C'est presque deux fois moins qu'en moyenne en métropole. La région Occitanie se place ainsi au 7e rang des régions de province pour l'éloignement domicile-travail. Cette part est restée quasiment stable depuis 2007.

Les actifs résidant au nord de l'aire urbaine de Montpellier sont particulièrement concernés par ces temps de trajet élevés. Les aires urbaines de Toulouse et de Montpellier sont la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail.

En 2012 en Occitanie, 2,7 % des actifs occupés résident à plus d'une heure de leur lieu de travail. C'est presque deux fois moins qu'en moyenne en France métropolitaine (5 %). Si on exclut l'Île-de-France où les temps de trajets sont particulièrement longs, cette part reste inférieure en Occitanie à la moyenne des régions de province (3 %).

Parmi les 13 départements de l'Occitanie, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est supérieure à la moyenne de France métropolitaine uniquement en Ariège (5,2 %). Elle est très supérieure à la moyenne de province et a fortiori de la région dans le Gers et le Tarn (environ 4,3 %) et dans une moindre mesure dans le Gard. En revanche, la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est inférieure à la moyenne régionale dans l'Hérault, les Hautes-Pyrénées et surtout en Haute-Garonne et dans les Pyrénées-Orientales.

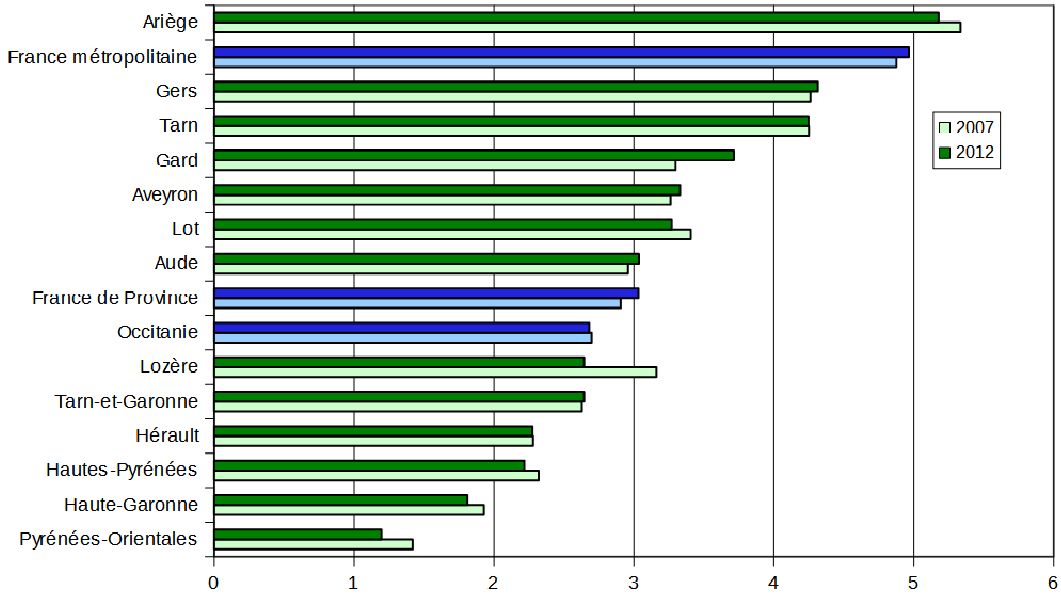
Les aires urbaines de Toulouse et de Montpellier sont les deux principales destinations des actifs très éloignés de leur lieu de travail. Jusqu'à trois actifs éloignés sur cinq dans les départements de l'Ariège, du Tarn-et-Garonne et du Tarn viennent travailler dans l'aire urbaine de Toulouse, et deux actifs sur cinq dans le Gers, l'Aude et les Hautes-Pyrénées. L'aire urbaine de Montpellier attire les actifs éloignés de leur lieu de travail habitant dans l'Hérault, les Pyrénées-Orientales ou le Gard, mais de manière moins exclusive (entre deux et trois actifs éloignés sur dix). En effet, les actifs éloignés de ces départements travaillent également dans les aires urbaines de Marseille, Nîmes ou Perpignan. L'Aveyron et la Lozère, à distance des deux métropoles régionales, se distinguent : les aires urbaines de Rodez et de Mende attirent respectivement plus d'actifs éloignés de leur lieu de travail que les aires de Toulouse ou Montpellier.

La part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est restée quasiment stable depuis 2007 en Occitanie, alors qu'elle a légèrement augmenté en province (+ 0,13 point). Cette part est en forte baisse dans les Pyrénées-Orientales et surtout en Lozère. A l'inverse, la hausse est nette dans le Gard où elle atteint 0,4 point.

Dans la région comme en province, la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est nettement plus élevée chez les hommes que chez les femmes : 3,4 % contre 1,9 %. Elle est également supérieure à la moyenne chez les cadres et les professions intermédiaires, respectivement 4,2 % et 3,3 %. ■

Nette diminution de la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail en Lozère

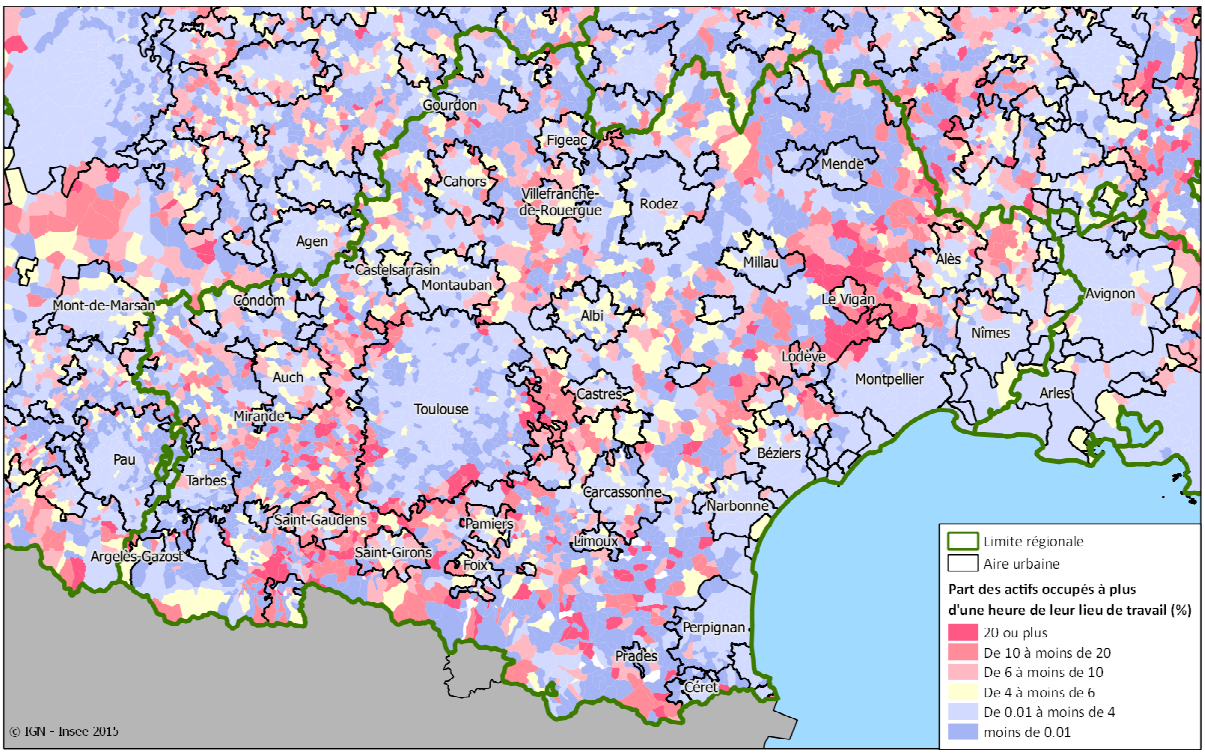
Part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (en %)



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

Une part importante d'actifs très éloignés de leur lieu de travail au nord de l'aire urbaine de Montpellier

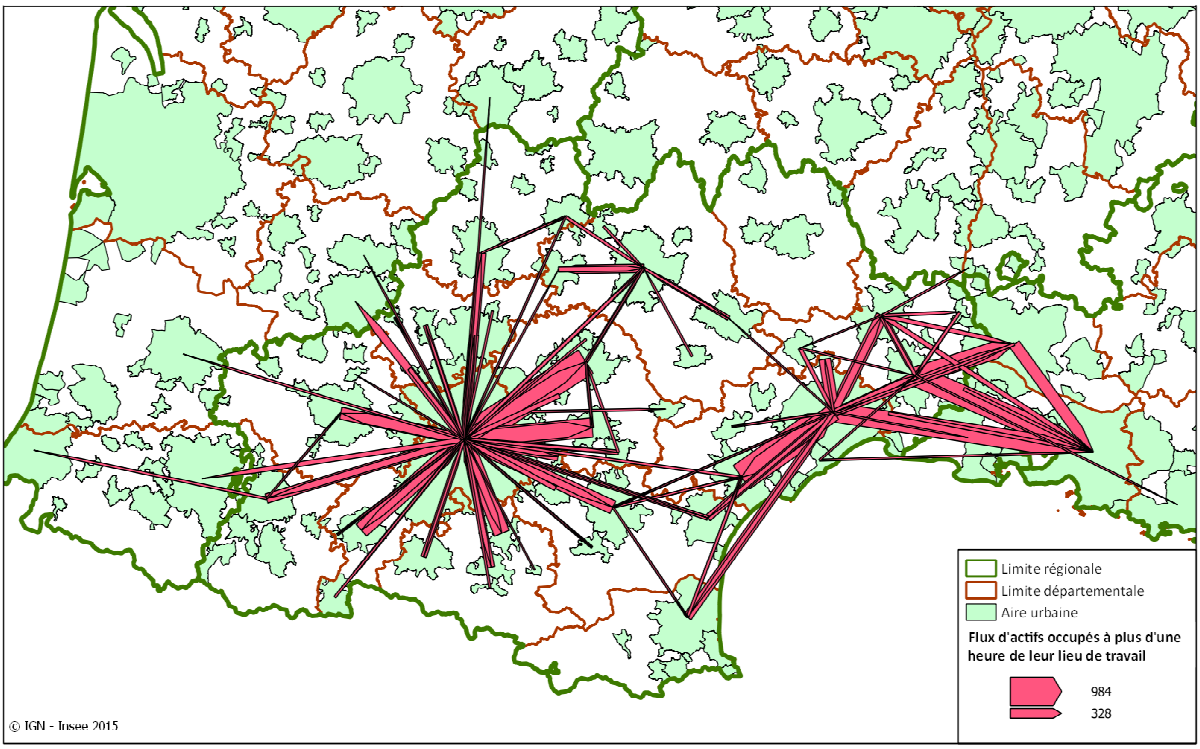
Part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail en 2012 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2012

Une majorité de longs trajets à destination des aires urbaines de Toulouse et Montpellier

Flux lieu de domicile - lieu de travail d'actifs occupés à plus d'une heure de leur lieu de travail en 2012



Note : seuls les flux de plus de 50 actifs, ayant pour origine et destination une aire urbaine et inférieurs à 200 km sont représentés.

Source : Insee, recensement de la population 2012

■ 4-8 Le taux de satisfaction des demandes HLM

Mise à jour février 2018

Pertinence

La priorité de la politique du logement est de répondre aux besoins en logements de l'ensemble de la population dans sa diversité, et en particulier, à ceux des ménages les plus modestes. Le parc HLM a vocation à répondre en partie à la demande locative sociale et à permettre ainsi la mise en œuvre du droit fondamental au logement, inscrit dans la Constitution française et réaffirmé dans de nombreux textes de lois. En particulier, la loi dite Dalo du 5 mars 2007 a créé le droit au logement opposable et instaure le droit à l'hébergement, tous deux entrés en vigueur au 1er janvier 2008.

Pour appréhender la tension sur le parc public social et les difficultés d'accès au droit fondamental au logement, deux indicateurs sont retenus :

- la pression de la demande, calculée comme le rapport entre le nombre de demandes en attente en fin d'année et le nombre d'attributions effectuées sur une année glissante dans le parc HLM.
- le délai moyen d'attribution d'un logement social, calculé en nombre de mois. Il dépend de l'évolution du nombre de demandeurs mais aussi de l'évolution de l'offre disponible, liée notamment au rythme de mise en service de nouveaux logements

Ces données proviennent de l'infocentre du système national d'enregistrement de la demande de logement locatif social (SNE). des mécanismes responsables de l'identification des mots, troisième compétence évaluée.

Analyse

Au 1er janvier 2017, on dénombre 280 910 logements sociaux dans la région Occitanie, soit une progression annuelle de 2,8 % en 2016 (+ 3,2 %en 2015).
L'augmentation régulière et soutenue du parc HLM ces dernières années est le résultat de la mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur du développement de l'offre de logements abordables pour répondre à un besoin croissant. Malgré cette évolution notable de la production de logements sociaux, la région n'arrive pas à rattraper son retard structurel. En effet, la part des logements sociaux dans le parc de résidences principales n'atteint que 10,8 % (17,0 % en moyenne nationale).

Fin 2016, 131 300 ménages sont en attente d'un logement social en Occitanie. Les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne concentrent à eux seuls 58 % des demandes avec respectivement 39 160 et 37 500 demandes en cours. Ce sont aussi les deux départements les plus peuplés de la région regroupant respectivement 20 % et 23 % des ménages en 2014.

Dans un contexte de fort dynamisme démographique et de précarité importante, notamment sur le littoral, la pression sur le parc social est forte en Occitanie.

La pression de la demande (rapport entre les demandes et les attributions de logements) est particulièrement élevée dans l'Hérault (7,2) et dans une moindre mesure dans le Gard (4,0) et les Pyrénées-Orientales (4,3).

Les bénéficiaires d'un logement social ont attendu 10,5 mois en moyenne pour obtenir satisfaction en Occitanie (13 mois en France métropolitaine). Les situations départementales sont néanmoins très variables : le délai moyen d'attente va de 3,8 mois en Lozère et dans les Hautes-Pyrénées à 10 mois dans le Gard, 10,5 mois en Haute-Garonne, 12 mois dans les Pyrénées-Orientales et jusqu'à 18 mois en moyenne dans l'Hérault.

Au regard de ces deux indicateurs, deux départements ont des difficultés particulièrement importantes pour satisfaire l'ensemble de la demande de logements HLM : l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. ■

Seulement 11 % de logements sociaux en Occitanie malgré l'augmentation du parc

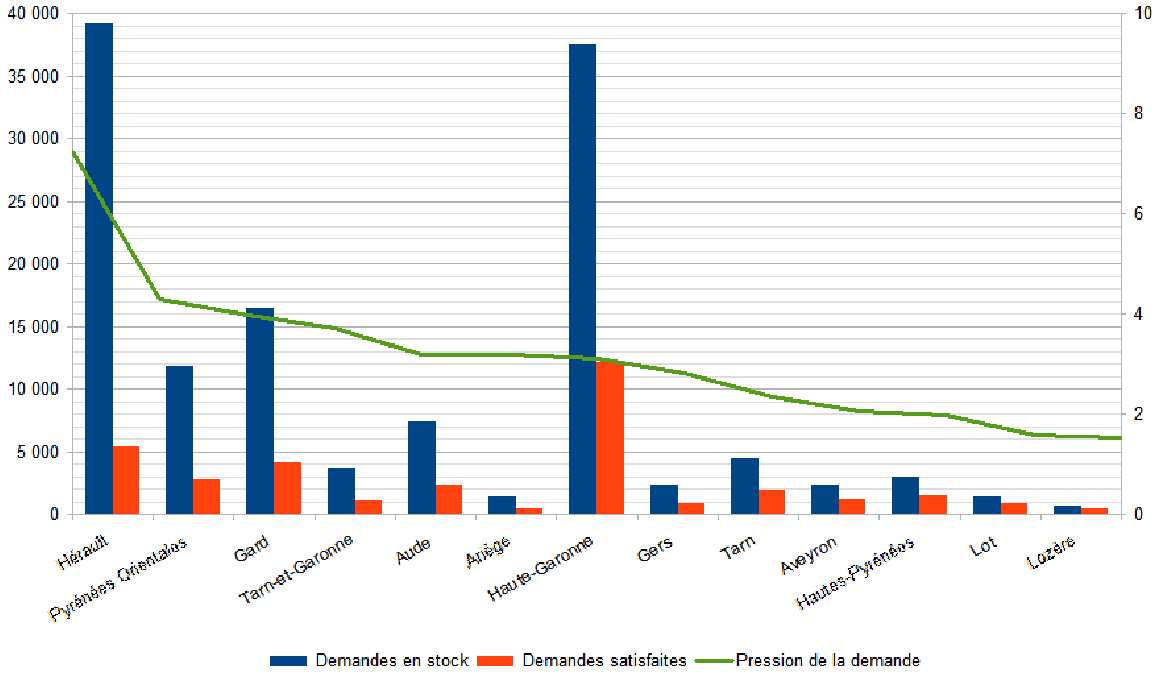
Le parc locatif social en Occitanie au 1er janvier 2017

	Nombre de logements sociaux en 2017	Évolution depuis 2016 (en %)	Part des logements sociaux dans l'ensemble des résidences principales (en %)
Occitanie	**280 910**	**2,8**	**10,8**
Ariège	3 598	0,5	5,1
Aude	16 928	3,5	10,2
Aveyron	8 309	0,3	6,5
Gard	3 9689	2,2	12,2
Haute-Garonne	83 195	4,2	13,8
Gers	5 591	2,4	6,5
Hérault	57 405	2,5	11,3
Lot	5 209	3,1	6,4
Lozère	2 815	0,3	8,2
Hautes-Pyrénées	12 523	1,4	11,8
Pyrénées-Orientales	22 114	3,9	10,3
Tarn	15 291	0,7	8,9
Tarn-et-Garonne	8 243	1,0	7,7
France métropolitaine	**4 759 720**	**1,5**	**17,0**

Sources : ministère de la Transition écologique et solidaire - service de la donnée et des études statistiques (SDES), Répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1er janvier 2017 ; Insee, recensement de la population 2014

Une pression de la demande maximale dans l'Hérault

Nombre de demandes en stock au 31/12/2016, demandes satisfaites et pression de la demande en 2016*

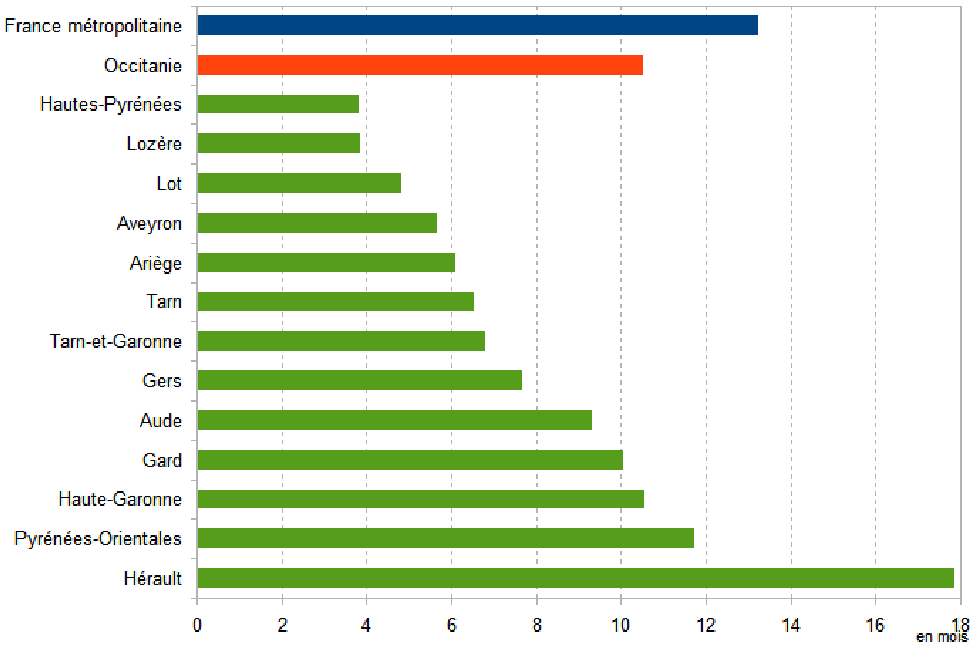


* demandes/attributions

Source : ministère de la Cohésion des territoires, Infocentre Système national d'enregistrement (SNE) - données au 31/12/2016

Satisfaction de la demande : des délais très supérieurs à la moyenne dans l'Hérault

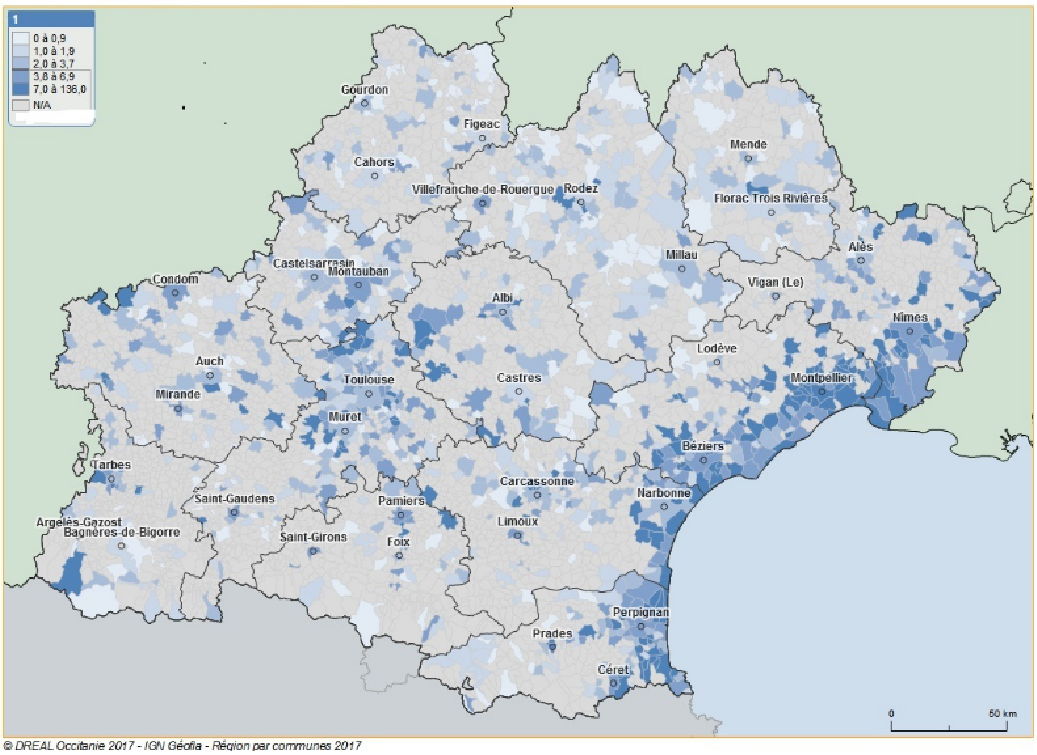
Délai de satisfaction de la demande en 2016 (en mois)



Source : ministère de la Cohésion des territoires, Infocentre Système national d'enregistrement (SNE) - données au 31/12/2016

Une forte pression le long du littoral

Pression* de la demande de logement par commune en 2016



* demandes/attributions

Source : ministère de la Cohésion des territoires, Infocentre Système national d'enregistrement (SNE) - données au 31/12/2016

Pour en savoir plus :

- Portail Interministériel Cartographique Occitanie (PICTO)

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et de limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Les efforts en recherche et développement doivent être orientés dans cette perspective, afin de générer des innovations techniques ou organisationnelles au service du progrès social et de l'épanouissement de chacun.

- 5-1 Agriculture bio
- 5-3 La vulnérabilité économique des exploitations agricoles
- 5-4 Les emplois dans les éco-activités
- 5-5 La prise en compte de l'environnement par les entreprises
- 5-6 L'effort de recherche et de développement
- 5-8 La production de déchets ménagers et assimilés
- 5-9 Le traitement des déchets ménagers et assimilés

■ 5-1 L'agriculture biologique

Mise à jour février 2018

Pertinence

L'agriculture biologique vise à produire des aliments de qualité, en respectant la santé, l'environnement et en préservant les ressources. Elle constitue un mode de production alternatif à l'agriculture conventionnelle et contribue à un meilleur respect des équilibres naturels, au maintien d'une plus grande biodiversité et à un développement durable de l'activité agricole. Elle se distingue par son mode de production qui exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des fertilisants minéraux tout en favorisant le recyclage des matières organiques. Elle nourrit les animaux avec des aliments provenant de l'agriculture biologique et prend davantage en compte leur bien-être. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux.

L'indicateur proposé porte sur la part de la surface agricole utilisée (SAU) en mode de production biologique. Il permet de suivre la contribution de la région Occitanie à l'objectif national fixé par la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 : porter la part de la SAU en agriculture biologique à 6 % en 2012 (soit un triplement par rapport à 2008) et à 20 % en 2020.
Plus récemment, le plan « Ambition bio 2017 » fixe en outre comme objectif le doublement des surfaces dédiées à l'agriculture biologique entre 2013 et 2017.

Le passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique exige une période d'adaptation, dite de reconversion, qui dure souvent entre deux et trois ans et qui permet au producteur engagé dans la démarche d'adapter son outil de production. Pendant cette période, ses produits ne sont pas encore « certifiés » et il ne peut les vendre sous le label « bio ».

Analyse

En 2016, les surfaces converties en agriculture biologique en Occitanie atteignent un record après une année 2015 de forte augmentation. Au total, les surfaces certifiées et les surfaces en conversion représentent 11,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) dans la région. Dans l'élevage, l'agriculture biologique progresse dans toutes les filières et culmine pour la part de ruchers certifiés bio qui atteint 18,5 %.

En 2016, les surfaces engagées en agriculture biologique (certifiées ou en conversion) de la région Occitanie couvrent 362 000 hectares, soit un quart des surfaces engagées en France.
Parmi les surfaces "bio" dans la région, plus de 60 % sont certifiées bio, le reste est en conversion. Ces surfaces bio non certifiées atteignent un niveau record en 2016, après une année 2015 qui était déjà en forte augmentation. Au total, en 2016, 11,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) en Occitanie est engagée en bio, soit 6 points de plus qu'au niveau national. L'Occitanie se place au deuxième rang des régions françaises derrière PACA (19,4 %) pour la part de surfaces engagées.

L'objectif national de porter la part de la SAU en agriculture biologique à 20 % en 2020 est déjà atteint dans les Pyrénées-Orientales, deuxième département français pour la part dédiée au bio après les Bouches-du-Rhône. Sept départements d'Occitanie figurent parmi les quinze départements français dont la part de la SAU consacrée au bio est la plus forte (Pyrénées-Orientales, Ariège, Aude, Gard, Lozère, Gers et Hérault).

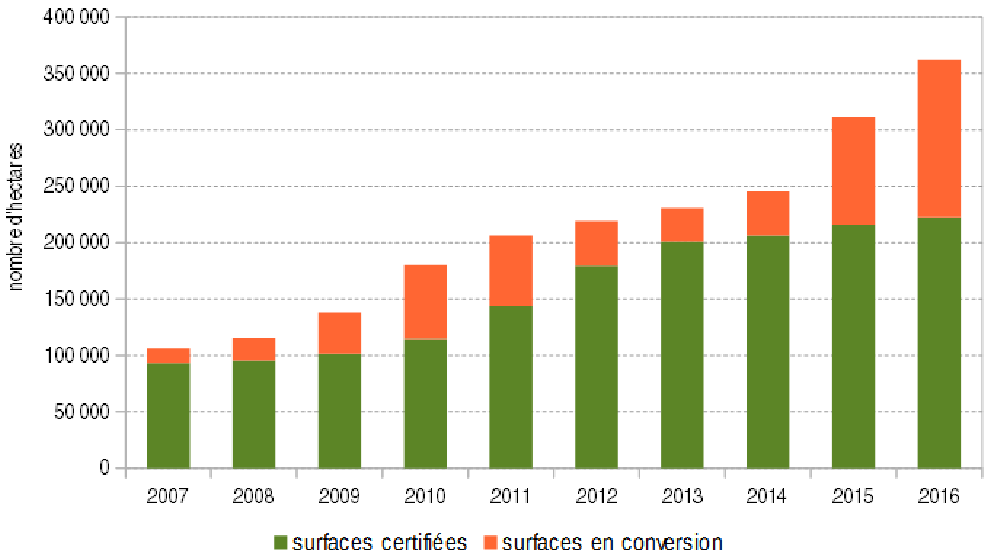
En Occitanie, les surfaces engagées en agriculture biologique sont principalement dédiées à la production d'herbe et de fourrages (221 000 hectares). La région tient toujours la première place pour ce type de culture engagée en bio (22 % de la superficie nationale) ainsi que pour les grandes cultures (90 000 hectares) : céréales, oléoprotéagineux et légumes secs. Si les surfaces engagées en bio et consacrées à la vigne et aux fruits sont bien moindres, l'Occitanie se place néanmoins au 1er rang des régions françaises pour les raisins de cuve et de table (25 000 hectares) et les autres fruits (6 500 hectares). Le reste des surfaces bio (5 %) sont allouées aux légumes, aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales et aux cultures diverses.

En matière d'élevage, le mode de production biologique progresse dans toutes les filières en 2016 en Occitanie. La filière ovine est particulièrement développée, avec plus de 2,2 millions de brebis en 2016. Dans la région, 8 % du cheptel ovin est élevé en agriculture biologique, soit 2 points de plus qu'en moyenne en France. L'Aveyron produit la moitié du cheptel bio français de brebis laitières et la région Occitanie produit le quart des brebis allaitantes bio.
En Occitanie, 18 % du rucher est certifié bio, soit 3 points de plus que la moyenne nationale. Dans la région, c'est la filière dont la part de production en agriculture biologique est la plus forte, mais c'est aussi la filière où la progression en 2016 est la plus faible (+ 3 %).

Le nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture bio progresse encore en 2016 à un rythme soutenu (+ 11 %) en Occitanie pour atteindre 7 218 structures, plaçant là encore la région en tête de classement.
Le nombre de transformateurs (1 333) et de distributeurs (535) augmente aussi significativement en 2016 (respectivement + 9 et + 13 %). ■

Envolée des surfaces en conversion depuis deux ans

Évolution des surfaces engagées dans la production biologique en Occitanie



Sources : Agence BIO, Agreste

Environ 18 % des surfaces agricoles utilisées pour la culture des fruits et du rucher, en mode de production biologique en Occitanie

Part de la surface agricole utilisée engagée en agriculture biologique en 2016 (en %)

	Occitanie	France
Total	**11,5**	**5,7**
Dont :		
Surfaces fourragères	14,0	8,1
Grandes cultures	7,9	3,0
Légumes	13,0	5,3
Fruits	18,7	17,4
Raisins de cuve et de table	9,3	9,0

Part du cheptel élevé en agriculture biologique en 2016 (en %)

	Occitanie	France
Bovins	3,3	4,2
Ovins	8,0	6,1
Caprins	9,0	6,8
Porcins	2,1	0,9
Aviculture	4,1	1,6
Apiculture	17,7	14,8

Sources : Agence BIO, Agreste

La part des surfaces engagées en bio, très variable selon les départements

Surfaces engagées en agriculture biologique en Occitanie, en 2016

	Surfaces engagées en agriculture biologique (hectares)	Évolution 2015-2016 (%)	Part dans la SAU totale (%)
Ariège	24 205	2,4	18,5
Aude	39 277	8,7	17,3
Aveyron	57 739	22,2	11,2
Gard	24 229	6,9	15,5
Haute-Garonne	25 920	12,8	7,9
Gers	60 554	13,9	13,6
Hérault	21 902	5,4	12,0
Lot	15 546	22,6	7,0
Lozère	35 374	45,6	14,5
Hautes-Pyrénées	5 368	23,9	4,3
Pyrénées-Orientales	16 482	14,0	21,9
Tarn	20 327	24,9	6,8
Tarn-et-Garonne	14 794	19,9	7,1
Occitanie	**361 718**	**16,3**	**11,5**
Province	1 538 047	17,0	5,7

Sources : Agence BIO, Agreste

Pour en savoir plus :

- " La bio dans les territoires, fiches régionales et de production, édition 2017 ", *Les carnets de l'Agence BIO*
- " La bio en France, des producteurs aux consommateurs, 2e édition 2016 ", *Les carnets de l'Agence BIO*

■ 5-3 La vulnérabilité économique des exploitations agricoles

Mise à jour février 2018

Pertinence

Les modes de production agricole subissent de profondes mutations qui influent sur leur structure économique. À la recherche de gains de productivité et d'économies d'échelle, les exploitations s'agrandissent et se spécialisent. Cette tendance accentue l'impact qu'ont sur elles les crises sanitaires ou économiques lorsqu'elles frappent leur filière d'appartenance. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des exploitations est de moins en moins régulé par les aides européennes directes en raison de leur découplage du niveau de la production, en particulier pour les grandes cultures. Il subit en outre, de façon récurrente, la volatilité des cours des matières premières agricoles sur le marché mondial.

Les exploitations investissent (bâtiments, matériel, acquisitions de foncier) pour accroître leurs gains de productivité et s'adapter aux exigences environnementales. Cet effort d'investissement augmente leur endettement en raison d'un auto-financement limité. À moyen terme, il est susceptible de rendre difficile la transmission de l'entreprise à des repreneurs.

Analyser la vulnérabilité des systèmes de production agricole apparaît particulièrement opportun dans une région dont 48 % de la superficie est dédiée à l'agriculture. Sur le long terme, la fragilisation des structures de production pourrait entraîner une diminution des superficies consacrées à l'agriculture, en particulier dans les zones de montagne. Au-delà des conséquences économiques directes, de telles évolutions risquent d'avoir des répercussions négatives sur les paysages et la prévention des risques naturels. Une réduction importante du nombre d'exploitations, associée à une forte diminution des surfaces cultivées, pourrait aussi avoir des effets profonds en matière d'aménagement du territoire. Elle constituerait une menace de dépeuplement des zones rurales non périurbaines et pèserait plus largement sur l'attractivité de la région, en partie fondée sur sa qualité de vie et sur son identité rurale.

Dans l'état actuel des informations mobilisables, la vulnérabilité de l'agriculture est analysée sous un angle économique. Les indicateurs retenus sont, en matière de charges d'exploitation, l'évolution de la part des consommations intermédiaires dans la production (hors subventions) et, en matière d'efficience du capital d'exploitation, l'évolution du rapport amortissements/excédent brut d'exploitation (subventions d'exploitation comprises). Ils font partie de la batterie d'indicateurs de la méthode IDEA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles), élaborée afin de rendre plus opérationnel le concept d'agriculture durable pour les pouvoirs publics.

Analyse

Depuis le début des années 1990, le poids des consommations intermédiaires n'a cessé de s'élever dans les charges des exploitations agricoles. Relativement à la valeur de la production totale (hors subventions), celui-ci est passé de 44 % (moyenne 1988-1990) à 63 % (moyenne 2013-2015) en Occitanie. Le taux de valeur ajoutée des entreprises agricoles s'est ainsi sensiblement réduit. Cette tendance, couplée avec de forts investissements, provoque un endettement important des exploitations.

Les exploitations de grandes cultures, de plus en plus spécialisées, sont très dépendantes, non seulement des aléas climatiques, mais aussi et surtout des fluctuations des cours mondiaux des céréales. L'amélioration de leurs performances technico-économiques est ainsi devenue une nécessité pour résister aux chocs économiques (hausse des charges, baisse des aides directes, fluctuation des prix agricoles). Quel que soit le type d'exploitation, le niveau d'investissement doit être maintenu pour permettre une adaptation des structures et assurer leur viabilité. En effet, les exploitants agricoles, confrontés à une recherche de productivité ainsi qu'aux diverses contraintes réglementaires en particulier européennes (mise aux normes des bâtiments par exemple), doivent continuer à investir dans de nouveaux outils de production. La variabilité du ratio entre les amortissements et l'excédent brut d'exploitation (EBE) est très dépendante de l'EBE. En moyenne, ce dernier est plus élevé pour les productions végétales notamment en viticulture et arboriculture au cours des cinq dernières années que pour la production céréalière et les productions animales. C'est pourquoi le ratio est en moyenne plus faible pour les exploitations spécialisées en production végétale qui ont une meilleure performance économique.

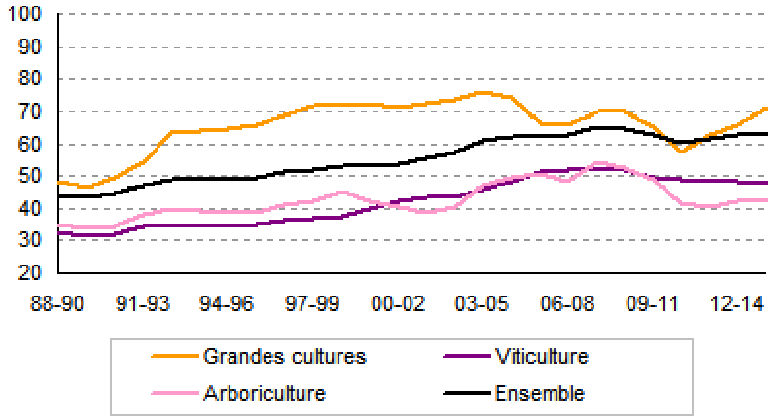
Jusqu'au début des années 2000, le ratio entre dotations aux amortissements et EBE n'excédait pas les 40 %. Par la suite, il s'est fortement élevé, oscillant selon les périodes entre 40 % et 50 %. C'est là le signe d'une plus grande vulnérabilité au contexte économique. Cette moindre capacité de l'EBE à absorber les amortissements concerne en particulier les productions animales avec un accroissement continu du ratio sur 25 ans pour toutes les orientations de production. Pour les productions végétales, la tendance est moins marquée, les fluctuations parfois importantes sont liées à des crises dont les impacts finissent par se résorber sur plusieurs campagnes. Ce fut notamment le cas pour le secteur de la viticulture au cours de la période 2006-2010. La mévente des vins, les prix bas, les fluctuations des rendements ont provoqué une grave crise. Le retour à une situation plus favorable n'est intervenu qu'après 2010. ■

Des charges d'exploitation en progression depuis le début des années 90

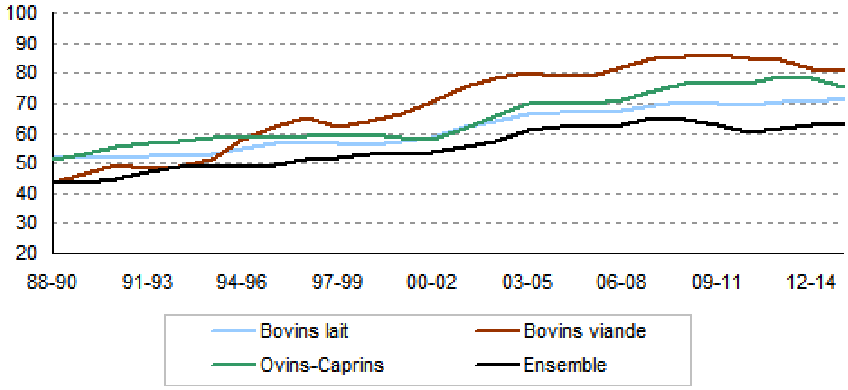
Part des consommations intermédiaires dans la production de l'exercice (%) de 1988 à 2015

(ratio des moyennes triennales) selon l'orientation technico-économique de l'exploitation, en Occitanie

Productions végétales



Productions animales



Champ : exploitations dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros

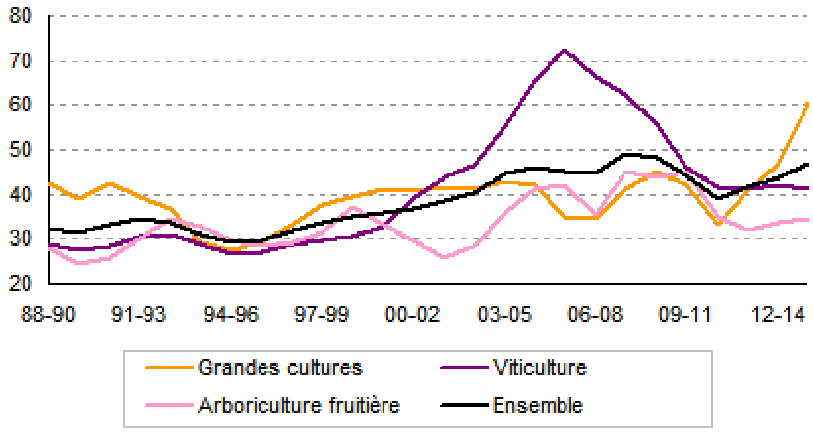
Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, AGRESTE, réseau d'information comptable agricole (RICA)

Une vulnérabilité des moyens de production au contexte économique

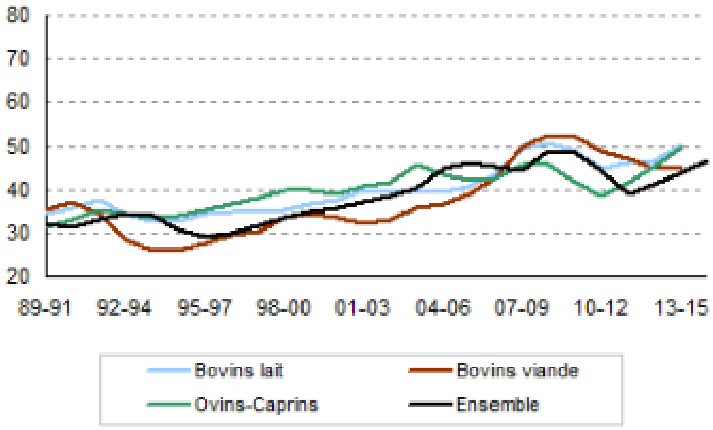
Part des dotations aux amortissements dans l'excédent brut d'exploitation (%) de 1988 à 2015

(ratio des moyennes triennales) selon l'orientation technico-économique de l'exploitation, en Occitanie

Productions végétales



Productions animales



Champ : exploitations dont la production brute standart est supérieure à 25 000 euros

Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, AGRESTE, réseau d'information comptable agricole (RICA)

■ 5-4 Les emplois dans les éco-activités

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la préservation de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Ces biens et services sont destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, à l'air et au sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. Leur présence est ainsi un gage de développement futur du territoire dans la mesure où elles ont un fort potentiel de croissance dans les années à venir.

L'indicateur retenu ici mesure la part des emplois dans les éco-activités (encore appelés éco-emplois, ou emplois environnementaux) dans l'ensemble des emplois. Cet indicateur est partiel, dans la mesure où son champ est restreint aux établissements ayant comme activité principale une activité environnementale, identifiée dans la nomenclature d'activités française (Naf rév.2). De plus, quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises réalisent aussi des investissements spécifiquement dédiés à l'environnement et générant donc des emplois, qui ne sont pas comptabilisés ici (cf. fiche 5-5 « La prise en compte de l'environnement par les entreprises »).

La source utilisée est le recensement de la population de 2012, comparé à celui de 2007 pour mesurer les évolutions en matière d'emploi dans les éco-activités.

Analyse

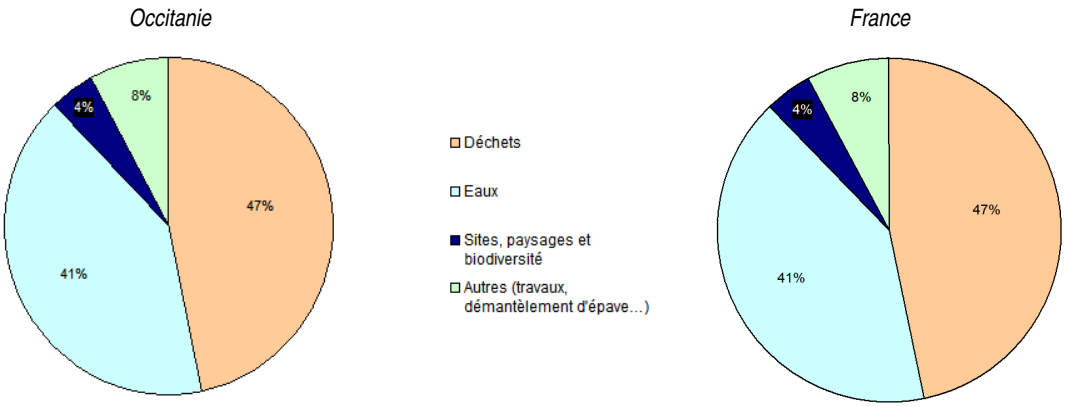
Les emplois environnementaux représentent 0,8 % de l'emploi total en Occitanie en 2012, soit autant qu'en moyenne nationale. Mais entre 2007 et 2012, le nombre d'éco-emplois y a progressé plus rapidement. Comme ailleurs en France, les deux domaines des déchets et des eaux occupent près de neuf éco-emplois sur dix. En lien avec la ressource en eau abondante dans la région, les emplois des activités liées aux eaux sont sur-représentés en Occitanie, avec 41 % des éco-emplois en 2012 (37 % en France). Par département, c'est dans le Gard que la part d'éco-emplois dans l'emploi total est la plus élevée (1,3 %). A contrario, elle est plus faible dans les Pyrénées-Orientales (0,5 %), en Haute-Garonne et en Aveyron (0,6 %).

La région Occitanie compte quelque 18 130 emplois dans les éco-activités en 2012, soit 0,8 % de l'emploi total de la région. Les éco-activités liées aux déchets et aux eaux regroupent près de neuf éco-emplois sur dix dans la région, comme en moyenne nationale. Mais alors que la collecte, le traitement et l'élimination des déchets sont sous-représentés en Occitanie (47 % des éco-emplois contre 51 % en France), le captage, la distribution et le traitement de l'eau ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées génèrent en revanche une plus grande part d'emplois (41 % contre 37 % en France). La ressource en eau abondante dans la région, alimentée par les « châteaux d'eau » que constituent les Pyrénées et le Massif central, explique en partie ce résultat. Entre 2007 et 2012, le nombre d'éco-emplois liés aux eaux s'accroît de 25 % en Occitanie contre 17 % au niveau national.

Les plus forts taux d'éco-emplois se trouvent dans le Gard (1,3 % de l'emploi total du département en 2012), dans l'Hérault (1,1 %) et en Ariège (1,1 %). En 2012, le domaine des eaux représente 50 % des éco-emplois en Ariège grâce notamment aux eaux du Montcalm, et 47 % en Haute-Garonne via le réseau d'eau potable de la Barousse. La présence de la compagnie du Bas-Rhône Languedoc et de la source Perrier dans le Gard, ainsi que la Salvetat-sur-Agoût dans l'Hérault contribuent par ailleurs aux 43 % des éco-emplois liés à l'eau dans ces deux départements. Dans le Lot et le Tarn, les emplois dans les éco-activités liées aux déchets représentent respectivement 66 % et 52 % des éco-emplois de ces deux départements. Grâce au parc national des Cévennes, la Lozère se démarque avec le plus fort taux d'éco-emplois liés à la présence de sites et de paysages naturels remarquables et à la biodiversité (36 %). Dans les Hautes-Pyrénées, ce même domaine représente 17 % des éco-emplois, en lien avec les trois réserves naturelles du Néouvielle, d'Aulon et du massif du Pibeste. ■

Les secteurs des déchets et des eaux : les plus gros employeurs des éco-activités

Répartition des emplois dans les éco-activités par domaine en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

Le Gard en tête de la région pour le taux d'éco-emplois

Emplois totaux et dans les éco-activités par département en 2012

Département	Emploi total	Éco-emplois	Dont domaine de l'eau	Dont domaine des déchets	Part des éco-emplois dans l'emploi total (en %)
Gard	241 433	3 217	1 374	1 549	1,3
Ariège	54 977	609	305	241	1,1
Hérault	401 990	4 251	1 817	2 067	1,1
Lozère	32 258	317	45	153	1,0
Lot	66 264	638	171	422	1,0
Hautes-Pyrénées	88 428	782	201	356	0,9
Tarn	132 844	1 120	471	581	0,8
Gers	70 097	579	164	273	0,8
Tarn-et-Garonne	86 547	681	264	326	0,8
Aude	124 531	928	351	438	0,7
Haute-Garonne	591 877	3 668	1 708	1 530	0,6
Aveyron	111 275	615	277	242	0,6
Pyrénées-Orientales	153 046	726	299	292	0,5
Occitanie	**2 155 567**	**18 131**	**7 447**	**8 471**	**0,8**
France métropolitaine	26 338 468	212 494	77 635	107 540	0,8

Source : Insee, recensement de la population 2012

Une sur-représentation des éco-emplois liés aux eaux qui s'accentue en Occitanie par rapport au niveau national

Nombre et évolution des éco-emplois entre 2007 et 2012

	Occitanie		France	
	Éco-emplois en 2012	Évolution des éco-emplois 2007-2012 (en %)	Éco-emplois en 2012	Évolution des éco-emplois 2007-2012 (en %)
Déchets	8 471	+ 12,3	107 540	17,1
Eaux	7 447	+ 25,2	77 635	16,6
Sites, paysages et biodiversité	785	+ 42,1	5 202	15,5
Autres (travaux, démantèlement d'épave…)	1 428	+ 1,4	22 117	- 5,5
Ensemble	**18 131**	**+ 17,4**	**212 494**	**+ 14,1**

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

Les éco-activités par domaine : définition

Eaux	• Captage, traitement et distribution d'eau • Collecte et traitement des eaux usées
Déchets	• Collecte, traitement et élimination des déchets dangereux ou non • Récupération des déchets triés • Dépollution et services liés à la gestion des déchets
Sites, paysages et biodiversité	• Gestion des arbres botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
Autres	• Travaux d'isolation • Démantèlement d'épaves

Pour en savoir plus :

- « Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2012 : premiers résultats », *Chiffres et statistiques* n°523, Commissariat Général au Développement Durable, mai 2014.
- « Emploi dans les éco-activités », fiche du dossier « Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable », Insee, avril 2014.

■ 5-5 La prise en compte de l'environnement par les entreprises

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Les pressions exercées par l'activité économique sur l'environnement sont multiples, quels que soient la taille et le secteur d'activité des entreprises. L'implication des consommateurs et des distributeurs conduit de plus en plus les entreprises à considérer l'impact environnemental de leurs produits et de leurs procédés de production. L'industrie occupe une place particulière dans la dégradation des écosystèmes, d'où l'apparition d'une réglementation environnementale et la multiplication des initiatives industrielles, encouragées notamment par la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 et réaffirmées plus largement par la nouvelle Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 à travers la priorité 4 : « Faire de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) un levier pour accompagner les mutations sociales et professionnelles ». Un nombre croissant d'entreprises adhère à des codes de conduite environnementaux ou, si elles souhaitent s'impliquer davantage, mettent en place un système de management de l'environnement (SME). Une fois le système mis en place, l'entreprise peut le faire reconnaître par une certification, c'est-à-dire obtenir la reconnaissance officielle de sa conformité avec le règlement européen EMAS (Eco Management and Audit Scheme) ou la norme internationale ISO 14001.

Pour mesurer les efforts déployés par les industriels aux fins de protéger l'environnement, une enquête est réalisée tous les ans par l'Insee et le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture pour la partie industries agroalimentaires. Cette enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) couvre les établissements de 20 salariés ou plus implantés en France, appartenant aux secteurs des industries extractives, manufacturières et de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (divisions 05 à 35 de la NAF rév. 2). Elle porte sur les investissements dans des matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement, ainsi que dans des achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale. Les investissements de renouvellement des équipements non dédiés à lutter contre la pollution, mais qui bénéficient de technologies plus propres réduisant les nuisances environnementales, ne font pas partie du champ de l'enquête.

Ces dépenses sont réparties en huit domaines de l'environnement : protection de l'air, limitation des gaz à effet de serre, eaux usées, déchets (hors déchets radioactifs), bruits et vibrations, sols et eaux souterraines et de surface, sites, paysages et biodiversité et autres domaines. Les dépenses en faveur des sites, paysages et de la biodiversité incluent, outre la création de barrières vertes et paysagères, l'aménagement de zones humides ou à intérêt écologique, l'enfouissement des lignes électriques et la réhabilitation des carrières.

L'analyse porte ici sur les montants d'investissement consacrés par les industriels en Occitanie à la protection de l'environnement : investissements spécifiquement dédiés à l'environnement, investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales, études (définitions).

Tendance

En Occitanie, les dépenses consacrées par les industriels pour la protection de l'environnements s'élèvent à 103,4 millions d'euros en 2014. Les investissements les plus importants concernent la protection de l'air et le traitement des eaux usées. La prévention figure parmi les préoccupations majeures des industriels avec des montants élevés investis dans la lutte en amont contre la pollution ou encore dans le prétraitement, le traitement ou l'élimination de la pollution.

En 2014, les établissements industriels d'Occitanie qui emploient 20 salariés ou plus ont dépensé 103,4 millions d'euros pour protéger l'environnement. Les investissements représentent 84 % de ce montant et les études 16 % comme au niveau national. Parmi les 86,6 millions d'investissements, 66,2 millions sont des investissements spécifiquement dédiés (définitions). Ils correspondent à l'achat de biens matériels entièrement destinés à la protection de l'environnement (achat de bacs de rétention ou construction d'une station d'épuration par exemple). Les industriels de la région ont également dépensé 20,4 millions d'euros en 2014 dans des investissements intégrés, qui retracent, quant à eux, l'adoption de technologies propres. Il s'agit de l'intégration dans l'outil de production, lors du renouvellement des machines, d'une partie permettant de lutter contre la pollution.

Comme à l'échelle nationale, les sommes destinées aux investissements sont naturellement plus élevées pour les activités susceptibles d'avoir des impacts importants sur l'environnement. Ainsi, trois secteurs d'activités économiques en concentrent plus de 60 % : l'énergie (22 millions d'euros), les industries agroalimentaires (16 millions d'euros) et la chimie (16 millions d'euros).

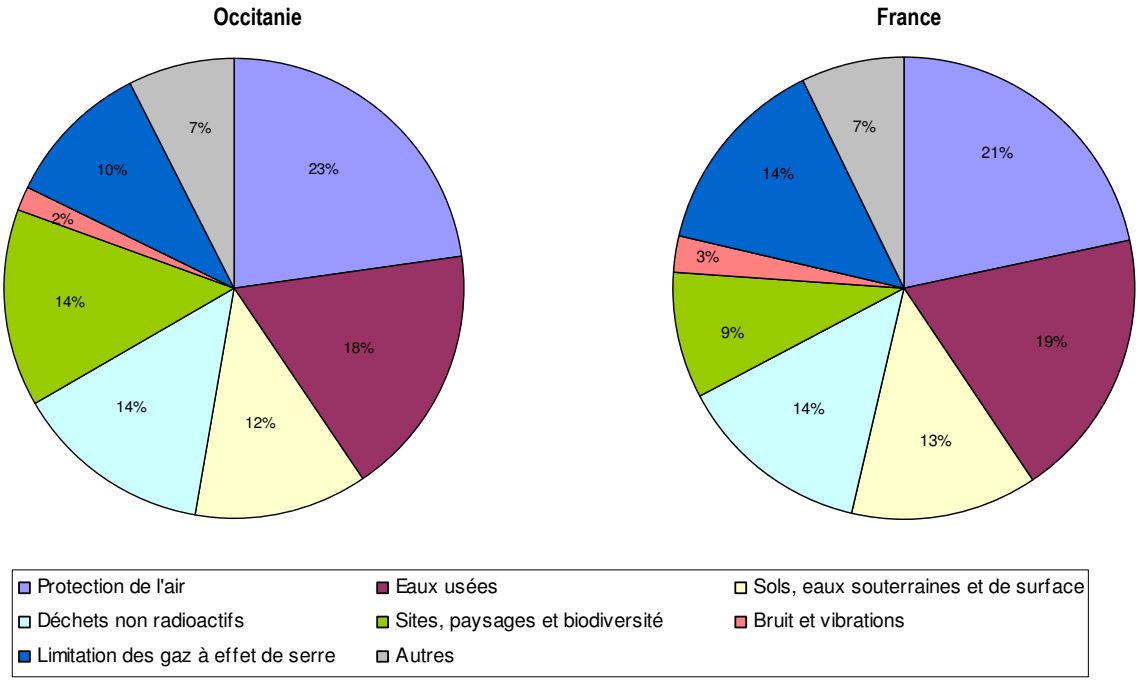
En Occitanie, la répartition des investissements par domaine environnemental est assez proche de celle observée en France. En effet dans la région, les investissements les plus coûteux concernent la protection de l'air et le traitement des eaux usées, avec respectivement 23 % et 18 % du total des investissements des industriels en faveur de l'environnement (contre 21 % et 19 % au niveau national). La composition sectorielle de l'industrie régionale, moins consommatrice d'énergie qu'ailleurs, contribue sans doute à la moindre part consacrée à l'équilibre du climat. Avec 10 % du total des investissements dédiés à la limitation des gaz à effets de serre (contre 14 % en moyenne en France), la région contribue cependant à l'effort national vis-à-vis de l'objectif fixé par l'Union Européenne, de diminution de ces émissions de 20 % d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990. En revanche, la part allouée aux investissements pour la protection des sites et paysages et de la biodiversité est plus élevée dans la région (14 %) qu'en moyenne en France (9 %).

Enfin, les finalités suivantes par ordre d'importance en Occitanie, c'est-à-dire la gestion des déchets non radioactifs et la protection des sols et des eaux souterraines et de surface sont aussi bien représentées qu'au niveau national (respectivement 14 % et 12 %).

En Occitanie, la plus grande part des investissements spécifiques est consacrée à la lutte en amont des pollutions (43 %, soit 28,5 millions d'euros). Comme à l'échelle nationale, les établissements cherchent également à réduire l'impact négatif de leur activité sur l'environnement avec 27,7 millions d'euros dépensés dans les investissements spécifiques liés au prétraitement, au traitement ou à l'élimination de la pollution. ■

La protection de l'air et le traitement des eaux usées parmi les investissements les plus coûteux

Les investissements des entreprises industrielles en faveur de l'environnement en 2014 selon le domaine environnemental



Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol)

Définitions :

Les investissements spécifiques correspondent aux investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement. Ces investissements sont des éléments distincts et identifiables qui s'ajoutent à l'équipement de production existant ayant un rôle préventif (prévention de la pollution) ou curatif (équipements en fin de cycle). Ces investissements visent à limiter la pollution dans les différents domaines environnementaux.

Les investissements intégrés correspondent aux investissements procurant des performances environnementales supérieures au standard du marché. Les investissements « intégrés » retracent donc l'adoption de technologies propres et correspondent au surcoût de dépenses engendré par le choix, lors du renouvellement d'un matériel de production, d'un équipement plus performant en matière environnementale qu'un autre également disponible sur le marché.

Les études réglementaires correspondent à l'ensemble des études induites par la réglementation en vigueur. Il peut s'agir d'études de danger, de risques naturels ou d'impact de l'activité de l'établissement sur l'environnement, ainsi que d'audits en vue d'une certification et de dossiers pour les installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE).

Pour en savoir plus :

- « Les investissements pour protéger l'environnement baissent légèrement en 2014 », *Insee Focus* n° 62, septembre 2016

■ 5-6 L'effort de recherche et développement

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Une démarche visant à favoriser la recherche et le développement s'inscrit pleinement dans une optique de développement durable au regard de ses trois dimensions : elle permet de faire progresser l'ensemble des connaissances humaines, elle contribue grandement à la compétitivité d'une économie nationale ou régionale et une partie de ses efforts est directement tournée vers l'environnement.

L'Agenda 21 de Rio affirmait en 1992 l'importance de mettre les sciences au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement, de la survie quotidienne et du développement de l'humanité (Chapitre 35). Le dernier sommet, dit aussi "Rio + 20" qui s'est tenu pour la seconde fois à Rio de Janeiro, en juin 2012 avait pour objectif de réitérer l'engagement politique en faveur du développement durable, tout en évaluant les progrès réalisés et les lacunes encore à combler.

Selon les objectifs fixés par le Conseil européen de Barcelone de 2002, la part de la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) dans le produit intérieur brut (PIB) des États communautaires devait atteindre les 3 % à l'horizon 2010, les deux tiers devant être financés par le secteur privé.
En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur 10 ans pour relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci réforme et prolonge la précédente stratégie définie en 2000, dite de Lisbonne, par une gouvernance plus étroite au sein de l'Union européenne (UE). Elle vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Il s'agit en particulier de favoriser des programmes visant à améliorer les politiques de recherche et développement (R&D) et à en faciliter le financement, à accélérer le déploiement de l'internet à haut débit et à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. L'objectif est toujours de consacrer 3 % du PIB de l'UE à la recherche et au développement (investissements publics et privés), tout en renforçant les politiques favorisant l'innovation.

L'effort de recherche et développement est mesuré ici en rapportant au PIB de la région les dépenses relatives à cette activité exécutées en Occitanie, qu'il s'agisse de dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) ou de dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la R&D).

Analyse

Avec un taux d'effort de 3,7 % en 2014, l'Occitanie est la 1ère région métropolitaine pour la part de son PIB consacrée à la recherche et développement (R&D) et la seule à atteindre l'objectif fixé par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie Europe 2020. La recherche est un peu moins portée par le secteur privé qu'au niveau de la France métropolitaine : les entreprises, en particulier celles de la construction aéronautique et spatiale, sont à l'origine de 60 % des dépenses de recherche et développement, contre 66 % en métropole. Les dépenses privées ont néanmoins progressé rapidement ces quatre dernières années (+ 3,2 % en moyenne annuelle). Le secteur public est également dynamique grâce à de grands établissements présents sur le territoire comme le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Centre national d'études spatiales (CNES) ou le Centre national de recherche scientifique (CNRS). Entre 2010 et 2014, les dépenses publiques ont progressé de 1,5 % par an en moyenne.

En 2014, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) de France métropolitaine s'élève à 47,2 milliards d'euros . Avec 5,6 milliards d'euros, l'Occitanie concentre 12 % de la dépense de métropole. Elle fait partie des trois régions françaises ayant la plus forte DIRD, derrière Auvergne-Rhône-Alpes (6,6 milliards d'euros) et surtout l'Île-de-France (19,0 milliards d'euros).

L'Occitanie se caractérise par son effort de recherche et développement, le plus élevé de métropole. Avec 3,7 % du PIB régional consacré à la R&D, la région est la seule en France à atteindre l'objectif fixé par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie Europe 2020. Elle devance nettement l'Île-de-France (2,9 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (2,7 %). Cet effort figure aussi parmi les meilleurs de l'Union européenne.

Depuis 2010, la croissance annuelle moyenne de la dépense en travaux de R&D en Occitanie est de 2,5 %. Ce rythme est similaire à celui observé sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le taux d'effort en Occitanie gagne 0,1 point en quatre ans, la dépense en R&D augmentant plus vite que le PIB (+ 2,3 % en moyenne chaque année).

En Occitanie, le secteur des entreprises privées réalise 60 % des dépenses des travaux de R&D en 2014, soit 3,4 milliards d'euros. Ce taux est en deçà des préconisations européennes, qui fixent aux deux tiers des dépenses de R&D la contribution minimale du secteur privé. Cependant, avec 2,2 % du PIB régional, la région a le taux d'effort des entreprises le plus important de métropole. Ce taux devance même le taux d'effort global, privé et public, de nombreuses régions. Comme au niveau de la dépense globale, le taux d'effort des entreprises a augmenté de 0,1 point depuis 2010 dans la région.

En Occitanie, la dépense intérieure de R&D en entreprises (DIRDE) connaît une spécialisation sectorielle : la construction aéronautique et spatiale représente, à elle seule, 56 % de la DIRDE régionale, devançant de loin l'industrie pharmaceutique avec un poids de 14 %.

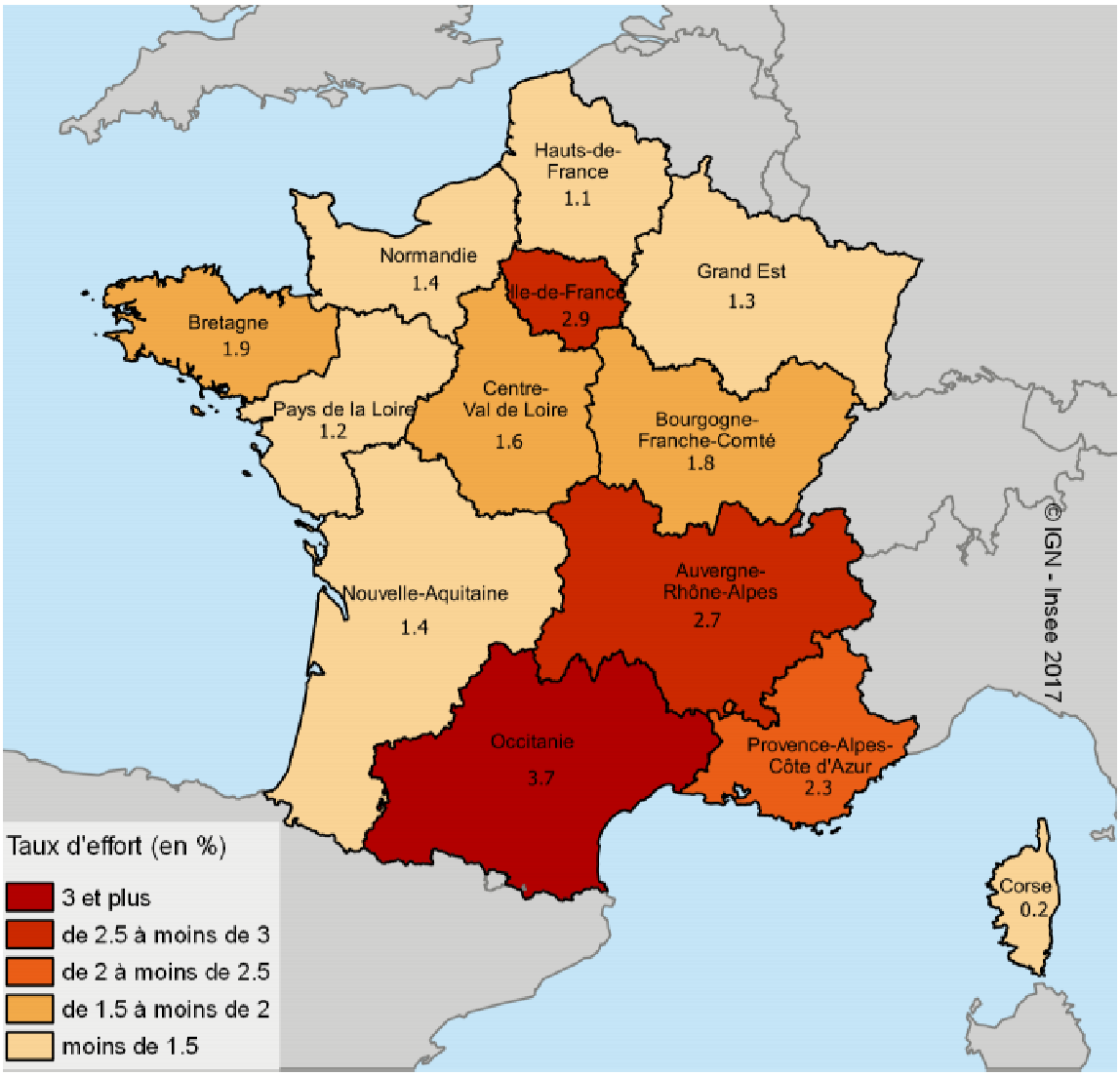
En 2014, le secteur public consacre quant à lui 2,2 milliards d'euros en R&D en Occitanie, le 2e montant le plus élevé de France, derrière l'Île-de-France (5,9 milliards) et juste devant Auvergne-Rhône-Alpes (2,1 milliards). Alors qu'au niveau de la France métropolitaine, la dépense publique en R&D est principalement portée par l'enseignement supérieur, en Occitanie il s'agit des Établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) qui engagent 43 % des dépenses de R&D publiques. Les principaux établissements

sont le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), qui réalise 21 % de la dépense publique, et le Centre national d'études spatiales (Cnes) avec 16 %. Les Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) contribuent quant à eux à hauteur de 27 % de la dépense publique en R&D. Il s'agit principalement des délégations régionales du Centre national de recherche scientifique (CNRS). Après un pic observé en 2011, le taux d'effort du secteur public revient à son niveau de 2010.

En 2014, les activités de R&D mobilisent en Occitanie 45 400 personnes en équivalent temps plein (ETP), soit 11 % du personnel de R&D de métropole. Depuis 2010, l'emploi a augmenté de 2,6 % en moyenne chaque année. Cette hausse est principalement due à la recherche privée qui a vu ses effectifs croître de 4,2 % par an. En 2014, elle regroupe plus d'un emploi sur deux (55 % soit 25 000 ETP), dont une partie importante dans le seul secteur de la construction aéronautique et spatiale (43 % des ETP privés). La recherche publique emploie 20 400 ETP en Occitanie. Les deux principaux employeurs sont les EPST (39 % des ETP publics) et l'enseignement supérieur (33 %), suivis par les EPIC (24 %). ■

L'Occitanie, première région française pour la part du PIB consacrée à la R&D

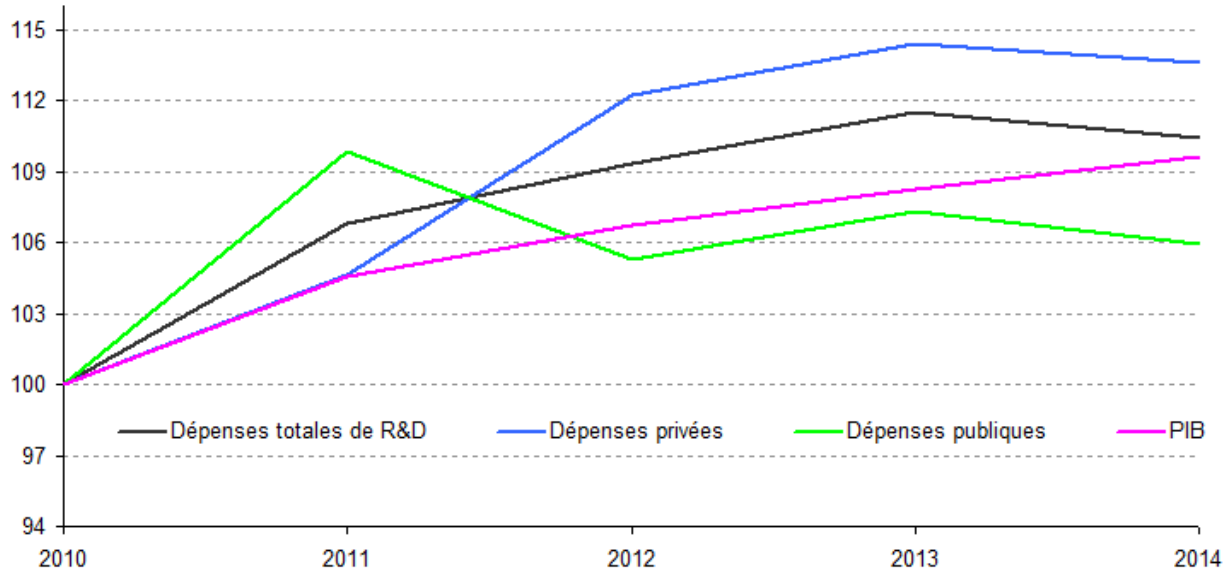
Part de la dépense intérieure en recherche et développement dans les régions en 2014



Source : Insee, comptes nationaux, Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur

En Occitanie, les dépenses de R&D augmentent plus vite que le PIB

Évolution des dépenses de R&D et du PIB en Occitanie (base 100 en 2010)



Sources : Insee, comptes régionaux, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La recherche publique pèse davantage en Occitanie qu'en France métropolitaine

Dépenses et personnel de recherche dans les entreprises et le secteur public en 2014

	Dépense intérieure de R&D (en millions d'euros)			Personnel (en équivalent temps plein)		
	Recherche publique	**Entreprises**	**Ensemble**	**Recherche publique**	**Entreprises**	**Ensemble**
Occitanie	**2 232**	**3 359**	**5 591**	**20 354**	**25 003**	**45 357**
Part (en %)	*39,9*	*60,1*	*100,0*	*44,9*	*55,1*	*100,0*
France métropolitaine	16 115	31 117	47 232	161 488	247 847	409 335
Part (en %)	*34,1*	*65,9*	*100,0*	*39,5*	*60,5*	*100,0*

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Pour en savoir plus :

- « L'effort de recherche dans les régions - Midi-Pyrénées et l'Île-de-France en tête des régions françaises », *Insee Première* n° 1559, juin 2015
- « La recherche en Midi-Pyrénées : les moyens d'une ambition européenne », *6 pages Insee Midi-Pyrénées* n° 133, avril 2011
- « Recherche et développement en Languedoc-Roussillon : un potentiel de recherche et une dynamique du secteur privé », *Insee Repères Chiffres pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n° 3, mars 2012
- « Les dépenses de R&D dans les régions françaises », *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*, Note d'information, n° 15.07, septembre 2015

■ 5-8 La production de déchets ménagers et assimilés

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

La production de déchets constitue une pression sur l'environnement à double titre : elle est cause d'appauvrissement des ressources et de pollution. Réduire cette pression relève de la responsabilité à la fois des producteurs et des consommateurs. Elle consiste d'une part à minimiser les quantités produites de déchets, d'autre part à réaliser un meilleur traitement de ceux-ci notamment par leur valorisation (recyclage, compostage…).

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont produits pour l'essentiel par les ménages, mais aussi par de petites entreprises du commerce ou de l'artisanat. En effet, la collecte ne permet pas de différencier ces producteurs. Ainsi, les déchets, comme par exemple les papiers et cartons des petits commerces et services ou les déchets de certains restaurants, sont ramassés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (poubelles ordinaires et collectes sélectives, hors déchèteries).

Les engagements du Grenelle de l'environnement adoptés en 2009 ont renforcé la politique de réduction des déchets en fixant des objectifs nationaux :

- diminuer le recours à l'enfouissement et à l'incinération de 15 % pour 2012 ;

- réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2009 et 2014 ;

- améliorer le taux de recyclage matière et organique en le portant à 35 % en 2012 et à 45 % en 2015.

La loi de transition énergétique adoptée en juillet 2015, fixe un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers produits à horizon 2020 par rapport à 2010. Cet objectif passe notamment par une meilleure valorisation des déchets ménagers et plus généralement par un développement de l'économie circulaire. Ainsi, par exemple, le recyclage des emballages plastiques sera progressivement étendu et concernera tous les types d'emballages, y compris les films alimentaires.

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) est approchée par les quantités collectées par le service public des déchets. Cette collecte est organisée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les communes indépendantes, ayant une compétence « déchets ». La quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant et son évolution traduisent la pression exercée sur l'environnement et rendent compte aussi des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte : étendre la desserte et diversifier les services notamment par le tri sélectif et les déchèteries. Cet indicateur est également révélateur de la sensibilisation de la population à bien trier ses déchets pour augmenter le recyclage et éviter les dépôts « sauvages ». Il reflète aussi les disparités des modes de vie (urbain ou rural) et des habitudes de consommation (produits frais ou préparés) ainsi que les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération…).

Un second indicateur concerne uniquement les ordures ménagères et assimilées (OMA) parmi les DMA afin de mesurer, une fois la quantité collectée rapportée à chaque habitant, les progrès réalisés au regard de l'objectif national de réduction de 7 %.

La production de déchets ménagers et assimilés est mesurée depuis 2005 par une enquête biannuelle dite « enquête collecte » réalisée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) auprès des collectivités chargées de la collecte. L'Ademe estime aussi les quantités de déchets traités dans les différentes unités de traitement avec une autre enquête biannuelle complémentaire réalisée en alternance avec « l'enquête collecte » : l'enquête ITOM (cf. fiche 5-9 « Le traitement des déchets ménagers et assimilés »). Dans l'ancienne région Midi-Pyrénées, ces deux enquêtes sont réalisées depuis 2009 par l'ORDIMIP.

Analyse

En région Occitanie 587 kg de déchets ménagers et assimilés sont collectés par résidant en 2013 : c'est 16 kg de plus qu'en moyenne en France. Parmi les départements de la région, les plus gros producteurs de déchets par habitant sont les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Ariège, en lien avec leur forte activité touristique. Entre 2007 et 2013, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée a baissé plus fortement dans la région qu'en France.

En 2013, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée par résidant est de 587 kg en Occitanie: c'est 16 kg de plus qu'en moyenne en France. Ce ratio a cependant diminué de 7,7 % entre 2007 et 2013 dans la région, beaucoup plus fortement qu'en moyenne nationale (- 3,6 %).

En Occitanie, 62 % des déchets ménagers et assimilés collectés en 2013 (soit 362 kg par habitant) sont constitués d'ordures ménagères : résidus des poubelles ordinaires et déchets issus des collectes sélectives (verres, journaux et emballages). Le reste des déchets ménagers et assimilés est déposé en déchèteries ou collecté séparément en porte à porte (déchets verts et biodéchets, encombrants). Au niveau national, la proportion d'ordures ménagères dans les DMA est légèrement inférieure (60 %) et représente 344 kg par habitant.

Entre 2007 et 2013, les quantités d'ordures ménagères collectées (poubelles ordinaires et collectes sélectives) par habitant diminuent en Occitanie mais à un rythme moindre qu'en moyenne en France : - 10,7 % en six ans contre - 11,9 %. Cette tendance à la baisse est néanmoins conforme à l'objectif du Grenelle de l'environnement, et même un peu au-dessus (- 1,9 % par an pour un objectif de - 1,4 % par an).

Au-delà de la quantité d'ordures ménagères, une amélioration des pratiques apparaît au regard de l'évolution de la répartition de ces déchets selon les modes de collecte, sélective ou non, traduisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, la part du tri (verres, journaux et emballages) passe de 12 % à 14 % entre 2007 et 2013 en Occitanie, rattrapant le niveau national (13 % en 2013).

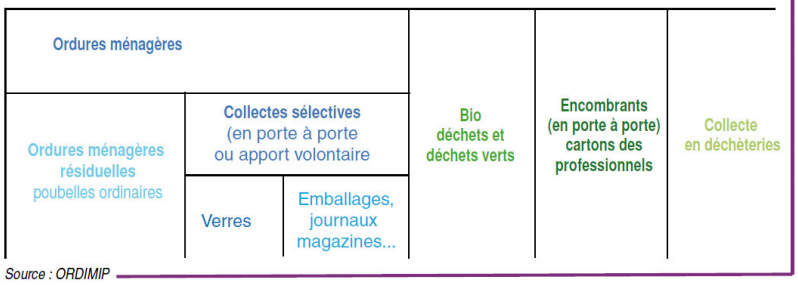
Parmi l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés, la part de la collecte en déchèteries (hors déchets verts et encombrants) progresse dans la région, passant de 32 à 37 % en six ans, soit un niveau plus élevé qu'en moyenne nationale (de 29 à 35 %). Ce transfert se fait au détriment des poubelles ordinaires. Il constitue là encore un progrès dans la mesure où le fonctionnement des déchèteries favorise le tri.

Malgré une baisse depuis 2007 dans tous les départements de la région, la quantité de déchets collectés par habitant en 2013 dépasse encore la moyenne nationale dans les Pyrénées-Orientales (149 kg de plus), l'Aude (101 kg) et l'Ariège (98 kg). Ces résultats sont liés à l'importance des activités touristiques dans ces trois

départements car la quantité collectée est ramenée à la population résidante et non à la population présente, d'où une surestimation de la production par habitant pour ces territoires. Malgré son caractère touristique, l'Hérault se distingue avec la plus forte baisse de quantités de déchets ménagers produits depuis 2007 des départements de la région (- 2,9 % par an en moyenne) ■

La composition des déchets ménagers et assimilés

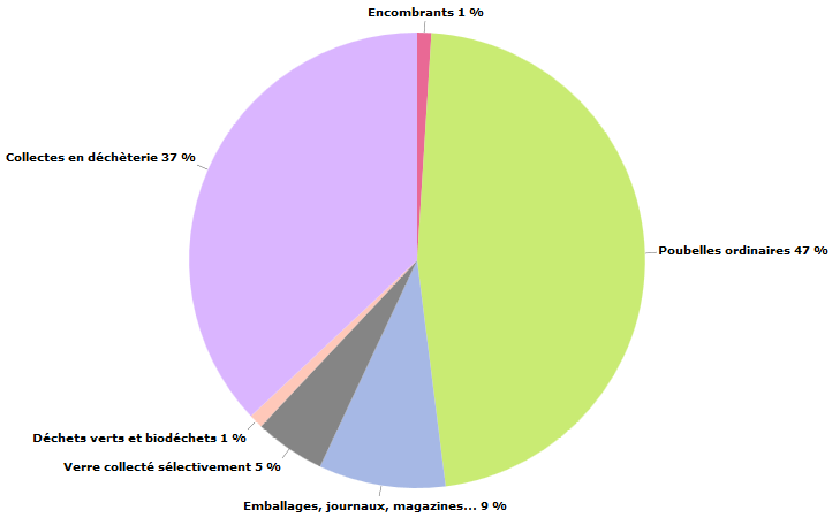
Déchets des ménages et partie des déchets des activités économiques prise en charge par les collectivités



Source : ORDIMIP

62 % des 3,3 millions de tonnes de déchets collectés sont des ordures ménagères

Répartition des déchets collectés en Occitanie en 2013



Source : Ademe, enquête collecte 2013

Une production de déchets par habitant plus élevée dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Ariège

Quantités de déchets ménagers et assimilés et d'ordures ménagères produits en Occitanie entre 2007 et 2013

Département	2013		Taux d'évolution annuel moyen 2007-2013 (en %)	
	Déchets ménagers et assimilés (en kg/an/hab.)	Ordures ménagères (en kg/an/hab.)	Déchets ménagers et assimilés	Ordures ménagères résiduelles
Pyrénées-Orientales	720	455	-2,5	-2,0
Aude	672	424	0,6	-0,3
Ariège	669	379	-1,8	-1,8
Hérault	660	361	-2,9	-3,9
Gard	632	354	0,0	-1,9
Lot	628	362	2,0	-1,4
Hautes-Pyrénées	597	385	-1,9	-1,2
Gers	552	325	-0,1	-1,3
Tarn	538	329	0,9	-0,8
Tarn-et-Garonne	505	346	-1,7	-2,3
Lozère	495	346	1,8	0,8
Aveyron	477	307	-1,3	-1,8
Haute-Garonne	476	342	-1,6	-1,1
Occitanie	**587**	**362**	**-1,3**	**-1,9**
France	**571**	**344**	**-0,6**	**-2,1**

Source : Ademe, enquête collecte 2013

Pour en savoir plus :

- « La collecte des déchets ménagers et assimilés, en 2011, en Midi-Pyrénées », ORDIMIP
- « Fiche de synthèse - collecte des déchets ménagers et assimilés en 2013 en Midi-Pyrénées », ORDIMIP
- « Système d'information et d'observation de l'environnement - Sinoe® », Ademe
- « Les chiffres clés des déchets - édition 2015 », Ademe, juillet 2015.

■ 5-9 Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles et la production de déchets. L'économie des matières premières et la limitation des impacts sur l'environnement s'effectuent par deux moyens : réduire la production de déchets (cf. fiche 5-8 « La production de déchets ménagers et assimilés ») et améliorer leur traitement en particulier en recyclant mieux et plus. Les engagements du Grenelle de l'environnement, adoptés en 2009, ont renforcé la politique de gestion des déchets en fixant des objectifs nationaux : diminuer de 15 % en 2012 les déchets non recyclés (enfouis et incinérés) et atteindre un taux de recyclage et de valorisation organique de 45 % d'ici 2015.

La loi de transition énergétique adoptée en juillet 2015, fixe un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers produits à horizon 2020 par rapport à 2010. Cet objectif passe notamment par une meilleure valorisation des déchets ménagers et plus généralement par un développement de l'économie circulaire. Ainsi, par exemple, le recyclage des emballages plastiques sera progressivement étendu et concernera tous les types d'emballages, y compris les films alimentaires.

En France, depuis 1975, les communes et leurs groupements sont responsables de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 1992, elles ont également en charge de les valoriser « par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ».

L'indicateur retenu est la quantité de déchets entrant dans les installations de traitements des déchets ménagers et assimilés situées en Occitanie : installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés, incinérateurs avec ou sans récupération d'énergie, centres de tri où sont orientés les déchets à recycler, installations de compostage et installations de méthanisation. L'indicateur ne prend pas en compte les installations de traitement des déchets dangereux qui font l'objet d'une réglementation spécifique, ni les installations de stockage de déchets inertes provenant pour l'essentiel du BTP. Par ailleurs, tous les déchets traités en Occitanie ne sont pas forcément produits dans la région et inversement, les lieux de traitement des déchets étant parfois éloignés des lieux de collecte. Ainsi, l'indicateur sur le traitement des déchets ménagers et assimilés a pour vocation de suivre la contribution du territoire régional à l'effort national de gestion des déchets ; l'analyse de leur valorisation permet d'observer la participation de la région à l'objectif national. Ces indicateurs dépendent fortement des installations existantes sur le territoire et de l'évolution de leurs capacités.

Les quantités de déchets ménagers et assimilés reçus dans les centres de traitement sont mesurées par l'enquête biannuelle Ademe ITOM réalisée auprès des installations de traitement. L'Ademe estime aussi les quantités de déchets collectés avec une autre enquête biannuelle complémentaire réalisée en alternance avec celle-ci (cf. fiche 5-8 « La production de déchets ménagers et assimilés »). Dans l'ancienne région Midi-Pyrénées, ces deux enquêtes sont réalisées depuis 2009 par l'Ordimip. Les données sont ensuite intégrées dans la base de données nationale SINOE de l'Ademe.

Analyse

Les différentes installations de traitements des déchets situées en Occitanie ont reçu, en 2012, 3,7 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés. Plus de la moitié de ces déchets (54 %) sont valorisés. Même si cette proportion a fortement augmenté depuis 2000, elle reste néanmoins inférieure à la moyenne nationale (60 %).

La région valorise 54 % des déchets entrant dans ses installations de traitement en 2012 : cette part est en constante augmentation depuis le début des années 2000 où elle s'établissait à 29 %. Néanmoins, la marge de progrès est grande en Occitanie au regard de la moyenne nationale (60 % en 2012), même si l'écart s'est sensiblement réduit en 12 ans, passant de - 12 points à - 6 points.
En Occitanie, le principal mode de valorisation est l'incinération avec récupération d'énergie (27 %), comme au niveau national (28 %). Depuis 2002, dans la région, il y a systématiquement récupération de l'énergie issue de l'incinération des déchets ménagers et assimilés, la vapeur d'eau émise servant de chauffage pour des logements ou directement à produire de l'énergie. Il existe sept incinérateurs avec récupération d'énergie dans la région (deux en Haute-Garonne et dans l'Hérault, un en Tarn-et-Garonne, les Pyrénées Orientales et le Gard) : une partie des déchets ménagers des départements voisins est acheminée vers ces installations. Ainsi par exemple, l'Hérault et l'Aude envoient une partie de leurs déchets ménagers en Haute-Garonne. De même, des flux de déchets transitent du Lot vers le Tarn-et-Garonne.

La part des déchets valorisés par compost dans la région est aussi sensiblement identique à la moyenne nationale (autour de 14 %). En revanche, la part des déchets valorisés par recyclage en Occitanie est en deçà de la moyenne nationale: 12 % contre 17 % en 2012.

Au total, la part des déchets valorisés en Occitanie en matière et organique s'élève à 27 % en 2012, contre 31 % en France (17 % en Occitanie et 19 % en France en 2000). Au final, le reste des déchets ménagers et assimilés, ceux placés en installation de stockage, représentent encore près de la moitié des déchets dans la région en 2012 (46 % contre 40 % au niveau national).

Sur la période 2000-2012, les modes de traitement valorisant les déchets ont progressé régulièrement en Occitanie comme en France. Ainsi, les quantités entrantes dans les installations d'incinération avec récupération d'énergie ont été multipliées par 2,4 tandis que les quantités utilisées dans les installations de compostage ont plus que doublé sur cette période.

Les coûts influencent les choix de traitement. En France, pour les collectivités ou groupements de collectivités, le coût médian du recyclage des emballages légers, verre et journaux-magazines est de 288 euros par tonne en 2010. Il est de 169 euros par tonne pour le stockage et l'incinération des ordures ménagères, ce mode de traitement bénéficie cependant de recettes plus faibles que celles générées par le recyclage. Les coûts de traitement comprennent les étapes techniques (collecte, transport, tri…), les charges d'exploitation (personnel) et l'amortissement des investissements. Le tri et la valorisation des déchets ménagers, en général, s'inscrivent dans une démarche qui relève tant des collectivités locales pour la mise en place et l'organisation, que des citoyens pour l'action quotidienne. De plus, les coûts en matière d'investissement et d'exploitation sont partagés à la fois entre les domaines

publics et privés mais aussi entre les territoires. Le traitement des déchets est ainsi une des composantes de la solidarité entre les territoires. ■

En l'absence d'équipement, le Lot et l'Aveyron envoient leurs déchets dans les départements limitrophes

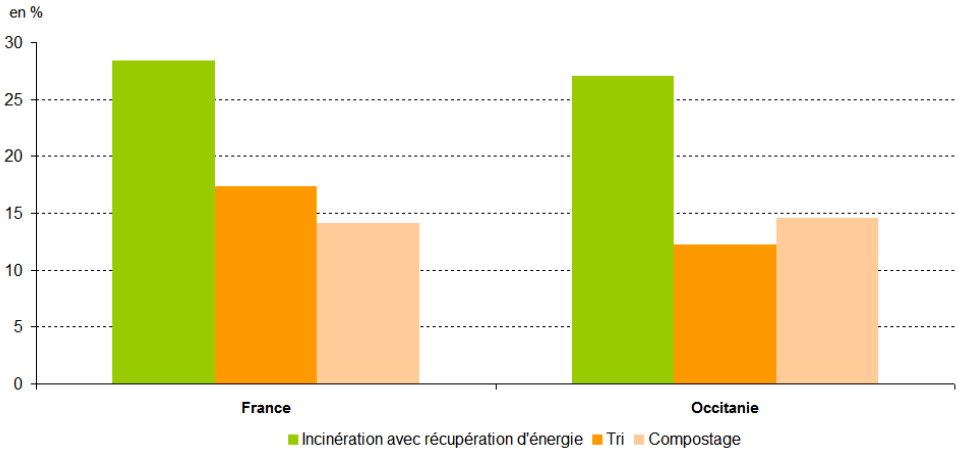
Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) pour l'Occitanie et les départements limitrophes en 2012



Source : ORDIMIP

Valorisation et recyclage des déchets : le tri à la traîne en 2012

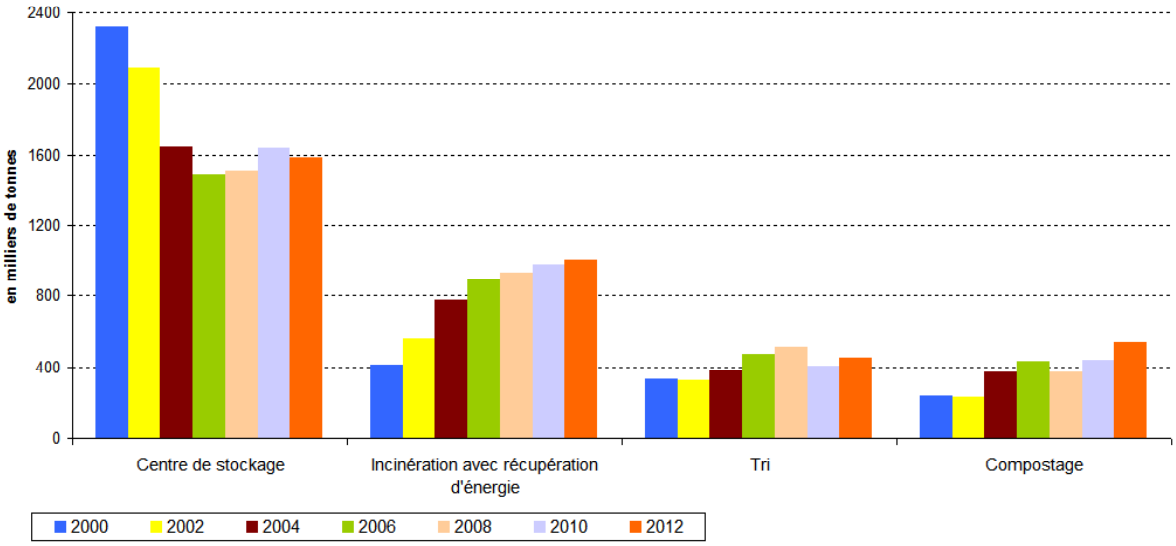
Proportion de déchets ménagers et assimilés valorisés par type de valorisation en 2012



Source : Ademe, inventaire ITOMA 2012

Malgré une progression des quantités de déchets incinérés, le stockage reste le premier mode de traitement

Évolution des quantités de déchets entrant dans les installations de traitement en Occitanie entre 2000 et 2012



Source : Ademe, inventaire ITOMA

Pour en savoir plus :

- « Les installations de traitement des ordures ménagères en France - données 2012 », Ademe, mars 2015
- Observatoire régional des déchets en Midi-Pyrénées - ORDIMIP
- Système d'information et d'observation de l'environnement - SINOE® (chiffres clés, analyses, indicateurs, cartes et indicateurs)
- Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés disponibles sur la plateforme Eider
- Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2010, Ademe, 2013
- Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2012, Ademe, 2015

La gouvernance

Les collectivités s'engagent progressivement dans des démarches de développement durable, de même que les entreprises, qui appellent une nouvelle manière de décider et d'agir. À ce titre, la participation de la population et des acteurs dans leur diversité est fondamentale. Elle permet une meilleure adéquation entre les projets et les besoins et une meilleure appropriation. Au-delà, l'organisation des acteurs, les partenariats, permettent d'avoir une vision plus globale des dynamiques à l'œuvre sur les territoires et favorisent la mise en place des leviers les plus adéquats, dans une logique d'efficacité et de cohérence entre les politiques publiques.

- **6-1 Les Agendas 21 locaux, projets territoriaux de développement durable**
- **6-3 L'abstention aux élections**

■ 6-1 Les Agendas 21 locaux, projets territoriaux de développement durable

Mise à jour mars 2017

Pertinence

L'Agenda 21 adopté par la Conférence de Rio en 1992 invite les collectivités territoriales à réaliser, à leur niveau, un « Agenda 21 local », projet de territoire qui les engage au cours du XXIe siècle à orienter leurs politiques en intégrant le concept de développement durable. Cette recommandation s'inscrit en France dans la dynamique de mobilisation des acteurs amorcée avec la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013. Elle est également reprise par la Stratégie nationale de transition énergétique vers un développement durable (SNTEDD 2015-2020). Celle-ci énonce dans son axe 1 visant à « développer des territoires durables et résilients » pour construire « une société plus sobre à l'horizon 2020 » que « les collectivités territoriales, avec l'appui des services de l'État, poursuivront l'élaboration et le déploiement de projets territoriaux de développement durable et d'Agendas 21 locaux ». Ces collectivités sont en effet identifiées comme des acteurs clefs dans la mise en œuvre du développement durable. De par leurs compétences et leur capacité, elles ont à jouer « au niveau administratif le plus proche de la population un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ».

Démarche politique, à la fois stratégique et opérationnelle, les Agendas 21 locaux sont mis en place de manière volontaire. Ils s'appuient sur une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (acteurs publics, entreprises privées, associations et habitants) ; ils favorisent la mise en cohérence des politiques sectorielles et s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue au travers notamment de la réalisation d'évaluations périodiques.

Face à la multiplication des initiatives, un cadre de référence des projets territoriaux de développement durable a été initié depuis 2006 par le ministère en charge du développement durable, avec l'aide d'un ensemble d'acteurs qualifiés (Comité 21 notamment). Ce cadre met en exergue les cinq finalités du développement durable ainsi que cinq éléments déterminants concernant la démarche à suivre : organisation du pilotage, participation des acteurs et citoyens, transversalité des approches, suivi et évaluation partagée des projets et stratégie d'amélioration continue. L'obtention de la reconnaissance « Agenda 21 France » permet de valoriser les démarches de qualité et d'encourager les territoires à s'inscrire réellement dans une dynamique d'amélioration continue et dans la durée.

Les démarches Agendas 21 peuvent être portées par des acteurs de différentes échelles : commune, groupement de communes, pays, parc naturel régional (PNR), département ou région. L'approche retenue ici se restreint aux démarches Agendas 21 « de proximité », c'est-à-dire ne relevant pas d'une région ou d'un département, afin de pouvoir situer la dynamique régionale par rapport aux autres régions françaises. En effet, les Agendas 21 régionaux et départementaux couvrent, à eux seuls, près de 90 % de la population.

Les deux indicateurs départementaux retenus sont :

- le nombre d'Agendas 21 de proximité adoptés, qu'ils soient reconnus ou non au titre du dispositif national « Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » ;

- la part de la population concernée par une démarche d'Agenda 21 de proximité adoptée. Afin d'éviter les doubles comptes, lorsqu'une commune est couverte par plusieurs Agendas 21, seule la démarche la plus ancienne a été retenue.

Analyse

Les acteurs locaux d'Occitanie sont plus engagés dans la démarche Agenda 21 que la moyenne des acteurs locaux métropolitains. Début 2014, la part de la population régionale concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité » adoptée est de 62 % en Occitanie (contre 51 % en France métropolitaine). Ce dynamisme est particulièrement visible dans le Tarn et le Lot où la part de la population concernée par un tel dispositif passe, entre 2011 et 2014, respectivement de 24 % à 58 % et de 26 % à 45 %. Fin 2016, 115 collectivités ont adopté un Agenda 21 dans la région, qu'il soit reconnu ou non. Après quelques années de mise en œuvre, ces Agendas 21 se concentrent dorénavant sur le volet social.

Début 2014, la part de la population concernée par une démarche adoptée d'Agenda 21 « de proximité » est de 62 % en Occitanie contre environ 51 % en France métropolitaine. Comparés aux données de 2011, ces résultats témoignent de la dynamique en cours dans la région : début 2011, seuls 52 % de la population régionale étaient couverts par un Agenda 21 de proximité adopté, selon les données du ministère de l'Environnement (44 % en métropole).

En 2014, les habitants des Pyrénées-Orientales (85 %) et de la Haute-Garonne (84 %) sont les mieux couverts, suivis par ceux de l'Hérault (62 %) et de l'Ariège (61 %). Compte tenu de la répartition géographique de la population, l'engagement de certains territoires se révèle déterminant : c'est le cas, dans les Pyrénées-Orientales, de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, ou encore, en Haute-Garonne, de Toulouse Métropole et des communautés d'agglomération du Sicoval ou du Muretain. Il en est de même dans l'Hérault pour Montpellier Méditerranée Métropole ou la communauté d'agglomération du bassin de Thau.

En décembre 2016, ce sont au total 115 collectivités occitanes qui ont adopté un Agenda 21 local, reconnu ou non. Parmi elles, 43 bénéficient de la reconnaissance « Agenda 21 local France ». Les 72 autres collectivités ne souhaitent pas souscrire à ce dispositif de reconnaissance mis en place par l'État. D'autres démarches existent dans la région (61 collectivités) mais ne sont pas encore adoptées et ne peuvent donc prétendre au label national.

Plus largement, parmi les treize départements d'Occitanie, seulement sept sont engagés dans des démarches Agendas 21 (Ariège, Aveyron, Gard, Gers, Hérault, Tarn et Hautes-Pyrénées). Les ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées avaient chacune leur Agenda 21 :

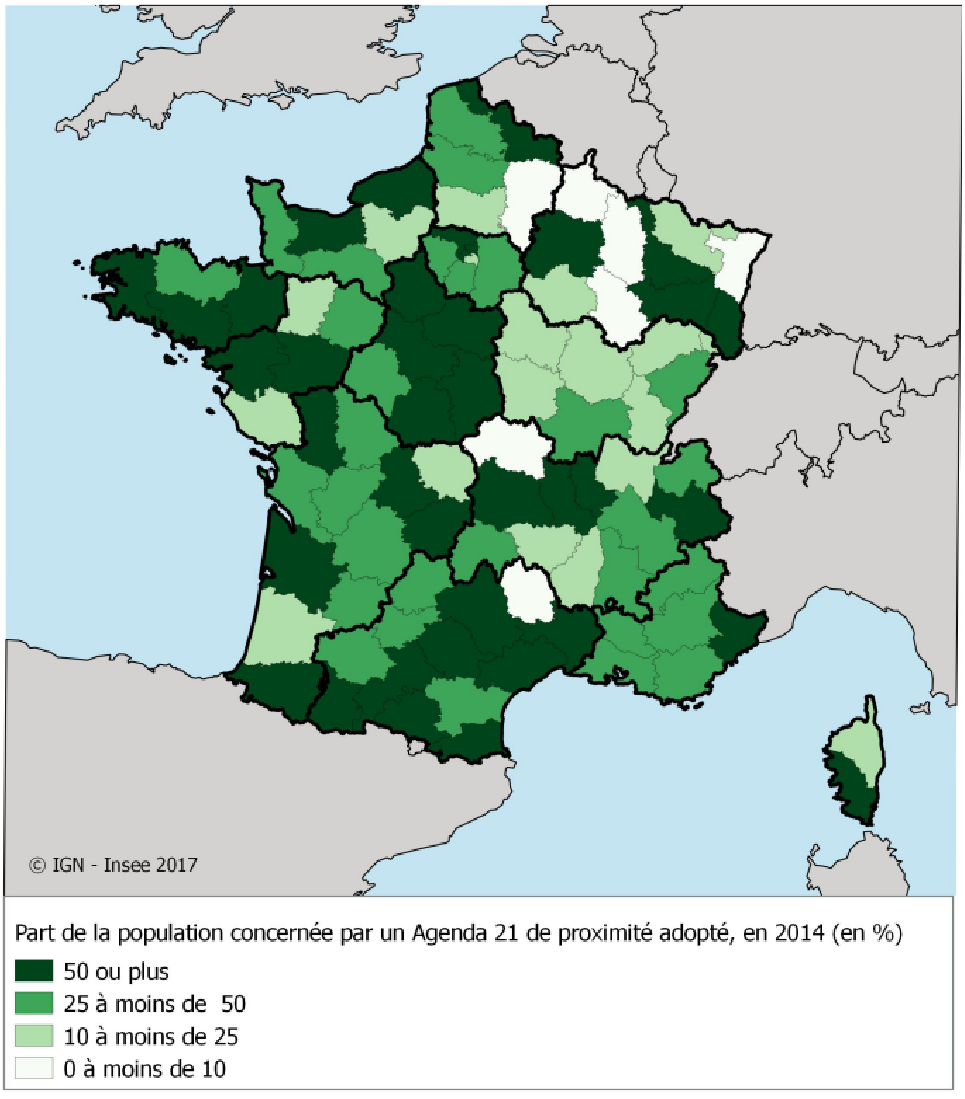
depuis 2008 pour la première, et depuis 2007 pour la seconde qui fut la première région de France à concrétiser une telle démarche.

Au-delà des aspects quantitatifs, l'état des lieux réalisé par l'Arpe en 2012 sur l'ancienne région Midi-Pyrénées permet de mieux cerner et qualifier l'évolution des projets Agendas 21. Au bout de quelques années de mise en œuvre, ceux-ci prennent aujourd'hui davantage en compte le volet social, au regard du contexte de crise actuel. Des jardins partagés, familiaux ou jardins d'insertion voient ainsi le jour dans de nombreuses communes : ils visent à favoriser les échanges entre les adeptes du jardinage, l'auto-alimentation, l'insertion, le transfert de savoir-faire, ou encore la mise en place de pratiques responsables. D'autres actions sont aussi mises en place : installation de restaurant social, déploiement de lieux pour l'hébergement de personnes âgées, développement de structures d'accueil pour la petite enfance… Des équipements publics sont encore créés avec de fortes vocations sociales : par exemple, des maisons citoyennes (centres sociaux) pour répondre au besoin de proximité des habitants ou encore des centres de ressources destinés à asseoir la cohésion par le regroupement autour d'un projet commun de services publics économiques, sociaux et culturels. Sur d'autres territoires et selon les compétences des collectivités, des outils/démarches d'animation se mettent en place, tels que des assises d'associations ou des chartes du bien vivre ensemble qui visent à développer des espaces de démocratie participative sur le territoire en lien avec l'habitat.

En parallèle, malgré la diminution des aides financières et l'incertitude existante sur les dispositifs à venir, de nouvelles collectivités s'engagent, constituant de fait un nouvel enjeu : il s'agit alors de définir et de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'échange, de coopération et de gouvernance entre ces collectivités engagées dans des démarches de développement durable.■

Agendas 21 de proximité : Pyrénées-Orientales, Haute-Garonne et Gard sont les départements les plus engagés en Occitanie

Part de la population concernée par une démarche reconnue d'Agenda 21 de proximité, début 2014



Sources : Insee, SoeS.

Des démarches nombreuses mais peu reconnues

Nombre d'Agendas 21 de proximité adoptés et reconnus en 2016

	Nombre d'Agendas 21 de proximité	
	Adoptés	**Dont reconnus**
Ariège	2	1
Aude	2	0
Aveyron	5	0
Gard	10	7
Haute-Garonne	27	13
Gers	5	1
Hérault	21	10
Lot	7	3
Lozère	0	0
Hautes-Pyrénées	6	1
Pyrénées-Orientales	12	6
Tarn	15	0
Tarn-et-Garonne	3	1
Occitanie	**115**	**43**

Source : Arpe

Pour en savoir plus :

- « Contribution régionale sur les Agendas 21 de demain », Comité régional des Agendas 21 du Languedoc-Roussillon, juillet 2014
- « Indicateurs de développement durable pour les territoires », Commissariat général au Développement durable (CGDD), *Études & documents* n° 57, novembre 2011.
- « Les indicateurs de développement durable », Commissariat général au Développement durable (CGDD), janvier 2010.
- « Les Agendas 21 locaux : le dispositif de reconnaissance », Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, janvier 2013.
- « Indicateurs SNTEDD 2015-2020 - Nombre d'Agendas 21 locaux et part de la population concernée », Commissariat général au Développement durable
- « Indicateurs de développement durable territoriaux - Les Agendas 21 locaux », Commissariat général au Développement durable

■ 6-3 L'abstention aux élections

Mise à jour mars 2017

Pertinence

La nouvelle Stratégie nationale de transition énergétique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 souligne le besoin de mobilisation de tous les acteurs de la société afin de dessiner progressivement un autre modèle de développement. La SNTEDD facilitera « l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux de la transition écologique et des solutions à apporter, autour d'axes et de priorités partagés ». La participation aux élections permet d'approcher l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs et, plus généralement, dans l'exercice de la démocratie. Elle est aussi un reflet de la bonne santé du système politique et de la confiance que les citoyens lui accordent. À l'inverse l'abstention, si elle ne peut être systématiquement considérée comme une forme de non-citoyenneté ou d'insatisfaction, illustre une forme, sinon de désintérêt, du moins de désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

Les élections présidentielles et législatives sont parmi les plus mobilisatrices. Mais chaque scrutin incarne des enjeux différents, ce qui peut expliquer de forts écarts d'une élection à l'autre. Ainsi, depuis 2002, le renvoi des législatives après la présidentielle dans le calendrier électoral a induit un report de la participation à ces élections vers l'élection présidentielle. L'indicateur retenu ici est l'évolution de l'abstention aux élections législatives et présidentielles prises dans leur ensemble : une année d'élections donnée, un abstentionniste est ici une personne inscrite sur les listes électorales et qui ne participe à aucune des quatre consultations électorales (deux tours des élections législatives et de l'élection présidentielle). Il est complété par le taux de non-inscription sur les listes électorales, qui est aussi une forme de non-implication dans la vie politique du pays.

Analyse

Les élections présidentielle et législatives de 2012 confirment un taux d'abstention plus faible en Occitanie qu'en France métropolitaine. La région figure parmi celles où les électeurs inscrits se sont les moins abstenus, ses voisines de la façade atlantique ayant cependant des résultats légèrement meilleurs. Les abstentionnistes sont notamment plus présents au sein de trois catégories de population : les moins de 30 ans, les personnes peu ou pas diplômées et les Occitans résidant en dehors des aires urbaines.

À l'occasion des quatre consultations électorales de 2012, 10,9 % des électeurs ne se sont pas présentés aux urnes dans la région, contre 11,8 % en moyenne sur le territoire métropolitain. Ce taux d'abstention relativement bas est proche de celui de deux régions voisines que sont la Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne-Rhône-Alpes. À l'opposé, dans les régions du nord et de l'est, les taux d'abstention sont les plus élevés depuis une quinzaine d'années (autour de 13 %). L'abstention en Occitanie oscille autour des 10 % depuis le milieu des années 1990 et reste toujours en deçà de la moyenne métropolitaine.

Alors qu'elle était relativement stable aux élections législatives et présidentielles de 2002 et 2007, la part d'électeurs assidus à tous les scrutins progresse fortement en 2012 en Occitanie (69,2 % en 2012 soit + 17,2 points par rapport à 2007), de manière un peu plus marquée qu'en métropole (66,4 % soit + 16,4 points). Dans les deux cas, cette forte hausse est à rapprocher de la baisse du nombre de « votes intermittents », électeurs qui participent à au moins un scrutin mais pas aux quatre.

Si les électeurs inscrits en Occitanie sont plus assidus que dans l'ensemble de la métropole, cela est dû aux inscrits des aires urbaines. En effet, en Occitanie, ceux-ci ne sont que 10,7 % à s'être systématiquement abstenus lors des deux tours de chaque élection, contre 11,9 % en France métropolitaine. À l'inverse, dans les communes isolées, à l'écart de tout pôle urbain, 12,1 % des Occitans inscrits ne se sont déplacés pour aucun des quatre scrutins de 2012, contre 10,5 % en France métropolitaine.

Les scrutins de portée régionale sont généralement moins mobilisateurs que ceux de portée nationale, même s'ils attirent néanmoins plus d'électeurs que les scrutins européens. En 2015, le taux d'abstention au second tour des élections régionales atteint en Occitanie 38 %, contre 42 % en métropole. Le record d'abstention avait été battu aux élections régionales de 2010 : 46 % des inscrits ne s'étaient pas rendus aux urnes en Occitanie, contre 31 % en 2004. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, le taux avait atteint 49 %.

Le vote blanc ou nul peut être un autre signe de retrait ou d'insatisfaction par rapport à la vie politique. Bien que ce phénomène soit très réduit, il est un peu plus développé en Occitanie qu'en moyenne en métropole.

Les taux de votants ou d'abstentionnistes sont calculés en référence aux électeurs inscrits sur les listes électorales. Or, une partie du corps électoral potentiel n'est pas inscrite, et donc ne peut voter. En Occitanie, les électeurs potentiels sont moins souvent inscrits sur les listes électorales que la moyenne des métropolitains. En 2012, 7,3 % des Occitans en âge de voter ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Avec ce taux, la région se place au sixième rang des treize régions métropolitaines. Les moins de 30 ans constituent la classe d'âge la moins inscrite : 11,1 % sont dans ce cas en Occitanie, comme en France métropolitaine. Le taux de non-inscription diminue ensuite avec l'âge jusqu'à 70 ans : 8,5 % des 30-39 ans et 5,5 % des 40-69 ans ne sont pas inscrits. Pour ces deux classes d'âge, le taux de non-inscription est plus faible en Occitanie que sur l'ensemble de la métropole d'environ 1,5 point. On constate cependant l'inverse à partir de 70 ans, puisque le taux atteint 7,9 % dans la région, soit 2,8 points de plus que la moyenne métropolitaine.

Parallèlement à la non-inscription sur les listes électorales, l'abstention évolue elle aussi suivant les âges. Les moins de 30 ans s'abstiennent plus que toute autre classe d'âge (19,7 % en Occitanie contre 17,9 % en métropole), puis ce taux diminue jusqu'à 5,9 % pour les 40-69 ans (6,6 % en métropole) ; au-delà, et comme pour la non-inscription, l'abstention redevient importante, concernant 16,3 % des plus de 69 ans (19,7 % en métropole).

Par ailleurs le comportement électoral est fortement lié au niveau de diplôme et à la catégorie sociale. En Occitanie, en 2012, 31,0 % des électeurs potentiels non-diplômés ne se sont pas inscrits ou se sont

abstenus. À l'opposé, les diplômés de l'enseignement supérieur se sont fortement mobilisés (8,1 % de non participants). De même les ouvriers et les employés ont moins participé aux scrutins (respectivement 25,5 et 18,0 % de non participation électorale) que les cadres (7,3 %), les professions intermédiaires (9,9 %) ou encore les agriculteurs (9,0 %). ■

La participation assidue aux scrutins présidentiels et législatifs augmente

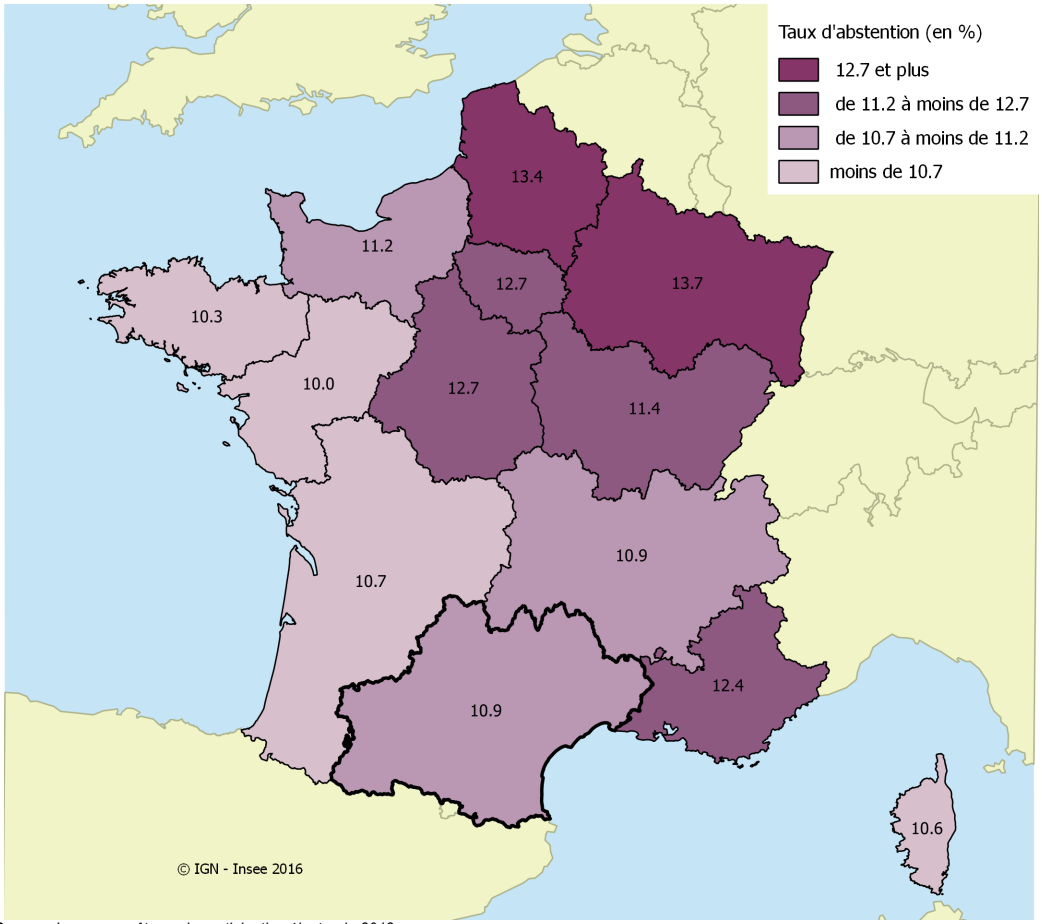
Part des électeurs assidus, intermittents, abstentionnistes parmi les inscrits (en %)

Élections	Année	Occitanie			France métropolitaine		
		Assidus	Intermittents	Abstentionnistes	Assidus	Intermittents	Abstentionnistes
Régionales et européennes	2004	39,0	37,9	23,1	35,9	38,2	25,9
	2002	51,0	36,6	12, 4	47,1	39,8	13,1
Présidentielle et législatives	2007	52,0	38,7	9,3	50,4	40,1	9,5
	2012	69,2	19,9	10,9	66,4	21,8	11,8

Lecture : en 2012, en Occitanie, 10,9 % des personnes inscrites sur les listes électorales n'ont participé à aucun des quatre tours des scrutins présidentiel et législatifs.
Champ : individus inscrits sur les listes électorales en France métropolitaine
Source : Insee, enquêtes sur la participation électorale 2004, 2008 et 2012

En Occitanie, une abstention relativement faible

Taux d'abstention aux élections législatives et présidentielles de 2012



Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2012

Pour en savoir plus :

- « Participation aux élections de 2012 en Midi-Pyrénées : moins d'inscrits mais des électeurs plus assidus », Publication électronique Midi-Pyrénées, novembre 2012
- « Une participation électorale en 2007 un peu plus marquée en Languedoc-Roussillon qu'en France », *Chiffres - Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n° 3, janvier 2008
- « L'inscription et la participation électorales en 2012 : qui est inscrit et qui vote ? », *Insee Première* n° 1411, septembre 2012

Insee Dossier

Occitanie

Le développement durable en Occitanie

Ce tableau de bord du développement durable en Occitanie dresse un premier état des lieux de la situation dans la nouvelle région. Il permet de partager le diagnostic avec les acteurs concernés qu'ils soient décisionnels ou simples citoyens et également d'en suivre les évolutions.

Il s'agit là d'une extension à l'Occitanie du tableau de bord de développement durable mis en place dans l'ex-région Midi-Pyrénées, et issu d'un partenariat entre la Région, l'Agence régionale du développement durable (Arpe), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf), le Secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar) et la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Les indicateurs sont répertoriés, comme dans les éditions précédentes, selon les cinq finalités définies dans la loi Grenelle 2 de juillet 2010 qui constitue le cadre de référence des Agendas 21 et projets territoriaux de développement durable.

Dossier
Juillet 2016

ISSN : 2552-7371

Insee Occitanie

36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Direction de la publication :
Caroline Jamet
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Michèle Éven

© Insee 2018

Insee
Mesurer pour comprendre